

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 12 septembre 2016 pour le lundi 19 septembre 2016 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|---------------------|------|--|
| M. le Maire | n° 1 | Désignation du Secrétaire. (page 1054). |
| M. le Maire | n° 2 | Pouvoirs. (page 1054). |
| M. le Maire | n° 3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016. (page 1054). |
| M. le Maire | n° 4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 1054). |
| M. le Maire | n° 5 | Communications diverses. (page 1080). |
| M. LEMAIGNEN | n° 6 | Communication sur la transformation de la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" en Communauté Urbaine et en Métropole. (page 1081). |
| M. MONTILLOT | n° 7 | Rentrée scolaire 2016. Communication. (page 1105). |

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- | | | |
|---------------------|-------|--|
| M. MONTILLOT | n° 8 | Réussite éducative. Approbation d'une convention relative au financement du dispositif de réussite éducative à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1151). |
| M. MONTILLOT | n° 9 | Éducation. Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention relative au versement d'une subvention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1153). |
| M. SANKHON | n° 10 | Grands projets d'équipement. Quartier Gare - Pasteur - Saint Vincent. Réalisation d'un complexe aqua-ludique. Désignation des membres du jury. (page 1153). |
| M. SANKHON | n° 11 | Grands projets d'équipement. Quartier de La Source. Rénovation du centre nautique de La Source. Désignation des membres du jury. (page 1157). |

M. SANKHON	n° 12	Sport. Dispositif "Vivre ensemble à Orléans - sport et handicap", et "Orléans vous coach - section sport adapté". Saison 2016-2017. Approbation de conventions à passer avec les associations participantes. (page 1163).
M. SANKHON	n° 13	Sport. Éducateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2016/2017. (page 1165).
M. SANKHON	n° 14	Jeunesse. Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants (J.A.N.E.) 2016. Approbation de conventions de partenariats. (page 1166).
M. SANKHON	n° 15	Jeunesse. Attribution de deux bourses projet jeune 2016. (page 1167).
M. LELOUP	n° 16	Politique de la ville. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.). Examen du rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2015. (page 1169).
Mme LOEILLET	n° 17	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1182).

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CHERADAME	n° 18	Planification urbaine. Modification simplifiée n° 7 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Approbation. (page 1188).
Mme CHERADAME	n° 19	Planification urbaine. Modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Approbation. (page 1189).
Mme CHERADAME	n° 20	Habitat. Foyers jeunes travailleurs Acacias et Colombier. Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F.O.N.J.E.P.) Attribution de deux subventions pour l'année 2016. Approbation d'une convention. (page 1191).
Mme CHERADAME	n° 21	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1192).
Mme CHERADAME	n° 22	Action foncière. Quartier Centre-Ville. Z.A.C. des Halles 1. Rétrocession d'un jardin. (page 1193).
Mme CHERADAME	n° 23	Action foncière. Quartier Centre-Ville. Cession à l'association diocésaine. (page 1196).
Mme CARRE	n° 24	Action foncière. Quartier Saint Marc - Argonne. Transfert de propriété et classement dans la voirie communale de la rue Raymonde Glaume. (page 1199).
M. LANGLOIS	n° 25	Action foncière. Quartier Saint Marceau. Acquisition d'une parcelle grevée d'un emplacement réservé. (page 1202).

- M. MARTIN** n° 26 Habitat - Logement. O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 213 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 435 374 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 1204).
- M. MARTIN** n° 27 Habitat - Logement. O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 209 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans. Garantie d'un emprunt de 667 774 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 1205).
- M. MARTIN** n° 28 Habitat - Logement. O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Construction de 6 logements collectifs situés rue du Docteur Guy Civil, clos de la Fontaine II à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 009 270 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 1206).
- M. MARTIN** n° 29 Habitat - Logement. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Réhabilitation de 105 logements de la "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer et 4/6/8 place Louis Armand à Orléans. Garantie d'un emprunt de 83 200 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention. (page 1209).
- Mme ANTON** n° 30 Environnement. Dossier d'autorisation du plan d'épandage des cendres de chaufferie déposé par DALKIA BIOMASSE ORLEANS au titre de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre. (page 1210).

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- Mme GRIVOT** n° 31 Tourisme. Fixation des tarifs de la taxe de séjour 2017. (page 1212).
- Mme ODUNLAMI** n° 32 Événementiel. Attribution d'une subvention à l'association Melles PAILLETES. Approbation de la mise à disposition gratuite du Campo Santo. (page 1214).
- Mme KERRIEN** n° 33 Musiques actuelles. Délégation de service public pour la gestion du Zénith d'Orléans. Examen du rapport d'activités 2015. (page 1214).
- Mme KERRIEN** n° 34 Musiques actuelles. Délégation de service public pour la gestion de l'Astrolabe. Examen du rapport d'activités 2015. (page 1216).
- Mme KERRIEN** n° 35 Spectacle vivant. Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe. Approbation de conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec des associations. (page 1221).
- M. MOITTIE** n° 36 Musée des beaux-arts. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Université du Temps Libre (U.T.L.). (page 1223).

- M. MOITTIE** n° 37 Musée des beaux-arts et musée historique et archéologique de l'orléanais. Approbation d'une convention type de dépôt d'œuvre d'art. (page 1223).
- M. FOUSSIER** n° 38 Développement commercial. Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Attribution de subventions d'équipement. Approbation de conventions. (page 1224).

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- M. GEFFROY** n° 39 Police Municipale. Foulées Roses. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec la commune d'Olivet. (page 1226).
- Mme de QUATREBARBES** n° 40 Espace public. Lac de l'Orée de Sologne. Approbation d'un protocole d'accord définissant les servitudes et les charges d'entretien entre l'association syndicale libre des copropriétaires du lotissement, la Mairie, et la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire". (page 1230).
- Mme de QUATREBARBES** n° 41 Espace public. Parcelle à usage de parking rue Albert Laville. Désaffectation et déclassement du domaine public. (page 1232).
- Mme de QUATREBARBES** n° 42 Espace public. Allée Nicole Bérault entre la rue Pyrrhus d'Angleberme et la rue Saint-Yves. Désaffectation et déclassement de la voie du domaine public. (page 1234).

RESSOURCES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 43 Relations humaines. Mise à disposition de conservateurs des corps d'Etat au profit des bibliothèques municipales classées. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat. (page 1236).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 44 Relations humaines. Mise à disposition d'un éducateur sportif municipal. Approbation d'une convention à passer avec le Rugby Club Orléans. (page 1237).

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 26 septembre 2016.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi dix-neuf septembre deux mille seize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h 15), M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme ANTON, M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, Mme ODUNLAMI, MM GROUARD (jusqu'à 17 h), LANGLOIS (jusqu'à 16 h 45), Mmes RICARD, CARRE, MM. BLANLUET, HOEL, Adjoint ;

M. MOITTIE (jusqu'à 16 h 55), Mmes ARSAC, SUIRE HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP (jusqu'à 17 h), POISSON, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS (jusqu'à 15 h 40 et à partir de 17 h 20), LABADIE, ALLAIRE, M. PEZET, Mme ZERIGUI, MM. BAILLON, BARBIER, RENAULT, Mme LOEILLET (secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND, RICOUD, Mme TRIPET, MM. de BELLABRE, LECOQ, VINCOT (jusqu'à 17 h 20).

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme CHERADAME	à	M. MONTILLOT (à partir de 17 h 15)
M. GROUARD	à	M. le Maire (à partir de 17 h)
M. LANGLOIS	à	M. FOUSSIER (à partir de 16 h 45)
Mme DIABIRA	à	M. HOEL
M. MOITTIE	à	M. BARBIER (à partir de 16 h 55)
M. GAINIER	à	Mme SUIRE
M. LELOUP	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 17 h)
Mme DESCHAMPS	à	Mme ARSAC (à partir de 15 h 40 et jusqu'à 17 h 20)
M. VINCOT	à	Mme ANTON (à partir de 17 h 20)
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. LAGARDE	à	M. LEMAIGNEN
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY
Mme FOURCADE	à	M. de BELLABRE

La séance est ouverte à 14 h 34.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme CHERADAME	à	M. MONTILLOT (à partir de 17 h 15)
M. GROUARD	à	M. le Maire (à partir de 17 h)
M. LANGLOIS	à	M. FOUSSIER (à partir de 16 h 45)
Mme DIABIRA	à	M. HOEL
M. MOITTIE	à	M. BARBIER (à partir de 16 h 55)
M. GAINIER	à	Mme SUIRE
M. LELOUP	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 17 h)
Mme DESCHAMPS	à	Mme ARSAC (à partir de 15 h 40 et jusqu'à 17 h 20)
M. VINCOT	à	Mme ANTON (à partir de 17 h 20)
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN
M. LAGARDE	à	M. LEMAIGNEN
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY
Mme FOURCADE	à	M. de BELLABRE

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du 6 juin 2016.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.
Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 2016 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
16-160	7/07/16	DGA Vie Sociale et Citoyenneté. Direction de l'accueil, de l'état civil et de la citoyenneté. Intégration des recettes de la régie de recettes de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et Sport pour tous. Modification du fonds de caisse pour 4 sous-régies.
16-161	7/07/16	DGA Vie Sociale et Citoyenneté. Direction de l'accueil, de l'état civil et de la citoyenneté. Intégration des recettes de la régie de recettes de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et Sport pour tous.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-249	1/09/16	D.G.A. Economie et Attractivité. Direction de la culture, des arts et de l'économie créative. Création d'une régie de recettes M.A.M. (Maison des Arts et de la Musique).
<u>ALIENATIONS</u>		
16-210	27/07/16	Cession d'un chien de la brigade cynophile de la Police Municipale.
<u>ASSURANCES</u>		
16-156	7/07/16	Dossier contentieux société B.V.C.T.S. contre Mairie d'Orléans. Acceptation des indemnités d'assurances versées par P.N.A.S. Décision modificative.
16-170	13/07/16	Assurance Tous Risques Informatiques. Courtier AGEO Risks. Compagnie COVEA Risks. Avenant n° 2 de mise à jour du parc assuré. Avoir de 318 € T.T.C.
16-175	25/07/16	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
16-247	1/09/16	Domages aux biens. Place Albert Camus 45100 Orléans. Acceptation d'indemnités d'assurance.
16-248	1/09/16	Domages aux biens. École Michel de la Fournière à Orléans. Acceptation d'indemnité d'assurance.
16-251	8/09/16	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
16-125	11/05/16	Base de loisirs de l'Île Charlemagne. Approbation d'une convention de mise à disposition du domaine public à passer avec la Société Live ! by GL events, à titre gracieux.
16-151	24/06/16	Locaux sis 10 rue Molière. Association Les Amis des Livres. Bibliothèque des Instituteurs de l'Orléanais. Résiliation d'une convention de mise à disposition.
16-164	12/07/16	Locaux sis 4 impasse du Cardinal Morlot. Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A.). Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-169	12/07/16	Événementiel. Animation des quais de Loire 2016. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, du bungalow n° 4 par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-171	11/07/16	Local commercial 267 rue de Bourgogne. Convention d'occupation précaire de droit privé à passer avec Mme X et Mme Y, auto-entrepreneurs. Montant total mensuel du loyer 360 €.
16-172	25/07/16	Logement 22 rue Moine. M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-173	13/07/16	Pavillon sis 13 bis-15 rue du Grand Villiers. Associations Nécotin Basketball et 1-Terre-Actions. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire et révocable.
16-174	25/07/16	Salle de la Madeleine. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-176	25/07/16	Salle de la Madeleine. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-177	25/07/16	Salle de la Madeleine. Association Soleil Lune Yoga et Créativité. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de yoga.
16-179	25/07/16	Salle de la Madeleine. Country Club Route 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-180	25/07/16	Salle de la Madeleine. Club Séniors de la Madeleine. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
16-181	25/07/16	Salle Belle Croix. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-182	25/07/16	Salle Belle Croix. Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire section Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-183	25/07/16	Salle Belle Croix. Association Energie Zen. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de Qi Gong.
16-184	25/07/16	Salle Belle Croix. Association Avenir et Défense des Pré-Retraités et Retraités du Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
16-185	25/07/16	Salle Belle Croix. Association Le Théâtre de l'Eridan. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des répétitions.
16-186	25/07/16	Salle Albert Camus. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de Tai Chi Chuan.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-187	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association La Jam. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-188	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Organisme « Relais d'Assistants Maternelles Centre de la Mairie d'Orléans ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
16-189	25/07/16	Salle Foyer Saint-Vincent. Association Yog'ik. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-190	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association Yog'ik+. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-191	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de Tai Chi Chuan.
16-192	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Comité des Oeuvres Sociales de la Mairie d'Orléans section Retraités. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-193	25/07/16	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association Départementale de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (A.D.A.P.E.I. 45). Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
16-194	25/07/16	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association Les Bâtisseurs de Rêves. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-196	29/08/16	Salle Albert Camus. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-197	25/07/16	Salle Albert Camus. Service Loire Risques Transports de la Direction Départementale des Territoires (S.L.R.T.D.D.T.). Approbation d'une convention de mise à disposition pour des examens.
16-198	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-199	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association La Vie devant Soi. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-200	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-201	25/07/16	Salle des Chats Ferrés. Association Tango Porteño Centre de Recherches et de Promotion de la Culture Portègne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-202	27/07/16	Salle Yves Montand. Association Sportive d'Orléans et de l'Agglo (A.S.O.A.). Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-203	27/07/16	Salle Yves Montand. Association Blossières Initiatives. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations et des réunions.
16-204	27/07/16	Salle Paul Gauguin. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-205	27/07/16	Salle des Chats Ferrés. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-206	23/08/16	Salle de la Cigogne. Gymnastique Volontaire Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
16-207	27/07/16	Salle de la Cigogne. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-208	27/07/16	Salle de la Cigogne. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-209	27/07/16	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association France Alzheimer Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des accueils de jour.
16-213	27/07/16	Salle Yves Montand. Association Rock'N'Danse Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-214	27/07/16	Salle Yves Montand. Association M2Dance. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-215	27/07/16	Salle Yves Montand. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-219	27/07/16	Salle Yves Montand. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
16-220	28/07/16	Salle de la Cigogne. Foyer Club de la Cigogne Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-221	28/07/16	Salle de la Madeleine. Association Gym Volontaire Orléans Madeleine Deniau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
16-222	28/07/16	Salle de la Madeleine. Association Kanga Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-223	28/07/16	Salle de la Madeleine. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-224	29/07/16	Salle Belle Croix. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours.
16-225	29/07/16	Salle Mozart. Comité des Fêtes de l'Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
16-226	29/07/16	Salle Yves Montand. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
16-227	12/08/16	Salle de la Madeleine. Association Jade. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
16-231	23/08/16	Terres de la Ferme de Villeneuve au lieudit Les Saints Pères à Saint- Cyr-en-Val. Approbation d'un contrat de location.
16-232	29/08/16	Parcelle de terrain située 13 bis-15 rue du Grand Villiers à Orléans. Association Sur le Chemin Dépaysant. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-233	23/08/16	Parcelle de terrain cadastrée AY 111 située chemin des Sablons à Saran. Mme et M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-234	23/08/16	Maison SONIS sise 3 allée du 2ème Régiment de Hussards 45000 Orléans. Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (A.N.S.O.R.A.A.) Section Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-235	23/08/16	Locaux sis 69 rue des Anguignis à Saint Jean le Blanc (Association Les Restaurants du Cœur du Loiret). Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable.
16-236	23/08/16	Eglise Saint Euverte sise 28 rue d'Etelon à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-237	23/08/16	Château de la Source. Mise à disposition de l'Etat. Renouvellement d'un bail administratif.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-244	5/09/16	Commune de Neuville aux Bois. Prêt d'un parquet Junkers avec marquage basket-ball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
16-245	13/09/16	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition et d'utilisation de locaux entre Orléans Loiret Basket et la Mairie d'Orléans pour la saison sportive 2015/2016.
16-246	29/08/16	Parcelle de terrain cadastrée BZ n°624 sise rue du Petit Pont à Orléans. Orléanaise des Eaux et R.C.F. Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>CONTENTIEUX</u>		
16-152	5/07/16	Défense à une instance. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans relative à des désordres affectant le centre commercial Place d'Arc. SAS France QUICK contre la Mairie d'Orléans.
16-153	5/07/16	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal Administratif d'Orléans. Recours contre le permis de construire n° 45234 15 AO122 relatif à une extension et à la création d'une terrasse au 13 rue Harold Portalis. M. et Mme X contre la Mairie d'Orléans.
16-168	6/07/16	Constitution de partie civile. Violences et rébellion envers deux policiers municipaux, le 17 juin 2016. Ville d'Orléans contre M. X.
16-178	13/07/16	Introduction d'une instance. Désordres de la fontaine de la place Coligny. Tribunal Administratif d'Orléans. Mairie d'Orléans contre Société THEBAUD URBANISME & PAYSAGE et autres.
16-212	27/07/16	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. S.C.I. l'Île d'Avara contre Mairie d'Orléans.
16-228	12/08/16	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Requête en référé précontractuel. S.A.R.L. SOLTECHNIC contre Mairie d'Orléans.
16-238	8/09/16	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande indemnitaire suite aux travaux de réfection de la place du Martroi à Orléans. Société Le Brinc Zinc contre Mairie d'Orléans.
16-239	8/09/16	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande indemnitaire suite aux travaux de réfection de la place du Martroi à Orléans. Société Le Bistrot contre Mairie d'Orléans.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
16-240	8/09/16	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande indemnitaire suite aux travaux de réfection de la place du Martroi à Orléans. Société La Renaissance contre Mairie d'Orléans.
16-250	7/09/16	Défense à une instance. Contentieux urbanisme. Tribunal administratif d'Orléans. Demande d'annulation de la décision de refus du 24 novembre 2015 relative aux travaux de ravalement de l'immeuble sis 24 rue Louis Roguet à Orléans. M. X contre Mairie d'Orléans.

CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE

16-159	6/07/16	Festivités du 14 juillet 2016. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association Becarre Production pour un montant total de 3 600 € nets de T.V.A.
16-165	12/07/16	Direction de l'Education. Salon du livre de l'enfance 2016. Contrat de spectacle. Compagnie MATULU. Montant total 700 € nets de T.V.A.
16-195	25/07/16	Ville d'Art et d'Histoire. Approbation de contrats de cession de spectacles. Théâtre de l'Eventail. Montant global maximum 2 200 € nets de T.V.A. Association OUVEM'AZULIS. Montant global maximum 1 100 € nets de T.V.A.
16-216	27/07/16	Direction de la Culture, des Arts et de l'Économie Créative. Spectacle jeune public. Programme d'animation des quais 2016. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association Ouvem'Azulis. Montant total 1 200 € nets de T.V.A.
16-230	23/08/16	Commémorations de la Grande Guerre. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association La Voie des Livres 93 rue de la Réunion 75020 Paris. Montant global 1 500 € nets de T.V.A.
16-242	29/08/16	Événementiel. Animations des quais. Approbation de Contrats de cession de spectacles. Association les Copains d'Sabords pour un montant de 600 € T.T.C. Association de la Confrérie Les Fis d'Galarne pour un montant de 1 100 € T.T.C.
16-243	29/08/16	Événementiel. Animations des quais. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Association On n'est pas des machines. Montant global maximum 960 € T.T.C.

DEMANDES DE SUBVENTION

16-217	27/07/16	Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'œuvres. Demande de subventions.
--------	----------	---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		
16-140	26/07/16	Service Archéologique. Diagnostic archéologique sur le site de l'Hôpital Porte Madeleine. Approbation d'une convention à passer avec la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.) et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.).
16-166	27/07/16	Service Archéologique. Diagnostic archéologique 28 rue de l'Etelon - Lycée Saint-Euverte. Approbation d'une convention à passer avec l'O.G.E.C. Sainte-Croix - Saint-Euverte (S.C.S.E.).

FIXATION DE TARIFS

16-218	27/07/16	Musée des Beaux-Arts. Journées européennes du Patrimoine 2016. Fixation du prix de vente de catalogues à tarif réduit.
--------	----------	--

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 23 juin et le 12 septembre 2016 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0248	AZ0157 AZ0161 (lots 7-10)	3 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 16 0374	DV0017 DV0021	42 rue des Montées	Préemption (1)
DA 45234 16 0461	DS0475	5 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 16 0471	BD0195	96 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 16 0504	CD1038	126 rue du Fil Soie	Non préemption
DA 45234 16 0509	BH0069 (lots 36 à 40-122)	6 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 16 0522	CR0411	4 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0524	BE0004 (lots 1 à 7-13-16-18-19)	106 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0528	BI0020 (lot 7)	46 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 16 0532	AO0201 AO0607 (lots 52-65)	30 rue du Commandant Arago	Non préemption
DA 45234 16 0533	BK0156 (lots 1-2)	16 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0534	AL0019 (lots 1-9)	26 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 16 0536	CZ0193 CZ0194	10 rue Pierre Louis	Non préemption
DA 45234 16 0537	BC0016 (lot 8)	51 rue Royale	Non préemption
DA 45234 16 0538	AP0172	29 rue des Blossières	Non préemption
DA 45234 16 0539	AZ0174	13 rue des Chats Ferrés	Non préemption
DA 45234 16 0540	BI0008 (lot 4)	21 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 16 0541	AY0115	43 rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 16 0542	AC0274 (lots 106-116)	17 rue Charles le Chauve	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0543	BI0384 BI0383 (lot 1)	258 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0544	BI0299 (lots 24-25-27 à 36)	7 rue Saint-Eloi	Non préemption
DA 45234 16 0546	DH0126	11 rue du Clos Rozé	Non préemption
DA 45234 16 0547	DT0213	14 rue Daniel Mayer	Non préemption
DA 45234 16 0548	BL0143 (lots 69-73)	22 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0549	AV0719 (lots 10-47)	1 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 16 0550	AO0645	50 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 16 0551	EM0047	avenue de la Bolière	Non préemption
DA 45234 16 0552	BL0032 (lots 1-3-6)	4 rue des Sept Dormants	Non préemption
DA 45234 16 0556	EO0166 (lots 21-92)	1 rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 16 0557	AN0209	14 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 16 0558	BI0044 (lots 5-6-13-14-21-24)	306 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0559	AO0529	75 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 16 0560	DR0590 (lots 2-4-5)	9016 rue Brillat Savarin Anthelme	Non préemption
DA 45234 16 0561	CH0445	79 rue Petit Champ de l'Echo	Non préemption
DA 45234 16 0562	AM0681 AM0639 (lot 1)	53 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 16 0563	BV0237	16 rue de Bel Air	Non préemption
DA 45234 16 0564	DP0234	1 bis rue du Cyprès	Non préemption
DA 45234 16 0565	AO0776 (lot 1)	58 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0566	CO0061	25 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0567	DL0482	1 rue Sébastien Terramorsi	Non préemption
DA 45234 16 0568	ES0114 ES0115 (lot 25)	193 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 16 0569	BK0097	39 rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 16 0570	AO0093	22 rue Serenne	Non préemption
DA 45234 16 0571	ET0388	30 rue Raoul Follereau	Non préemption
DA 45234 16 0572	DI0061	47 rue Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 16 0578	AO0309	3 rue de Jargeau	Non préemption
DA 45234 16 0579	AB0776	18 rue de l'Union	Non préemption
DA 45234 16 0580	CR0444	26 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0581	ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 (lot 104)	6 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 16 0582	BY1135 BY1138 (lots 16-52)	6 rue Jeanne Champillou	Non préemption
DA 45234 16 0583	CI0764 CI0770	rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 16 0585	DP0041 (lots 471-493)	1 allée des Roseraies	Non préemption
DA 45234 16 0586	AC0295	7 rue des Trois Croissants	Non préemption
DA 45234 16 0587	BT0001 BT0003 (lots 2-15)	24 boulevard Pierre Segelle et 2 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0588	BT0001 BT0003 (lot 8)	24 boulevard Pierre Segelle et 2 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0589	BT0001 BT0003 (lots 1-16)	24 boulevard Pierre Segelle et 2 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0590	BT0001 BT0003 (lots 5-14)	24 boulevard Pierre Segelle et 2 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0591	AV0295 AO0670 (lots 3-10-142)	3 place Gambetta et 1 Rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0592	BZ0820	172 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 16 0593	CE0741	Grande Rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0594	BT0001 BT0003 (lot 7)	24 boulevard Pierre Segelle et 2 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0595	AM0449 AM0451 AM0521 AM0524 AM0523 (lots 11-12-15-16)	9 rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0596	AT0191 (lot 222)	37 rue des Sansonnieres	Non préemption
DA 45234 16 0597	BI0364 (lots 31-49-59)	place Louis XI	Non préemption
DA 45234 16 0598	BT0011	10 boulevard Pierre Segelle	Non préemption
DA 45234 16 0599	BK0086 (lots 9-10-11-19-29)	8 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 16 0600	BC0037 (lot 20)	4 rue du Vieux Marché	Non préemption
DA 45234 16 0601	BR0198 (lots 109-145)	17 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 16 0602	CI0826	2 rue Louise Labé	Non préemption
DA 45234 16 0603	AN0181 (lots 19-87)	1 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 16 0604	BK0272 (lot 5)	29 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0605	BS0600 (lot 2)	133 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0606	EM0003 (lots 10-36-352)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 16 0607	AC0023 AC0025	301 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0608	BY1151 BY1168 (lots 13 à 28, 231 à 251, 278 à 283, 65-67-71-75-85-86)	18-20 avenue des Droits de l'Homme	Non préemption
DA 45234 16 0609	DI0406	rue du Clos Saint-Hilaire	Non préemption
DA 45234 16 0610	EK0210 EK0214 EK0218 (lot 7)	42 avenue du Président John Kennedy	Non préemption
DA 45234 16 0611	EM0002 (lots 4-112-169)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 16 0612	DE0317 (lots 7-9-115)	32 avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 16 0613	CS0027	5 rue Salesses	Non préemption
DA 45234 16 0614	CR0081	24 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0615	BC0047 BC0039 (lots 4-17)	2 rue du Cheval Rouge	Non préemption
DA 45234 16 0616	DM0150	24 allée des Champs Fleuris	Non préemption
DA 45234 16 0617	CT0146	64 bis rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0618	BD0015	50 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 16 0619	AH0396	85 rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 16 0620	BI0286	15 rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 16 0621	BK0266 (lot 6)	2 rue Pereira	Non préemption
DA 45234 16 0622	AB0694	1 bis rue des Ecoles	Non préemption
DA 45234 16 0624	EK0210 EK0214 (lot 21)	avenue du Président John Kennedy	Non préemption
DA 45234 16 0625	DM0049	108 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 16 0626	AO0090 (lots 9-10-11)	20 rue de Lahire	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0627	AR0181	9 rue A Gault	Non préemption
DA 45234 16 0628	BL0099 (lots 1-3)	127 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0629	AO0780	19 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 16 0630	AD0124 (lots 1-6)	141 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0631	BS0145	121 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0643	AV0295 AO0802 (lots 11-143)	3 place Gambetta	Non préemption
DA 45234 16 0644	CR0492 (lots 11-24)	31 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0645	BE0091 BE0093 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lot 6)	5 rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 16 0646	EM0061 EM0063 EM0065 EM0066 EM0071 (lots 4-26)	2 allée Roland Dorgeles	Non préemption
DA 45234 16 0647	BY1157 (lots 9-39)	rue François Hauchecorne	Non préemption
DA 45234 16 0648	AN0314	40 bis boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0649	CR0405 (lots 72-78-84)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0650	AW0236	89 rue Banner	Non préemption
DA 45234 16 0651	BH0137 (lot 12)	10 rue Adolphe Crespin	Non préemption
DA 45234 16 0652	DX0071	49 rue des Platanes	Non préemption
DA 45234 16 0653	BZ0355	50 rue la Barrière Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0654	BL0063 (lots 7-9-10)	167 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0655	AV0381 AV0371 (lot 5)	113 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 16 0656	CW0201 (lot 6)	10 rue du Coq Saint Marceau	Non préemption
DA 45234 16 0657	DO0244 (lots 322-332-750)	63 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 16 0658	AP0551	48 rue Jules Noël	Non préemption
DA 45234 16 0659	AV0006	125 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 16 0660	CR0368	53 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0661	AH0505	114 rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0662	BS0537 (lot 1)	56 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 16 0664	DL0463	26 rue Robert Picard de la Vacquerie	Non préemption
DA 45234 16 0665	BK0114 (lots 2-5)	48 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 16 0666	DM0281 DM0296	route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 16 0667	CL0220	38 rue du Grand Villiers	Non préemption
DA 45234 16 0668	BV0262	1 rue Moine	Non préemption
DA 45234 16 0669	BI0232	8 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 16 0670	BR0198 (lots 102-133)	17 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 16 0671	DE0163	62 avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 16 0672	EO0027	28 rue Léon Blum	Non préemption
DA 45234 16 0673	EO0166 (lots 116-52)	1 rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 16 0674	BZ0768	5 impasse du Livouet	Non préemption
DA 45234 16 0675	CP0482	59 rue aux Ligneaux	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0676	CR0182	50 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0677	DL0507 DL0328 DL0535 DL0322 DL0325 DL0271 DL0272	2 rue Benoit Lebrun	Non préemption
DA 45234 16 0678	CW0805 (lots 1-5-8-10)	8 quai du Fort des Tourelles	Non préemption
DA 45234 16 0679	BI0342 BI0343 (lots 16-17)	15 rue des Trois Clefs	Non préemption
DA 45234 16 0680	BN0003 (lots 2-5)	62 rue Saint-Euverte	Non préemption
DA 45234 16 0681	CX0127 (lots 4-6)	55 quai de Prague	Non préemption
DA 45234 16 0682	AT0108 AT0111 AT0212 AT0213 AT0214 AT0216 AT0217 AT0220 AT0221 AT0226 AT0227 AT0230 (lot 46)	Place Albert Premier	Non préemption
DA 45234 16 0683	DL0262	21 rue Claude Deruet	Non préemption
DA 45234 16 0684	AR0520	5 allée du Clos de la Vinaigrerie	Non préemption
DA 45234 16 0685	BX0363	57 rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 16 0686	BM0047 (lots 5-9)	77 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0687	AB0408 AB0491 AB0492	256 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0688	AD0124 (lots 2-7)	141 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0689	BP0204	54 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 16 0690	BM0215 (lots 11-12)	16 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 16 0691	BX1176	Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0692	BZ0436	115 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 16 0693	AO0093	22 rue Serenne	Non préemption
DA 45234 16 0694	AK0201 (lot 108)	7 place de l'Europe	Non préemption
DA 45234 16 0695	BT0704	7 rue du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 16 0696	BI0362 (lot 66)	23 rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 16 0697	BS0194 BS0202 BS0203 (lot 1)	12 rue Eugène Vignat	Non préemption
DA 45234 16 0698	AY0074 (lot 6)	14 rue Creuse	Non préemption
DA 45234 16 0699	CW0107	1 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 16 0700	DH0308	80 rue de la Cigogne	Non préemption
DA 45234 16 0701	AE0363 (lots 2-22-104)	101 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0702	DH0330 (lots 14-110)	79 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 16 0703	BC0154	24 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 16 0704	BS0500	59 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0705	BM0092 (lots 3-8-11-15)	11 rue de Solferino	Non préemption
DA 45234 16 0706	CY0111	50 rue Guignegault	Non préemption
DA 45234 16 0707	AN0294	5 venelle de la Boëche	Non préemption
DA 45234 16 0708	AD0057	Les Groues	Non préemption
DA 45234 16 0709	AD0060	Les Groues	Non préemption
DA 45234 16 0710	AD0058 AD0059 AD0061	155-155A Rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0711	CD1242	rue du Petit Villiers	Non préemption
DA 45234 16 0712	CK0411	5 rue Paul Lemesle	Non préemption
DA 45234 16 0713	BL0005 (lots 3-7)	201 rue de Bourgogne	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0714	BK0255 (lots 11-15-23-26-29)	17 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0715	CR0405 (lots 37-38-82)	25 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0716	AM0336	21 bis boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 16 0717	BX0506	99 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 16 0718	AV0672	102 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0719	AW0076 (lots 10-11p-12-13-14)	65 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0720	AN0070 (lots 1-4)	35 rue du Maréchal Foch	Non préemption
DA 45234 16 0721	DH0330 (lots 29-129)	79 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 16 0722	BD0194 (lots 2-3-4-6 à 9-11 à 14-18)	94 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 16 0723	ES0072 ES0070 (lot 15)	10 rue Gustave Flaubert	Non préemption
DA 45234 16 0724	CD1244	2 rue du Petit Villiers	Non préemption
DA 45234 16 0725	EO0171 (lots 46-194)	1 rue Parmentier	Non préemption
DA 45234 16 0726	ES0078 ES0081 (lot 31)	22 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 16 0727	CO0171	18 bis rue du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 16 0728	BK0045 (lots 4-7-103)	44 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 16 0729	BM0013 BM0283 BM0284 (lots 1-3)	12 rue Edouard Fournier	Non préemption
DA 45234 16 0730	CS0236	78 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0731	AO0776 (lots 3-21-22-23)	58 bis boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0732	AV0077	12 rue Ladureau	Non préemption
DA 45234 16 0733	DN0825 (lots 151-152-159)	2 rue Georges Pompidou	Non préemption
DA 45234 16 0734	AO0776 (lots 8-39)	58 bis boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0735	BS0612 (lots 2-4)	133 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0736	CR0560 CR0561 CR0562 (lots 4-20)	24 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0737	AZ0216	4 bis rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 16 0738	BH0137 (lot 12)	8 rue Adolphe Crespin	Non préemption
DA 45234 16 0739	BI0118 (lots 1-25-26-27-31-32)	3 rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 16 0740	BV0024	28 rue Moine	Non préemption
DA 45234 16 0741	BI0043	310 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0742	AH0307	93 rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 16 0743	BX0483 BX0497	104 rue Moine	Non préemption
DA 45234 16 0744	CL0652	165 rue d'Ambert	Non préemption
DA 45234 16 0745	BK0147 (lots 64-94-203)	41 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 16 0746	AL0019 (lots 3-6-7)	26 quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 16 0747	AL0056	3 rue de l'Echelle	Non préemption
DA 45234 16 0748	AC0084	9 venelle Belleville	Non préemption
DA 45234 16 0749	CD1244 (lot de volume 1)	2 rue du Petit Villiers	Non préemption
DA 45234 16 0752	BZ0426	5 impasse du Clos de la Fontaine	Non préemption
DA 45234 16 0753	ET0144 ET0540	5 rue Lamarck	Non préemption
DA 45234 16 0754	AK0201 (lot 209)	1 place Jean Monnet	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0755	BP0203	54 rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 16 0756	BP0193	12 rue des Bouteilles	Non préemption
DA 45234 16 0757	ES0277	1 rue du Docteur Simonin	Non préemption
DA 45234 16 0758	AS0180 AS0181 (lots 103-104-105)	1 boulevard de Québec	Non préemption
DA 45234 16 0759	CK0326 CK0327 CK0330 CK0331	82 rue du Onze Novembre	Non préemption
DA 45234 16 0760	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 4)	91 rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 16 0761	AW0204 AW0203 (lots de volumes 1-2)	115 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0762	CY0163 (lot 383)	40 rue Marchais	Non préemption
DA 45234 16 0763	BI0218 (lots 17-18)	8 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 16 0765	DP0596	34 rue Basse Mouillère	Non préemption
DA 45234 16 0766	AM0163 AM0531 (lots 3-22)	66 rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 16 0768	EP0208	5 rue Arsène d'Arsonval	Non préemption
DA 45234 16 0769	ES0227	9 rue du Douanier Rousseau	Non préemption
DA 45234 16 0770	AP0530	239 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0771	ET0756	3 rue Jean-Baptiste Isnard	Non préemption
DA 45234 16 0772	AO0264 AO0763 (lot 2)	75 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 16 0773	BI0363 (lots 14-21)	20 rue des Pastoureaux	Non préemption
DA 45234 16 0774	BN0068	2 rue aux Loups	Non préemption
DA 45234 16 0775	DP0064	50 avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 16 0776	EK0238 EK0241 (lot 183)	avenue du Président John Kennedy, Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 16 0777	CW0233 (lot 13)	47 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 16 0778	AX0266 (lots 127-133)	18 boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 16 0779	BX0534	265 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 16 0780	BN0281	32 rue des Ormes Saint-Victor	Non préemption
DA 45234 16 0781	AI0372	5 rue Georges Papelier	Non préemption
DA 45234 16 0782	AL0122	2 bis rue de l'Écu Saint Laurent	Non préemption
DA 45234 16 0783	CS0088 (lot 91)	5 rue Reginald	Non préemption
DA 45234 16 0784	AC0227	39 rue Masse	Non préemption
DA 45234 16 0785	BR0041	30 rue d'Alsace Lorraine	Non préemption
DA 45234 16 0786	AP0201 AP0198 (lots 3-6-8)	2 place la Nouvelle Orleans	Non préemption
DA 45234 16 0787	ET0906	34 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 16 0788	AO0067 AO0535	12 rue du Parc	Non préemption
DA 45234 16 0789	CW0142	41 rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 16 0790	BC0017 (lots 9-14-24-31)	6 rue du Tabour	Non préemption
DA 45234 16 0791	AV0381 AV0371 (lot 5)	113 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 16 0792	CE0092	19 rue Eugène Faugouin	Non préemption
DA 45234 16 0793	BK0202 (lot 2)	62 quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0794	AX0134	86 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 16 0795	BC0261 (lots 3-4)	5 rue du Vieux Marché	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0796	DO0011	11 bis route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 16 0797	AO0231	37 boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 16 0798	CP0133 (lots 32-33-34)	116 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0799	AV0386 (lot 45)	107 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 16 0800	BD0223 (lot 12)	20 rue de Limare	Non préemption
DA 45234 16 0801	AN0373 (lots 11-19)	72 rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0802	AX0042 (lot 55)	51 rue Porte Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 16 0803	CE0092	19 rue Eugène Faugouin	Non préemption
DA 45234 16 0804	BT0462 (lots 423-463-464)	6 rue de la Manufacture	Non préemption
DA 45234 16 0805	AO0400 AO0776 (lot 44)	24 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 16 0806	AR0272	24 rue A Gault	Non préemption
DA 45234 16 0807	CR0369 CR0371 CR0372	53 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0808	CO0264	20 bis rue du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 16 0809	BK0026 (lot 10)	285 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0810	AV0618 AV0622 AV0624 (lots 325-326-368-370-394)	26 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0811	CR0220	19 rue de l'Orbette	Non préemption
DA 45234 16 0812	AN0270	76 rue Xaintraillles	Non préemption
DA 45234 16 0813	BP0086 (lot 6)	4 rue des Bouteilles	Non préemption
DA 45234 16 0814	BK0114 (lots 2-5)	48 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 16 0815	AO0364 (lot 10)	1 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 16 0816	CR0542 CR0543 (lots 1-4)	77 bis rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0817	BT0018	5 rue de la Manufacture	Non préemption
DA 45234 16 0818	EO0166 (lots 11-82)	1 rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 16 0819	ES0233	13 rue Pablo Picasso	Non préemption
DA 45234 16 0820	AT0124 AT0163 AT0242 (lot 33)	Rue Daniel Jousse	Non préemption
DA 45234 16 0821	DN0070 DO0364 (lot 110)	11 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 16 0822	BC0050 (lots 12-7)	10 place du Vieux Marché	Non préemption
DA 45234 16 0823	EM0030 (lots 20-84-193)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 16 0824	BS0537 (lots 130-152-21)	56 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 16 0825	BK0086 (lots 2-20-3-56-57)	8 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 16 0826	ES0078 ES0081 (lot 98)	1 rue Alexandre Dumas	Non préemption
DA 45234 16 0827	AR0077 (lots 11-7)	56 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 16 0828	BO0099 (lots 54-56)	11 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 16 0829	AV0718 AV0720 (lots 40-6)	3 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 16 0830	BI0364 (lots 26-33-7)	Place Louis XI	Non préemption
DA 45234 16 0831	AE0363 (lot 120)	101 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0832	AO0364 (lots 11-4-6-7)	1 rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 16 0833	BH0016 (lot 11)	3 rue Sainte Anne	Non préemption
DA 45234 16 0834	BM0190	3 rue Neuve Saint-Aignan	Non préemption
DA 45234 16 0835	CS0046	6 rue Salesses	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0836	CR0399	1 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0837	AY0113	45 rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 16 0839	BK0001 (lots 10-36-38)	6 rue du Chariot et 44 rue Royale	Non préemption
DA 45234 16 0840	BO0051	6 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 16 0841	EK0210 EK0214 EK0218 (lot 7)	42 avenue du Président John Kennedy	Non préemption
DA 45234 16 0842	AS0273	17 rue de Lutece	Non préemption
DA 45234 16 0843	CD0660	177 rue du Fil Soie	Non préemption
DA 45234 16 0844	DN0887	16 rue André Malraux	Non préemption
DA 45234 16 0845	CZ0253 CZ0173 CZ0179 CZ0135	12 rue François Mansart	Non préemption
DA 45234 16 0846	AP0469	253 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0847	AR0140 (lots 1-3-5)	192 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0848	BK0217 (lots 12-3-8)	10 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 16 0849	CZ0520 CZ0528 CZ0529 (lots 111-112-27-28-32)	5 impasse Eugène Delaire	Non préemption
DA 45234 16 0850	DW0119	51 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 16 0851	DR0068	4 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 16 0852	AC0885	277K rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0853	AP0039	11 rue Charles Perrault	Non préemption
DA 45234 16 0854	BT0679 BT0690 (lots 19-35)	43 rue du Champ Rond	Non préemption
DA 45234 16 0855	CY0093	67 rue Marchais	Non préemption
DA 45234 16 0856	AO0004	118 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 16 0857	DL0130 DL0388	1 rue Bernard Lecache	Non préemption
DA 45234 16 0858	BO0070 (lot 12)	162 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 16 0860	EM0002 (lots 68-144-230)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 16 0861	AM0327	9 rue des Maltôtiers	Non préemption
DA 45234 16 0862	AB0251 AB0256	311 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0863	CN0356 (lots 1 à 6)	12 rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 16 0864	AI0646 AI0647 (lot 5)	50 rue du Faubourg Madeleine	Non préemption
DA 45234 16 0880	AK0215 (lot 23)	4 rue Paul Henri Spaak	Non préemption
DA 45234 16 0881	CR0159	1 rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 16 0882	AW0011 (lots 1-12-13-15-5 à 8)	123 rue Bannier	Non préemption
DA 45234 16 0884	AP0446	2 ter rue des Deux Ponts	Non préemption
DA 45234 16 0885	DE0836	rue Fosse de Meule	Non préemption
DA 45234 16 0886	CN1016	25 boulevard Marie Stuart	Non préemption
DA 45234 16 0887	AD0124 (lots 3-5)	141 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 16 0889	AI0147	80 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 16 0891	CP0577 CP0578 CP0600	85 ter rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 16 0898	BT0301 BT0304 BT0306 BT0483 BT0487 BT0489 BT0568 BT0625 BT0627 BT0629 BT0631 BT0633 BT0635 BT0637 BT0639 (lot 4131)	14 ter boulevard Aristide Briand	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 16 0899	AX0279 AX0278 (lots 11-43)	10 rue Porte Madeleine	Non préemption
DA 45234 16 0900	AE0036	25 rue du Maréchal Maunoury	Non préemption
DA 45234 16 0902	BC0005	rue Jeanne d'Arc	Non préemption
DA 45234 16 0906	DM0005	11 rue des Chabassières	Non préemption

(1) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DA 45234 16 0374 (décision jointe) :

Maison sise 42 rue des Montées à Orléans, cadastrée section DV n° 17 et 21, vendue 580 000 €.

Par décision du 5 juillet 2016, la Ville d'Orléans a pris la décision d'exercer son droit de préemption urbain aux motifs suivants :

« Considérant l'emplacement réservé n° 71 selon le Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération du Conseil Municipal n° 6 du 25 octobre 2013, traversant la parcelle cadastrée section DV n° 17,

Considérant que l'emplacement réservé n° 71 a été instauré pour assurer la desserte du Parc des Expositions, en connexion avec la rue des Montées,

Considérant que la Ville d'Orléans est déjà propriétaire de plusieurs parcelles voisines constituant ainsi une réserve foncière dans l'attente d'une action d'aménagement ».

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 2 juin et le 31 août 2016 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 16 0049	5	rue	du Vieux Marché	Non préemption
FC 45234 16 0050	6	rue	Théophile Chollet	Non préemption
FC 45234 16 0051	16	place	du Martroi	Non préemption
FC 45234 16 0052	141	rue	de l'argonne	Non préemption
FC 45234 16 0053	2	place	de la Bascule	Non préemption
FC 45234 16 0054	253	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 16 0056	58	rue	Emile Zola	Non préemption
FC 45234 16 0057	10	rue	Louis Roguet	Non préemption

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 16 0058	34	rue	du Faubourg Bannier	Non préemption
FC 45234 16 0059	1	quai	de Prague	Non préemption
FC 45234 16 0060	125	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 16 0061	9	rue	des Carmes	Non préemption
FC 45234 16 0063	29	rue	de la République	Non préemption
FC 45234 16 0064	16	rue	de la République	Non préemption
FC 45234 16 0065	248	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 16 0066	22	rue	Bannier	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
11-juil.-16	T	Travaux de réfection des éclairages dans les bâtiments communaux de la Ville d'Orléans	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	125 000,00	150 000,00
22-juil.-16	S	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière pour l'assistance à la passation d'un contrat complexe	Gpt ISC / ATELIER X LAUZERAL / CITAE / ISIOM / SOLON Avocats / A3P Audit et Conseil	190 800,00	228 960,00
11-juil.-16	T	Réfection complète de l'étanchéité de la toiture terrasse de la mairie de proximité de La Source à Orléans (45)	NEF	383 803,75	460 564,50
7-juil.-16	T	Remplacement du TGBT (tableau général basse tension) du Centre Municipal de la Ville d'Orléans	SEIT INDUSTHEO / ACTIMIUM	65 577,62	78 693,14

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT €H.T.	MONTANT € T.T.C.
5-juil.-16	T	Aménagement de la Rue Saint Marc - Lot 1 : Voirie et aménagement de surface	EIFFAGE TP IDF / CENTRE	1 224 962,57	1 469 955,08
5-juil.-16	T	Aménagement de la Rue Saint Marc - Lot 2 : Eclairage public	GPT CITEOS / SPIE	214 994,85	257 993,82
5-juil.-16	T	Aménagement de la Rue Saint Marc - Lot 3 : Espaces verts	BOURDIN JARDINS ET PAYSAGES	48 431,26	58 117,51
5-juil.-16	T	Aménagement de la Rue Saint Marc - Lot 4 : Assainissement	SOGEA	148 000,00	177 600,00
7-juil.-16	S	Collégiale Saint Pierre Le Puellier - Maitrise d'œuvre - RELANCE	Gpt LYMPIA ARCHITECTURE / CABINET PHILIPPE GRANDFILS	62 077,60	74 493,12
11-juil.-16	T	Transformation de l'ancienne école Charles Perrault en locaux "syndicats", 4 impasse du Cardinal Morlot, 45000 Orléans (Lot 1 : Menuiserie bois, ouvrage de plâtre)	Gpt GAUTHIER / CROIXMARIE	19 900,00	23 880,00
11-juil.-16	T	Transformation de l'ancienne école Charles Perrault en locaux "syndicats", 4 impasse du Cardinal Morlot, 45000 Orléans (Lot 2 : Plomberie, sanitaire)	HYDROPOLE	1 852,50	2 223,00
11-juil.-16	T	Transformation de l'ancienne école Charles Perrault en locaux "syndicats", 4 impasse du Cardinal Morlot, 45000 Orléans (Lot 3 : Courants forts - courants faibles)	BRUNET	16 775,00	20 130,00
11-juil.-16	T	Transformation de l'ancienne école Charles Perrault en locaux "syndicats", 4 impasse du Cardinal Morlot, 45000 Orléans (Lot 4 : Faïence, peinture, revêtements collés-scellés, plafonds suspendus)	GAUTHIER	17 000,00	20 400,00

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT €H.T.	MONTANT € T.T.C.
11-juil.-16	S	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux	ORLEANS INSERTION EMPLOI	284 295,75 par période	284 295,75 par période
11-juil.-16	T	Remplacement du revêtement de sol au gymnase René Amarger	GAUTHIER	68 999,85	82 799,82
11-juil.-16	F	Fourniture et installation d'équipements audiovisuels pour le Palais des Sports d'Orléans	EUROP GROUPE	71 314,35	85 577,22
22-juil.-16	S	Mise en place d'une solution de paiement dématérialisé du stationnement sur voirie sur le territoire de la commune d'Orléans et autres services associés	MOBILE PAYMENT SERVICES	40 280,00	48 336,00
7-juil.-16	S	Maîtrise d'œuvre pour la requalification des parkings du parc floral d'Orléans la Source	SLG PAYSAGE / BEA INGENIERIE	38 400,00	46 080,00
11-juil.-16	S	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parcours de running en bord de Loire sur les deux rives	SLG PAYSAGE / BEA INGENIERIE	44 330,00	53 196,00
28-juil.-16	S	Maintenance de la solution de gestion des procès-verbaux électroniques de la Police Municipale et de la Police Municipale Intercommunale des Transports	YOU TRANSACTOR	17 000,00	20 400,00

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT €H.T.	MONTANT € T.T.C.
8-août-16	S	Maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement des infrastructures liées au projet de requalification du Zénith et du Parc des Expositions de l'agglomération orléanaise	Gpt SAFEGE / AEI	188 710,00	226 452,00
10-août-16	F	Fourniture et livraison de manuels, de livres scolaires et de dictionnaires - Lot 1 - Manuels scolaires, livres, encyclopédie, atlas et dictionnaires	LIBRAIRIE LAIQUE	Par période Minimum 55 000,00 Maximum 95 000,00	Par période Minimum 95 000,00 Maximum 114 000,00
10-août-16	F	Fourniture et livraison de manuels, de livres scolaires et de dictionnaires - Lot 2 - Dictionnaires niveau CM2 avec intégration d'un encart "Mairie d'Orléans"	CHANTELIVRE	Par période Sans Minimum Maximum 35 000,00	Par période Sans Minimum Maximum 42 000,00
23-août-16	T	Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police, mobilier urbain routier et création de marquage horizontal	SVL	Par période Mini 15 000 Maxi 85 000	Par période Mini 18 000 Maxi 102 000
10-août-16	T	Travaux d'économie d'énergie sur les installations thermiques des bâtiments de la Ville d'Orléans	ENGIE AXIMA	248 622,63	298 347,16
10-août-16	S	Conception de la maquette du magazine municipal Orléans.mag	L. SCIPION	37 500,00	41 250,00
23-août-16	S	Prestations topo-foncieres et négociations foncières	AXIS CONSEIL	mini : 41 666 maxi : 208 333	mini : 49 999,20 maxi : 249 99,60
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 1 - Gros œuvre	ROC GROUPE VILLEMAM	70 000,00	84 000,00

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT €H.T.	MONTANT € T.T.C.
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 2 - Cloisons, plafonds	ISOLUX	46 000,00	55 200,00
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 3 - Menuiseries bois	RIGUET	37 500,00	45 000,00
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 4 - Revêtements de sol et revêtements muraux	SRS	31 775,40	38 130,48
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 5 - Peinture	ROGGIANI	17 488,00	20 985,60
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 6 - Courants forts, courants faibles	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	35 000,00	42 000,00
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 7 - Gros œuvre	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	63 423,73	76 108,48
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 8 - Equipements de cuisine	AXIMA REFREGIRATION	29 900,00	35 880,00
12-août-16	T	Groupe scolaire Pierre Ségelle, restructuration du restaurant scolaire - Lot 9 - Prestations de déménagement	DEMEPOOL DISTRIBUTION	13 220,00	15 864,00
10-août-16	S	Prestation de supervision et de gestion du système de contrôle des accès aux zones piétonnes	ORLEANS GESTION	1ère période : 112 280 période suivante : 72 885	1ère période : 134 736 période suivante : 88 662

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT €H.T.	MONTANT € T.T.C.
23-août-16	F	Fourniture de sapins et bouleaux floques blancs et/ou couleurs et d'accessoires de décorations pour les décors de Noël-Lot 1 : Fourniture de sapins et bouleaux floqués blancs et/ou couleurs	JURA MORVANS DECORATIONS	14 122,00	16 946,40
23-août-16	F	Fourniture de sapins et bouleaux floques blancs et/ou couleurs et d'accessoires de décorations pour les décors de Noël Lot 2 : Fourniture d'accessoires de décorations	JURA MORVANS DECORATIONS	1 517,50	1 821,00
18-août-16	S	Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurisation, de manifestations événementielles	AGIR PREVENTION ET SECURITE M	Par période Minimum 100 000,00 Maximum 300 000,00	Par période Minimum 120 000,00 Maximum 360 000,00
18-août-16	S	Réalisation d'études écologiques en vue de la réalisation d'études d'impact préalables à l'aménagement des quartiers de La Source et de L'Argonne	INSTITUT D'ECOLOGIE APPLIQUEE	19 380,00	23 256,00
18-août-16	S	Maîtrise d'œuvre pour la reprise de l'éclairage public et des trottoirs du sud du quartier de La Source à Orléans, Loiret	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	149 152,00	178 982,40
	F	Fourniture de Buis	BUIS DE BEAUSSERE	45 485,00	51 111,50
18-août-16	T	Travaux de création, déplacement ou remplacement intégral de poteaux et bouches d'incendie sur la commune d'Orléans	SCBM	38 965,85	46 759,02

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
18-août-16	T	Travaux courants de voirie sur l'espace public	EUROVIA CENTRE LOIRE (Att 1) TPVL (Att 2) COLAS CENTRE OUEST (Att 3) EIFFAGE ROUTE (Att 4)	Par période : Montant minimum : 338 187,70 € H.T. Montant maximum: 1 741 666,67 € H.T.	Par période : Montant minimum: 405 825,24 € T.T.C. Montant maximum: 2 090 000 € T.T.C.
23-août-16	T	Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police, mobilier urbain routier et création de marquage horizontal	SVL	57 886,00	69 423,20
29-août-16	S	Prestations d'entretien ménager des bâtiments de la Ville d'Orléans, du CCAS de la Ville d'Orléans et de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (Lot 1 : Bâtiments culturels)	TEAMEX	156 360 € par période	187 632 € par période
29-août-16	S	Prestations d'entretien ménager des bâtiments de la Ville d'Orléans, du CCAS de la Ville d'Orléans et de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (Lot 2 : Bâtiment sportif - Palais des Sports)	LIMPA NETTOYAGE	Par période : Montant minimum : 41 666,67 € Montant maximum: 166 666,67 €	Par période : Montant minimum : 50 000 € Montant maximum: 200 000 €
29-août-16	S	Prestations d'entretien ménager des bâtiments de la Ville d'Orléans, du CCAS de la Ville d'Orléans et de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (Lot 3 : Bâtiments administratifs et techniques)	PRESTIGE CONCEPT SERVICES	Ville d'Orléans Première période : 202 185,10 € Période suivante : 170 288,58 €	Ville d'Orléans Première période : 242 622,12 € Période suivante : 204 346,30 €

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
29-août-16	S	Prestations d'entretien ménager des bâtiments de la Ville d'Orléans, du CCAS de la Ville d'Orléans et de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (Lot 4 : Bâtiments gérés par le CCAS)	LIMPA NETTOYAGE	budget CCAS	budget CCAS
3-sept.-16	S	Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel SYMART	TECHNOLOGIES NOUVELLES	Montants par période : Minimum 2 500 € Maximum 10 000 €	Montants par période : Minimum 3 000 € Maximum 12 000 €
12-sept.-16	T	Rénovation de signalisation tricolore carrefour Avenue Gallouedec et Rue de Bignon	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	Minimum 15 000 € Maximum 70 000 €	Minimum 18 000 € Maximum 84 000 €

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT ¹	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
5-juil.-16	Maitrise d'œuvre pour la requalification de la rue St Marc	A2I	6 750,00	8 100,00
28-juil.-16	Maitrise d'œuvre quartier gare, requalification des rues, promenades et jardins publics dans le cadre de la réhabilitation du quartier	CCK ARCHITECTE	21 245,23	25 494,28
23-août-16	Prestations de service de télécommunications - Lot 1 : prestation de service de téléphonie fixe (abonnements et communications)	ORANGE SA	Sans objet	Sans objet
23-août-16	Prestations de service de télécommunications - Lot 2 : prestation de service téléphonie mobile (abonnements et communications)	ORANGE SA	Sans objet	Sans objet
23-août-16	Prestations de service de télécommunications - Lot 3 : prestation de service Internet et accès VPN	ORANGE SA	Sans objet	Sans objet
23-août-16	Maintenance et dépannage des ascenseurs	KONE	24 195,90	29 035,08

DATE DE L'AVENANT ¹	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
23-août-16	Requalification quartier Gare, phase 2	CEE CITEOS	Sans objet	Sans objet
23-août-16	Immeuble 108 rue de Bourgogne	LEPLATRE	3 200,00	3 840,00
23-août-16	Fourniture, pose et maintenance de matériel de stationnement payant en surface - Lot 1 : matériel de stationnement payant en surface de type horodateur	CALE	Sans objet	Sans objet
29-août-16	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la charpente de la tribune d'honneur du parc des sports des Montées suite à un sinistre	Gpt LIGNE 7 ARCHITECTURE / AR-C	20 000,00	24 000,00
29-août-16	Requalification des rues du quartier "Sud Châtelet" Lot 1 : Terrassement, voirie, réseaux et plantations	EUROVIA CENTRE LOIRE	123 812,10	148 574,52
29-août-16	Remplacement des menuiseries extérieures aluminium Lot 3 : Groupe Scolaire Denis Diderot	NEGRO	3 272,00	3 926,40
31-août-16	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Notre Dame de Recouvrance	SCE	-10 844,13	-13 012,96

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- du RECTEUR DE L'ACADEMIE ORLEANS-TOURS, pour l'accueil réservé aux candidats du C.A.P.E.S. d'anglais organisé au lycée Pothier. En effet, c'est passé un petit peu inaperçu, mais Orléans a été la ville où a eu lieu le C.A.P.E.S. d'anglais. Vous connaissez tous ce diplôme d'enseignement du supérieur. Donc, de la France entière, on est venu à Orléans au lycée Pothier pour passer cet examen et c'était donc une grande fierté. J'ai beaucoup remercié Mme REYNIER d'avoir pris cette initiative car c'est bon aussi pour nos commerçants (hôteliers, cafetiers et autres) et puis cela participe au rayonnement de notre académie et de notre position de métropole régionale. De plus, cela m'a permis en votre nom à tous de lui souhaiter bon vent dans ses nouvelles missions dans cette grande région de France Est à Nancy ;

- de l'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE, pour l'aide apportée dans l'organisation du Challenge départemental le 15 juin 2016 ;

- de l'ASSOCIATION ORLEANS TRIATHLON CLUB 45, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- de l'ASSOCIATION FAMILIALE D'ORLEANS, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ORLEANS, pour la mise à disposition de locaux au bénéfice de la maison de la justice et du droit ;

- du DEPARTEMENT DU LOIRET, pour avoir accueilli le Festival de musique de Sully et du Loiret ;

- du SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET, pour avoir permis à un agent municipal, sapeur-pompier volontaire, de participer aux activités opérationnelles pendant les inondations ;

- du COMITE DES FETES GARE-PASTEUR-SAINT-VINCENT, pour l'aide logistique apportée à l'occasion de la 15^{ème} fête de quartier et du vide-grenier le 29 mai 2016 ;

- de l'ASSOCIATION ECLIPSA, à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- de l'ASSOCIATION CORPORATION DE SAINT-FIACRE, pour la présence des policiers municipaux lors du baptême de la rose « Nathalie Simon » le 27 avril 2016, et à l'occasion de l'attribution d'une subvention ;

- du SECRETAIRE NATIONAL DU CONCOURS INTERNATIONAL DE LA ROSE pour la participation des horticulteurs orléanais à la 56^{ème} édition du concours ;

- de l'ASSOCIATION SCENE OUVERTE, pour le soutien apporté tout au long de l'année ;

- de l'ASSOCIATION E.C.O.-C.J.F. ATHLETISME, pour le soutien apporté aux athlètes de haut niveau, notamment pour les Jeux Olympiques de Rio ;

- de l'ASSOCIATION T'LIBRE MAX, pour l'aide apportée à l'occasion de la 2^{ème} édition de la manifestation « Un max de tours ».

N° 6 – **Communication sur la transformation de la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire" en Communauté Urbaine et en Métropole.**

M. le Maire – Cette première communication va vous être présentée par M. LEMAIGNEN, Président de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour nous exposer toutes les transformations qui vont avoir lieu dans les jours à venir. Alors, je sais qu'on parlera sans doute de démocratie et autres, mais j'ai souhaité avoir ce débat avant qu'il ne soit présenté, y compris aux Orléanais - ce sera demain dans une réunion publique et puis il y aura d'autres réunions : jeudi au Conseil d'Agglomération où on posera les premières bases juridiques de l'évolution de nos compétences et de la transformation de notre Agglomération. Cependant, j'ai tenu à ce que l'on ait ce débat préalable pour qu'on en discute entre nous, pour qu'on éclaire les uns et les autres nos positions à l'égard de nos concitoyens et que l'on parte de façon déterminée sur ce long chemin qui va nous occuper pendant de nombreux mois. La parole est donc à Charles-Eric LEMAIGNEN.

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. LEMAIGNEN

*
* *
*

CAP SUR LA METROPOLE

**Conseil Municipal
19 septembre 2016**

1

M. LEMAIGNEN – *Merci M. le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc vous présenter assez rapidement, afin qu'on ait surtout un temps pour le débat, ce cap sur la métropole que nous engageons au cours du prochain Conseil de Communauté du 29 septembre, mais bien sûr dès à présent dans l'ensemble des Conseils Municipaux des 22 communes de notre agglomération.*

L'AGGLOMÉRATION AUJOURD'HUI



Le territoire

- 22 communes
- 330 km²
- 275 000 habitants
- 145 580 emplois
- 300 M€ de budget pluriannuel d'investissement
- 540 agents

Des compétences exclusives

Développement économique, C.F.A., déplacements urbains, assainissement, gestion des déchets ménagers

Des compétences partagées avec les communes

Aménagement, cohésion sociale, développement durable, infrastructures

Un renforcement de l'intercommunalité avec les lois liées à l'organisation territoriale (MAPTAM, NOTRe et Alur)

2

M. LEMAIGNEN – *Aujourd'hui, l'agglomération c'est quoi ? Vous la connaissez : 22 communes, 330 km², c'est-à-dire 3 fois Paris-centre, 275 000 habitants, un ratio emplois/habitants qui nous met au pied du podium de toutes les agglomérations françaises et un budget annuel de 300 millions d'euros et un budget pluriannuel d'investissement de 300 millions d'euros sur la mandature.*

Nous avons, comme toutes les intercommunalités, des compétences exclusives :

- *pas tout à fait exclusives pour le développement économique, mais on s'en rapproche ;*
- *notre Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.) ;*
- *bien sûr les transports ;*
- *les déchets ;*
- *l'assainissement ;*

et des compétences partagées avec les communes :

- *l'aménagement, la planification, le S.CO.T ;*
- *les questions de cohésion sociale et le plan local de l'habitat ;*
- *le développement durable ;*
- *et des infrastructures, puisque vous savez qu'il y a des voies communales et des voies communautaires.*

Dans les compétences partagées, il y a ce qu'on appelle l'intérêt communautaire, c'est quoi ? Quand il y a une compétence exclusive, l'intercommunalité fait tout. Lorsqu'il y a des compétences partagées, par exemple aujourd'hui la voirie, le logement, et bien l'intérêt communautaire, c'est dans ces compétences partagées la ligne de frontière entre ce que fait la commune et ce que fait l'intercommunalité. Cet intérêt communautaire est défini par le Conseil Communautaire à la majorité des

deux tiers.

UNE AMBITION COLLECTIVE POUR NOTRE TERRITOIRE

Les habitants au cœur du projet

- Assurer une meilleure cohérence de l'action publique à l'échelle des 22 communes et maintenir le niveau d'investissement sans augmenter les impôts
- Garantir un cadre de vie de qualité avec :
 - des services publics performants
 - des équipements structurants et attractifs
- Renforcer le développement économique, vecteur d'activités et d'emplois

Etre parmi les 15 territoires qui comptent en France

3

M. LEMAIGNEN - *Ce qui est important pour nous, cette transformation que je vais vous décrire tout à l'heure, c'est d'abord une ambition collective de tous les élus et aussi de tous nos habitants et des forces vives du territoire pour élaborer un projet commun ambitieux pour le territoire de notre agglomération de nos 22 communes. Avec toujours ces deux pieds auxquels tenait tout particulièrement notre ancien Maire, mais aussi le nouveau : le rayonnement et la proximité. Il faut avoir une ambition pour le territoire, avoir un projet de territoire partagé et il faut en même temps être proche de nos concitoyens et c'est ce double défi que nous avons à mener ensemble.*

A l'évidence, nous aurons une meilleure cohérence de l'action publique si nous menons des actions à l'échelle de nos 22 communes, ce qui nous permettra d'augmenter nos investissements sans augmenter les impôts, avec bien sûr l'objectif d'avoir des équipements performants qu'on ne peut pas réaliser tout seul les uns et les autres, mais que unis nous pouvons réaliser et avoir des services publics les plus performants possibles. Il est évident que des services comme les transports ou tous les services « grenelliens » ne peuvent être assurés qu'au niveau d'une aire urbaine ou au moins d'un bassin de vie et non pas au niveau de chacune des communes.

Et bien évidemment, l'un des points essentiels est de renforcer notre poids économique créateur d'emplois. L'idée, c'est bien que nous soyons dans les 15 territoires qui comptent en France aujourd'hui et surtout demain.

UNE AMBITION COLLECTIVE POUR NOTRE TERRITOIRE

➤ L'objectif de la Métropole pour une nouvelle dimension



- Un statut stratégique pour notre capitale régionale
- Un ensemble plus intégré avec plus de puissance et une meilleure visibilité
- Un équilibre du territoire national : procédure législative en cours (validée par le conseil des ministres du 3 août) afin de doter Orléans et Dijon, capitales régionales, du statut de Métropole

Un 1^{er} cap avec le nouveau nom de notre agglomération au 1^{er} janvier 2017

Orléans Métropole

5

M. LEMAIGNEN - Nous avons un statut de capitale régionale, il faut l'assurer définitivement. Ce n'est pas toujours gagné. Vous savez que de temps en temps, il a été parfois contesté. Aussi, c'est fondamental que nous puissions ancrer cette capitale régionale sur Orléans de manière durable. En même temps, le fait d'être métropole nous donnera une meilleure visibilité dans cette compétition, car qu'on le veuille ou non, qu'on trouve cela bien ou pas bien, il y a une compétition entre les territoires et il est important d'être dans les territoires qui comptent. Ne serait-ce que parce que l'Etat, lorsqu'il flèche des investissements d'innovation, ce sont sur les principaux pôles urbains de notre territoire et ces pôles urbains principaux, ce sont nos métropoles.

Vous voyez ici sur cette carte des métropoles existantes – et je sais que Serge GROUARD et Olivier CARRE se sont spécialement battus avec d'autres, comme Jean-Pierre SUEUR, pour obtenir ce statut de métropole pour notre territoire – elles sont situées aux marges de notre pays et que le centre de notre pays était singulièrement, hormis Paris, dépourvu de ces métropoles. Il était important que toutes nos capitales régionales puissent obtenir le statut de métropole.

L'idée est que l'on va d'abord avoir un statut stratégique, je vous l'ai dit, et qu'il faut effectivement bénéficier de la fenêtre de tir qui nous est donnée aujourd'hui par le projet de loi déposé début août par le Gouvernement qui prévoit, dans son article 41, que les capitales de région situées dans un bassin d'emplois de plus de 400 000 habitants peuvent devenir métropoles, ce qui concerne les deux capitales régionales de Dijon et d'Orléans. Comme le disait notre Maire et aussi Serge GROUARD, on a 90 % de chances pour que ça passe. Ce n'est pas certain, il peut y avoir des fritures en ligne, mais logiquement, on a de très bonnes chances de pouvoir obtenir ce statut. Alors, comment bénéficier de tout cela ?

L'ÉVOLUTION VERS LA MÉTROPOLE AGIR EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Des compétences transférées de droit... aux compétences pour la Métropole

➤ **Compétences transférées de droit en vertu des lois NOTRe et Alur**



Zones d'activités économiques
Tourisme
(promotion et création d'offices de tourisme)



Urbanisme
La délivrance des Permis de Construire et des Décisions d'Autorisation d'Urbanisme reste de la compétence des communes



Eau + défense incendie
Maintien des modes de gestion et des prix

5

M. LEMAIGNEN - D'abord, on a trois types de compétences qui vont être transférées des communes à l'intercommunalité.

La première série de compétences est d'abord celles qui sont prévues par les lois qui ont d'ores et déjà été votées : la loi A.L.U.R. sur le logement et la loi N.O.T.Re., nouvelle organisation territoriale de la République. Ainsi que l'on change de statut ou pas et quoiqu'il arrive, les zones d'activités économiques et le tourisme seront, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence de l'intercommunalité. De la même manière, au 27 mars 2017, hormis l'opposition d'une partie significative des communes, le P.L.U. intercommunal devient la règle de droit pour nos territoires. Je rappelle qu'il y en a 548 en France et que cela concerne déjà aujourd'hui le tiers des territoires de notre pays. Enfin, l'eau potable, de par la loi N.O.T.Re. est, au plus tard au 1^{er} janvier 2020, transférée aux intercommunalités.

L'ÉVOLUTION VERS LA MÉTROPOLE AGIR EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Des compétences transférées de droit... aux compétences pour la Métropole

➤ Compétences pour la Communauté urbaine :



**Equipements culturels, sportifs
d'intérêt communautaire**
(à définir)



Voirie (ouvrages et espaces verts attenants,
signalisation, éclairage, viabilité hivernale)
Espace public (lié aux déplacements urbains)
Nettoyage des espaces
(hors parcs et jardins)
Stationnement en ouvrage



**Concession de la distribution
publique d'électricité, de gaz
et de chauffage urbain**

6

M. LEMAIGNEN - *On va d'abord passer en Communauté Urbaine - on verra l'échéancier tout à l'heure - et se préparer à avoir les compétences d'une Communauté Urbaine. Pourquoi le faire en deux temps ? Tout simplement parce que la loi permettant la métropole ne sera sans doute pas votée au 1^{er} janvier et que si on passe en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier – petite cerise sur le gâteau – on pourra obtenir une dotation supplémentaire en terme de dotation globale de fonctionnement de la part de l'Etat, tout simplement parce que la loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement a été reportée d'une année et qu'on a donc un créneau qui nous permet d'obtenir pour 2017 une dotation de l'ordre – on ne sait pas exactement combien – de 5 millions d'euros supplémentaires avec une garantie décroissante, mais une garantie quand même, qui nous permettra d'avoir dans les 4 ou 5 années suivantes une somme tout à fait significative.*

Donc là-dessus, pour passer en Communauté Urbaine, il faut faire des transferts de compétences. Quels sont ces transferts de compétences ? Il y en a trois principaux. Tout d'abord la création et la gestion des équipements culturels, sportifs, socio-culturels et socio-éducatifs d'intérêt communautaire. C'est-à-dire que nous allons définir au sein de l'agglomération le type d'équipements qui seront communautaires et ceux qui resteront communaux. On peut très bien imaginer que tout devienne communautaire comme ne deviennent communautaires que par exemple le Théâtre ou quelques grands équipements de prestige. Ainsi, aujourd'hui nous nous sommes dits que nous allons aller doucement, progressivement. On a deux ans pour définir l'intérêt communautaire. Si au bout de deux ans, on ne l'a pas défini, l'intégralité de la compétence passe à l'intercommunalité. Dans un premier temps, on proposera uniquement que les équipements sportifs et culturels d'intérêt régional puissent être transmis à la Communauté Urbaine. Pourquoi ? Ne serait-ce que parce qu'on en a parlé déjà, on va en reparler longtemps, de ce Parc des expositions, de ce palais des congrès et de cette grande salle de sport, le « trois dans un ». On fait un projet unique. De toute façon, le Parc des expositions et le Palais des congrès, c'est économique donc c'est de compétence communautaire. Et comme on fait les trois projets qui s'imbriquent les uns dans les autres, il était fondamental que la nouvelle Communauté Urbaine puisse

être maître d'ouvrage de cette opération. Donc aujourd'hui, on se borne à ce simple transfert et on se donne deux ans pour prendre le temps de bien définir ce qui sera transféré à l'intercommunalité et ce qui restera de compétence communale.

Deuxième type de compétence : la voirie. Tout ce qui est voirie, espace public devient exclusivement communautaire. Aujourd'hui, c'est partagé entre les communes et l'Agglomération. Demain, ce sera entièrement de la Communauté Urbaine. La voirie, c'est quoi ? C'est de façade à façade et cela comprend la couche de roulement, les trottoirs, l'éclairage public, les arbres d'alignement, le mobilier urbain. On a discuté entre nous pour savoir jusqu'où cela allait. Prenait-on les espaces verts ? On a décidé que les parcs et les jardins resteraient communaux, mais que simplement pour entretenir les arbres d'alignement, on n'allait pas créer une administration nouvelle au niveau de la communauté urbaine et qu'on allait faire appel aux services des communes pour l'entretien des parties espaces verts sur la voirie communautaire. Donc au 1^{er} janvier, les voiries deviendront intégralement communautaires.

Troisième compétence transférée : tout ce qui est l'énergie et c'est très bien car quels que soient les travaux qui ont été faits dans notre ville d'Orléans, globalement au niveau des communes de l'agglomération, on n'est pas très en avance en terme d'énergie et c'est important que l'on puisse « mettre un peu le paquet » parce qu'il y a des enjeux essentiels – je ne vais pas demander à Serge GROUARD de compléter mon propos car on en aurait, je pense, pour un bon moment - mais c'est important que nous puissions avoir cette compétence énergétique au niveau de notre Communauté Urbaine.

L'ÉVOLUTION VERS LA MÉTROPOLE AGIR EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Des compétences transférées de droit... aux compétences pour la Métropole

➤ Compétences pour la Métropole :



Valorisation du patrimoine naturel et paysager



Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares



Gestion des cimetières déclarés d'intérêt métropolitain (à définir)

M. LEMAIGNEN – *Maintenant la Métropole. Les différences de compétences, en ce qui concerne la relation communes/communauté, ne sont pas très différentes. Il y a un petit peu plus. Par exemple, il y a la valorisation du patrimoine naturel et paysager. Concernant les voiries, on a dit tout à l'heure que l'espace public devenait communautaire en communauté urbaine, et bien avec une métropole, toutes les places de stationnement deviennent également communautaires. La participation à la*

gouvernance et à l'aménagement des gares est transférée à la Métropole. Enfin, autant dans la Communauté Urbaine, vous avez en compétence la création de nouveaux cimetières ou l'extension des cimetières existants, là en Métropole il faut définir l'intérêt communautaire pour l'ensemble des cimetières de notre territoire. Donc, il y a vraiment un palier entre la Communauté d'Agglomération et la Communauté Urbaine, et des différences beaucoup plus faibles, plus nuancées entre la Communauté Urbaine et la Métropole. En revanche, ce qui est important pour la Métropole, c'est qu'elle nous permet d'avoir des compétences plus importantes vis-à-vis du Département et vis-à-vis de la Région.

L'ÉVOLUTION VERS LA MÉTROPOLE AGIR EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

De nouvelles alliances

- Des conventions avec le Département (social) et la Région (développement économique)
- Un pacte national Etat - Métropoles



8

M. LEMAIGNEN – *Vis-à-vis du Département, la loi précise 8 séries de compétences dans lesquelles on doit négocier 3 compétences qui soient déléguées du Département à la Communauté Urbaine, la Métropole. Vraisemblablement, on a déjà des pré-accords sur le fait que la prévention spécialisée par exemple pourrait devenir de compétence métropolitaine et non plus départementale.*

De la même manière avec la Région, le statut de Métropole donne un rôle plus important en matière d'innovation d'une part et par rapport au schéma régional de développement économique d'autre part. Nous sommes partenaires à part entière et incontournable, alors qu'effectivement dans les autres statuts, la Région confronte ses points de vue avec les autres pour élaborer le schéma régional. La Métropole est un partenaire obligé.

Enfin, je l'ai dit, l'Etat flèche certains investissements, en particulier du programme d'intérêt d'avenir sur les grandes métropoles du pays. Récemment, au mois de juillet, le Gouvernement a signé un pacte avec les métropoles - hormis les quelques euros, ce n'était pas énorme 150 millions d'euros – où on précise bien que les investissements en matière d'innovation ou de développement technologique sont avant tout ciblés vers ces métropoles et c'est ça qui est fondamental pour le devenir de nos territoires.

Alors comment cela va-t-il se passer ?

LES MODALITES DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ Des conventions de gestion transitoires avec chaque commune

Pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 ce qui permettra :

- Un travail fin d'évaluation des charges transférées
- Un ajustement de l'organisation entre les services communaux et intercommunaux

➤ Des principes de compensations financières basés sur :

- Les C.A. des communes des 5 à 10 dernières années
- Les engagements municipaux pour le mandat 2014-2020
- L'état des biens transférés et l'encours des emprunts
- Les dépenses de personnel liées aux compétences transférées



9

M. LEMAIGNEN – On pouvait dire éventuellement qu'au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, ce sera comme cela. Non, on a voulu effectivement essayer de bien caler les choses à la fois sur une nouvelle gouvernance – j'y reviendrais – et sur une période transitoire pendant laquelle on rode la manière de bien travailler ensemble en confiance et en toute transparence. Il faut en fait que rien ne change en 2017 pour que tout change de façon harmonieuse par la suite. C'est le départ à l'envers, c'est à peu près ça.

L'idée est donc de passer – et cela on le votera à la session du Conseil de Communauté de début octobre – des conventions de gestion transitoires avec chacune des 22 communes de l'agglomération pour qu'on ait une période d'essai en 2017. L'idée, c'est qu'on puisse se caler sur l'organisation du transfert de compétences. Concrètement, comment cela va-t-il se passer pour les personnels, pour la territorialisation de l'organisation ? Il va y avoir des pôles territoriaux et on aurait pu les définir à l'avance mais, on préfère que chaque commune en 2017 teste. Par exemple, on voit bien qu'Olivet, Saint-Hilaire et Saint-Pryvé travaillent déjà en bonne partie ensemble. C'est pareil pour Chécy, Combleux et Mardié. Peut-être feront-ils un pôle territorial et ensuite on verra si c'est le pôle qui est bien adapté à la nouvelle organisation que nous souhaitons collectivement. De la même manière, cela nous permettra aussi de faire en sorte que les transferts financiers qui accompagnent le transfert de compétences soient bien équilibrés, d'une part entre les communes et la Communauté Urbaine-Métropole – il ne faut pas qu'il y ait un « dindon de la farce » d'un côté ou de l'autre – et par ailleurs entre les communes. Parce que vous imaginez que si on transfère les voiries et qu'il y a une commune qui n'a rien fait depuis 10 ans qui nous transfère une voirie absolument pourrie et qu'il n'y a aucun transfert de financement derrière, ce n'est pas la même chose que si une commune a fait beaucoup d'investissements sur sa voirie et nous laisse une voirie en parfait état. Donc, il faut qu'on trouve un mécanisme pour neutraliser financièrement l'impact des transferts de compétences. C'est cette année 2017 qui sera mise à profit pour bien se caler ensemble sur les conditions de ce nouveau travail commun. En sachant, on l'a dit avec Olivier CARRE, que si on se rendait compte en fin 2017 qu'on n'était pas encore au clair, on pourrait très bien éventuellement reporter cette période transitoire pour être sûrs de ne pas sauter dans l'inconnu,

mais de le faire en parfaite connaissance de cause.

En matière de compensation financière, je l'ai dit, il faut que ce soit équilibré et on a fixé des principes. Ainsi, on commence déjà avec Michel MARTIN et l'ensemble des élus à avancer sur la méthodologie pour y parvenir. L'idée est que l'on regarde ce qu'on fait les communes pendant les 5 ou 10 dernières années. On fait attention aux engagements municipaux en matière de voirie qui ont été pris par les uns et par les autres. On regarde l'état des biens transférés, je vous l'ai dit. La voirie est oui ou non en bon état. On va transférer une partie des emprunts qui ont été en fait contractés pour financer ces investissements de voirie et on regarde bien évidemment, de façon très précise, les dépenses de personnel et le dialogue social pour assurer le transfert de ces personnels.

UN NOUVEAU PACTE DE GOUVERNANCE

➤ Une gouvernance élargie et partagée

- Une gouvernance représentative de la diversité des communes et de la pluralité politique des élus



➤ Les communes au cœur du dispositif décisionnel

- Le respect des identités et des souverainetés communales dans le cadre d'un renforcement de l'échelon intercommunal
- La solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale
- Une nouvelle place pour la ruralité

Un Pacte de gouvernance et de confiance métropolitain élaboré avec les Maires

10

M. LEMAIGNEN – L'autre question fondamentale est que l'on ne pouvait pas élaborer ce projet commun, cette ambition commune pour le territoire si on n'avait pas un nouveau pacte de gouvernance et un lien de confiance complet en toute transparence entre les différents élus de notre communauté.

Bien sûr, on le sait bien, la modification des circuits de transports urbains, le plan local de l'habitat, la plupart des grandes délibérations qui ont été faites à la Communauté d'Agglomération sont votées avec une quasi unanimité. Il y a parfois 1, 2, 3 ou 4 abstentions ou quelques voix contre, mais la plupart des grands projets sont élaborés en très large concertation et aboutissent à un vrai consensus. Il était néanmoins important que l'on puisse représenter dans l'exécutif et dans la gouvernance, à la fois l'ensemble des communes, qu'elles soient grandes ou petites, et l'ensemble des sensibilités politiques quelles qu'elles soient dans leur diversité de nos territoires. C'est le premier point de ce pacte de gouvernance qui sera proposé au Conseil de Communauté du 29 septembre et sur lequel chaque commune devra également se prononcer.

Le deuxième point, et là Olivier CARRE a largement insisté là-dessus, c'est le fait qu'il est fondamental que le Maire reste la clé d'entrée de toutes les demandes de nos concitoyens concernant les politiques publiques. Cela veut donc dire un renforcement de la légitimité communale, des entités de souveraineté communale, mais en même temps avec une solidarité forte entre les territoires, parce qu'évidemment les petites communes de notre intercommunalité, elles n'ont pas les capacités d'ingénierie que peut avoir la ville centre. Il est donc important de laisser une nouvelle place pour la ruralité et il y aura un vice-président qui sera chargé des territoires ruraux et de cette solidarité territoriale. Et donc, ce pacte de confiance était une condition sine qua non pour créer ce consensus qui permet d'avancer vers notre Communauté Urbaine, vers notre Métropole.

LES COMMUNES GARANTES DE LA PROXIMITE

➤ Quel rôle pour les communes vis-à-vis des usagers ?

- Les communes sont le 1^{er} lieu d'expression de la population
- Les Mairies sont l'interlocuteur privilégié des usagers pour les accompagner dans leurs démarches y compris pour les compétences communautaires
- Les communes co-construisent avec l'intercommunalité la programmation des investissements et co-définissent le niveau de service attendu
- La Communauté informe les Mairies des démarches relatives à leur territoire



11

M. LEMAIGNEN – *Comme je l'ai dit, la commune est le premier lieu d'expression de la population et qu'il y a une co-construction entre les communes et l'intercommunalité des investissements. Je prends un exemple. Pour la voirie, il y aura des grandes infrastructures communautaires qui seront définies au sein du Conseil de Communauté par l'ensemble des maires, par à la fois la gouvernance commune et par le Conseil de Communauté, mais chaque Maire aura vraisemblablement une enveloppe de voiries de proximité sur laquelle il décidera en toute souveraineté quelles sont ses priorités qui lui permettront de répondre aux priorités de la population.*

UNE EVOLUTION ADMINISTRATIVE EN LIEN AVEC LES AGENTS

➤ Un dialogue social permanent

- Pour les agents municipaux, le Maire conserve ses prérogatives en matière de dialogue social
- Les organisations syndicales représentatives réunies à l'Agglo à chaque étape du processus

➤ Des garanties assurées aux agents

- Maintien du régime indemnitaire
- Des opportunités d'évolution de carrière



➤ L'organisation administrative

- Centralisation au niveau de l'ingénierie des projets avec un référent par secteur et par compétence
- Création de pôles territorialisés regroupant les services techniques des communes par proximité géographique.
Objectif : effectuer les interventions sur le terrain : réactivité et proximité auprès des habitants

12

M. LEMAIGNEN - *Là aussi bien sûr, nos collectivités, ce sont aussi du personnel qui fait un boulot – et je crois qu'on peut leur rendre hommage -. Et donc, il va y avoir des personnels qui vont être soit transférés, soit mis à disposition de la nouvelle structure intercommunale. Là aussi, cette année 2017 nous permettra de pouvoir approfondir le dialogue social pour parvenir à des solutions équilibrées en terme de statut pour les personnels, que ce soit la durée de travail, les conditions de travail ou le régime indemnitaire. Bien évidemment, nous garantissons le maintien du régime indemnitaire et le fait d'être dans une plus grande structure ouvrira à certains des opportunités de carrière qu'ils n'avaient pas dans une petite commune.*

Nous avons décidé collectivement que le Maire restait le responsable du dialogue social par rapport à ses agents municipaux. Le Maire est le chef du personnel des agents de sa commune et donc, c'était normal qu'il mène le dialogue social au sein de son comité technique. Mais simplement – et on a fait une réunion ce matin avec Muriel SAUVEGRAIN -, au moins tous les 3 mois, je réunis donc les 7 organisations syndicales qui sont représentées dans l'une ou l'autre des 22 communes de l'agglomération pour qu'au moins elles aient une vision partagée des évolutions. C'est au sein de chaque commune que se fait le dialogue social, mais il y a en même temps une information et une discussion avec l'ensemble des organisations syndicales des communes de l'agglomération. Et donc vous voyez qu'il y a tout un travail en 2017 pour à la fois voir comment on organise l'ingénierie, qu'est-ce qu'on centralise, qu'est-ce qu'on met dans les territoires ? Comment on organise ces pôles territoriaux ? Qui décide de quoi ? Comment sont positionnés les agents ? Et enfin, comment sur le terrain on assure la meilleure réactivité-proximité avec l'ensemble de nos habitants ?

L'ÉVOLUTION VERS LA MÉTROPOLE

Le calendrier

➤ Conseil communautaire du 29 septembre 2016

- Adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain
- Adoption du vœu pour accéder au statut de métropole dès que la loi le permettra
- Vote sur les transferts de compétences pour la communauté urbaine et ultérieurement la métropole
- Adoption des nouveaux statuts de la C.U. avec le nouveau nom de l'interco : **Orléans Métropole**



13

M. LEMAIGNEN – Voici maintenant le calendrier. On aura une discussion, et notre Maire a souhaité qu'on ait cette discussion ici en Conseil, puis une réunion publique avant la délibération du Conseil Communautaire. Chaque commune a fait sa propre concertation. Cela a été jusqu'à un référendum ou des forums, ou tout ce que vous voulez, mais il y a eu une très large concertation sur ce point et c'est très bien ici.

Durant le Conseil du 29 septembre, il y aura 4 délibérations d'importance :

- *ce pacte de gouvernance et de confiance dont je vous ai parlé tout à l'heure ;*
- *un vœu pour accéder au statut de métropole dès que la loi le permettra. Pourquoi ? Parce que la Communauté urbaine, c'est un simple arrêté préfectoral qui la définit. Pour la métropole, il faut d'abord que la loi soit promulguée et ensuite, on enverra un dossier au Préfet qui le transmettra à Matignon et c'est un décret du Premier Ministre qui autorise le transfert en métropole. Et donc il faut, le plus vite possible, que nous ayons ce dossier complet : l'ensemble des compétences transférées, le vœu des communes de notre intercommunalité et la négociation avec le Département et la Région pour avoir toutes les compétences de la Métropole ;*
- *le vote sur les transferts de compétences que j'ai évoqués tout à l'heure ;*
- *l'adoption des statuts de la nouvelle communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 avec notre nouveau nom que nous proposons : Orléans Métropole.*

L'ÉVOLUTION VERS LA MÉTROPOLE

Septembre 2016 – décembre 2016

Vote des conseils municipaux sur :

- Les délibérations du Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 liées aux nouvelles compétences et au souhait d'accéder au statut de métropole



1^{er} janvier 2017

Création de la Communauté Urbaine (arrêté préfectoral)

- Dotation Globale de Fonctionnement supplémentaire de + de 5M€
- Mise en œuvre des conventions de gestion pendant un an



1^{er} juillet 2017

Création de la Métropole (décret du Premier Ministre)



14

M. LEMAIGNEN – *Que se passe-t-il après ? D'abord, je vous l'ai dit, à la session d'octobre, il y aura donc le modèle type des conventions de gestion avec les communes. Les communes ont alors 3 mois, à compter du 29 septembre, pour se prononcer sur l'ensemble de ces délibérations. On va leur demander de se prononcer en 2 mois, parce que si c'est 3 mois à partir du 29 septembre, cela fait le 29 décembre et si jamais, il y avait un petit problème – je ne pense pas qu'il y en aura – et qu'il fallait rectifier, je ne suis pas certain que vous soyez tous fanatiques pour avoir une session le 29, le 30 ou le 31 décembre ! Je ne suis pas sûr que cela vous enthousiasme à l'avance. Autrement dit, on espère que les communes se prononcent pour la fin novembre, ce qui nous permettrait, si jamais il y avait des difficultés, de corriger cela à la session du mois de décembre.*

Donc, au 1^{er} janvier 2017, on passe en communauté urbaine, on met les conventions de gestion en application et au 1^{er} juillet, si la loi est votée et si le décret du Premier Ministre nous le permet, nous passons en Métropole.

M. le Maire, j'en ai terminé.

M. le Maire – *Merci pour cette brillante démonstration. J'ouvre la discussion que va entamer Michel RICOUD – c'est toujours le premier à lever le doigt, je suis confus pour les autres, mais cela va arriver.*

M. RICOUD – *Je veux bien laisser la parole à mes collègues.*

M. le Maire – *Que les autres lèvent le doigt également pour que je puisse noter les intervenants.*

M. RICOUD – *M. le Maire, mes chers collègues, ce que vient de nous dire Charles-Eric LEMAIGNEN laisse présager un avenir assez sympathique, j'aurais dit en rose mais bon,*

cela aurait pu être interprété ...

M. le Maire – *Vous ne voyez pas rouge non plus, M. RICOUD, donc tout va bien !*

M. RICOUD – *Tout à l'heure dans la présentation, vous avez parlé de démocratie. En effet, je crois que si on veut mettre l'habitant au cœur du débat, du processus, il est important qu'il soit partie prenante de la démarche.*

J'ai sous les yeux une interview de Serge GROUARD du mercredi 2 mars 2016, où il disait : « Donnez la parole aux Français », pourquoi pas ? Et là, si on donnait la parole aux habitants de l'agglomération sur ce processus, ce serait peut-être plus facile à organiser.

D'autre part, je crois que ce passage en Métropole induit quand même des conséquences qu'il faut savoir regarder en face pour les habitants de notre agglomération. Je m'explique. Et là, c'est Olivier CARRE – je lis beaucoup, vous savez – qui dit dans la République du Centre du 13 septembre 2016 ...

M. le Maire – *On va faire un bouquin commun, M. GROUARD.*

M. RICOUD - *... à une question d'un journaliste sur ce que cela allait changer concrètement pour les habitants, répondait : « J'aimerais qu'au quotidien un certain nombre de choses ne change pas pour les habitants des communes de l'Agglo. », j'aimerais, mais voilà, il y a quand même toujours un doute ! Je crains quand même qu'on va éloigner les habitants des centres de décisions et cela me gêne beaucoup par rapport à la vie au quotidien. Un tel projet, certes je comprends « les 15 territoires qui comptent », « il faut être compétitif », mais je crains que ce passage en Communauté Urbaine puis en Métropole laisse des traces dans la vie au quotidien des habitants. J'espère me tromper, mais j'ai quand même des craintes. Moi au mot concurrence, je préfère le mot – vous le savez – coopération.*

D'autres questions se posent également. Il y a certes 15 territoires qui comptent, très bien et le reste, que devient-il ? Notre collègue François LAGARDE n'est pas là aujourd'hui, mais souvent il parle avec une certaine lucidité des quartiers, des territoires délaissés. Donc, on risque d'avoir dans notre pays 15 métropoles qui vont compter, qui vont attirer tout ce qui est pouvoir économique, financier etc ... et autour que va-t-il rester en terme notamment de vie au quotidien pour les habitants et de services publics ? C'est une question à laquelle il faut bien réfléchir. Pour Orléans, on « risque » peut-être de s'y retrouver, mais comme je suis quelqu'un qui n'est pas égoïste, je pense également aux autres. Et je suis inquiet par rapport aux autres, y compris aux autres communes de l'agglomération.

Autre chose qui me « chiffonne » si je puis dire : la gestion de l'eau. Au 1^{er} janvier 2020, l'eau est gérée par la Métropole donc quid des gestions en régie publique ? C'est une question souvent posée en Conseil d'Agglo ici et dans d'autres communes.

Cependant, je ne suis pas pour que les communes stagnent, il faut évoluer, c'est évident, mais il faut le faire en impliquant fortement les habitants, en leur demandant leur avis. Alors, on a beaucoup raillé le référendum qui avait été organisé à Saran au printemps dernier. On avait dit qu'il n'y avait que 20 % de votants, sauf que le même dimanche, il y avait une élection partielle vers Nice où il n'y avait que 13 % de votants ! Donc, il faut relativiser les choses. De plus, quand on parle d'un vote sur le passage en Métropole, c'est quelque chose d'assez compliquée et qui aujourd'hui – et j'espère que cela ne sera pas le cas dans les mois qui viennent – passe bien au-dessus de la tête des gens parce que cela leur paraît très éloigné de leurs préoccupations en terme de logement, d'emploi, de culture, etc.

Donc, moi je suis perplexe - mais ce n'est pas nouveau -, prudent et je continue de penser qu'il faut que les habitants soient consultés. Je sais qu'il y a une réunion demain à la salle Eiffel, mais il faut aller au-delà. D'ailleurs, après le référendum de Saran, d'autres réunions ont été organisées dans plusieurs communes de l'agglomération avec les Maires, cela permet d'échanger, mais il faut aller au-delà de ces réunions de communes. Ce que je ne souhaite pas, c'est qu'on ait une France du futur où des masses d'hommes et de femmes vivraient au sein de territoires délaissés à l'abandon, alors que quelques métropoles impersonnelles et technocratiques concentreraient l'essentiel des richesses et des pouvoirs – ce n'est pas de moi, mais je m'y retrouve tout à fait. Je n'ai pas cette plume ...

M. le Maire – *Quel est l'homme politique de droite auquel vous faites référence là ?*

(rires dans l'hémicycle).

M. RICAUD – *Ce que je dis là, je le pense sincèrement et je pense que d'autres, qui n'ont pas forcément mes convictions politiques, y sont également très attentifs.*

Dernier point : les problèmes des personnels. Alors certes, Charles-Eric LEMAIGNEN a parlé de dialogue social, de concertation, etc, très bien sauf qu'on voit déjà aujourd'hui qu'il y a eu un certain nombre de contrats non renouvelés et je crains qu'en bout de course, lorsqu'on sera en Métropole, ce sera plusieurs centaines d'emplois qui seront supprimés dans les communes et ça aussi, c'est un problème important. Pour avoir des contacts avec des personnels de toutes les communes, il y a quand même de l'inquiétude dans l'air. Donc dialogue social, très bien, allons-y un vrai dialogue social et pas « je décide, tu écoutes » mais un dialogue où l'on s'écoute mutuellement. On connaît le dialogue social, on l'a vu pour d'autres conflits. Je souhaite que ce soit vraiment un dialogue social digne de ce nom.

Voilà ce que je voulais dire et je crois qu'on aura l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines, les prochains mois. Je vous remercie.

M. le Maire – *La parole est à M. GRAND et ensuite à M. LECOQ.*

M. GRAND – *D'abord, il y a évidemment une cohérence à ce que nous passions en Métropole puisqu'on l'a bien vu dans les plans ambition 2020 que nous avons promus au sein de la Région, le bassin de vie, le bassin d'emplois et le niveau cohérent d'intervention. Et donc il est tout à fait logique qu'on soit dans cette échelle territoriale.*

Cependant, il y a en effet quelques points et en particulier celui de la mutualisation qui doit être une très bonne chose pour les communes, la possibilité d'accéder à des équipements plus importants, pour les habitants des différentes communes et de répartir ces équipements sur l'ensemble de ces communes. Cela doit être évidemment la priorité dans la réflexion que nous avons à mener dans les mois et les années à venir. Et là je salue l'idée que nous mettrons en fait au moins un an à passer d'un statut à l'autre. En effet, on doit avoir tous en tête la priorité du service rendu aux habitants de nos communes et ce temps-là est nécessaire pour accéder à ce service.

Pour ce qui est du P.L.U.I., là aussi la logique la plus importante pour le développement de notre territoire, c'est d'être dans une progression. On sait que les métropoles attirent en effet, on peut l'espérer en tout cas, un certain développement économique important dans les années à venir. Là aussi, il faut qu'il y ait une cohérence dans le développement - j'y reviens souvent en Communauté d'Agglomération aujourd'hui, demain en Communauté Urbaine et je sens que lorsque ce sera la Métropole, j'y reviendrais régulièrement - et bien penser que le développement ne se fasse pas en allant toujours plus loin sur les territoires et ainsi prendre toujours plus sur les espaces naturels, mais bien en réinventant la ville et notre future Métropole, en utilisant ce qui est malheureusement de plus en plus commun, c'est-à-dire des friches industrielles de plus en plus larges. Je pense que la réflexion doit être menée pour éviter cet étalement urbain qui pose de plus en plus de soucis.

Pour ce qui est de la logique de gouvernance, je trouve en effet tout à fait cohérent que l'ensemble des différentes options politiques au niveau de notre agglomération soient représentées dans cette future gouvernance de Métropole. Je voudrais simplement regretter que nous ayons eu un passage, depuis les dernières élections municipales, où cette cohérence et cette évidence n'aient pas prévaluées à la constitution de ce qui est aujourd'hui la majorité de notre Communauté d'Agglomération. On va y revenir et je trouve que c'est une très bonne chose. Je vous remercie.

M. LECOQ – *Merci M. le Maire. On peut dire également que le millefeuille territorial français est d'une facilité exemplaire, il faut le reconnaître. Vous présentez effectivement une nouvelle étape en devenant une Communauté Urbaine, une Métropole, c'est très bien, M. le Président. On peut dire que c'est une révolution territoriale. C'est une transformation qui impose une modification des statuts et il y aura donc des transferts de compétences des communes vers l'Agglomération. Mais il reste que la création d'une Communauté Urbaine, d'une Métropole aura quand même des implications sur la vie des*

communes et de ses administrés, cela a été dit par M. LEMAIGNEN, et je m'interroge sur la question des compétences, de votre manière de fonctionner également et les économies à faire d'ailleurs dans le cadre d'une démarche solidaire.

Je comprends que la question est de préparer l'avenir, cela a été dit, de répondre aux attentes et aux besoins de notre territoire, de ses habitants, mais cela n'est pas sans interrogation. Alors, très clairement, je doute aussi. Je crois qu'il s'agit déjà notamment d'une question d'égos et qu'Orléans Métropole va tout centraliser et que cela va créer un désert autour de nous Orléans, une iniquité entre les territoires et je crains à une technostructure finalement, que la commune ne soit plus le premier maillon de la relation aux habitants et de la gestion de proximité, que la Communauté Urbaine me paraît, je dirais, presque dangereuse pour la commune. Et je me pose la question si la proximité économique et politique sera toujours aux côtés des maires.

Alors quels seraient les coûts supplémentaires qu'une telle transformation entraînerait sans parler de l'abandon de compétences que certaines communes seraient quand même obligées d'accepter ? Et en échange, cela va nous permettre quand même de retrouver des marges de manœuvre financières dans un contexte de baisse des dotations, c'est clair aussi. Mais sur la question financière, puisque j'espère tout de même que l'ambition n'est pas uniquement financière, mais davantage et également pour son rayonnement dans la mesure où le statut de Métropole donne droit à une rallonge des crédits de l'Etat. Enfin sur la question aussi du pacte financier qui est un des nœuds du problème, plus il y a d'intégration de compétences, si je ne me trompe, plus la Communauté Urbaine-Métropole reçoit des dotations globales de fonctionnement, moins les communes en ont. Alors, cela va je l'espère, M. le Président, impliquer à un moment ou à un autre un lissage d'ailleurs des bases d'imposition sur le territoire et également sur les économies à opérer qui est au cœur du projet, sur les augmentations promises de D.G.F. qui constituent en réalité une véritable, je crois, il me semble, carotte que l'on agit pour faire avancer les élus sur le chemin qu'ils n'emprunteraient pas naturellement.

Alors, vous l'avez compris, j'é mets quand même des doutes que je viens d'évoquer parce que nous sommes devant des choix politiques délibérés dont la réponse n'a évidemment rien d'inéluctable. Je crois et vous le disiez, M. le Président, qu'on s'était donné une période de deux ans. Je pense que c'est trop court franchement. C'est un projet d'une grande envergure qui mérite réflexion, qui mérite que les maires se rencontrent, discutent et je crois que deux ans, c'est trop court.

J'ai posé plusieurs questions sur lesquelles je m'interroge. Si vous pouviez apporter de l'eau à mon moulin, je vous en remercie.

M. le Maire – *Je vous rassure tout de suite, ils se réunissent les maires et j'en sais quelque chose. La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, puis Mme SAUVEGRAIN et enfin M. GROUARD.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est un débat important que celui qu'on a aujourd'hui et on aura l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises en Conseil d'Agglomération et sans doute encore ici.*

Il est certain qu'on est en train de vivre ensemble une étape importante dans la vie de notre ville et plus globalement de l'agglomération. Une étape intermédiaire avec un calendrier qui est assez resserré – un peu optimiste quand même pour juillet 2017, mais enfin l'avenir nous le dira car on a quand même un peu une turbulence électorale au milieu avec toujours des aléas. En tout cas, acceptons-en l'augure, c'est ainsi.

Je voudrais dire d'abord que cette ambition métropolitaine, c'est bien de l'afficher. Pour ce qui nous concerne, nous y adhérons pleinement car on considère que c'est une chance très importante pour Orléans et plus globalement pour la Région Centre-Val de Loire. J'aurai l'occasion d'en redire un mot. Néanmoins, je partage quand même une partie des inquiétudes et des interrogations portées par Michel RICOUD et aussi Jean-Philippe GRAND. En effet, on est un peu dans une phase intermédiaire où finalement on construit du commun, mais politiquement parlant, on ne va pas jusqu'au bout, c'est-à-dire pour dire les choses clairement : la Métropole n'est pas une collectivité locale. Donc, il y a toujours un risque, un potentiel danger de dissociation entre une structure administrative, technocratique pour employer des mots qui ont déjà été utilisés ici, et la réalité vécue par les citoyens. Donc, c'est vrai qu'un des enjeux, un des défis, cela va être, à mon avis, d'achever politiquement cette transformation. Je pense

qu'il faudra à terme que les métropoles bénéficient, comme les communes aujourd'hui, d'une élection spécialement affectée à leur usage et pour dire clairement les choses de passer en collectivité locale. Mais l'enjeu intermédiaire pour nous est de faire vivre pour les habitants cette nouvelle réalité. Cela a été exprimé par Michel RICOUD dans son souci de rapprocher les citoyens des élus et en tout cas de ne pas les éloigner, et aussi par Jean-Philippe GRAND qui parlait de qualité des services publics. Et c'est vrai que si on perdait du sens démocratique ou du sens de service en passant en métropole, on aurait loupé notre coche pour le coup. Donc, il y a toujours cette vigilance à avoir et ce danger à identifier, pas pour en avoir peur mais pour le prendre à bras le corps.

Pour autant et pour ce qu'on a eu l'occasion de voir depuis 2014, c'est vrai et Jean-Philippe GRAND l'a souligné, il y a eu un vrai travail accompli notamment avec la minorité de l'Agglomération pour créer un climat de confiance et pour pouvoir avancer « groupir », on va dire les choses comme cela, c'est-à-dire la droite et la gauche, la main dans la main, pour proposer un projet qui satisfasse à peu près tout le monde, l'échelle communale et aussi l'échelle communautaire. Je pense que c'est une bonne chose et que cette méthode, qui est une méthode d'écoute, de travail en commun, elle doit continuer à nous accompagner dans la mise en place d'abord de la Communauté Urbaine et de la Métropole ensuite.

S'agissant des objectifs, je ne vais pas parler longuement des compétences, parce que ce sont des sujets importants, mais ils sont largement inscrits dans le cadre législatif. Ce qui m'intéresse ici, c'est l'objectif stratégique qu'on poursuit en passant en Communauté Urbaine puis en Métropole. Comme la carte le montrait très bien tout à l'heure, les métropoles aujourd'hui sont à la périphérie du territoire. Ce n'est pas une surprise, ce n'est pas une contrainte géographique, c'est le poids de l'histoire. Il se trouve que les grandes principautés territoriales – promis, je vous fais 30 secondes d'histoire – étaient à la périphérie et au centre, il y avait le domaine royal évidemment dominé par le roi et non pas par Paris. Ainsi, il n'y a donc pas eu de construction de grandes métropoles au centre du territoire national pour des raisons historiques et politiques. Un enjeu fondamental du passage pour nous en métropole, c'est aussi de s'inscrire au niveau régional mais également au niveau national dans une volonté de rééquilibrage du territoire qui avait d'ailleurs été porté en son temps, après la guerre notamment, lorsqu'on a essayé de rééquilibrer le territoire avec la D.A.T.A.R. ou avec un certain nombre de planifications qui ont plus ou moins réussis, ce dont d'ailleurs Orléans a bénéficié avec des transferts d'organismes. La création d'un échelon métropolitain pour Orléans, c'est évidemment une chance mais c'est aussi une chance pour le territoire national d'avoir un développement un peu plus harmonieux notamment dans son centre qui reste un peu la diagonale du vide quand on regarde les choses d'un petit peu loin.

Pour autant, je pense qu'il faut vraiment être conscient de ces enjeux-là. Ne pas sacrifier non plus à la logique du « big is beautiful ». Ce n'est pas parce qu'on va devenir métropole que tout s'arrête, bien au contraire, c'est là où tout commence. Donc, c'est un échelon indispensable bien sûr. C'est un jalon important, là-dessus on en est d'accord, mais une fois qu'on aura obtenu ce statut, tout reste à construire et tout reste à faire.

Moi, j'insisterai juste sur deux points importants à mes yeux. La question de la solidarité territoriale. C'est quelque chose qui nous tient évidemment à cœur. C'est-à-dire que la métropolisation, cela ne doit évidemment pas être une hyper concentration au bénéfice du centre. Je ne pense pas du tout que ce soit compris ainsi par les élus d'Orléans, mais c'est bien de le redire. Cela permet une solidarité plus précise et probablement plus active auprès de l'ensemble des communes et de l'ensemble des habitants du territoire. Je crois beaucoup à cette logique-là de collaboration et de mise en commun des moyens justement en allant vers du plus grand au plus petit, on peut aussi faire du plus efficace. L'autre élément qui me tient à cœur également, c'est la question de l'enseignement supérieur et de l'université. Vous le savez, l'Université d'Orléans est en difficulté – c'est un secret de polichinelle – financière. Elle est aussi en difficulté parce qu'elle a une taille qui ne lui permet malheureusement pas de figurer dans le top « ten » des grandes universités de recherches en France. C'est un des éléments de fragilité et je pense que c'est une vraie chance pour l'Université d'Orléans de pouvoir s'adosser sur une ville qui devient une ville métropole. Cela peut être également un facteur fort pour elle de développement en tout cas, cela peut être un moyen de renforcer ses ambitions.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette évolution en étant, encore une fois, conscients des dangers, mais en étant surtout conscients des enjeux fondamentaux pour notre territoire. Je vous

remercie.

M. le Maire – M. MONTILLOT souhaitait s'insérer brièvement dans la discussion.

M. MONTILLOT – Je voudrais dire que la métropole – je crois que c'était Mme LEVELEUX qui disait que cela pouvait représenter une formidable opportunité – pour moi, cela ne vient pas s'opposer à la notion de proximité. C'est effectivement une formidable opportunité, notamment dans un environnement concurrentiel, que ce soit à l'intérieur sur le plan national par rapport aux autres aires géographiques, mais surtout sur le plan international en termes de force d'attractivité. Et ce faisant, je veux dire en quoi cela peut être un élément de proximité par rapport à l'existant. J'ai deux exemples en tête.

Premier exemple dans le domaine évoqué il y a un instant par Charles-Eric LEMAIGNEN, celui de la prévention spécialisée. On sait que jusqu'alors ou en tout cas jusqu'à une certaine époque encore assez récente, la prévention spécialisée était portée par le Conseil Général avant qu'il ne s'appelle Conseil Départemental. On sait comment cela s'est terminé, on en connaît la nécessité aujourd'hui et le fait que cela puisse être une compétence sur le plan métropolitain, au niveau de l'ensemble de notre agglomération et pour des jeunes qui sont en grande difficulté, c'est un facteur de proximité et non pas un facteur d'éloignement.

Deuxième exemple en matière de développement économique et donc, M. RICOUD, en matière d'emplois parce qu'en général, quand on développe l'économie, on développe l'emploi. Or c'est précisément un facteur de proximité et non pas un facteur d'éloignement. Parce que dans le cadre de la loi N.O.T.Re., ce que tout le monde sait, ce sont maintenant les Régions qui portent le développement économique et notamment les schémas. Sauf que désormais, les métropoles dans un tour de table sont en face de la Région et négocient avec la Région. La loi N.O.T.Re. va plus loin puisqu'elle prévoit, qu'en cas de désaccord entre la Région et la métropole, c'est la métropole qui ait le dernier mot sur son territoire. Donc, c'est bien la preuve que l'opportunité de la métropole, ça va en même temps et ça se conjugue, et ça rime avec proximité, que cela n'est pas au contraire l'éloignement de la proximité. De toute façon, toutes les actions de proximité au niveau municipal restent au niveau et à l'échelon des territoires communaux.

M. le Maire – Merci beaucoup. La parole est à Muriel SAUVEGRAIN puis à Serge GROUARD.

Mme SAUVEGRAIN – Je ne reviendrais pas sur les intérêts de la métropole pour les habitants puisque Florent MONTILLOT vient de citer l'exemple de l'économie qui est sûrement le plus flagrant. Simplement quelques éléments pour répondre aux premières questions qui ont été posées à la fois sur l'eau potable et sur nos personnels municipaux et d'agglomération.

L'eau potable est une compétence obligatoire et le transfert se fera au 1^{er} janvier en l'état, c'est-à-dire que les régies restent des régies, ainsi que les contrats de délégation de service public. Tout est maintenu en l'état jusqu'à la fin des contrats. Quand je dis que tout est maintenu en l'état, c'est à la fois quand il y a des personnels, ils sont transférés et puis surtout pour les habitants, chaque tarif est maintenu à l'identique dans les communes.

Sur la question des personnels et je ne dirais pas des inquiétudes mais des interrogations pouvant exister, on a eu ce matin, Charles-Eric LEMAIGNEN le rappelait, la réunion avec les représentants de toutes les organisations syndicales présentes sur le territoire et puis vendredi dernier, le Comité Technique de l'Agglomération et celui de la Ville, il y a deux éléments importants. Premièrement, le maintien pour tout un chacun de son statut actuel, à savoir son régime indemnitaire, son régime de congés, son lieu de travail pour 2017. Pour l'espace public, puisque c'est là l'essentiel de la question, 2017 est une année de transition durant laquelle tout le travail fait dans les communes, les communes entre elles mais aussi avec les agents – c'est l'engagement que nous avons pris sur les projets d'organisation – est de pouvoir réfléchir à cette question des centres techniques en sachant qu'il a été indiqué que sur Orléans, les 5 centres techniques sont déjà dessinés et qu'on ne reviendra pas là-dessus. C'est quand même une sécurité importante pour les agents. Deuxièmement, sur la question des contrats, la plupart de nos agents sont titulaires et pour les contrats arrivant à terme – à la Ville ou à l'Agglo c'est la

même chose - il faut reconnaître que pour l'essentiel de ces postes techniques, on n'arrive pas à recruter des titulaires et donc généralement les contrats sont renouvelés. Voilà les éléments que je souhaitais apporter, M. le Maire.

M. le Maire – Mme TRIPET a demandé elle aussi à s'insérer dans la discussion.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire, je vais être très brève. Juste des interrogations puisque l'intitulé de cette communication était : les habitants au cœur du projet.

Je comprends bien que tout ce que l'on discute là, cela nous concerne directement, mais je ne suis pas sûre que pour nos concitoyens, ils comprennent exactement de quoi il va s'agir et ce que cela va apporter de plus aux habitants. Par exemple, si nous étions en métropole, est-ce qu'HITACHI fermerait ? Si nous étions en métropole, deux bureaux de poste à Orléans auraient-ils fermés comme cet été ? Si nous avons des entreprises qui arrivent et qui vont arriver sur une métropole, sans doute avec des subventions, des aides, etc, quels types d'emplois seront offerts à nos concitoyens ? Des C.D.D., des emplois précaires, des emplois pérennes ? C'est en fait tout cela que souhaitent savoir nos concitoyens, en plus de tout le restant. Donc moi, c'est mon interrogation et c'est surtout là-dessus que je voulais insister. Merci.

M. le Maire – La parole est à M. GROUARD.

M. GROUARD – Il n'y a plus personne pour s'insérer, non c'est bon !

Je voudrais replacer ce débat, que je trouve très intéressant, dans une perspective et sur le plan historique, sans être trop long bien sûr. Dans toute son histoire, Orléans a toujours été en bascule. D'un côté, elle a pratiquement toujours été considérée comme une grande ville et je parle pour le territoire orléanais dans son ensemble. De l'autre côté, elle a été très régulièrement contestée. Le dernier grand épisode de cette reconnaissance-contestation intervient sans doute dans les années 60, lorsque la reconstruction de la France avance, lorsque la carte institutionnelle, administrative et politique se redécoupe, Orléans est à nouveau à la croisée des chemins. Et à l'époque, il y a quelques personnalités orléanaises qui ont porté une ambition pour cette ville. Je ne vais pas les citer, je risquerais peut-être d'oublier tel ou tel, mais je suis bien sûr qu'avec beaucoup d'entre vous, et notamment avec Olivier CARRE, nous les avons en tête. Le choix a été fait de l'ambition et Orléans est devenue capitale de région, ce qui n'allait absolument pas de soi parce qu'une autre ville, Tours pour ne pas la citer, bénéficiait d'une population à l'époque supérieure à Orléans. Et effectivement, Mme LEVELEUX, vous l'avez rappelé, Orléans a bénéficié de cela avec notamment l'Université à l'époque et d'autres, et l'accueil d'un certain nombre d'entités notamment dans le domaine de la recherche et de l'enseignement.

Alors, on pouvait penser qu'il en était terminé et que les choses étaient inscrites dans le marbre. Et ce serait méconnaître l'histoire de cette ville que de le penser, parce qu'elle est stimulée en permanence, parce que justement elle est toujours contestée. Et la contestation est revenue. Elle est revenue il y a peu, quelques toutes petites années ou quelques grands mois sur son statut de capitale de région. Aussi, il a fallu livrer bataille et nous l'avons gagnée puisqu'Orléans a été confortée dans son statut de capitale de région. Mais cela, ce n'était qu'une étape parce qu'aujourd'hui, nous sommes confrontés au même débat qui dure depuis des siècles. Soit nous nous contentons d'une situation que nous croyons acquise mais qui ne l'est pas, soit nous portons une nouvelle ambition. C'est de cela dont il s'agit, le reste est important, mais le cœur de la problématique, je le pense en tout cas, est là. La deuxième étape par rapport à la question de la capitale de région puisque celle-ci est acquise une nouvelle fois pour un certain temps, c'est la question du statut de métropole. La question qui est posée est la suivante : est-ce nous entrons, nous confortons Orléans, son agglomération, son territoire parmi les grands de France et donc d'Europe, parce qu'à moyen, long terme, c'est de cela aussi dont il s'agit, parce que la bonne échelle, c'est au moins l'échelle européenne ou est-ce que nous passons à côté ? Là où je suis très heureux, si je peux me permettre du débat d'aujourd'hui, c'est que j'ai le sentiment que l'enjeu est bien ressenti par tous et que la perspective, vous l'avez tracée. C'est une nouvelle fois, parce que personne ne nous attend, parce que personne en dehors de nous-mêmes ne nous défendra, c'est bien de porter cette ambition.

Alors, la question qui se pose par rapport à l'ambition de cette métropole et donc d'entrer

dans ce club de la quinzaine de grandes villes, de conforter le statut d'Orléans, c'est deux autres paris qui ne sont peut-être pas effectivement totalement évidents. Le premier pari est celui de continuer à concilier le rayonnement et le statut de métropole y aide. Je ne dis pas qu'il le fait, mais il y aide notamment, Florent l'a dit, à l'international et puis la proximité. Car ça aussi, c'est une autre constante de l'histoire d'Orléans et parfois de ses échecs, souvent même de ses échecs. Orléans parfois n'a marché que sur un pied ou sur une seule jambe, soit elle privilégiait le rayonnement, soit elle privilégiait la proximité. Mais la proximité sans le rayonnement, on s'affadit, on se délite petit à petit, insidieusement. Et le rayonnement sans la proximité, cela sert à quoi s'il n'apporte pas une réponse concrète, effectivement vous l'avez dit, aux habitants du territoire. Et là, je crois qu'il y a un très grand enjeu. Pour ma part, je pense tel que Charles-Eric LEMAIGNEN l'a présenté, que cet enjeu est bien pris en compte. Je le pense vraiment et très sincèrement parce qu'au-delà des concertations, des discussions, au-delà même de cette présentation, je crois que tous les maires en ont conscience, tous les maires le souhaitent et il y a quelque chose qui me fait dire que par la suite, dans le futur, cela pourra évoluer de cette manière-là. C'est ce qui a été construit sur Orléans au travers d'une mairie centrale et des mairies de proximité, sans que je veuille reproduire ce schéma à l'identique sur les autres communes, ce n'est pas de cela dont il s'agit, mais c'est une idée. Cela montre qu'il peut y avoir une mairie centrale forte avec des lieux de proximité qui soient totalement tournés et dédiés aux habitants. Bien sûr que tout est perfectible, mais cela fonctionne bien. Et moi, je le vois, je le dis, à l'échelle de 10 ans ou plus, je vois cette structuration en utilisant ce qui a été fait ici sans que nous ayons de leçons à donner à quiconque, mais je crois que c'est une manière aussi de rassurer à la fois les élus des autres communes et tous les habitants.

Je terminerais en disant qu'il y a un dernier pari et celui-là, M. le Maire, vous l'avez parfaitement en tête et je crois que c'est partagé par les élus. On a parlé de l'année prochaine et des quelques turbulences qu'il y allait avoir sans doute, mais au fond, je vais prendre un pari devant vous. Quel que soit celle ou celui qui sera à la tête de l'Etat l'année prochaine et au vu de la situation financière de la France, il y aura encore des conséquences à attendre pour les collectivités locales. Concrètement, pour ne pas avoir de langue de bois, l'Etat sera encore susceptible de faire des économies sur les dépenses qu'il fait au profit des collectivités locales. Ça, j'en suis persuadé avec les déficits tels qu'ils continuent aujourd'hui, avec la dette qui continue d'augmenter - j'en ai souvent parlé, je ne vais pas vous embêter avec tout cela, mais je suis quelque part un peu obsédé par tout cela - et je crains le réveil très douloureux à un moment ou à un autre. Donc, il y aura des réductions de dépenses de la part de l'Etat quel que soit l'élu, quelle que soit l'équipe.

Et à ce moment-là, nous on fait quoi ? C'est toujours très simple :

- soit il y a un coup d'impôt en plus et je crois que personne ne le veut, notamment eu égard au pouvoir d'achat de nos concitoyens aujourd'hui ;*
- soit on se dit qu'on va faire un peu de dette en plus et puis, ce sont les suivants qui paieront. C'est parfaitement irresponsable, et vous connaissez mon sentiment là-dessus, j'y suis totalement hostile car c'est pour cela que la France est dans le pétrin aujourd'hui. En effet, pendant plus de 30 ans, on a procédé ainsi ;*
- soit on réduit le service aux habitants. On fait des coupes et on dit que l'on supprime ça !*
- ou alors, il y a une autre solution et d'ailleurs cette solution au niveau national, je ne comprends pas pourquoi depuis autant d'années, personne ne l'a mise en œuvre – c'est une grande interrogation de ma part – c'est une autre gouvernance, une autre manière de faire qui permet de conserver le service rendu et en même temps de générer des économies.*

Je termine avec l'exemple de la compétence voirie. Bien évidemment que le transfert de voiries doit amener des économies. Premièrement parce qu'en agrégeant toutes les communes, les marchés passés aux entreprises seront plus conséquents et donc la marge de négociation sera plus importante. Concrètement, cela permet de faire baisser les prix. Deuxièmement, sur 22 communes, combien y-a-t-il de directions de la voirie ? Alors, je vais peut-être choquer certains d'entre vous, mais je dis la vérité et je mets les pieds dans le plat. S'il y a 15 directeurs de la voirie aujourd'hui - je ne sais pas, M. le Directeur Général pourrait le dire mieux que moi, mais cela doit être à peu près de cet ordre-là, car chaque commune n'a pas un directeur de la voirie -, après il n'y aura plus qu'un. Il y aura un peu moins de directeurs, c'est vrai, mais le service rendu à la population sera le même parce qu'on fera autant de routes, si ce n'est plus, du fait que les prix auront diminué. C'est ça l'enjeu. Or, cet exemple, on peut le multiplier sur tous les sujets qui sont traités pour permettre les économies que nous serons obligés de

faire de toute façon.

Donc, je salue cette belle perspective. L'Agglomération, la Ville, les communes ont vraiment beaucoup avancé au cours de ces dernières semaines et je crois, encore une fois, qu'il y a une belle perspective devant nous qui va permettre de conforter Orléans et son Agglomération dans leur statut de grande ville de France.

M. le Maire – La parole est à Charles-Eric LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Quatre points très rapides en réponse à certaines interventions.

D'abord, M. LECOQ, Orléans Métropole va créer un désert autour de nous. Non, c'est quand on se replie sur soi-même qu'on s'affaiblit. Quand on s'élargit sur l'extérieur, au contraire on s'enrichit réciproquement. Je suis convaincu que l'attractivité nouvelle d'Orléans va irriguer non seulement l'ensemble de l'aire urbaine, mais aussi va être favorable pour l'ensemble du département du Loiret. J'en suis profondément convaincu et c'est au contraire quand on se replie sur nous-même qu'on affaiblit tout le monde.

Deuxième élément. Vous savez, les français tiennent à cette relation sociale et politique de proximité qu'est la commune, incontestablement et c'est fondamental de la conserver et de la vivifier. Mais en même temps, la plupart des grandes politiques publiques ne peuvent pas se concevoir au niveau d'une commune. Une politique économique, une politique de transports, une politique du cycle de l'eau ne peuvent pas se concevoir au niveau d'une commune, il faut forcément se regrouper, surtout dans le contexte économique et financier qu'a décrit Serge GROUARD. On n'a pas le choix, il faut mixer l'un et l'autre : vivifier la démocratie locale de proximité et en même temps renforcer nos compétences communes.

Troisième élément : la démocratie, M. RICOUD. Vous savez, chaque maire peut apprécier à sa manière la façon dont il doit associer sa population à ces transformations. La commune de Saran – et je le respecte – a souhaité faire un référendum. La commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle a fait un forum. Les communes de Chécy, de Mardié et de Combleux se sont regroupées pour faire une grande réunion publique où il y avait à peu près 300 personnes. Chacun a ses modes opératoires. Il y a une discussion avec les élus, une discussion avec les personnels, une discussion avec les habitants qui va se poursuivre et c'est fondamental qu'on fasse vivre cette démocratie, mais personne n'a le monopole de la démocratie. Ce qu'il faut, c'est de la faire vivre le mieux possible.

Enfin, Mme TRIPET, la métropole ce n'est pas Zorro. Avec la métropole, on ne va pas d'un coup de bâton tout régler, les problèmes économiques, etc. Non, simplement je pense qu'elle nous permet de mieux résister dans un contexte difficile et de co-construire, je pense, un avenir meilleur et un projet de territoire partagé afin de rendre probablement un meilleur service à nos concitoyens. Bien sûr, il y a toujours des risques qu'une métropole se transforme en technostucture. C'est à nous justement de prouver le contraire en étant pragmatique, en ayant comme l'a dit je crois Mme LEVELEUX-TEIXEIRA une capacité d'écoute, une transparence et un respect réciproque qui nous permettra, je pense, de progresser et d'être plus efficaces ensemble.

M. le Maire – D'abord, un double merci. Merci au Président pour sa présentation et puis merci à tous pour les apports qui ont été faits au cours de ce débat. Beaucoup de choses justes ont été dites, rappelées. Je voudrais juste insister sur une dimension qui n'est peut-être pas la principale, car ce qu'a évoqué Serge GROUARD sur le continuum de l'histoire d'Orléans est l'élément fondamental et on est là, toujours sur cette chaîne. Ce qui est important, c'est qu'on puisse continuer à l'être et cela vient, comme cela a été dit, de décisions qui ont été prises il y a plusieurs décennies. Et nous, la décision que l'on prend ces jours-ci, elle aura réellement ses effets dans plusieurs décennies. Mais l'important est de ne pas loucher le coche. C'est de faire en sorte que sur le territoire, à la différence de certaines décisions qui n'ont pas été prises sur certains sujets, d'autres qui l'ont été de façon opportune, et bien progressivement on consolide et on fasse qu'Orléans Métropole fasse partie des 15 métropoles, communautés urbaines, agglomérations qui comptent en France et en Europe. Aujourd'hui, on n'aura jamais le million d'habitants du bassin de Nice, c'est fini. On n'aura jamais la dynamique d'un bassin toulousain qui, grâce à AIRBUS, a explosé dans sa dimension économique et démographique. Mais dans

les années qui viennent, le fait d'être en réseau, le fait d'être le point d'appui, le point de synergie notamment de différentes dynamiques qu'elles soient dans le domaine de la recherche, de la culture, dans le domaine universitaire, être un nœud d'échanges, ces éléments-là nous positionnent ou pas dans les 15 centres qui comptent ou qui ne comptent pas. C'est ça le véritable enjeu.

Et à partir du moment où on n'a pas la taille requise, ce qui est essentiel, c'est de savoir comment on peut mettre en synergie, comment on peut construire politiquement des alliances avec des partenaires objectifs qui partagent cette vision en commun de l'avenir de leur territoire associé au nôtre. De faire en sorte qu'Orléans ne soit pas l'ennemie des communes les plus proches comme on l'entend régulièrement. D'ailleurs, cela a été dit : « La grande ville qui va manger les petites pour créer un désert autour d'elle. » Mais qui peut croire à ça aujourd'hui ? Quand on voit le développement des communes périphériques à Orléans et qu'on regarde simplement la carte d'il y a un siècle où Orléans et son centre étaient seuls, où il y avait des faubourgs, quelques minuscules villages tout autour qui sont devenus effectivement des villes de 10, 15, 20 000 habitants. Elles ont prospéré comme Orléans a prospéré. Ces échanges induits permanents, ne vous inquiétez pas, ce ne sont pas nous qui les décidons, mais simplement nos concitoyens qui vivent déjà à l'échelle du territoire bien au-delà de leur commune et qui attendent de nous élus d'être intelligents dans la gestion des moyens qu'ils nous confèrent, notamment par leurs impôts, et qui font qu'on arrive à construire intelligemment les bons équipements aux bons endroits, mais sur une logique harmonieuse à l'échelle de l'ensemble du bassin et pas que dans leur commune stricto sensu. Pour cela, il faut avoir une vision globale et celle-ci n'est apportée que par l'agglomération et a fortiori quand elle a cette dynamique. Cela, on le connaît déjà à travers l'Agglomération, mais le fait d'avoir ce statut de Métropole va nous permettre aussi d'embrayer sur les autres territoires, notamment le Département et la Région.

Pour le Département, c'est justement suivant la taille de l'Agglomération qui se met en Métropole, qu'elle absorbe beaucoup ou peu des 8 compétences que la loi autorise à accueillir dans sa gestion. Et le choix qui a été fait compte tenu du poids du Département du Loiret, c'est de faire en sorte que le Département reste avec une grande vitalité et que nous, on prenne les compétences que l'on traite déjà beaucoup et essentiellement dans le domaine du social pour les administrés de l'agglomération.

Quant à la Région, c'est un des éléments que nous avons fait prévaloir avec François REBSAMEN, mon homologue de Dijon auprès du Premier Ministre notamment et du Président de la République. Dans l'esprit de la loi N.O.T.Re., une région aujourd'hui travaille en symbiose avec sa métropole et les éléments statutaires qui sont conférés à la métropole sont différents de ceux d'une communauté urbaine. Il s'agit de partager des ambitions communes, des schémas communs, des investissements communs lourds et essentiellement dans les domaines économiques et para économiques : l'Université comme cela a été rappelé, les pôles de recherches et d'innovation, certaines infrastructures et de faire en sorte que à ces échelles-là, on partage une logique de territoire large dans lequel la métropole est utile à tous les territoires et pas seulement aux territoires urbains. Je vais vous donner un exemple très simple. On a, grâce au nouvel hôpital, grâce aux décisions qui ont été prises par mon prédécesseur, accueilli sensiblement plus de médecins internes à l'hôpital qu'on en avait auparavant. On sait que c'est un des éléments déterminants de l'installation future de médecins sur un territoire donné, notamment là où on ne possède pas de C.H.U. On a récemment trouvé d'autres accords avec la faculté de Tours et d'autres pour accroître encore ce nombre. Les médecins qui vont sortir de l'internat ne vont pas tous s'installer à Orléans ville. Ils vont s'installer dans l'ensemble du Loiret progressivement largement au-delà de la ville et de l'agglomération. C'est un point extrêmement sensible de la ruralité et de l'équilibre des territoires dans le Loiret. Et donc parce qu'on a cette force métropolitaine, cette dynamique, on a la capacité d'attirer des acteurs qui après sont très utiles, pour ne pas dire vitaux en l'occurrence, à d'autres territoires situés autour de la métropole. La métropole agit sur un bassin d'à peu près 600 000 habitants et pas seulement sur la moitié d'entre eux qui vivent dans les 22 communes de notre agglomération. Cet exemple-là est très concret et je pourrais le multiplier sur l'innovation, sur les entreprises qui ont besoin d'appui, sur toute une série de services que la force d'une grande ville met à la disposition de l'ensemble d'un territoire dont en surface, l'essentiel est couvert par ce qu'on appelle la ruralité, d'où le fait d'ailleurs qu'on développera des stratégies spécifiques sur la ruralité au sein de l'agglomération.

Donc, c'est toute cette synergie qui renforcera notre territoire à nous, parce que nous, on saura donner aux autres. C'est la clé de la ville centre dans laquelle nous sommes aujourd'hui, ces

fameuses charges de centralité, se sont aussi de l'énergie que l'on donne à l'ensemble des territoires. Le fait que nous renforçons ensemble au sein de l'Agglomération ses statuts pour aller vers la Métropole, ça sera bénéfique et en tout cas, cela n'a de sens que comme cela, ce sera bénéfique à un territoire plus vaste que la simple échelle des 22 communes que l'on a réunies.

C'est cet enjeu-là qui me paraît très important et qui fait qu'on sera un territoire dynamique ou pas. C'est parce qu'on aura réussi à créer les alliances qui font qu'on est accroché au XXIème siècle pour longtemps et qu'on est maître de notre destin sur un grand nombre des décisions qui impactent le quotidien et surtout l'avenir de notre ville et des villes autour de nous. C'est pour moi le vrai cœur du sujet. Les autres éléments sont très importants comme la proximité et le fait de ne pas perdre cette échelle-là. Je ne cesse de le dire, d'où la citation dans le journal : « Qu'est-ce qui va beaucoup changer ? » J'espère justement qu'on continuera d'avoir globalement dans l'agglomération des voiries qui se passent bien, une sécurité qui continue d'ailleurs d'être sous l'égide des maires mais qui progressivement nous interpelle entre nous et amène que nous soyons, nous ville centre, aujourd'hui aux côtés d'un certain nombre de maires sur des petits besoins qu'ils peuvent avoir, mais tout cela va en augmentant. Qu'on continue tous à avoir un environnement scolaire qui est favorable aux enfants et en synergie avec le Département, etc. La Métropole ne devient pas un « gros machin » du jour au lendemain. Il n'y a pas un habitant de plus, sinon ceux qui seront nés dans les maternités le soir du changement. C'est cela aussi qu'il faut savoir. C'est vraiment une question d'intelligence de territoire beaucoup plus que de taille. C'est tout l'enjeu que nous avons devant nous, c'est de mettre cette intelligence au service de l'avenir de notre territoire.

Encore une fois, merci pour tous ces sujets, merci pour toutes ces remarques parce qu'elles confortent favorablement l'essentiel des dispositions que nous allons être amenées à prendre et qui vont alimenter encore bien des débats dans les semaines qui viennent.

N° 7 – **Rentrée scolaire 2016. Communication.**



M. MONTILLOT – *M. le Maire et chers collègues, effectivement comme à chaque rentrée scolaire, un point focal sur la situation dans nos écoles et plus globalement d'ailleurs sur la notion de réussite éducative.*

En attendant que le Powerpoint soit lancé avec les 500 slides habituels, je voudrais dire que l'on va aborder 4 points qui sont a priori importants :

- *insister sur le poids démographique pour ne pas dire la tension démographique au niveau du nombre d'élèves ;*
- *insister et illustrer l'engagement éducatif, l'engagement pédagogique de la Ville d'Orléans aux côtés de l'Education nationale ;*
- *montrer l'accélération des investissements au cours de cette dernière année ;*
- *conclure sur quelque chose qui nous est chère ici : penser à la réussite éducative de chaque élève individuellement et à la lutte contre le décrochage.*

Notre objectif est de donner à tous, mais surtout de permettre à chacun, parce qu'on peut donner, mais on sait très bien que dans le domaine pédagogique chaque enfant est différent, chaque situation socio-culturelle et socio-familiale est différente et que certains enfants peuvent avoir des difficultés qui ne sont pas celles des autres enfants. Donc, on veut offrir globalement par des écoles qui sont les mêmes pour l'ensemble des enfants, mais également on s'efforce aussi bien pour les enfants que pour les jeunes adolescents à pouvoir effectivement apporter une aide individualisée.

*
* *
*

Présentation d'un PowerPoint par M. MONTILLOT

*
* *
*

LES ECOLES EN CHIFFRES

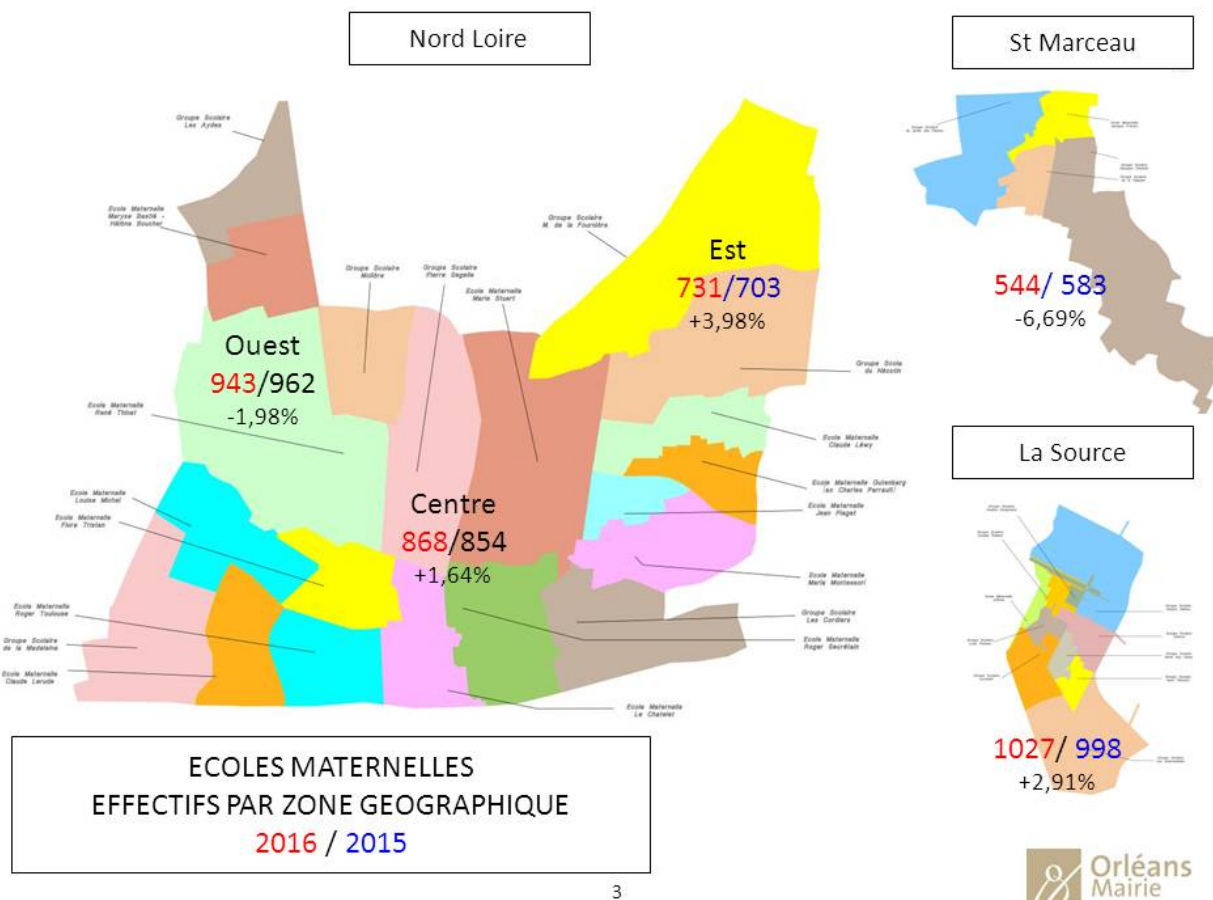
67 écoles publiques (34 maternelles et 33 élémentaires)

maternelles : 4155 élèves soit + 1,34 %

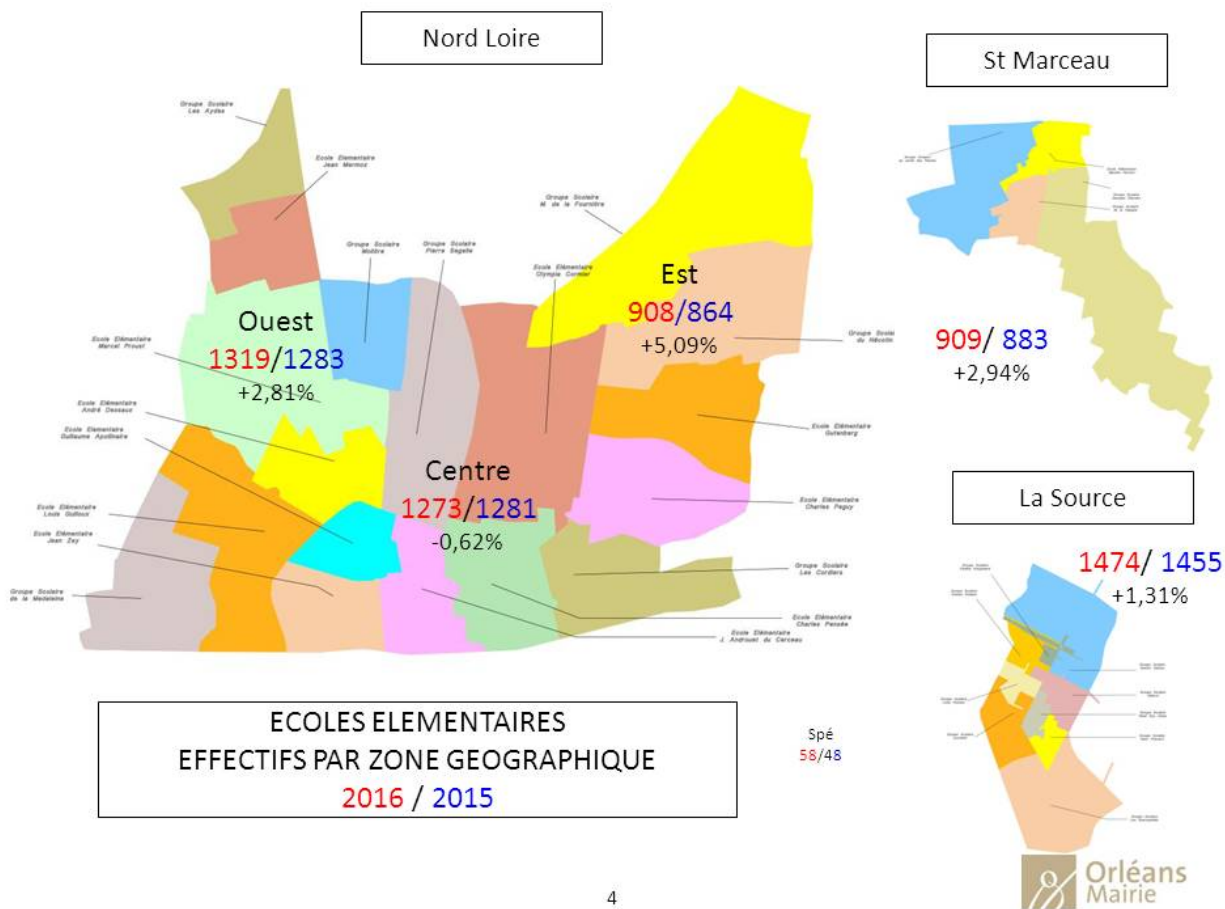
élémentaires : 6001 élèves soit + 3,22 %

TOTAL : 10 156 élèves soit + 2,44 %

M. MONTILLOT – Premier point : le poids démographique. Pendant que ma chère directrice de l'éducation procède effectivement à l'ouverture du slide, vous voyez que pour les 67 écoles publiques d'Orléans, on franchit pour la première fois le seuil des 10 000 élèves : 10 156 élèves, soit + 2,44 % par rapport à l'année passée. Cela se traduit, on va le voir à la fois par quartiers et ensuite on verra l'évolution sur 10 années, pour les maternelles à une pression démographique un peu moins que pour les élémentaires.

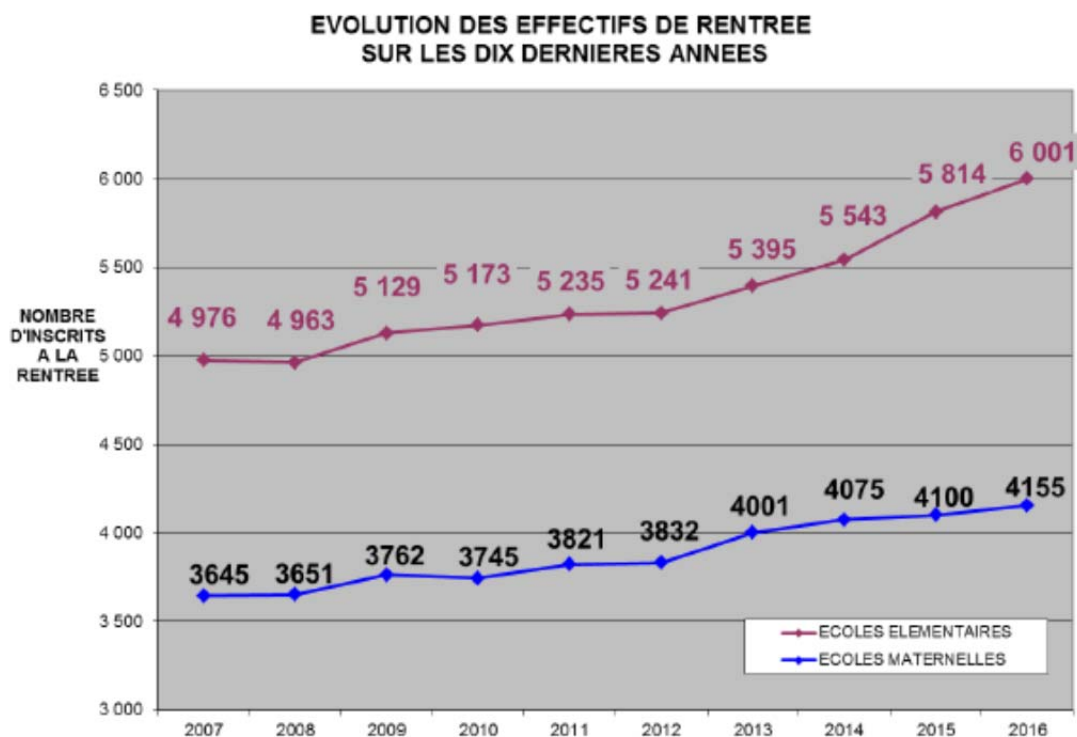


M. MONTILLOT – *Le seul quartier sur lequel il y a une diminution, c'est le quartier Saint-Marceau alors qu'à l'inverse, à La Source, dans le centre, dans le secteur Est et même Ouest, on est soit sur une stabilité, soit sur une forte progression qui va jusqu'à 4 % sur le secteur Nord-Est et à 3 % sur La Source.*



M. MONTILLOT – Pour les écoles élémentaires, donc du C.P. jusqu'en C.M. 2, on est sur une augmentation plus importante, supérieure à 3 % globalement. Stabilité dans le centre-ville, à l'inverse de très fortes hausses dans le Nord-Est : 5 %, 3 % dans le secteur Ouest, 3 % à Saint-Marceau, un peu plus de 1 % sur La Source. Donc, on a évidemment un impact sur l'ensemble des quartiers d'Orléans.

Le plus intéressant est le slide suivant.



+ 1 535 élèves en 10 ans (+ 17,80 %) soit l'équivalent de 10 écoles

5



M. MONTILLOT – *Que démontre cette courbe ? En fait, en 10 années de 2007 à 2016 – vous pouvez l'apprendre par cœur – on a 1 535 élèves supplémentaires, sachant que chaque école, c'est en moyenne à peu près 150 élèves. Cela représenterait, si nous avions été obligés de travailler uniquement sur les constructions, à un équivalent de 10 écoles supplémentaires sur la Ville, 10 écoles nouvelles.*

Autre élément : c'est à partir de 2012-2013 que se fait la plus forte accélération, puisque sur les 5 premières années, on a une hausse de 400 élèves et sur les 5 dernières années une hausse de 1 150 élèves. On a pratiquement sur les 5 dernières années une accélération du double par rapport aux 5 années précédentes.

C'est donc une situation que nous devons prendre en compte, d'autant plus qu'avec les données de la C.A.F. sur les enfants qui viennent de naître, nous savons qu'au moins jusqu'en 2019-2020 on doit encore prendre 400 à 500 élèves d'ici la fin de la mandature, ce qui voudra dire 2 000 élèves de plus depuis 2007, c'est évidemment considérable.

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Ouvertures de classes : 13

- ▶ Ecoles maternelles Diderot, Gutenberg, Claude Lewy, Jean Piaget (3)
- ▶ Ecoles élémentaires Bénédicte Maréchal, Pauline Kergomard, Gutenberg, René Guy Cadou, Denis Diderot, Jacques Androuet Du Cerceau, Jardin des Plantes, Jean Mermoz et Michel de la Fournière (9)

Fermeture de classes : 1

- ▶ Ecole maternelle Jardin des Plantes (1)

M. MONTILLOT – *Tout cela s'est traduit en cette rentrée 2016 par 13 ouvertures de classes et 1 fermeture. Cette fermeture est logique à l'école maternelle du Jardin des plantes car c'est le seul secteur où l'on avait une baisse démographique. A l'inverse, 13 ouvertures de classes sur les autres secteurs, le delta étant de 12 bien naturellement. Ce sont donc 250 enfants supplémentaires que j'évoquais il y a un instant.*

BILAN 2015-2016 ACTIONS ARTISTIQUES ET EDUCATIVES

• Actions d'éducation artistique : 7 000 élèves / 76 800 €

Un artiste dans ma classe	383 élèves	Cycle 3
Concours d'expression artistique	808 élèves	Maternelles
« Ceci est la couleur de mes rêves »	517 élèves	Elémentaires
Album au cycle 2	284 élèves	Cycle 2
Salon du livre « Rendez-vous conte ! »	1 500 élèves + 93 parents + 1 500 visiteurs	Exposition des travaux, visites du concours, valorisation des albums illustrés, participation aux ateliers Carrefour des parents Salon Grand Public le samedi 18 juin
Education musicale	2 251 élèves	Elémentaires
Festival de Jazz	1 260 élèves	Cycle 2

• Actions d'éducation à l'environnement : 825 élèves

- Agenda 21 scolaire (Denis DIDEROT, Pauline KERGMARD, Pierre SEGELLE)
- Rucher pédagogique du Jardin des Plantes
- Vie Piscicole

• Séjours et classes de découverte : 1 847 élèves / 110 000 €

Séjours sportifs sans nuitée	990 élèves	Cycle 3 Séjours sportifs Ile charlemagne
Séjours découverte sans nuitées	107 élèves	Cycle 3 Equitation, cirque
Classes de découverte avec nuitées	750 élèves	Cycle 3 Mer, montagne, nature, sciences



7



M. MONTILLOT – *Deuxième point. Il est important de noter l'engagement éducatif, l'engagement pédagogique, pas simplement dans le cadre périscolaire mais y compris dans le cadre scolaire, puisque la Ville d'Orléans se démarque de nombreuses collectivités. En effet, elle intervient également dans le temps scolaire animé bien sûr par les professeurs des écoles avec un certain nombre de dispositifs, de moyens, de personnels y compris municipaux ou de vacataires que nous mettons à disposition des enseignants dans le temps scolaire.*

Sur l'année écoulée, ce sont 7 000 élèves qui ont bénéficié des dispositifs d'actions d'éducation artistique :

- que ce soit « un artiste dans ma classe » - on en parlait ce matin avec Nathalie KERRIEN – que nous menons et coordonnons avec la direction de la culture ;
- que ce soit le concours d'expression artistique ;
- que ce soit l'opération « Rendez-vous conte ! » qui se termine par un festival du livre, donc la construction, la création, la production de livres par les enfants de C.P. et de C.E. 1 ;
- que ce soit encore l'éducation musicale avec les dumistes.

Ensuite on a près d'un millier d'enfants qui bénéficient d'actions d'éducation à l'environnement, à la fois les écoles qui rentrent dans l'Agenda 21 scolaire, mais également le rucher pédagogique au Jardin des Plantes et puis la vie piscicole.

Enfin, c'est tout ce qui tourne autour des séjours et des classes de découverte pour près de 2 000 enfants. Ce sont soit des séjours sportifs sans nuitée, soit des classes de découverte avec nuitées.

Albums illustrés édités en 2016

Festival du Livre « Rendez-vous Conte ! »

45 000€

Petit tonnerre et
le monde de la liberté



8

M. MONTILLOT – Une petite illustration sur les 13 premières de couvertures des livres qui ont été réalisés et rédigés par les enfants au cours de cette année 2016. Il faut savoir que ce sont ces livres qui ont été réalisés par les enfants avec leurs enseignants et avec des auteurs-illustrateurs payés par la Ville d'Orléans dans le temps scolaire, tout cela ensuite remis à chaque enfant, déployés dans les médiathèques, diffusés aux autres élèves des écoles et qui doivent faire d'ailleurs l'objet d'un partenariat avec la République du Centre notamment pendant les périodes de fin d'année avec des contes de Noël qui seront pris à partir de ces contes réalisés par les enfants d'Orléans.

SALON DU LIVRE DE L'ENFANCE « Rendez-vous conte » 2016



Jeudi 16 juin
Vendredi 17 juin

3 000
visiteurs



Samedi 18 juin

M. MONTILLOT - On voit d'ailleurs l'apogée, l'apothéose avec les enfants qui montent sur scène au moment de l'explication de leurs livres. Evidemment, il y a toute une partie récitative très importante puisqu'on travaille également beaucoup dans ce projet sur l'oralité. C'est apprendre à lire, c'est apprendre à écrire, mais c'est aussi apprendre à parler en public pour des enfants qui s'expriment devant 300, 400, 500 spectateurs, ce qui n'est pas négligeable.

Et puis bien sûr l'accès aux auteurs des livres dans le cadre du dernier jour et je crois qu'on aperçoit d'ailleurs Bernadette DESPRES, la créatrice de Tom-Tom et Nana que certains d'entre nous connaissent bien dès lors qu'ils ont eu quelques enfants.

OFFRES 2016-2017 ACTIONS ARTISTIQUES ET EDUCATIVES

NOUVEAU : Appel à projets décrits dans la plaquette ACTIONS EDUCATIVES
Tous les dossiers sont dématérialisés et accessibles via un lien internet
Attention aux dates de dépôt des projets

LECTURE ETCRITURE

- RENDEZ-VOUS CONTE ! Remplace « Album au cycle 2 » ➡ élèves cycle 2 / candidater **avant 23 sept.**
- FESTIVAL DU LIVRE RENDEZ-VOUS CONTE ! ➡ élèves du premier degré et grand public

CULTURE

- UN ARTISTE DANS MA CLASSE ➡ élèves de cycle 3 / candidater **avant le 30 sept.**
- CONCOURS D'EXPRESSION ARTISTIQUE « LE BESTAIRE » ➡ élèves premier degré
- EDUCATION MUSICALE : accès à tous les élémentaires ➡ élèves CE1/CE2
- FESTIVAL DE JAZZ : niveau des élèves déterminé en fonction du concert retenu

ENVIRONNEMENT

- AGENDA 21 SCOLAIRE ➡ 3 nouveaux projets d'écoles ou de groupes scolaires / candidater **avant le 23 sept.**
- RUCHERS PEDAGOGIQUES ➡ élèves élémentaires
- CYCLE DE L'EAU ET VIE PISCICOLE ➡ élèves élémentaires
- UN POULAILLER DANS MON ECOLE ➡ mise à disposition d'un poulailler (**convention type**)
- FESTIVAL DE LOIRE ➡ élèves du premier degré

10



M. MONTILLOT – *Voilà pour cette partie sachant que pour 2016-2017, on va amplifier l'opération lecture et écriture. L'objectif est effectivement d'augmenter le nombre de classes, c'est-à-dire que toutes les classes qui accepteront de pouvoir bénéficier de l'appui d'un auteur-illustrateur pour la construction et la réalisation de livres pourront en bénéficier. C'est donc une augmentation de notre budget sur cette action.*

Au niveau culturel, c'est évidemment le développement de l'action « Un artiste dans ma classe » et de l'éducation musicale. L'objectif, je le précise, étant maintenant de la généraliser sur l'ensemble des écoles et pas de la limiter à certains quartiers. J'ai beaucoup veillé à cela parce que je considérais que tous les enfants peuvent avoir besoin d'être éveillé notamment à l'éducation musicale et que cela ne doit pas être réservé uniquement aux secteurs géographiques qui sont à proximité des conservatoires, ce qui était le cas jusqu'à présent.

Pour l'environnement, le développement de l'Agenda 21, les ruchers pédagogiques, le cycle de l'eau et puis bien sûr le poulailler qui nous est cher notamment à Patricia CHARLES et à moi-même. Nous avons d'ailleurs quelques écoles qui bénéficient de ces poulaillers. Et puis bien sûr, 2017 le point d'orgue avec le Festival de Loire puisque les enfants participeront effectivement dans le cadre du Festival à des animations liées à l'environnement.

OFFRES 2016-2017 ACTIONS ARTISTIQUES ET EDUCATIVES

PARTIR ET DECOUVRIR

- **SEJOURS SPORTIFS SANS NUITEE**
Activités nautiques à l'Île Charlemagne ➡ élèves cycle 3 et CE2 en fin d'année scolaire
Attention aux dates d'inscription selon les périodes
- **SEJOURS DECOUVERTE SANS NUITEE**
Cirque, poney, équitation, environnement, sciences ➡ élèves cycle 3 / candidater **avant le 23 sept.**
5 jours maximum à proximité d'Orléans
- **CLASSES DE DECOUVERTE AVEC NUITEES**
Mer, montage, nature, sciences, histoire ➡ élèves cycle 3 / candidater **avant le 23 sept.**
5 jours maximum, trajet maximum 400 km autour d'Orléans, coût maximum 300 €

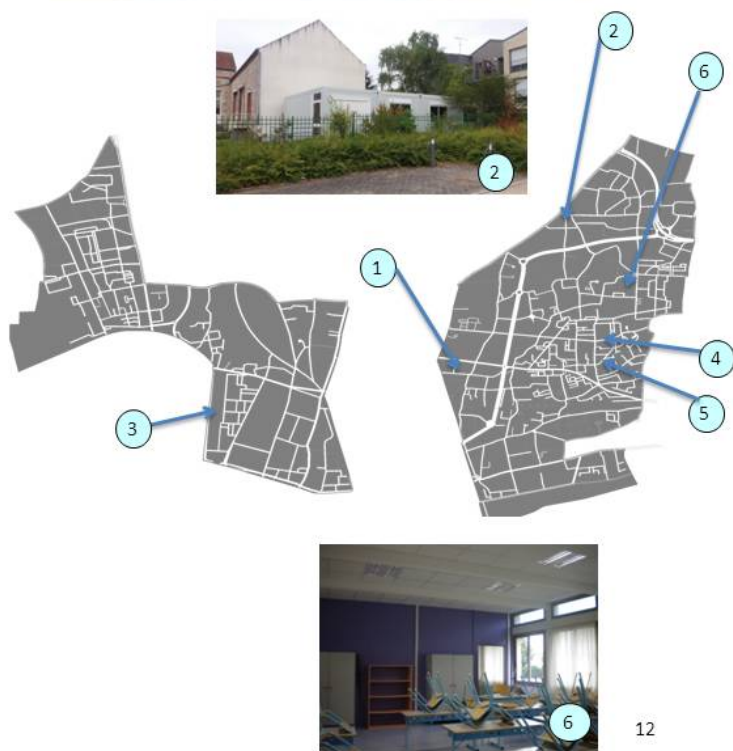


M. MONTILLOT – *Pour les sorties et les classes de découverte, on a évidemment le développement des séjours sportifs à l'Île Charlemagne. C'est quelque chose de nouveau depuis 2 années. Les élèves du cycle 3 et de CE 2 bénéficient de cette action notamment dans cette période actuelle et ensuite à partir des mois d'avril-mai.*

Les séjours découverte sans nuitée : le cirque, le poney, l'équitation, l'environnement, les sciences, tout cela pour les élèves du cycle 3.

Les classes de découverte avec nuitées : la mer, la montagne, la nature, les sciences, l'histoire pour les élèves également du cycle 3.

LES TRAVAUX 2016 – Nord Est



Programme initial	
2016	1 MATERNELLE Marie Stuart (Olympia CORMIER) - Salle CLIS élémentaire transformée en salle maternelle + wc à construire + bureau ATSEM - Modification de fenêtres
	2 GROUPE SCOLAIRE MICHEL DE LA FOURNIERE - Création de sanitaires - Mise en place d'un préfabriqué pour création d'une classe supplémentaire (transfert BCD) - Études pour une nouvelle maternelle
	3 GROUPE SCOLAIRE PIERRE SEGELLE - Menuiseries extérieures - Travaux de création de salle au 3 ^e étage - Aménagement restaurant provisoire - Réalisation restaurant
	4 MATERNELLE CLAUDE LEWY - Menuiseries extérieures
	5 ELEMENTAIRE GUTENBERG - Plan peinture
	6 ELEMENTAIRE NECOTIN - Plan peinture
	7 GROUPE SCOLAIRE LES CORDIERS - Plan peinture
Opérations supplémentaires	
2016	8 ELEMENTAIRE CHARLES PEGUY - Réfection clôture
	9 MATERNELLE MARIE STUART - Plan peinture salle de motricité (Toussaint)

M. MONTILLOT – *Après la pression démographique extrêmement forte, l'investissement et l'engagement sur le plan éducatif et pédagogique, je voudrais venir maintenant sur le troisième point : le déploiement et l'accélération très forte de l'investissement sur le patrimoine dans nos écoles.*

Il faut savoir que cet été, indépendamment de ce qui sera fait entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, ce sont 26 écoles sur les 67 existantes qui auront bénéficié d'investissements lourds. Donc sans rentrer dans le détail pour chaque école, vous avez là les programmes sous forme d'une liste à la Prévert.

Pour le secteur nord est :

- *Maternelle Maire Stuart, une nouvelle classe, un bureau pour les A.T.S.E.M., des sanitaires handicapés ;*
- *Groupe scolaire Michel de la Fournière, la création de sanitaires, la mise en place temporaire d'un préfabriqué en attendant le lancement de l'étude pour la construction de la nouvelle maternelle ;*
- *Groupe scolaire Pierre Ségelle, entre le démarrage pour le restaurant provisoire et l'ouverture d'une nouvelle classe, les menuiseries extérieures toutes remplacées ;*
- *Maternelle Claude Lewy, les menuiseries extérieures ;*
- *Elémentaire Gutenberg – Elémentaire Nécotin – Groupe scolaire les Cordiers, le plan peinture ;*
- *des opérations supplémentaires rajoutées au cours de cet été, une réfection de clôture à l'élémentaire Charles Péguy et le plan peinture dans la salle de motricité au cours des vacances de la Toussaint.*

LES TRAVAUX 2016 – Nord Ouest

Programme initial	
2016	1 ELEMENTAIRE LA MADELEINE - Création d'une clôture - Diagnostics réseaux de la cour - Plan peinture
	2 ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ - Réfection de la cour - Plan peinture – restaurant scolaire
	3 ELEMENTAIRE LOUIS GUILLOUX - Plan peinture
Opérations supplémentaires	
2016	4 MATERNELLE BASTIE BOUCHER - Création d'une salle des maîtres dans la salle de motricité
	5 MATERNELLE RENE THINAT - Réflexion sur extension maternelle René Thinat, Marcel Proust sur l'ex SEGPA Dunois
	6 ELEMENTAIRE LA MADELEINE - Augmentation du plan peinture

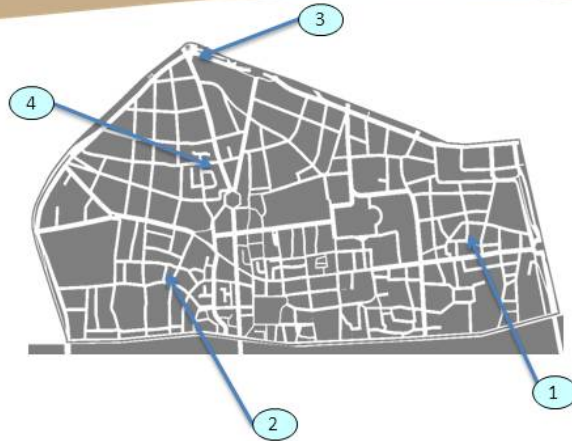


13

M. MONTILLOT – Pour le nord ouest :

- *Elémentaire la Madeleine, une nouvelle clôture ainsi que plan peinture et le diagnostic réseau puisque l'année prochaine, nous voulons lancer la construction de la nouvelle cour ;*
- *Elémentaire Jean Mermoz, la réfection de la cour, le plan peinture ;*
- *Elémentaire Louis Guilloux, le plan peinture ;*
- *Maternelle Bastié Boucher, la création d'une salle de maîtres :*
- *Maternelle René Thinat, la réflexion sur l'extension de la maternelle ;*
- *Elémentaire la Madeleine, l'augmentation du plan peinture.*

LES TRAVAUX 2016 – Centre Ville



Programme initial		
2016	1	ELEMENTAIRE CHARLES PENSÉE - Réfection couverture périscolaire
	2	MATERNELLE ROGER TOULOUSE - Installation de clôture et portillon - ouverture d'une 2ème cour - Plan peinture
	3	ELEMENTAIRE ANDRÉ DESSAUX - Plan peinture
Opération supplémentaire		
2016	4	ELEMENTAIRE GUILLAUME APOLLINAIRE - Bureau de la directrice et salle des maîtres

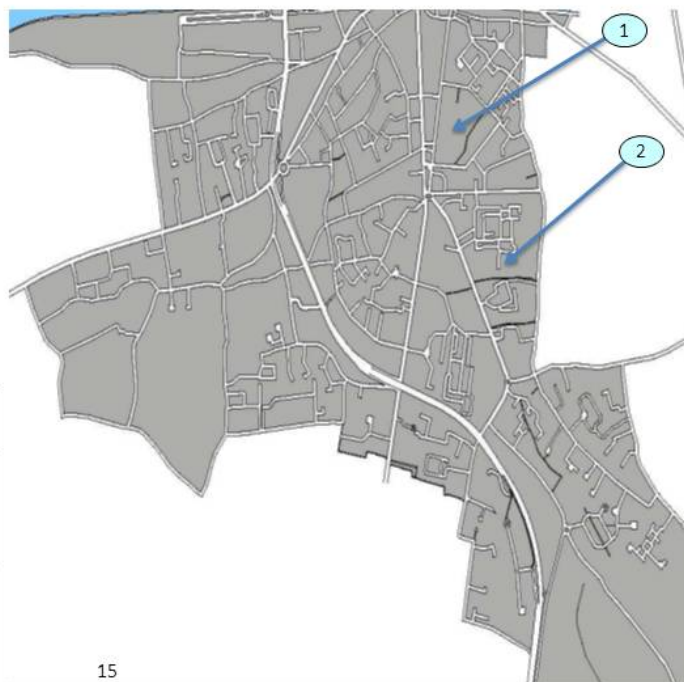


14

M. MONTILLOT – Pour le Centre Ville :

- Élémentaire Charles Pensée, l'isolation et la couverture du périscolaire ;
- Maternelle Roger Toulouse, l'installation d'une clôture, l'ouverture d'une 2^{ème} cour et le plan peinture ;
- Élémentaire André Dessaux, le plan peinture ;
- Élémentaire Guillaume Apollinaire, le bureau de la directrice et au moment de la Toussaint, la salle des maîtres.

LES TRAVAUX 2016 – Saint Marceau



Programme initial		
2016	1	MATERNELLE JACQUES PREVERT - Plan peinture
	2	GROUPE SCOLAIRE BENEDICTE MARECHAL - Livraison du gymnase - Renforcement de la sécurité

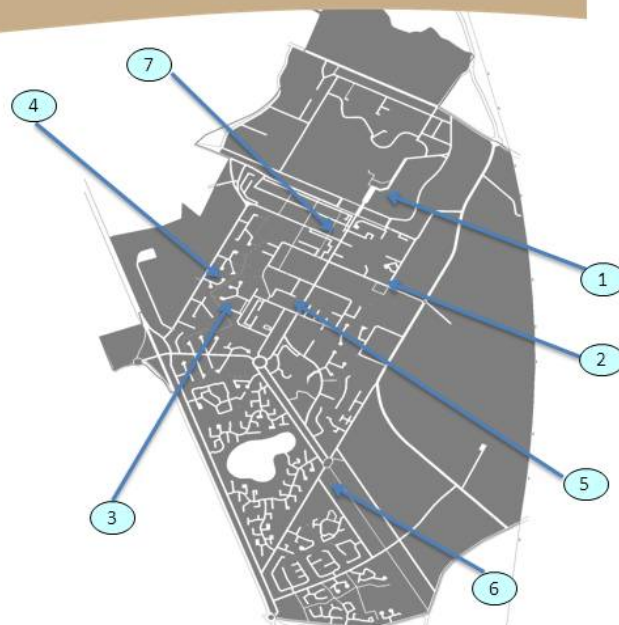
15

M. MONTILLOT – Pour Saint-Marceau :

- Elémentaire Jacques Prévert, le plan peinture ;
- Groupe scolaire Bénédicte Maréchal, la livraison dans un mois du gymnase et quelques travaux de sécurité qui n'étaient pas compris dans le programme initial.

LES TRAVAUX 2016 – La Source

Programme initial	
2016	1 GROUPE SCOLAIRE GASTON GALLOUX - Sécurisation avec mise en place d'une clôture le long de la rampe d'accès à la dalle - Plan peinture
	2 GROUPE SCOLAIRE DENIS DIDEROT - Menuiseries extérieures - Remplacement clôture maternelle/élémentaire - Plan peinture
	3 MATERNELLE LOUIS PASTEUR - Plan peinture – Restaurant scolaire
	4 GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND - Rénovation thermique (démarrage) - Aménagements extérieurs/clôture
Opérations supplémentaires	
2016	5 ELEMENTAIRE RENE GUY CADOU - Réfection étanchéité
	6 MATERNELLE HENRI POINCARÉ - Création d'une salle des maîtres
	7 ELEMENTAIRE PAULINE KERGOMARD - Construction de 2 salles de classes
	8 ELEMENTAIRE DENIS DIDEROT - Sanitaires (Toussaint)



M. MONTILLOT – Pour La Source :

- Groupe scolaire Gaston Galloux, la mise en place d'une clôture le long de la rampe d'accès à la dalle, le plan peinture et puis à terme, vous le verrez, des sanitaires en plus ;
 - Groupe scolaire Denis Diderot, les menuiseries extérieures, le remplacement d'une clôture, le plan peinture ;
 - Maternelle Louis Pasteur, le plan peinture ;
 - Groupe scolaire Romain Rolland, la rénovation thermique et des aménagements extérieurs.
- Vous avez d'ailleurs en bas à droite, la photo des clôtures qui ont été réalisées cet été. De plus, nous avons encore travaillé ce matin avec le programmiste lors de la présentation de l'architecte, on démarre des travaux très importants sur les deux écoles maternelle et élémentaire. C'est presque une reconstruction pour être très clair par rapport à ce qu'on a validé ce matin ;
- Élémentaire René-Guy Cadou, des travaux d'étanchéité ;
 - Maternelle Henri Poincaré, la création d'une salle des maîtres ;
 - Élémentaire Pauline Kergomard, alors que cette école n'a que 10 ans d'âge, nous démarrons à la Toussaint la construction de 2 nouvelles salles de classe ;
 - Élémentaire Denis Diderot, la réfection de sanitaires.

LE PLAN RENOVATION/PEINTURE

Groupe scolaire Michel de la Fournière :

Installation d'un préfabriqué pour la création d'une salle supplémentaire (transfert BCD)

AVANT



APRES



17

M. MONTILLOT – *Voici maintenant quelques photos qui permettent de comprendre, notamment là au groupe scolaire Michel de la Fournière, en attendant le démarrage des travaux début 2017 sur la future école maternelle.*

Groupe scolaire Denis Diderot :

Remplacement de clôture entre la maternelle et l'élémentaire, menuiseries extérieures et plan peinture

AVANT



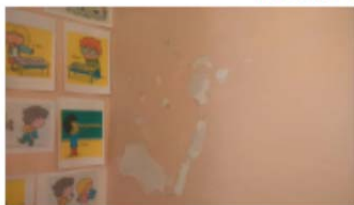
APRES



M. MONTILLOT – *Au groupe scolaire Denis Diderot, vous voyez les photos et je ne rentre pas dans le détail parce que je pense que tout cela se voit par soi-même.*

Elémentaire Louis Guilloux :
Plan peinture

AVANT



APRES



19

M. MONTILLOT – *C'est la même chose à l'élémentaire Louis Guilloux.*

Maternelle Jacques Prévert :
Plan peinture

PENDANT



APRES



20

M. MONTILLOT – *Idem à l'école maternelle Jacques Prévert.*

Elémentaire Jean Mermoz:

Cour

PENDANT



APRES



21

M. MONTILLOT – *A l'élémentaire Jean Mermoz, c'est encore plus spectaculaire puisqu'il s'agit évidemment d'une nouvelle cour. On attendra la Sainte-Catherine pour procéder à la plantation des arbres.*

Elémentaire Gutenberg :
Plan peinture



22

M. MONTILLOT – *A l'élémentaire Gutenberg, c'est la poursuite et la quasi fin des travaux qui ont commencé l'année dernière.*

Maternelle Roger Toulouse:

Plan peinture, installation de clôture et portillon, ouverture d'une 2eme cour



23

M. MONTILLOT – *A la maternelle Roger Toulouse, c'est encore plus spectaculaire parce que l'école était en grande souffrance, là encore d'énormes travaux plus une deuxième cour pour ces bambins qui en avaient grand besoin.*

Elémentaire Nécotin :
Plan peinture



24

M. MONTILLOT – *A l'élémentaire Nécotin, on encore une école flambant neuve à l'intérieur avec une très grosse opération du plan peinture.*

Elémentaire Les Cordiers :
Plan peinture



Elémentaire La Madeleine :
Plan peinture



Groupe scolaire Romain Rolland:
Aménagement extérieur/clôture



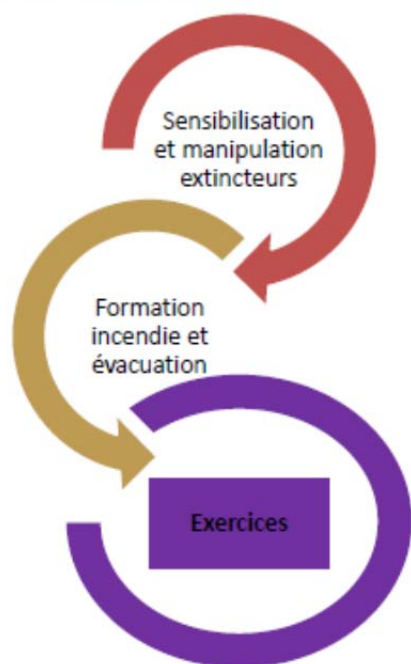
25

M. MONTILLOT – A l'élémentaire des Cordiers, là aussi d'énormes besoins en peinture comme à l'élémentaire La Madeleine et enfin le groupe scolaire Romain Rolland pour les extérieurs.

Sachant que nous avons un programme pluriannuel d'investissements jusqu'en 2019 et que nous présenterons prochainement bien sûr le plan de travaux sur 2017 et 2018 puisqu'on continue, je dirais même on accélère les choses sur ces années. Donc voilà un plan d'investissements énorme.

Je veux également rendre hommage aux entreprises qui ont réussi parfois dans l'exploit à faire en sorte que tout soit bouclé pour la rentrée scolaire. Je reviendrais sur la direction de l'éducation, mais également aussi avec un excellent partenariat avec l'Education nationale parce que cela nécessite, y compris lorsqu'on est en situation occupée, avec les directeurs de transférer de mois en mois des classes pour pouvoir rénover les autres classes.

LA SECURITE SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES



Août 2015 : Formation tous ATSEM et agents d'entretien

2015-2016 / 2016-2017 : Formation de l'ensemble des référents périscolaire

Avril à sept 2016 : Formation tous ATSEM et agents d'entretien

2015-2016 / 2016-2017 : Formation de l'ensemble des référents périscolaire

Année scolaire 2016-2017 : Sur temps repas 1 exercice par école

Année scolaire 2016-2017 : Sur temps périscolaire du soir



26

M. MONTILLOT – *Un mot sur le sujet de la sécurité pour dire que c'est important. Depuis le début de l'année, on a engagé un plan de rénovation et de renforcement, voire d'édification de clôtures là où il n'y en avait pas. Je prends l'exemple de Romain Rolland où on y rentrait comme dans un moulin, avec non seulement des dégradations mais en plus des risques d'intrusion. Je pense aussi à Gaston Galloux à La Source où on pouvait passer par la dalle pour rentrer directement, ce qui s'était déjà avéré ; à l'école de La Madeleine ou encore à l'école Roger Toulouse. Là, le dispositif était de lutter contre les intrusions quelque qu'en soit la malveillance, cela peut concerner évidemment une volonté terroriste, ou encore des parents agressifs ou que sais-je encore.*

Un plan visiophones qui a déjà démarré cette année. Quelques écoles bénéficient de ce dispositif, dont l'école Romain Rolland entre autres. L'objectif est de l'étendre tout au long de cette année scolaire 2016-2017 pour que les enseignants, mais également le périscolaire, les directeurs d'écoles puissent savoir exactement, lorsqu'une personne sonne, à qui ils auront à faire sans avoir besoin de sortir dans des cours, des couloirs très longs, etc. C'est quelque chose de très sécurisant et en même temps très apaisant pour l'ensemble des enseignants et du personnel périscolaire.

Des exercices de sécurité avec une formation de nos agents. Formation d'abord de tous les A.T.S.E.M., les agents d'entretien l'année dernière sur les extincteurs. Cette année pour l'ensemble des référents du périscolaire, de tous les A.T.S.E.M. et agents d'entretien, une formation incendie et évacuation. Je précise également que 44 % de nos agents d'entretien et de nos A.T.S.E.M. ont ou auront d'ici le mois de novembre le brevet de sauveteur secouriste du travail. Il s'agit de 2 jours de formation plus une demi-journée tous les deux ans, ce qui veut dire qu'en plus de la manipulation des extincteurs, des évacuations, c'est également la capacité de pouvoir intervenir sur des incidents plus ou moins graves concernant des enfants ou des adultes bien naturellement. Des exercices auront lieu cette année à la fois au cours du temps repas ou du temps périscolaire, tout cela en plus des 3 exercices qui seront réalisés cette année par l'Education nationale dans le temps scolaire.

LE PLAN NUMERIQUE

❖ Budget

2016 : 650 000 €

2015 : 650 000 €

Comprenant :

- Extension du réseau câblé 2015 : 400 000 €
2016 : 400 000 €
- Acquisition de matériel informatique (VPI) 2015 : 250 000 €
2016 : 250 000 €

❖ Extension réseau

24 écoles élémentaire câblées sur 31

Dernière tranche programmée :

- Déc. 2016 : Kergomard (1er ét.) + Michel De La Fournière
- 2017 : Jardin des Plantes + Nécotin (bât. Est) + Mermoz + Ségelle + Romain Rolland

❖ Matériel informatique

- 91 classes équipées à ce jour dont
 - 45 CM2 (100%) → 4 CE1
 - 25 CM1 → 4 CP
 - 13 CE2
- + 33 CM1 équipés d'ici fin 2016.

➤ Poursuite de l'équipement en VPI des classes de CE2 à CP de 2017 à 2018/19



27

M. MONTILLOT – Je voudrais terminer sur la partie des investissements avec le plan numérique. Je rappelle qu'il s'agit quand même d'un investissement de 650 000 € par an durant 5 années. Nous sommes en avance puisque 100 % des classes de C.M. 2 sont déjà équipées depuis la fin de l'année scolaire dernière et qu'au mois de décembre, 100 % des classes de C.M. 1 seront également équipées, alors que l'objectif était avant le mois de juin 2017. Nous allons ensuite embrayer à partir de janvier sur les C.E. 2, puis C.E. 1 et C.P. Cela avance donc très rapidement indépendamment, je le rappelle, du fait que nous mettons également en fond de salle des équipements bureautiques pour les élèves en plus des VPI. Enfin, nous avons bien sûr rénové les salles informatiques présentes dans chaque école.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Rappel de l'organisation de la semaine

- + 4 jours et demi de classe
- + Le mercredi matin travaillé
- + Des TAP positionnés de 15h45 à 16h45 les lundi, mardi, jeudi

Les TAP en chiffres en 2015 / 2016

- + 60 % des enfants présents aux TAP en maternelle (environ 2 500 enfants)
- + 70 % des enfants présents aux TAP élémentaires (environ 4 200 enfants)

M. MONTILLOT – *Maintenant, sur les temps d'activités périscolaires (T.A.P.), on va passer rapidement puisqu'il n'y a pas de changement. On est toujours sur nos 4,5 jours de classe et donc les T.A.P. sont positionnés de 15 h 45 à 16 h 45, les lundis, mardis et jeudis.*

Nous avons cette année une hausse sensible encore du nombre d'enfants inscrits dans les T.A.P. : 60 % pour les maternelles, 70 % pour les élémentaires.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

TAP : RENTREE 2016 / 2017

Environ 460 ateliers chaque soir sur l'ensemble de écoles (1386/semaine)

91% des TAP sont pourvus au 15 Septembre

Profil des intervenants

- ✚ 1,9 % de TAP pourvus par des agents de la Mairie (ETAPS)
- ✚ 6,1% de TAP pourvus par des référents périscolaire
- ✚ 7,80 % de TAP pourvus par des enseignants
- ✚ 30,6 % de TAP pourvus par des vacataires
- ✚ 37,50 % de TAP pourvus par des ATSEM
- ✚ 16,1 % de TAP pourvus par des Associations ou des Auto-entrepreneurs



29

M. MONTILLOT - *Ce sont donc environ 6 700 enfants sur les 10 000 qui sont déjà inscrits en T.A.P., ce qui est évidemment très lourd. Cela représente près de 1 386 ateliers différents chaque semaine et plus de 460 chaque soir.*

Nous avons aujourd'hui 91 % des T.A.P. qui sont encadrés par des animateurs recrutés pour cela, les 9 % restants, ce sont à la fois des référents du périscolaire qui interviennent en plus ou à la place, ainsi que du personnel volant, mais nous sommes actuellement dans une période de forts recrutements, y compris vis-à-vis de l'Université, mais également des enseignants en activité ou des enseignants nouvellement retraités.

❖ Des activités très variées

Quelques exemples de thèmes mis en place chez les élémentaires :

- codage informatique
- art japonais
- astronomie
- atelier culinaire
- guerre des maths
- zumba
- langue des signes
- anglais oral
- arts et loisirs créatifs
- théâtre
- jardinage
- sports



Codage informatique



Guerre des maths



Jardinage

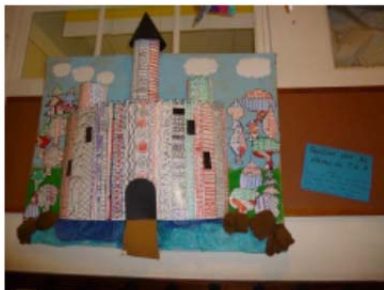
30



Sports/Motricité



Théâtre



Arts plastique



Atelier culinaire

31





Zumba



Atelier massage



Hockey

M. MONTILLOT – *Les activités, on va passer très vite puisque vous les connaissez. On a une centaine d'ateliers différenciés, un chaque soir : le sport, la motricité, le théâtre, les arts plastiques, l'atelier culinaire, la zumba, l'atelier massage, le hockey, l'anglais oral, la guerre des maths, le jardinage, le codage informatique etc, donc énormément de dispositifs qui sont mis en œuvre dans les différentes écoles.*

LES ACCUEILS DE LOISIRS

BILAN DE L'ÉTÉ DES ALSH

- 483 enfants ont été accueillis chaque jour en moyenne au mois de juillet au sein des 5 structures permanentes et 344 au mois d'août
- **15 452** journées enfants ont été assurées.
- Une météo estivale exceptionnelle a permis aux petits et grands de bénéficier d'activités extérieures et a favorisé l'organisation de nuits sous tentes dans les centres et les départs en camping.



33



M. MONTILLOT – *Concernant les accueils de loisirs, un petit mot pour dire que 15 500 journées enfants ont été assurées au cours de cet été avec la chance évidemment d'une météo relativement estivale, ce qui nous a permis également des départs en camping et l'organisation de nuitées sous tente.*

LE REUSSITE EDUCATIVE

34



M. MONTILLOT – *Je voudrais conclure sur une dernière partie. Elle est souvent demandée pour préciser ce qu'il en est de l'action de la réussite éducative puisqu'effectivement, au-delà de ce que nous faisons pour 100 % des enfants, c'est-à-dire l'intégralité des classes, l'intégralité des écoles, l'intégralité des T.A.P., l'objectif est de savoir que nous suivons à Orléans – et c'est une particularité de cette ville – environ un millier d'enfants et d'adolescents de façon individuelle chaque année avec les encadrants de la Ville d'Orléans, les éducateurs du service éducatif de prévention, les vacataires : psychologues, art-thérapeutes, psychothérapeutes, sophrologues, etc que nous payons effectivement pour accompagner ces jeunes au cours de leur scolarité.*

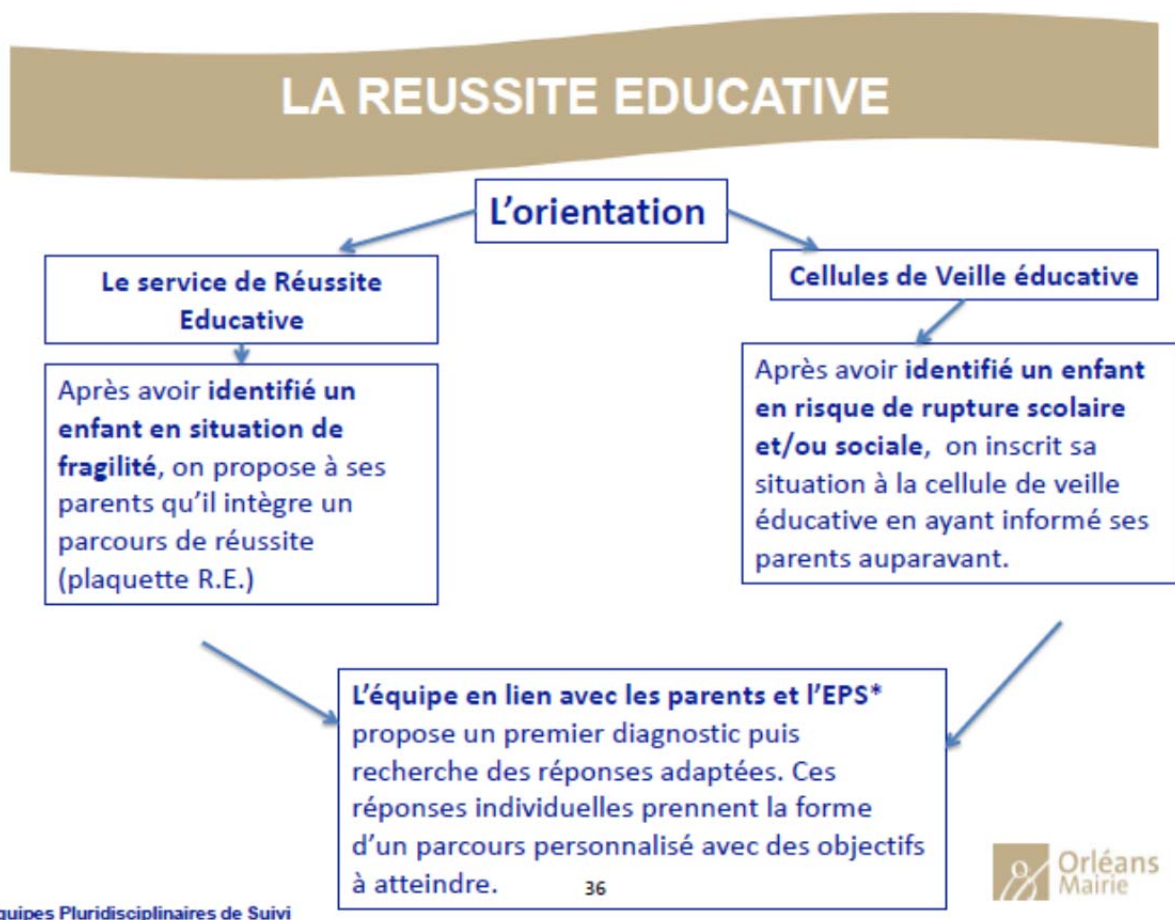
LA REUSSITE EDUCATIVE

Le dispositif de Réussite Educative (R.E.), mis en place par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, permet de mobiliser un collectif de professionnels pour construire des **parcours personnalisés** élaborés avec les parents, dans un cadre éthique et déontologique précis

PUBLIC CONCERNE

La Réussite Educative s'adresse aux enfants et adolescents **de la maternelle au collège**, présentant des signes de fragilité et ayant besoin d'être accompagnés dans la durée en prenant en compte la globalité de leur environnement.

M. MONTILLOT – *Le public concerné, ce sont les enfants, les adolescents de la maternelle au collège. J'ai précisé que tout cela était individualisé.*



M. MONTILLOT – Avec une organisation qui est très importante puisqu'il s'agit d'abord de repérer le plus en amont possible les difficultés, les dysfonctionnements, les fragilités des enfants ou des adolescents, tout cela dans le cadre des cellules de veille éducative que je réunis dans chaque quartier une fois par trimestre avec bien sûr les enseignants, l'Education nationale, le Conseil Départemental, la police municipale, la police nationale et les différents acteurs sociaux, A.S.E.L.Q.O. et autres.

Après avoir identifié un enfant en situation de fragilité, le service de réussite éducative de la Ville d'Orléans propose ensuite aux parents qu'il intègre un parcours de réussite. Tout cela étant suivi par une équipe pluridisciplinaire de suivi qui comprend un certain nombre d'acteurs à la fois des acteurs sociaux de la Ville d'Orléans, du Conseil Départemental et de l'Education nationale.

LA REUSSITE EDUCATIVE

LA VEILLE EDUCATIVE est une démarche de prévention :
C'est un travail collégial qui repose sur le croisement des logiques institutionnelles et professionnelles. Elle s'appuie sur les compétences des différents partenaires de l'action éducative : parents, enseignants, mais aussi associations et élus en les mettant en réseau, sans confusion des responsabilités et des rôles de chacun

Les cellules de veille sont un outil de repérage des risques de rupture, d'identification des problématiques individuelles et de propositions d'actions de remédiation visant l'insertion scolaire. (Circulaire du 11 décembre 2001)

Ses objectifs :

- Repérer les signes avant-coureurs
- Prévenir les risques de rupture scolaire ou de décrochage
- Échanger des infos
- Proposer des solutions

Elle est réunie chaque trimestre dans chaque quartier

M. MONTILLOT – *Les objectifs de la veille éducative sont de repérer les signes avant-coureurs, de prévenir les risques de rupture scolaire, d'échanger les informations, de proposer des solutions. J'ai évoqué le fait qu'elle se réunie chaque trimestre dans chaque quartier.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

L'EPS : L'Equipe Pluridisciplinaire de Suivi

Elle est composée de :

- L'équipe de Réussite Educative (coordinateur – référents de parcours – psychologues)
- Coordinateurs périscolaires
- Travailleurs sociaux du Conseil Départemental et de la ville d'Orléans
- Coordinateurs ZEP 1^{er} et 2^{ème} degré Education Nationale
- Directeurs d'écoles et Principaux de collège

Elle est réunie chaque mois dans chaque quartier pour analyser les situations individuelles et co-construire des parcours de réussite

M. MONTILLOT – *Tout cela est encadré et suivi chaque mois par des équipes pluridisciplinaire de suivi (E.P.S.) composées de :*

- *l'équipe de la Ville d'Orléans ;*
- *des coordinateurs périscolaires ;*
- *des travailleurs sociaux du Conseil Départemental ;*
- *des coordinateurs de l'Education Nationale ;*
- *des directeurs d'écoles et des principaux de collège.*

L'objectif est de faire le point tous les mois pour suivre l'évolution de l'enfant et de l'adolescent et de savoir s'il y a lieu de réajuster le parcours ou au contraire de l'arrêter si les choses se passent bien.

LA REUSSITE EDUCATIVE

ICI : Instance de concertation inter partenariale

Objectifs :

- Confirmer le suivi des situations évoquées.
- Croiser les informations permettant d'analyser l'évolution de chaque situation, et renforcer et/ou modifier si besoin le suivi en cours.
- Suggérer de nouvelles orientations à apporter à ces suivis.

Méthode :

La cellule de coordination du Pôle Prévention Réussite recueille les situations émanant des différentes instances et partenaires (éducation nationale, mairie d'Orléans, bailleurs, police municipale, police nationale....)

Composition :

- La cellule de coordination du P.P.R, le Service Educatif de Prévention, la Réussite Educative
- la responsable des MDD orléanaises (Maisons du Département)
- les responsables des UEMO Orléans Nord et Orléans Sud
- un représentant de l'Inspection Académique
- un représentant de la Mission Locale
- et tous autres partenaires suivant les situations (A.E.M.O...)



39

M. MONTILLOT – *Pour les situations les plus complexes, il s'agit d'ICI, une instance de concertation inter partenariale où là effectivement, on bénéficie de moyens supplémentaires pour que si véritablement le parcours et la situation de l'enfant ou de l'adolescent deviennent encore plus compliqués, on puisse remédier à cette situation par d'autres dispositifs avec les responsables du Conseil Départemental des Maisons du Département, les U.E.M.O. et la P.J.J. pour les jeunes mineurs en grande détresse, le représentant de l'Inspection Académique, la Mission Locale sur les problèmes d'insertion par l'emploi et les autres partenaires que nous pouvons solliciter.*

LA REUSSITE EDUCATIVE

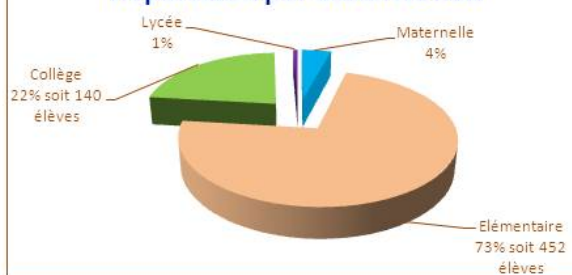
En 2016 : 535 familles et 622 enfants suivis



Actions mises en place :

- Tutorat, Soutien Educatif Personnalisé, Coup de Pouce Clé
- Prise en charge psy, sophrologie, art-thérapie – thérapie familiale
- Alphabétisation pour les parents, sorties culturelles familiales,...

Répartition par scolarisation



Résultats

Délai moyen d'étude : 14 jours

Durée moyenne des parcours finis : 11 mois

Les sorties positives représentent 85 % des parcours finis



40

M. MONTILLOT – En ce qui concerne le premier parcours de la réussite éducative, je rappelle que ce sont 622 enfants qui ont été suivis en 2016 avec 77 % d'enfants de maternelle ou d'élémentaire et puis 23 % de collège ou de lycée.

Encore une petite seconde d'attention car je voudrais aborder le point qui se trouve en bas à droite sur ce slide. Le délai moyen d'étude d'une situation est de 14 jours. Je rappelle toujours et je m'évertue à le dire et à le rappeler dans toutes les occasions, le temps de l'enfant, ce n'est pas le temps de l'adulte. Lorsqu'il y a une situation de fragilité, on ne peut pas dire comme je l'ai toujours entendu dès 2001 : « on verra dans l'année ou dans les deux ans qui vont venir ! ». C'est l'immédiateté, la réactivité, la proactivité. En 14 jours, on décide du parcours de ce qu'on accompagne. C'est ça le plus important et on le met en place au 15^{ème} jour. Et dans les 11 mois qui suivent effectivement en moyenne, tout est terminé, c'est-à-dire que l'action est complète et aboutie. En termes de résultats, 85 % des enfants qui ont bénéficié de ce parcours n'ont plus besoin d'accompagnement individualisé, ce qui est évidemment exceptionnel.

LA REUSSITE EDUCATIVE

Collège Jean Rostand : un partenariat exemplaire avec la ville d'Orléans

Denis Toupry, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Fabienne Keller, Principale du collège Jean Rostand et Florent Montillot Maire Adjoint à l'Education ont signé le 5 octobre 2012 une convention de partenariat expérimental avec la création du GSAE (Groupe de soutien et d'accompagnement Educatif). Dans ce cadre, le collège propose des situations de collégiens en difficulté aux éducateurs du Service Educatif de Prévention de la ville (SEP).

Le parcours personnalisé est assuré de la façon suivante :

- Réflexion en réunion du G.S.A.E. autour du contenu du parcours individuel à mettre en œuvre pour chaque collégien
- Orientation de l'adolescent vers le dispositif retenu par le G.S.A.E.
- Planification de rendez-vous réguliers entre la famille et le référent de parcours de Réussite Educative de la ville d'Orléans pour définition, suivi et évaluation du parcours individuel
- Évaluation en réunion du G.S.A.E., de l'évolution de chaque situation individuelle

La parentalité : un travail est également mené avec le collège pour l'accueil de parents qui suivent les cours d'alphabétisation proposé par la R.E. Au cours de ces visites en petit groupe (10 personnes), les parents accompagnés de leur intervenants FLE et d'un référent de parcours de la mairie visitent le collège, rencontrent les différents membres de l'administration, assistent à des petits temps de cours ...



41

M. MONTILLOT – *Alors, je voudrais vous conter maintenant une anecdote que nous sommes deux à connaître ici, c'est Olivier CARRE et moi-même : l'exemple du collège Jean Rostand.*

Vous le savez, il y a eu un invité surprise lors de la rentrée scolaire au Nécotin au collège Jean Rostand. Mais, voilà l'histoire ne raconte pas tout parce qu'il se trouve que lors de la visite présidentielle, certains journalistes étaient tenus à distance et donc il n'y avait que le discours officiel, c'est-à-dire le discours qui s'est déroulé dans l'enceinte du collège. On a eu, Olivier CARRE et moi-même, le temps de pouvoir dans l'intimité exposer, expliquer ce qui se faisait dans les différents parcours, à la fois dans les écoles, mais également dans les collèges. Questionnement d'ailleurs du Président de la République, je m'en souviens : « C'est vous, c'est la Ville, ce n'est pas le Département, ni l'Education Nationale ! » Non, c'est la Ville d'Orléans, première grande surprise.

Deuxième chose. A cette occasion, la réforme des collèges a bien évidemment été évoquée. Mais ce qui est intéressant, c'est de savoir ce qui se passe dans le collège Jean Rostand, car aujourd'hui en effet, on a d'énormes réussites dans ce collège. De plus, je rappelle juste que la réforme des collèges, elle démarre seulement et donc on ne peut pas parler encore de résultats. Or nous, nous pouvons parler de résultats au collège Jean Rostand. Et pour quelles raisons ? C'est parce qu'effectivement dans ce collège-là, comme d'ailleurs nous sommes en train de le généraliser sur tous les collèges d'Orléans, nous avons mis en place, le 5 octobre 2012 dans le cadre d'une convention que j'ai signée avec Denis TOUPRY, Directeur académique, une convention avec la création d'un groupe de soutien et d'accompagnement éducatif personnalisé pour les collégiens. Ce qui veut dire qu'en fait, lorsqu'il y a le moindre problème de quelque nature qu'il soit : comportemental ou cognitif, immédiatement à l'intérieur même du collège, l'éducateur de la Ville d'Orléans rencontre les parents, la communauté éducative, l'enfant ou l'adolescent, et nous mettons en place le plan d'accompagnement individualisé. Tout cela se fait évidemment dans la durée et cela nous permet en plus de faire un travail d'accompagnement sur la parentalité, à la fois avec la présence physique des parents à l'intérieur du collège plus la présence bien

sûr du Carrefour des parents.

LA REUSSITE EDUCATIVE

Jean Rostand : Signature de la convention de partenariat expérimental



Jean Rostand : Des résultats emblématiques

- 2016 : Brevet des collèges : 84,5% (Loiret 85,6%)
- 2001 : Moins de 60%
- 2016 : Exclusions définitives 2 ; 4 conseils de discipline
- 2001 : Exclusions définitives 15 à 20 ; 21 conseils de discipline



42

M. MONTILLOT – *Sur ce slide, ce qui est intéressant, c'est ce qui est inscrit en bas. Ce sont les résultats emblématiques.*

Brevet des collèges 2016 : 85 % pour le collège Jean Rostand, c'est-à-dire l'équivalent de la moyenne départementale. Sur certaines disciplines, on est à 95 % de réussite au Brevet des collèges à Jean Rostand. En 2001, on était à moins de 60 % ; en 2007, on était à 63 %. Cherchez l'erreur !

Maintenant, on va parler du comportemental, c'est-à-dire les exclusions, les conseils de discipline. En 2016, on a eu 2 exclusions définitives sur une année et 4 conseils de discipline. En 2001, 2002 et 2003, on avait entre 15 et 21 conseils de discipline chaque année et 15 à 21 exclusions définitives. C'est-à-dire qu'on a divisé par 10 le nombre d'exclusions et on a augmenté de 50 % le taux de réussite au Brevet des collèges. Cherchez l'erreur !

Si j'évoque cela, c'est parce qu'effectivement il est temps aussi d'être en capacité de mesurer les efforts qui sont réalisés et tout cela, je le précise, dans le cadre d'un accompagnement précis et précieux, et d'un travail collaboratif entre l'Education Nationale et la Ville d'Orléans. Ce n'est pas un travail qui se fait de façon concurrentielle, c'est un travail qui se fait de façon participative entre l'Education Nationale et la Ville d'Orléans. A tel point qu'évidemment aujourd'hui, on le développe et on le généralise sur l'ensemble des autres collèges. Ce focus, j'aurai pu le faire sur Montesquieu, sur Alain Fournier, sur d'autres collèges, simplement j'ai tenu à le faire sur Jean Rostand et vous avez compris pourquoi avec ce clin d'œil.

LA REUSSITE EDUCATIVE

EXEMPLE : COUP DE POUCE CLE

Résultats comparatifs France / Orléans - année scolaire 2015 - 2016

QUESTIONS	FRANCE		ORLEANS	
	Nbre	%	Nbre	%
Enfants pour lesquels les maîtres de CP ont constaté une amélioration en ce qui concerne,				
la motivation	5190	77%	104	82%
la confiance en soi	5494	81%	111	87%
l'intérêt pour l'écrit	5021	74%	102	80%
le rapport à l'école	4954	73%	92	72%
Nombre de réponses à la question du niveau des enfants, à la fin du Coup de Pouce Clé	6682	83%	127	96%
Parmi eux très faible lecteur	350	5%	4	3%
faible lecteur	1035	15%	13	10%
moyen lecteur	2483	37%	43	34%
bon lecteur	2814	42%	67	53%



43

M. MONTILLOT – Autre exemple de réussite dans la réussite éducative : les clubs coup de pouce clé.

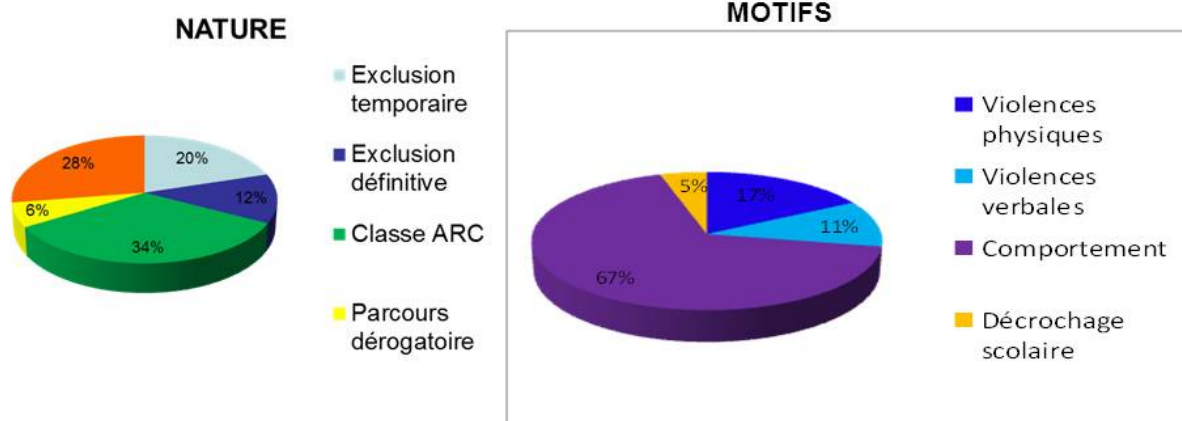
Ce sont 150 enfants qui bénéficient d'un accompagnement individuel au C.P. sur l'apprentissage de la lecture quand ils sont repérés en grande fragilité de lecture. Ce qui est intéressant, c'est la comparaison entre Orléans et le national.

Sur Orléans, on a en fait 87 % des enfants suivis dans ce cadre qui terminent l'année comme bon lecteur ou moyen lecteur, c'est-à-dire dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne pour 9 enfants sur 10 et seuls 10 % en-dessous de la moyenne comme faible lecteur, 3 % comme très faible lecteur. Au niveau national, c'est 79 %, ce qui est déjà énorme, 8 sur 10 qui sont bon ou moyen lecteur et 21 % faible ou très faible lecteur. On a donc à peu près 10 points d'avance sur Orléans dans le cadre de ce dispositif.

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

EXEMPLE : LE TRAITEMENT DES EXCLUSIONS

206 collégiens accueillis

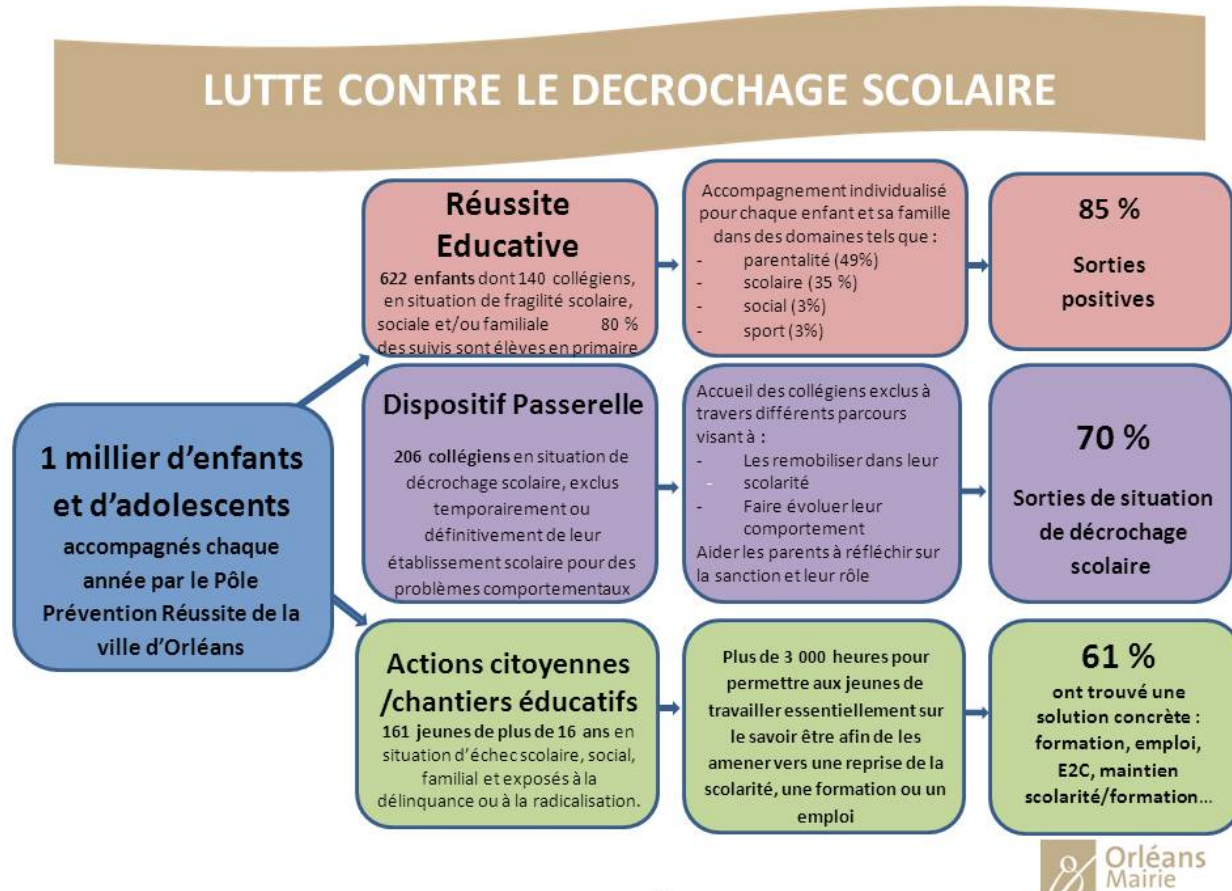


BILAN : 70% de sorties positives des situations d'exclusions



45

M. MONTILLOT – *Sur les exclusions, il faut savoir que dans notre dispositif, nous accueillons 206 collégiens exclus pour différents motifs que vous voyez apparaître et nous avons 70 % de sorties positives. En fait, 7 collégiens sur 10 s'en sortent à l'issue de la prise en charge dans notre service éducatif de prévention.*



44

M. MONTILLOT – En conclusion, vous allez voir 3 chiffres importants sur la droite :

- En rose, ce sont les enfants avec 85 % de sorties positives ;
- En mauve, ce sont les collégiens avec 70 % de sorties positives ;
- En vert, ce sont les jeunes de + 16 ans avec 61 % de sorties positives.

Cela veut dire quoi et cela nous oblige, les uns et les autres tous, c'est qu'en fait plus on prend les problématiques à la base, plus on a de chances de succès qui peuvent avoisiner les 100 %. Plus on tarde dans la prise en charge de ces jeunes et plus on aura de difficultés à pouvoir réussir et plus ce sera coûteux pour la collectivité. Je vous remercie.

M. le Maire – CQFD comme on dit, bravo Florent ! La parole est à M. RICOUD puis Mme TRIPET.

M. RICOUD – Lors de la précédente mandature, quand Florent MONTILLOT présentait – c'est de l'ironie, M. MONTILLOT, ce n'est pas méchant – les résultats de son travail contre l'insécurité, un jour j'avais dit : « Florent MONTILLOT sera un jour Ministre de l'Intérieur. » Là, j'ai envie de dire que Florent MONTILLOT va être un jour Ministre de l'Education Nationale. C'est une boutade et il ne faut pas la prendre mal.

(rires dans l'hémicycle).

M. RICOUD – Bien sûr, je crois que c'est très positif. Je le sais car je vous sollicite quelque fois pour des familles qui ont du mal et vous répondez toujours, et je m'en félicite. Ma question est la suivante : Si on continue sur cet accroissement dans les écoles, il va falloir réfléchir à construire un nouveau groupe scolaire ? Merci.

Mme TRIPET – J'avais la même interrogation que Michel RICOUD - vous voyez sans s'être consultés - sur l'augmentation démographique. Enfin, il y a quand même une chose pour laquelle je ne suis pas d'accord avec M. MONTILLOT. Vous le savez, nous avons déjà eu des discussions à ce sujet. Pour moi, il n'y a pas 2 000 enfants qui ont participé à des séjours, car une sortie sans nuitée, ce n'est qu'une sortie éducative, culturelle et pas un séjour. Seuls 750 enfants ont donc bénéficié de séjours. Cela ne veut pas dire que le travail fait pendant ce temps-là n'est pas un bon travail. Ce terme « séjour » me gêne dès l'instant où il n'y a pas de nuitée.

Enfin, M. MONTILLOT, juste une petite remarque et connaissant parfaitement bien le travail que fait Madame : « Ma petite Patricia », c'est un peu gênant. Je ne me verrais pas vous appeler « mon grand Florent ! » Merci.

(rires).

M. le Maire – Remarquez, là c'est fait ! La parole est à M. GRAND.

M. GRAND – Je voulais continuer dans la boutade, mais je ne suis pas sûr pour le coup que M. MONTILLOT apprécie : Ministre de l'Education peut-être, mais Ministre de l'Environnement, certainement pas !

Je le remercie de nous avoir, de manière très exhaustive, montré l'ensemble des opérations menées dans les écoles et cela m'a permis de confirmer ce que je pensais depuis un certain temps déjà. Le nombre d'opérations liées à l'efficacité énergétique est très faible, un trop petit nombre d'opérations en tout cas, il me semble, par rapport aux enjeux pour la planète mais également pour les finances de notre commune. En terme de fonctionnement, il est bien évident que si on intervient lourdement - les investissements sont bien évidemment importants dans ce domaine-là, je le sais bien puisque j'en ai la charge à la Région - les effets et les réductions de consommations peuvent être très importants. On a obtenu, j'en ai déjà parlé dans un Conseil Municipal précédent, des résultats à 38 % de baisse des consommations sur une bonne partie de nos lycées et au minimum 10 %. Ce sont donc des sommes importantes qui peuvent être économisées avec encore une fois un impact sur la planète qui en serait évidemment plus que bénéfique si on arrivait à faire un véritable travail de fond sur nos écoles pour réduire leurs consommations. Aussi, changer des huisseries dans quelques écoles et faire de l'isolation thermique sur une école, cela n'est pas à mon avis pas suffisant pour répondre aux enjeux qui sont devant nous. Je vous remercie.

M. le Maire – D'autres remarques ? M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Très rapidement, concernant les constructions d'écoles, nous sommes déjà actuellement sur un plan de constructions de nouvelles écoles. Ainsi, nous allons lancer lors d'un prochain Conseil Municipal début 2017, la construction de la nouvelle école maternelle Michel de la Fournière, ce qui va permettre de dégager le groupe scolaire actuel pour avoir deux nouvelles écoles.

Vous l'avez vu, on est en train de reconstruire des nouvelles classes sur Kergomard. A La Source, nous sommes sur une nouvelle perspective dont il est urgent que je vous en parle un tout petit peu plus tard. Sur le secteur nord-ouest, nous travaillons actuellement sur la SEGPA Dunois qui appartient à la Ville d'Orléans qui est jumelée avec l'école Marcel Proust pour toutes les écoles maternelles de ce secteur. De plus, nous sommes aussi en train de retravailler la carte scolaire. En effet, il y a encore quelques écoles qui ne sont pas « à saturation » quand d'autres le sont. Donc on joue à la fois sur l'utilisation interne des écoles, sur l'optimisation des ressources, sur la construction de nouveaux bâtiments et en même temps sur la carte scolaire, ce qui sera d'ailleurs aussi en partie le cas sur La Source, mais on y viendra là aussi dans le courant de l'année scolaire 2016-2017 pour la rentrée 2017-2018.

Mme TRIPET, en ce qui concerne les classes de découverte, vous avez noté que j'ai évoqué les sorties et les classes de découverte. Je précise que les sorties, ce ne sont pas les sorties car c'est encore autre chose que je n'ai pas évoquée. Dans le cadre de chacune de nos séances de Conseil Municipal, nous votons des subventions aux écoles pour des sorties ponctuelles qui durent une demi-journée, une soirée ou une journée. Celles-là, je n'en ai pas du tout parlées. Je parlais des sorties et des

classes de découverte, les sorties étant de 5 jours, mais sans nuitée, c'est-à-dire qu'on va sortir une semaine un jour, une autre semaine un autre jour, etc. C'est donc autre chose que les sorties pour lesquelles nous votons des subventions, dont je n'ai pas parlées et qui viennent se rajouter à ce que j'ai évoqué il y a un instant.

M. GRAND, j'ai compris que je ne serai pas Ministre de l'Environnement. Cela étant, par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, cela ne changerait pas grand-chose ... çà c'est dit.

Je voudrais juste vous dire la chose suivante. En termes d'efficacité énergétique, je voudrais juste vous rappeler que précisément la majorité des 4 millions d'euros d'investissements que nous mettons par exemple en 2016 - les 5 millions que nous mettrons l'année prochaine, si nous votons le budget au mois de décembre et si M. GRAND vous le votez avec nous - concerne les isolations phoniques et thermiques. Cela nous permettra d'avoir en même temps effectivement un plan d'investissements et de renforcement. Je rappelle d'ailleurs concernant l'école Romain Rolland qui va être le plus gros investissement sur les années à venir - c'est quand même 3 millions d'euros -, cela représente 50 à 60 % de travaux d'isolation. Vous le verrez lorsqu'on vous présentera le projet très prochainement.

Enfin, dans le domaine environnemental, la plupart de nos écoles bénéficie aujourd'hui, en termes de chauffage, de l'utilisation du chauffage au bois, que ce soit d'ailleurs sur les écoles du sud et maintenant sur les écoles du nord. Donc, on peut donner des leçons. Je serai prêt à parier que même si on devait comparer les efforts en matière d'investissement et d'isolation dans les lycées, à toute proportion gardée, la Ville d'Orléans n'aurait certainement pas à rougir, ni à rosir, ni à verdigriser.

M. le Maire – *Merci. Ce que je retiens surtout, ce sont les dernières chiffres à propos du suivi scolaire car ça, c'est tout à fait remarquable.*

J'ajoute que j'ai toujours ce chiffre sur l'implication des mineurs dans les faits de délinquance aussi. C'est ce que je me suis permis de rappeler au Président de la République lorsqu'il est venu. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes en occident - parce que ce n'est pas un sujet français, c'est un sujet qui touche tous les pays développés - je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'endroits en milieu urbain où l'implication ait été divisée par 3 en l'espace d'une dizaine d'années, avec tous les drames que l'on sait derrière pour les victimes et aussi pour le mineur impliqué. A ce sujet, moi je rends hommage à tout le monde, y compris à Mme Patricia CHARLES.

(rires).

M. MONTILLOT – *Et à M. Say SIRISOUK et à l'ensemble des acteurs de la prévention réussite et de la direction de l'éducation qui souffrent beaucoup mais qui travaillent efficacement.*

M. le Maire – *Et de tous les agents qui les accompagnent. C'est bien évident parce que ce sont eux qui font tout le travail.*

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 8 – **Réussite éducative. Approbation d'une convention relative au financement du dispositif de réussite éducative à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. MONTILLOT – *On a effectivement deux délibérations à vous proposer. L'une est une subvention de la Ville d'Orléans au C.C.A.S. et ce pour une raison simple. En effet, il se trouve que le portage juridico-financier est assuré par le C.C.A.S. C'est la raison pour laquelle nous accordons une subvention au C.C.A.S. A l'inverse, dans le cadre de la réussite éducative, les clubs coup de pouce clé sont assurés par du personnel de la direction de l'éducation et donc une autre subvention accordée cette fois-ci du C.C.A.S. qui est reversée à la Ville d'Orléans.*

M. le Maire – *Pas de remarques ? Je vous consulte.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 apporte des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif des programmes 15 et 16 de ce plan dit de « Réussite Educative » est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés habitant en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Zone d'Education Prioritaire (Z.E.P.) ou Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.).

Les actions de soutien prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé individuels ou collectifs avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leurs soutiens quotidiens. A ce titre, un soutien direct est apporté aux parents afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne doivent pas se substituer à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions qui doivent avoir été saisies préalablement à toute intervention du dispositif de réussite éducative. Toute action directe auprès des familles devra s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

L'Etat est le promoteur de cette politique, la Mairie qui s'est engagée dans ce dispositif de réussite éducative en réalise principalement les actions et charge le C.C.A.S. d'Orléans de sa mise en œuvre.

L'objet de la convention proposée est de fixer les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative. Cette convention est conclue pour l'année civile 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'Orléans d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative pour l'année 2016 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – **Éducation. Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention relative au versement d'une subvention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des dispositifs périscolaires qu'elle organise, la Mairie met en place des « Clubs Coup de Pouce Clé ». Cette action est destinée aux élèves de C.P. scolarisés dans des écoles situées prioritairement en Z.E.P. Ces enfants, choisis par les enseignants, présentent un contexte socio-culturel susceptible de fragiliser leur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les Clubs Coup de Pouce ont ainsi pour objectif de les soutenir dans leur apprentissage et de leur apporter une aide individualisée.

Parallèlement, le C.C.A.S. d'Orléans met en place des dispositifs à destination des publics défavorisés, dont certains visent une meilleure réussite scolaire.

Les Clubs Coup de Pouce Clé ressortant de cette sphère d'action sociale, le C.C.A.S. souhaite soutenir financièrement ce dispositif mis en place par la Mairie en versant une subvention.

Une convention est proposée afin de décrire l'action mise en place et de fixer les modalités de financement de celle-ci.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans pour le versement d'une subvention de 49 500 € concernant le dispositif des Clubs Coup de Pouce Clé mis en place par la Mairie pour l'année scolaire 2015-2016 ;**

2°) **déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

3°) **imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, nature 7476, opération 829, service gestionnaire EDU. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Grands projets d'équipement. Quartier Gare - Pasteur - Saint Vincent. Réalisation d'un complexe aqua-ludique. Désignation des membres du jury.**

M. SANKHON – *Il s'agit des délibérations n° 10 et n° 11 qui concernent, M. le Maire, deux grands projets d'équipements structurants pour notre territoire que sont la piscine du centre-ville, piscine aqua-ludique et la piscine de La Source qui va être reprise totalement avec un déménagement, adaptée aux attentes et à ce qui se fait aujourd'hui, tant en termes de respect de l'environnement que de qualité pour les usagers.*

Pour ce qui est de la délibération n° 10, je souhaite en profiter pour saluer l'excellent travail qui a été engagé par les services et également l'accompagnement de Philippe PEZET sur ces projets.

Il y a lieu de désigner un jury composé de 5 titulaires et 5 suppléants pour l'attribution des marchés.

C'est un programme pour lequel des études préalables ont été engagées par l'entreprise I.S.C. et le cabinet Rouxel Avocats. Cela nous a permis d'avancer sur les différents types de bassins dans lesquels nous nous engagerions dans le cadre du pré-programme notamment les bassins d'apprentissage ou aqua-ludiques à la destination des familles et des publics jeunes ou bien de la pratique des seniors ainsi que les espaces de bien-être tels qu'un sauna, un spa et les espaces dédiés aux soins.

ISC nous a donné un diagnostic très précis sur les piscines en France d'une façon générale,

la répartition des publics dans l'agglomération, la répartition des publics par piscine, ainsi que les amplitudes horaires, le mode d'exploitation, les coûts que cela suscite. On a également travaillé sur les murs mobiles, les doubles goulottes, les bassins en inox, les planchers mobiles, mais aussi les rangements pour les clubs, puisqu'ils ont été consultés très largement pour ce faire, ainsi que sur le nombre de lignes d'eau.

La délibération permet aussi de caler le montant d'indemnisation des candidats ainsi que de définir le montage dans le cadre d'un marché global de performance. Enfin M. le Maire est désigné pour contracter la signature de tous documents et pour solliciter des partenaires.

M. le Maire – La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA puis à M. RICOUD.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Deux petites remarques sur cette délibération qui vont d'ailleurs dans le même sens, pour nous féliciter de cette décision de mettre en place ce complexe aqua-ludique.

Première remarque. Il y avait effectivement un besoin à Orléans même, sur l'Agglo et même en région d'équipements de cette nature qui plaisent énormément aux familles et qui sont un élément fort d'ailleurs d'un partage, y compris intergénérationnel et cela va dans le bon sens.

Deuxième remarque. Je tiens à rappeler que c'était aussi dans notre programme municipal que d'installer ce complexe aqua-ludique sur le site de l'ex mais encore actuelle prison.

Donc, à ce double titre, parce que cela correspond à un besoin et qu'on l'avait également identifié pour lequel d'ailleurs on avait proposé une solution qui est celle que vous avez finalement retenue, nous sommes évidemment favorables à ce projet.

M. le Maire – M. RICOUD, l'avait-il dans son programme ?

M. RICOUD – Je ne m'en souviens même plus !

(rires).

M. le Maire – Scripta manent, les écrits restent.

M. RICOUD – Néanmoins, je crois qu'il est important de combler un retard en termes de constructions de piscine à Orléans. C'est une très bonne nouvelle. Ma question porte sur le rachat de l'ancienne prison. Où en est-on dans les négociations avec l'Etat ? J'ai cru voir dans un article récent d'un grand quotidien local qu'on en était à la proposition de 4 millions. Pouvez-vous préciser un peu s'il vous plaît ? Excusez-moi, j'ai dû poser une mauvaise question.

M. le Maire – Je répondrais peut-être sur la prison elle-même.

M. SANKHON – A part le propos de Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA concernant le projet qu'elle devait faire et qu'on fait, je n'ai rien à dire.

M. le Maire – Pour répondre factuellement à la question sur l'Etat, on n'a pas d'évolution récente. Je vous rappelle que l'Etat nous avait fait une proposition que j'avais refusée parce qu'on incluait une sorte de terrain à bâtir privé. Ce n'était pas raisonnable compte tenu notamment du fait qu'on a plus de 2,5 millions de coût de démolition estimé et ensuite, je pense qu'il faudrait y rajouter les coûts de fouilles. Donc, tout cela fait que ces montants-là sont suffisamment importants pour qu'on n'y rajoute pas un prix très significatif de la valeur du terrain. On a quand même fait valoir ces éléments à l'Etat, il y a maintenant un certain nombre de mois. Je n'ai pas eu de réponse très récente mais je sais qu'il y travaille. Ce sont les propos du Préfet. Donc j'espère avoir des nouvelles plus substantielles avant la fin de l'année, mais de toute façon, cela ne change rien sur le déroulé des procédures puisque l'idée est qu'il y ait un chantier qui commence environ en 2018. Donc, on a au moins un an de procédures devant nous.

Je vous remercie pour ces propos positifs sur ce projet qui, on en est d'accord, correspond à

un besoin. Nous, dans notre programme, on avait dit qu'on le ferait si jamais les conditions financières étaient réunies. On avait effectivement, à l'époque, anticipé la baisse des dotations de l'Etat, mais il se trouve que pour des projets qu'on pensait réaliser, notamment le parking devant le Théâtre, du fait de l'évolution du stationnement sur Orléans, on n'a pas aujourd'hui l'équilibre financier nous permettant d'envisager cet investissement là-bas. De ce fait, on avait provisionné une somme que l'on peut facilement réinjecter dans ce très beau projet qui aura des prolongements dans le futur avec la révision assez drastique du fonctionnement du Palais des sports. En effet, à partir du moment où on a tous les bassins neufs – et là je pense à M. GRAND – qui vont bien sur le plan thermique, écologique et autres, car là il faut quasiment repartir à zéro pour avoir quelque chose de vraiment viable, on pourra restructurer le Palais des sports sans les contraintes des bassins qui aujourd'hui sont extrêmement lourdes sur le fonctionnement du bâtiment. Cette deuxième phase aura lieu au-delà de 2020, mais c'est comme cela qu'on envisage les choses dans le secteur des lycées. Cela intéresse, j'imagine, aussi la Région.

Je vous consulte et nous allons donc procéder au scrutin pour la désignation des membres du jury. Ce sont les bulletins verts.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La réalisation d'un complexe aqua-ludique a pour objet de doter Orléans, capitale régionale récemment confirmée dans le cadre de la réforme territoriale, d'un équipement aquatique qualitatif et performant à destination des scolaires, du grand public, toutes tranches d'âges confondues, et des clubs dans une moindre proportion. Cet équipement vise le renforcement de l'attractivité du territoire métropolitain notamment par l'apport d'une offre de services différenciante.

Face aux enjeux du projet, une étude préalable a été réalisée dont l'objet consistait en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Mairie d'Orléans dans le positionnement stratégique des futurs équipements aquatiques sur le territoire métropolitain, la définition pré-programmatique au stade de la faisabilité et l'évaluation des modes de gestion et de réalisation de l'opération.

Ainsi, le projet envisagé sur le site de l'actuelle maison d'arrêt d'Orléans récemment désaffecté comprendrait, au stade des premières faisabilités, les principales entités suivantes :

- des bassins de nage et d'apprentissage de profondeur variable ;
- des équipements et des espaces aqua-ludiques à destination des familles et des publics jeunes ;
- des espaces aqua-ludiques adaptés à la pratique aquatique des seniors ;
- des espaces "bien-être" de type sauna, spa, soin, etc. ;
- une offre de services permanente et temporaire permettant ainsi une multitude de format d'évènements ;
- des équipements optionnels qui seront confirmés à l'approfondissement des études de programmation détaillées.

Ce projet apporterait au territoire métropolitain un équipement d'importance confortant son rayonnement avec également pour ambitions :

- une attractivité accrue en matière d'offre de sport, de santé et de loisirs ;
- de tendre vers un projet vertueux, démonstratif et innovant en matière de développement durable ;
- d'affirmer l'identité ligérienne de la Région Centre-Val de Loire, au travers d'un vocabulaire architectural et urbain dans la continuité des démarches déjà réalisées sur les équipements, les opérations d'aménagements et les infrastructures du territoire.

Il ressort des premières études préalables que la réussite d'un tel projet nécessite le recours à un montage contractuel global. Dans un tel montage, la Mairie pourra confier à son partenaire une mission portant à la fois sur la conception, la déconstruction-construction, l'entretien-maintenance, le gros entretien renouvellement (G.E.R.), le coût des fluides et des énergies de l'ensemble des entités constituant le projet.

A l'issue de la réalisation des travaux, il est envisagé de déléguer l'exploitation commerciale de cet équipement à une société spécialisée.

Un tel périmètre de prestations répond dès lors parfaitement aux attentes tant de la Mairie que d'un futur mainteneur dans le cadre de la réalisation de ce projet, en permettant :

- Une véritable association entre le concepteur, le constructeur et le futur mainteneur de l'équipement entraînant non seulement des gains en terme de délais, mais surtout une véritable optimisation des performances puisque le constructeur aura été associé dès les phases de conception en intégrant les contraintes d'exploitation technique et également les dispositions constructives permettant d'atteindre les performances attendues ;
- La complémentarité des éléments programmatiques du centre aqua-ludique, nécessaire à une exploitation globalisée, qui sera nécessairement optimisée, offrant la faculté de découpler le fonctionnement de chaque sous-ensemble composant l'équipement ;
- L'optimisation du phasage de l'opération ;
- D'un point de vue financier, une globalisation des prestations qui va entraîner non seulement des économies en terme de coût de contrôle, dès lors que le maître d'ouvrage n'aura qu'un seul et unique interlocuteur, mais aussi et surtout, des économies d'échelle du fait de confier l'ensemble des prestations à un même et unique opérateur. Dans le cas contraire, les coûts fixes liés par exemple à la mise en place des équipes en période d'entretien-maintenance seraient multipliés par le nombre d'entités ;
- Enfin, la possibilité de prévoir des « engagements de performance » portant sur tous les aspects du projet (niveau d'activité, qualité du service, efficacité énergétique etc.) permettrait au maître d'ouvrage de s'assurer que les résultats obtenus par son cocontractant sont conformes à ses attentes, en termes de délais, de coûts et de qualité du service rendu notamment.

Dans ce cadre, en application des dispositions de la nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le montage sous forme de marché global de performance, semble être le plus à même de répondre, par son caractère contractuel d'ensemble, aux attentes de la Mairie.

Pour rappel, le marché global de performance, qui succède aux marchés dits « R.E.M. » (réalisation et exploitation ou maintenance) et « C.R.E.M. » (conception-réalisation et exploitation ou maintenance), préalablement prévus par le Code des marchés publics, permet de confier à un tiers la conception-réalisation d'un ouvrage ainsi que l'entretien et la maintenance de celui-ci.

Dans ce type de marché la Mairie conserve la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de l'opération.

Il est donc envisagé, pour la réalisation du projet présenté, de recourir à un montage de type « marché global de performance », en application des dispositions de l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Conformément aux dispositions des articles 92, 91 et 25 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est par ailleurs envisagé de recourir, pour la passation de ce marché, à une procédure de dialogue compétitif.

En effet, en application des dispositions de l'article 25 du décret précité, le recours à une telle procédure est possible :

- Lorsque le marché public comporte des prestations de conception, ce qui sera le cas en l'espèce ;

- Lorsque le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles à des locaux pré-existants ;
- D'autre part les attentes de la Mairie en matière énergétique devront être nécessairement optimisées et nécessiteront la mise en place d'un processus itératif permettant d'atteindre la meilleure définition des services spécifiques spécialement adaptés au projet ;
- En outre, eu égard à sa spécificité, du fait notamment de la nécessité d'un fonctionnement globalisé, du développement d'équipements aqua-ludiques innovantes et de la dissociation fonctionnelle des différents sous-ensembles de l'équipement, la Mairie n'est pas en mesure de déterminer à l'avance, de façon suffisamment précise les spécifications techniques en termes de fonctionnalités ou de performances qui pourraient être développées par les candidats afin d'optimiser le fonctionnement d'un tel équipement.

Conformément aux dispositions de l'article 47 du décret, le nombre minimal de candidat admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif sera de trois, le nombre maximal sera arrêté au stade de l'avis d'appel public à concurrence.

Dans ce cadre, il convient dès lors de désigner les membres du jury qui sera chargé d'examiner et de formuler un avis motivé sur la liste des candidats admis à remettre une offre, de participer aux auditions, d'examiner et de formuler un avis motivé sur les offres remises par les candidats, conformément aux dispositions des articles 92 III et 91 II.

Les dispositions des articles 92 III et 91 II ne précisent pas les modalités de constitution du jury amené à intervenir dans le cadre de la procédure de passation d'un marché global de performance. Seul est exigé que le jury soit composé exclusivement de personnes indépendantes des candidats et que lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à la procédure, au moins un tiers des membres du jury possède cette qualification ou une qualification équivalente.

Au regard de ces dispositions, il est dès lors proposé de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du jury représentant de la maîtrise d'ouvrage, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, mode de scrutin prévu aux articles L. 1411-5 et D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les autres membres du jury seront nommés par le président du jury qui sera le Maire ou son représentant.

Il convient en outre de déterminer également le montant de la prime à verser aux soumissionnaires, étant précisé qu'aux termes des dispositions de l'article 92 II le montant de la prime attribuée à chaque soumissionnaire doit être égal au prix estimé des études de conception à effectuer telles qu'elles seront définies par les documents de la consultation, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %. En application de ces dispositions, il est proposé de fixer à 62 500,00 € H.T. le montant des primes à verser à chaque soumissionnaire, dans les conditions à préciser dans les documents de la consultation. La rémunération du titulaire tiendra compte de la prime versée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du principe du recours à un marché de type « marché global de performance », en application des dispositions de l'article 34 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marché public pour la réalisation de ce projet ;

2°) prendre acte du principe du recours à une procédure de dialogue compétitif pour la passation de ce marché, en application des dispositions des articles 92, 91 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

3°) procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury, chargés de représenter la maîtrise d'ouvrage, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Bulletins nuls.....	0
- Bulletins blancs.....	2
- Suffrages exprimés.....	53
- Majorité absolue.....	27

ONT OBTENU

- Liste conduite par M. SANKHON53 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{53}{5} = 10,6$

- Liste conduite par M. SANKHON : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{53}{10,6} = 5$

La liste conduite par M. SANKHON a obtenu 5 sièges.

Il reste 0 siège à pourvoir.

SONT ELUS

Titulaires

M. SANKHON
Mme CHERADAME
M. PEZET
M. BLANLUET
M. GRAND

Suppléants

M. RENAULT
Mme de QUATREBARBES
Mme ANTON
Mme ARSAC
Mme TRIPET

4°) approuver le montant d'indemnisation de 62 500,00 € H.T. pour chacun des candidats non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif ;

5°) autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires privés et à signer les documents correspondants ;

6°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

7°) imputer les dépenses correspondantes qui seront inscrites au budget de la Mairie : fonction 413, article 2313, opération SB1P038, service gestionnaire DGA, service destinataire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **Grands projets d'équipement. Quartier de La Source. Rénovation du centre nautique de La Source. Désignation des membres du jury.**

M. SANKHON – *Il s'agit là aussi de la désignation des membres du jury pour l'attribution des marchés, toujours 5 titulaires et 5 suppléants.*

Le programme est aujourd'hui bien avancé et bien engagé, notamment sur la définition des lignes d'eau, sur les surfaces en mètres carrés, sur la fréquentation, sur les usages. On a énormément travaillé en concertation avec les clubs. Il y a 15 jours encore, on a eu l'occasion de rencontrer tous les clubs afin d'affiner les attentes des uns et des autres, et les usages quant aux effectifs qui seront amenés à fréquenter cette piscine pour laquelle il est prévu un bassin nordique et un bassin de 25 m voire 2 à l'intérieur.

M. le Maire – *Un bassin nordique est un bassin dans lequel on se baigne avec des mouflés et un bonnet.*

M. SANKHON – *C'est un bassin en plein air ainsi qu'une fosse de plongée.*

M. le Maire – *La parole est à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *C'est une très belle délibération décidément pour le programme, ma collègue et néanmoins amie et camarade Dominique TRIPET, m'a indiqué que dans notre programme, l'alternative à l'ARENA était un complexe sur Pomona incluant une piscine.*

M. le Maire – *C'est une mauvaise pioche car là, ce n'est pas cela.*

M. RICOUD – *Ma question porte sur l'ex piscine qu'on appelait « piscine P.T.T. » : Y-a-t-il des projets dans les tuyaux ?*

M. le Maire – *Vous parlez de la piscine découverte.*

M. SANKHON – *Je veux simplement préciser qu'avec le nouveau projet d'une piscine nordique, on aurait donc une piscine extérieure implantée à La Source. Ainsi, on répond aux attentes qui sont celles d'avoir une piscine extérieure avec une récupération de mètres carrés qui serait quasi équivalente à la situation qu'on avait avec la piscine découverte de La Source. Concernant les mètres carrés, on est pratiquement à l'identique voire plus, cela va dépendre des options qu'on pourra prendre en fonction de l'avancée des travaux avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Après pour ce qui est de la piscine découverte de La Source, j'ai reçu un certain nombre de sollicitations pour des demandes diverses et variées sur des propositions qui sont à l'étude actuellement.*

M. le Maire – *Des demandes diverses et variées sur des choses qui sont à l'étude en ce moment.*

M. RICOUD – *L'espoir, toujours l'espoir !*

M. le Maire – *Voilà, ça nourrit l'espoir. Je vous consulte et je vous invite à voter pour la désignation du jury. Ce sont les bulletins de couleur blanche.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La réhabilitation de complexe nautique de La Source a pour objet de doter Orléans, capitale régionale récemment confirmée dans le cadre de la réforme territoriale, d'un équipement aquatique qualitatif et performant à destination des pratiques des clubs, des scolaires et du grand public. Cet équipement ambitionne également le positionnement du territoire métropolitain sur la gamme des manifestations sportives aquatiques de niveau régional, inter-régionales et des compétitions nationales spécifiques.

Face aux enjeux du projet, la Mairie a confié différentes études préalables aux entreprises D2X INTERNATIONAL, INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE (I.S.C.) et cabinet Rouxel Avocats. Ces études consistaient en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Mairie dans l'analyse des différents marchés, le positionnement stratégique des futurs équipements aquatiques sur le territoire métropolitain, la définition pré-programmatique au stade de la faisabilité et l'évaluation des modes de gestion et de réalisation de l'opération.

Ainsi, le projet envisagé sur le site de l'actuel complexe nautique de La Source comprendrait, au stade des premières faisabilités, la réhabilitation d'un équipement constitué des principales entités suivantes :

- un bassin de nage nordique (extérieur chauffé), comportant 8 lignes et de profondeur variable ;
- un bassin de nage de 25 mètres, comportant un minimum de 4 lignes également de profondeur variable ;
- un bassin d'apprentissage évolutif ;
- des équipements optionnels qui seront confirmés à l'approfondissement des études de programmation détaillées.

Ce projet apporterait au territoire métropolitain un équipement d'importance confortant son rayonnement avec également pour ambitions :

- la promotion et la valorisation du sport pour tous et le développement de la pratique des clubs ;
- la prise en compte des règles de conception fédérales permettant ainsi l'organisation de compétitions sportives de niveaux régional et national spécifique ;
- de tendre vers un projet vertueux, démonstratif et innovant en matière de développement durable ;
- d'affirmer l'identité ligérienne de la Région Centre-Val de Loire, au travers d'un vocabulaire architectural et urbain dans la continuité des démarches déjà réalisées sur les équipements, les opérations d'aménagements et les infrastructures du territoire.

Il ressort des premières études préalables que la réussite d'un tel projet nécessite le recours à un montage contractuel global. Dans un tel montage, la Mairie pourra confier à son partenaire une mission portant à la fois sur la conception, la déconstruction-construction, l'entretien-maintenance, le gros entretien renouvellement (G.E.R.), le coût des fluides et des énergies de l'ensemble des entités constituant le projet.

A l'issue de la réalisation des travaux, il est envisagé de conserver l'exploitation commerciale de cet équipement en régie.

Un tel périmètre de prestations répond dès lors parfaitement aux attentes tant de la Mairie que d'un futur mainteneur dans le cadre de la réalisation de ce projet, en permettant :

- Une véritable association entre le concepteur, le constructeur et le futur mainteneur de l'équipement entraînant non seulement des gains en terme de délais, mais surtout une véritable optimisation des performances puisque le constructeur aura été associé dès les phases de conception en intégrant les contraintes d'exploitation technique et également les dispositions constructives permettant d'atteindre les performances attendues ;
- La complémentarité des éléments programmatiques du complexe nautique, nécessaire à une exploitation globalisée, qui sera nécessairement optimisée, offrant la faculté de découpler le fonctionnement de chaque sous-ensemble composant l'équipement ;
- L'optimisation du phasage de l'opération ;

- D'un point de vue financier, une globalisation des prestations qui va entraîner non seulement des économies en terme de coût de contrôle, dès lors que le maître d'ouvrage n'aura qu'un seul et unique interlocuteur, mais aussi et surtout, des économies d'échelle du fait de confier l'ensemble des prestations à un même et unique opérateur. Dans le cas contraire, les coûts fixes liés par exemple à la mise en place des équipes en période d'entretien-maintenance seraient multipliés par le nombre d'entités ;
- Enfin, la possibilité de prévoir des « engagements de performance » portant sur tous les aspects du projet (niveau d'activité, qualité du service, efficacité énergétique etc.) permettrait au maître d'ouvrage de s'assurer que les résultats obtenus par son cocontractant sont conformes à ses attentes, en termes de délais, de coûts et de qualité du service rendu notamment.

Dans ce cadre, en application des dispositions de la nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le montage sous forme de marché global de performance, semble être le plus à même de répondre, par son caractère contractuel d'ensemble, aux attentes de la Mairie.

Pour rappel, le marché global de performance, qui succède aux marchés dits « R.E.M. » (réalisation et exploitation ou maintenance) et « C.R.E.M. » (conception-réalisation et exploitation ou maintenance), préalablement prévus par le Code des marchés publics, permet de confier à un tiers la conception-réalisation d'un ouvrage ainsi que l'entretien et la maintenance de celui-ci.

Dans ce type de marché la Mairie conserve la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de l'opération.

Il est donc envisagé, pour la réalisation du projet présenté, de recourir à un montage de type « marché global de performance », en application des dispositions de l'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Conformément aux dispositions des articles 92, 91 et 25 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est par ailleurs envisagé de recourir, pour la passation de ce marché, à une procédure de dialogue compétitif.

En effet, en application des dispositions de l'article 25 du décret précité, le recours à une telle procédure est possible :

- Lorsque le marché public comporte des prestations de conception, ce qui sera le cas en l'espèce ;
- Lorsque le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles à des locaux pré-existants, qui plus est labellisés Patrimoine du XX^{ème} siècle ;
- D'autre part les attentes de la Mairie en matière énergétique devront être nécessairement optimisées et nécessiteront la mise en place d'un processus itératif permettant d'atteindre la meilleure définition des services spécifiques spécialement adaptés au projet ;
- En outre, eu égard à sa spécificité, du fait notamment de la nécessité d'un fonctionnement globalisé et de la dissociation fonctionnelle des différents sous-ensembles de l'équipement, la Mairie n'est pas en mesure de déterminer à l'avance, de façon suffisamment précise les spécifications techniques en termes de fonctionnalités ou de performances qui pourraient être développées par les candidats afin d'optimiser le fonctionnement d'un tel équipement.

Conformément aux dispositions de l'article 47 du décret, le nombre minimal de candidat admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif sera de trois, le nombre maximal sera arrêté au stade de l'avis d'appel public à concurrence.

Dans ce cadre, il convient dès lors de désigner les membres du jury qui sera chargé d'examiner et de formuler un avis motivé sur la liste des candidats admis à remettre une offre, de participer aux auditions, d'examiner et de formuler un avis motivé sur les offres remises par les candidats, conformément aux dispositions des articles 92 III et 91 II.

Les dispositions des articles 92 III et 91 II ne précisent pas les modalités de constitution du jury amené à intervenir dans le cadre de la procédure de passation d'un marché global de performance. Seul est exigé que le jury soit composé exclusivement de personnes indépendantes des candidats et que lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à la procédure, au moins un tiers des membres du jury possède cette qualification ou une qualification équivalente.

Au regard de ces dispositions, il est dès lors proposé de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants du jury représentant de la maîtrise d'ouvrage, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, mode de scrutin prévu aux articles L. 1411-5 et D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les autres membres du jury seront nommés par le président du jury qui sera le Maire ou son représentant.

Il convient en outre de déterminer également le montant de la prime à verser aux soumissionnaires, étant précisé qu'aux termes des dispositions de l'article 92 II le montant de la prime attribuée à chaque soumissionnaire doit être égal au prix estimé des études de conception à effectuer telles qu'elles seront définies par les documents de la consultation, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %. En application de ces dispositions, il est proposé de fixer à 62 500,00 € H.T. le montant des primes à verser à chaque soumissionnaire, dans les conditions à préciser dans les documents de la consultation. La rémunération du titulaire tiendra compte de la prime versée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du principe du recours à un marché de type « marché global de performance », en application des dispositions de l'article 34 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marché public pour la réalisation de ce projet ;

2°) prendre acte du principe du recours à une procédure de dialogue compétitif pour la passation de ce marché, en application des dispositions des articles 92, 91 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

3°) procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury, chargés de représenter la maîtrise d'ouvrage, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55
- Bulletins nuls.....	0
- Bulletins blancs	3
- Suffrages exprimés.....	52
- Majorité absolue.....	27

ONT OBTENU

- Liste conduite par M. SANKHON	52 voix
---------------------------------------	---------

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{52}{5} = 10,4$

- Liste conduite par M. SANKHON : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{52}{10,4} = 5$

La liste conduite par M. SANKHON a obtenu 5 sièges.

Il reste 0 siège à pourvoir.

SONT ELUS

Titulaires

M. SANKHON
Mme CHERADAME
M. PEZET
Mme DIABIRA
M. RICOUD

Suppléants

M. RENAULT
M. BAILLON
Mme ANTON
Mme HOSRI
M. YEHOUESSI

4°) approuver le montant d'indemnisation de 62 500,00 € H.T. pour chacun des candidats non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif ;

5°) autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires privés et à signer les documents correspondants ;

6°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

7°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville : fonction 413, article 2313, opérations SB1P020 et SB1P033, service gestionnaire DGA, service destinataire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Sport. Dispositif "Vivre ensemble à Orléans - sport et handicap", et "Orléans vous coach - section sport adapté". Saison 2016-2017. Approbation de conventions à passer avec les associations participantes.**

M. SANKHON – *Il s'agit de dispositifs dans lesquels on propose des activités, des actions pour les Orléanais, notamment « Orléans vous coach » ou « Orléans coaching – sport adapté » avec entre autres le foyer des Tisons, les Amis de Pierre, le Hameau de Julien ou le centre hospitalier départemental Georges Daumezon. Nous avons donc des conventions à passer avec ces structures.*

M. le Maire – *La parole est à M. GRAND.*

M. GRAND – *Je souhaiterais poser une question à M. SANKHON. Dans le dernier Orléans Mag, il était mentionné le fait qu'il avait été invité par l'U.S.O. Judo aux jeux olympiques. Je voulais savoir quelle était la part payée par l'U.S.O., celle par la Ville éventuellement puisqu'il y était en tant qu'Adjoint aux sports et la part éventuellement payée de sa poche ? Je vous remercie.*

M. le Maire – *Si vous n'avez pas la réponse, on vous la redonnera après le Conseil.*

M. SANKHON – *J'ai tous les éléments de réponse. La part payée concernant mon voyage pour accompagner les athlètes engagées, les relations avec le projet Paris 2024, rencontrer les dirigeants et les différents responsables des instances nationales ou internationales dans l'optique comme vous le savez de l'accueil du grand équipement sportif, puisque cela se prépare maintenant concernant les compétitions que l'on va accueillir sur notre territoire. Tout cela était pris en charge effectivement par l'U.S.O. Judo : le déplacement, donc le vol en avion, l'hébergement dans un appartement à 5 - j'étais dans un lit à tirette – et les places pour accéder à la compétition de judo uniquement. Par ailleurs, tous les autres frais étaient de ma poche.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Excusez-moi, une question quand même. Pourrait-on connaître le montant de ce séjour ? Deuxièmement, je voudrais juste savoir si cela ne vous pose pas de problème, en tant qu'Adjoint aux sports, d'avoir un déplacement payé par un club pour lequel, la Ville d'Orléans donne des subventions ?*

M. le Maire – *Ecoutez là, vous poserez la même question dans d'autres enceintes où certains d'entre vous siègent ... franchement, y compris quand ils sont accompagnés eux-mêmes financièrement par la susdite collectivité. Je vous assure, vous avez eu raison de poser ces questions-là. Je pense qu'elles inspireront d'autres questions.*

Ceci étant dit, j'en profite pour adresser, au nom de vous tous, toutes nos félicitations à Sandrine MARTINET, médaillée d'or de judo paralympique dans la catégorie des moins de 52 kg, ce qui est toujours pour moi quelque chose d'assez fascinant. Je pense que cela suscite davantage notre intérêt, mais apparemment pas le vôtre. Je vous remercie.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient fortement l'intégration des publics handicapés, en particulier dans sa politique sportive.

Dans le cadre du dispositif « Vivre ensemble à Orléans – sport et handicap », il a été décidé de reconduire la mise en place d'activités sportives pour la saison 2016-2017. Les activités devront d'une part favoriser la découverte et l'initiation de différentes pratiques sportives pour le public en situation de handicap, et d'autre part, favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les associations susceptibles de les accueillir.

Elles seront animées par les éducateurs sportifs de la Mairie. Les participants, inscrits auprès des associations organisatrices, seront placés sous la responsabilité d'un encadrant de l'association durant toute la durée de la pratique.

Les tarifs des animations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2016. Il est proposé des conventions à passer avec chacun des partenaires afin de formaliser les conditions du dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Orléans vous coach » il a été décidé de créer une section sport adapté pour la saison 2016-2017 en partenariat avec le Comité Départemental d'Aviron du Loiret. L'activité sera encadrée par un éducateur diplômé de la Mairie et les adhérents seront placés sous sa responsabilité.

Il est proposé une convention prévoyant un montant forfaitaire à payer au Comité Départemental d'Aviron de 350 €, net de T.V.A.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec chacun des partenaires suivants pour la saison sportive 2016-2017 dans le cadre du dispositif « Vivre ensemble à Orléans – sport et handicap » :

- Le Foyer des Tisons,
- Les Amis de Pierre,
- Le Hameau de Julien,
- Le Centre Hospitalier Départemental Georges Daumezon ;

2°) approuver la convention à passer avec le Comité Départemental d'Aviron du Loiret pour la saison sportive 2016-2017 dans le cadre du dispositif « Orléans vous coach » pour un montant global de 350 € net de T.V.A. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, natures 611 et 74718, opération SB2H002. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – Sport. Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2016/2017.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'un des objectifs prioritaires de la Mairie dans le domaine sportif est de développer les actions de formation en direction des jeunes en partenariat avec les établissements scolaires. C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants pendant le temps scolaire.

A cette fin, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.) du Loiret propose chaque année une convention qui définit le rôle de chaque acteur, en application des circulaires (n° 92-196 du 3 juillet 1992 et n° 91-124 du 6 juin 1991) autorisant la participation d'intervenants extérieurs auprès des enseignants.

L'enseignant assure l'autorité hiérarchique des enfants et le face à face pédagogique, ainsi que la responsabilité du groupe. L'éducateur apporte ses compétences techniques. Il ne se substitue pas à l'enseignant.

Les conditions de mise en œuvre et de sécurité doivent être conformes aux textes qui les régissent. Elles seront décrites dans une fiche pour chaque activité qui sera établie en concertation entre l'enseignant et l'éducateur.

La convention est proposée pour la durée de l'année scolaire, soit jusqu'au 30 juin 2017.

La Mairie prend en charge la mise à disposition des intervenants sportifs municipaux auprès des écoles primaires, ce qui représente une participation évaluée à 117 751,72 € toutes activités comprises.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (D.A.S.E.N.) du Loiret pour la durée de l'année scolaire 2016-2017, prévoyant une participation de la Mairie valorisée à 117 751,72 € pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Jeunesse. Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants (J.A.N.E.) 2016. Approbation de conventions de partenariats.**

M. SANKHON – *Au titre de cette journée d'accueil des nouveaux étudiants, journée toujours très attendue, il s'agit d'approuver des conventions de partenariats avec :*

- MC DONALD'S ;
- E.D.F. ;
- EXIA CESI ORLEANS

afin de pouvoir contribuer à l'organisation de cette journée pour un montant total de 3 800 €.

M. le Maire – *Mme TRIPET, vous avez la parole.*

Mme TRIPET – *Juste une explication de vote qui est un vote personnel. Je vais m'abstenir parce que figure dans les partenaires la société MC DONALD'S qui au niveau d'Orléans ne se comporte pas très bien avec son personnel, notamment avec les étudiants. Donc, je veux bien qu'ils aident d'une part à les recevoir, mais j'aimerais bien aussi qu'ils soient beaucoup plus éthiques ensuite avec leur personnel étudiant. Merci.*

M. le Maire – *Pour avoir eu un certain nombre d'échos très positifs, cela fait partie aussi des rares boîtes qui font vraiment confiance à des tout jeunes, mais chacun a son point de vue sur la question.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise le 22 septembre 2016, une Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.), en collaboration avec l'Université et le C.R.O.U.S. d'Orléans. Différentes sociétés ont manifesté leur souhait de soutenir la Mairie pour l'organisation de la manifestation.

Ainsi, plusieurs partenariats sont proposés :

- MC DONALD'S dans le cadre de son soutien à plusieurs manifestations pour la jeunesse à Orléans, pour un montant de 2 000 € prévu dans la convention approuvée lors du Conseil Municipal du 21/03/2016,
- La société ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.) par le versement d'une somme de 1 000 €,
- L'école EXIA CESI ORLEANS par le versement d'une somme de 800 €.

Par ailleurs, la société ANTARTIC propose de soutenir la J.A.N.E. 2016 par la mise à disposition de boissons à insérer dans les sacs ainsi que pour le cocktail d'initiation de la soirée.

En contrepartie et compte tenu de leurs apports, la Mairie s'engage à apposer le logo de ces partenaires sur certains supports de communication, ainsi qu'à mettre à disposition un espace de promotion sur le site de l'Hôpital Porte Madeleine.

Une convention est proposée pour chacun de ces partenaires définissant les conditions de leur soutien.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de partenariat à passer avec ELECTRICITE DE FRANCE, l'école EXIA CESI ORLEANS et la société ANTARTIC dans le cadre de leur soutien à la J.A.N.E. 2016 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 422, nature 7478, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 ABSTENTION.

N° 15 – **Jeunesse. Attribution de deux bourses projet jeune 2016.**

M. SANKHON – *Il s'agit de bourses projet jeune pour accompagner des projets libres, notamment une semaine de transition énergétique et une beach party organisée à l'attention du public orléanais.*

M. le Maire – *La parole est à M. YEHOUESSI.*

M. YEHOUESSI – *M. le Maire, chers collègues, bien évidemment nous allons voter cette délibération comme nous le faisons habituellement pour les bourses projet jeune. A ce sujet, je voudrais rappeler qu'à plusieurs reprises nous avons demandé qu'une plus grande publicité soit faite pour ces bourses afin que les jeunes puissent connaître leur existence et les critères d'attribution. J'ai même rédigé un mot au mois de juillet dernier où j'écrivais ceci : « Pour être plus solidaires, nous demandons qu'une information efficace soit diffusée pour que chacun suivant ses mérites puisse présenter son projet et se porter candidat et nous souhaitons qu'un compte-rendu soit fait par ces jeunes au Conseil Municipal pour que chacun se rende compte de l'intérêt de ce soutien solidaire. » A ma grande satisfaction, j'ai eu le plaisir comme vous tous de voir le grand article publié sur ce sujet dans la République du Centre du 3 septembre. Cet article présente le principe des bourses et détaille le mode d'emploi. Merci donc de nous avoir entendus sur ce point et merci par avance de nous entendre sur le second où nous souhaiterions avoir des comptes-rendus des actions financées.*

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de trois types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été proposés et ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Deux projets répondent aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer deux bourses projets jeunes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les bourses projets jeunes présentées en annexe pour un montant total de 2 000 € à M. X et M. Y, au titre de l'année 2016 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 422, nature 6714, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Nom du porteur de projet	Objet	Type BPJ	Budget global du projet en €	Montant de la bourse en €
M. X	La Beach Party aura lieu au Campo Santo le samedi 27 aout 2016 à Orléans. Le projet consiste à créer une plage artificielle, un parc d'attraction de structure gonflable pour tous âges et d'autres animations (capoeira, acrobaties, mix non-stop et artistes chantant). 2 000 personnes sont attendues dans la journée.	Projet libre	22 000	1 000 (4,5%)
M. Y	La semaine de la transition énergétique a pour but de sensibiliser les étudiants, le personnel de l'université ainsi que plus largement les habitants d'Orléans aux enjeux de la transition énergétique. Durant cette semaine plusieurs films seront diffusés. Il est aussi prévu la présence d'associations pour animer des ateliers sur le campus, des tables rondes ainsi que deux jeux-concours.	Projet libre	14 800	1 000 (6,75%)
Total				2 000

N° 16 – **Politique de la ville. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.). Examen du rapport sur les actions de développement social urbain engagées en 2015.**

M. LELOUP – *Dans le cadre de la politique de la ville, je vous propose l'examen du rapport de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. C'est un budget transversal qui implique les thématiques suivantes, notamment en fonctionnement, insertion et emploi ; santé-solidarité ; citoyenneté, prévention et réussite ; jeunesse ; coordination des dispositifs, et en investissement des actions notamment liées à l'A.N.R.U.*

Le budget global engagé par la Ville d'Orléans est de 14 425 000 €. Il est composé de deux apports : l'un de l'Etat pour 3 419 532 € et l'autre de la Ville d'Orléans à hauteur de un peu plus de 11 millions. Je vous laisse le soin de faire le distinguo entre les deux sommes. Cela atteste l'engagement social de notre ville dans le cadre de sa politique de proximité et je vous demande donc de prendre acte de ce rapport.

M. le Maire – *La parole est à Mme MATET.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire. Juste un commentaire sur cette délibération. On voit le soutien qui a pu être apporté en 2015 notamment au fonctionnement de l'antenne C.C.A.S. de l'Argonne et dans ce contexte, on peut s'étonner de la décision de sa fermeture. En effet, s'il était pertinent de la soutenir, on comprend moins pourquoi il est pertinent de la fermer. Merci.*

M. le Maire – *Mme LECLERC pour répondre.*

Mme LECLERC – *Mme MATET, ce n'est pas une fermeture, ce sont des permanences qui vont être mises en place à l'agence de l'Argonne.*

M. le Maire – *Bien, vous êtes rassurée. Donc, je vous demande de prendre acte de ce rapport.*

M. LELOUP, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, la Mairie bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U. - C.S.) instituée par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale.

Cette dotation a pour objet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

La D.S.U - C.S. est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier par habitant de la commune, la part des logements sociaux de la commune, le nombre de personnes de la commune couvertes par des prestations logements et le revenu moyen par habitant.

L'indice synthétique obtenu majoré par l'existence de deux zones urbaines sensibles (Argonne et La Source) et une zone franche urbaine (Argonne) sur le territoire, classe la Mairie en 2015 au 425^{ème} rang des communes de plus de 10 000 habitants (en 2014, 431^{ème} rang sur 731 communes éligibles).

La commune d'Orléans fait partie des collectivités qui bénéficient de la D.S.U. - C.S. Cet indice détermine le montant de la dotation notifiée en 2015. Ce montant s'élève à 3 419 532 € pour l'année 2015 (contre 3 389 031 € pour l'année 2014).

En vertu de l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain doit être présenté annuellement au Conseil Municipal.

Aussi, ont été prises en compte pour établir ce rapport :

- les dépenses engagées par la Mairie spécifiquement sur les quartiers de l'Argonne, La Source, Dauphine et des Blossières après déduction faite des participations d'autres partenaires tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela n'inclut donc pas les actions que la Ville mène ou soutient de manière générale sur l'ensemble de son territoire.
- les actions menées par la Mairie directement par le biais de ses services ou indirectement par le versement de subventions accordées aux porteurs de projets pour l'essentiel associatifs.

Au total, en 2015, la Mairie a engagé des dépenses en faveur de ces quartiers en investissement et en fonctionnement pour un montant global réparti comme suit :

Thème	Montant engagé par la Mairie en 2015 en €	Montant de la D.S.U.-C.S. pour 2015 en €
Fonctionnement		
Insertion et emploi	93 204,96 €	
Santé - Solidarité	132 192,00 €	
Citoyenneté, prévention et réussite	1 344 584,86 €	
Jeunesse	2 039 632,24 €	
Coordination des dispositifs	138 153,00 €	
Total (1)	3 747 767,06 €	
Investissement		
Opérations de renouvellement urbain à l'Argonne (programme A.N.R.U.)	5 827 622,00 €	
Opérations de renouvellement urbain à La Source (programme A.N.R.U.)	560 534,00 €	
Opérations d'aménagement de l'espace public	4 260 000,00 €	
Subvention d'investissement versée à l'ASELQO	29 167,00 €	
Total (2)	10 677 323,00 €	
Total global (1 + 2)	14 425 090,06 €	3 419 532

Le montant net engagé par la Mairie pour 2015 est donc de 11 005 558,06 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annexé sur les actions de développement social urbain engagées par la Mairie pour l'année 2015 au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



Orléans
Mairie

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

Rapport détaillé des actions de développement social urbain
menées directement ou indirectement par la Mairie d'Orléans en 2015

SOMMAIRE :

I. Les actions en fonctionnement

Thème 1 : Insertion et emploi

Thème 2 : Santé – Solidarité

Thème 3 : Citoyenneté, prévention et réussite

Thème 4 : Jeunesse

Thème 5 : Coordination des dispositifs

II. Les actions en investissement

2015



I. <u>Les actions en fonctionnement</u>	Intitulé de l'action	Participation financière de la Mairie en 2015
<p>Les actions emploi/insertion menées par la Ville d'Orléans sont moindres depuis 2015 puisque la plupart de ces actions sont désormais financées par l'Agglo.</p> <p>Thème 1 : Insertion et emploi (93 204,96 €)</p> <p>Ecole de la « deuxième chance » d'Orléans-Val de Loire</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : Bassin d'emploi d'Orléans dont les quartiers de l'Argonne, La Source et Blossières.</p> <p>Objectifs : Offrir à des jeunes en difficultés un parcours de formation permettant leur insertion durable sur le marché de l'emploi.</p> <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque jeune bénéficie d'un parcours de formation de 38 semaines (il s'agit d'un maximum) dont 16 semaines de stages en entreprise. Chaque jeune est pris en compte dans sa globalité (dimension scolaire, éducative, professionnelle, personnelle et sociale). A cet effet, il est suivi (pendant 1 an) par un référent unique pendant toute la durée de son parcours ainsi qu'à l'issue de sa formation qu'il soit salarié, en formation ou toujours demandeur d'emploi. Au terme de son parcours, un certificat de compétences / attestation de fin de formation est remis à chaque jeune attestant du nombre d'heures de formation effectuées en entreprise et à l'Ecole, des compétences acquises dans le domaine des connaissances générales et des compétences professionnelles techniques et socioprofessionnelles acquises et validées en entreprise. ➤ Les cours théoriques suivis par les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - savoirs de base (français, mathématiques, bureautique, projet professionnel) – cours assurés par A.C.M. formation – environ 15 h / semaine. - activités physiques et sportives - cours assurés par E.C.O.-C.J.F – 238 heures. - ateliers techniques - cours assurés par l'établissement Ste Croix-St Euverte et A.E.S.C.O – 150 heures. - ateliers arts plastiques – cours assurés par Mme MIRAMBEAU – 147 heures. - ateliers théâtre - cours assurés par le Théâtre de la Tête Noire – 105 heures. - ateliers divers – informatique, problématiques sociales, couleurs. ➤ les stages et le partenariat avec les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - 164 entreprises dans le portefeuille de l'Ecole : accueil des stagiaires, visites d'entreprises, intervention, participation au jury de recrutement. <p>Public touché : 133 jeunes âgés en moyenne de 20 ans dont 95 nouveaux arrivant (49,6% sont des jeunes femmes. 45% des jeunes accueillis sont issus d'Orléans). 27 jeunes ont un niveau inférieur à la 3^{ème}, 93 ont suivi une filière C.A.P., B.E.P ou B.E.P.C sans obtenir le diplôme et 10 sont diplômés, 3 ont suivi une filière bac sans obtenir le diplôme).</p> <p>Résultats : Au 31/12/2015, sur les 133 jeunes suivis au cours de l'année, 43 sont encore dans le dispositif et 90 n'y sont plus : 15 départs avant leur engagement dans la formation, 7 sorties non maîtrisables (déménagement, maternité, incarcération...) et 68 sorties. Parmi les 68 jeunes sortis : - sortie sans solution (0 jeunes) : 0 abandons/démissions/exclusions, 0 sorties sans solution connue au jour du suivi et 8 sorties pour CDD < 2 mois. - sortie positive avec solution (41 jeunes) : 11 en contrat de travail « classique » (5 C.D.D < 6 mois, 3 C.D.D > 6 mois, 3 C.D.I), 12 en formation qualifiante ou diplômante, 9 en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, 9 en contrat de travail aidé, soit un taux de sortie positive de 60,3%.</p> <p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une équipe de direction composée de 3 personnes à temps plein : 1 Directrice, 1 Chargée de relations entreprises et 1 Assistante chargée de l'accompagnement social ➤ Une équipe pédagogique composée de 3 formateurs référents à temps plein mis en place par A.C.M FORMATION. 	<p>32 500 € et mise à disposition de locaux appartenant à la Mairie d'Orléans moyennant le versement d'une redevance annuelle correspondant au loyer et charges par l'Ecole</p>	

<p>Forum 2 000 emplois 2 000 sourires, le 23 avril 2015</p> <p>Objectif : ➤ Permettre aux demandeurs d'emploi jeunes d'accéder à un 1^{er} emploi, une formation, rencontrer des entreprises qui recrutent et des partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour les conseiller sur leurs démarches de recherche d'emploi.</p> <p>➤ <u>Le déroulé de la manifestation du 23 avril 2015</u> La manifestation a été ouverte de 9h00 à 18h00 au Zénith d'Orléans. Les visiteurs ont pu se rendre à : - un pôle formation, orientation - des stands d'entreprises et de fédérations professionnelles qui ont présenté leur secteur d'activité et leurs offres d'emploi. - des ateliers RH : conseils sur CV, lettre de motivation, l'apparence, la e-réputation Des conseils donnés par des responsables RH ou professionnels de l'emploi.</p> <p>Public touché : 5 193 visiteurs Nombre d'entreprises présentes : 6 5 entreprises, 36 organismes de formation Nombre d'offres d'emploi : 2 400 offres en Région Centre Val de Loire</p> <p>Moyens mobilisés par la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Humains : 3 agents RH Agglo/Ville sur le stand commun • Logistique : location d'un stand de 24 m², mise à disposition de la salle du Zénith • Communication : Un article dans le magazine « Orléans Mag » du mois d'Avril, la mise à disposition d'un réseau mupi (120x176) de 42 faces mis à disposition du 8 au 21 avril soit deux semaines consécutives, informations sur le Facebook Ville/Agglo et sur le site internet orléans.fr avec renvoi sur le site « 2000 emplois/2000 sourires » • Financier : 21 280 € en communication, logistique, mobilisation d'agents. 	<p style="text-align: right;">21 280 €</p>																										
<p>Subventions aux associations mettant en œuvre des projets liés à l'emploi :</p> <p>Par délibérations du Conseil Municipal, la Ville d'Orléans a attribué plusieurs subventions à des associations intervenant sur l'insertion et l'emploi :</p> <table border="1" data-bbox="909 515 973 1814"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Action</th> <th>Montant de la subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OIE</td> <td>Chantier d'insertion laverie "épingle à linge"</td> <td>14 400</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Mairie d'Orléans a également versé des subventions à des associations pour des aides aux loyers.</p> <table border="1" data-bbox="1037 851 1324 1500"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Montant de l'aide au loyer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Initiatives et développement</td> <td>5 285,64</td> </tr> <tr> <td>OIE</td> <td>4 200,24</td> </tr> <tr> <td>OIE</td> <td>4 165,80</td> </tr> <tr> <td>OIE</td> <td>3 787,08</td> </tr> <tr> <td>Planete Adam</td> <td>2 621,28</td> </tr> <tr> <td>Pass Emploi Service</td> <td>2 132,46</td> </tr> <tr> <td>Pass Emploi Service</td> <td>2 132,46</td> </tr> <tr> <td>Saveurs salées sucrées</td> <td>700,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>25 024,96</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Action	Montant de la subvention (€)	OIE	Chantier d'insertion laverie "épingle à linge"	14 400	Association	Montant de l'aide au loyer	Initiatives et développement	5 285,64	OIE	4 200,24	OIE	4 165,80	OIE	3 787,08	Planete Adam	2 621,28	Pass Emploi Service	2 132,46	Pass Emploi Service	2 132,46	Saveurs salées sucrées	700,00	TOTAL	25 024,96	<p style="text-align: right;">39 424,96 €</p>
Association	Action	Montant de la subvention (€)																									
OIE	Chantier d'insertion laverie "épingle à linge"	14 400																									
Association	Montant de l'aide au loyer																										
Initiatives et développement	5 285,64																										
OIE	4 200,24																										
OIE	4 165,80																										
OIE	3 787,08																										
Planete Adam	2 621,28																										
Pass Emploi Service	2 132,46																										
Pass Emploi Service	2 132,46																										
Saveurs salées sucrées	700,00																										
TOTAL	25 024,96																										

<p>Autres actions ayant un impact sur l'emploi et l'insertion :</p> <p>La Mairie compte 2 605 agents. La Mairie et les établissements et services qui y sont rattachés (C.C.A.S., E.S.A.D...) sont donc un employeur important d'Orléans, y compris sur les quartiers prioritaires.</p> <p>D'autre part, avec un budget de 249 millions d'euros en 2016, la Mairie intervient favorablement sur l'activité économique et l'emploi vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires implantés sur les quartiers prioritaires. (Source : Site Internet Ville/AggLO)</p>	
<p>Thème 2 : Santé – Solidarité (132 192 €)</p>	
<p>Accueil, orientation et renseignement des habitants des quartiers de l'Argonne et de La Source par les agences sociales du C.C.A.S. d'Orléans :</p>	<p>65 284 €</p>
<p>Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source.</p> <p>Objectifs : Délivrer les informations nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, à l'accès aux droits, instruire des dossiers administratifs et/ou orienter vers les dispositifs et partenaires en mesure de répondre aux demandes.</p> <p>Actions mises en œuvre : Accueillir, renseigner et orienter les habitants des quartiers.</p> <p>Moyens humains mobilisés : 2 agents d'accueil à temps plein.</p> <p>Public touché : Tout habitant du quartier sur appel téléphonique ou qui se présente à l'agence sociale du C.C.A.S. de l'Argonne ou de La Source.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence sociale de l'Argonne : 4 358 personnes accueillies (3 177 accueils physiques et 1 181 accueils téléphoniques). ▪ Agence sociale de La Source : 4 958 personnes accueillies (3 574 accueils physiques et 1 384 accueils téléphoniques). 	
<p>Accompagnement des publics en difficultés des quartiers de l'Argonne et de La Source par le C.C.A.S. d'Orléans – les aides facultatives</p>	
<p>Quartier(s) concerné(s) : Orléans et notamment les habitants issus des quartiers de l'Argonne et de La Source.</p> <p>Objectifs : Permettre aux personnes en situation de précarité de faire face à leurs besoins essentiels.</p> <p>Actions mises en œuvre : Commission hebdomadaire d'attribution des aides facultatives.</p> <p>Public touché : Argonne : 179 aides attribuées pour un montant de 13 637 € / La Source : 150 aides attribuées pour un montant de 8 006 €.</p>	<p>21 643 €</p>
<p>« Temps psychologue » dans les quartiers</p>	
<p>Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source, Blossières.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proposer un espace d'écoute pour un temps de réflexion, de soutien et d'orientation si besoin est. ☞ Accompagner et soutenir l'accès au soin mental pour tous ☞ Proposer un accompagnement global de la personne tout en favorisant sa spécificité. ☞ Travailler en réseau avec les différents professionnels. ☞ Venir en appui des intervenants sociaux pour favoriser l'adhésion de la personne et donc l'accès aux soins et aux prestations sociales. 	
<p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Permanences de psychologue au sein des agences sociales du C.C.A.S pour l'accès aux soins des bénéficiaires du R.S.A 	
<p>Public touché :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Bénéficiaires du RSA accompagnés par les travailleurs sociaux des agences Argonne, La Source et Centre (Blossières). 	
<p>Moyens humains mobilisés : 1 psychologue à raison de 26,3 heures.</p>	<p>7 472 €</p>

Soutien à des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires			37 793 €															
En 2015, des subventions Politique de la Ville ont également été versées par la Mairie pour les actions suivantes :																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Action</th> <th>Montant de la subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CIDFF</td> <td>Accès aux droits et à l'information</td> <td>4 000</td> </tr> <tr> <td>A domicile 45</td> <td>Les femmes relais de l'Argonne et La Source</td> <td>15 200</td> </tr> <tr> <td>Lien Social et Médiation</td> <td>Médiation contre les conflits de voisinage sur les quartiers prioritaires</td> <td>8 950</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>28 150</td> </tr> </tbody> </table>				Association	Action	Montant de la subvention (€)	CIDFF	Accès aux droits et à l'information	4 000	A domicile 45	Les femmes relais de l'Argonne et La Source	15 200	Lien Social et Médiation	Médiation contre les conflits de voisinage sur les quartiers prioritaires	8 950	TOTAL		28 150
Association	Action	Montant de la subvention (€)																
CIDFF	Accès aux droits et à l'information	4 000																
A domicile 45	Les femmes relais de l'Argonne et La Source	15 200																
Lien Social et Médiation	Médiation contre les conflits de voisinage sur les quartiers prioritaires	8 950																
TOTAL		28 150																
La Mairie d'Orléans a également versé des subventions à Lien social et Médiation pour des aides aux loyers à hauteur de 9 642,60 €																		
Thème 3 : Citoyenneté, prévention et réussite (1 344 584,86 €)																		
Le soutien à la parentalité																		
« Carrefour des Parents »																		
Quartier(s) concerné(s) : tous les quartiers de la Ville d'Orléans dont La Source, Argonne, Blossières, Dauphine																		
Objectifs :																		
<ul style="list-style-type: none"> ☉ Soutenir et valoriser le parent qui peut se retrouver un jour ou l'autre confronté à des difficultés. ☉ Accompagner les parents quelle que soient leurs origines ou leur situation. ☉ Renforcer et restaurer les liens parents/adolescents, parents/enfants. ☉ Développer et faciliter les échanges entre parents/parents et parents/professionnels dans l'anonymat. ☉ Accompagner des groupes de parents sur plusieurs mois sur des thématiques précises. ☉ Accroître le lien parents/établissements scolaires de la maternelle au collège notamment dans les quartiers prioritaires. ☉ Sensibiliser les parents sur leurs droits et devoirs dans l'éducation des enfants. ☉ Aider les parents ou les associations à mettre en place des actions Parentales dans les quartiers. 																		
Actions mises en œuvre :																		
<ul style="list-style-type: none"> ☉ Réunions encadrées par des professionnels référents (psychologues, acteurs socio-éducatifs, «parents référents»). La présence de sociologue, pédiatre, diététicienne, psychiatre, chercheur est proposée pour certaines réunions ☉ Organisation de 11 à 12 réunions mensuelles gratuites et anonymes dans tous les quartiers. ☉ mise en place en 2015 de permanence d'une psychologue le 2^{ème} jeudi du mois à La Maison de la Réussite de la Source. Ce temps permet au parent une écoute confidentielle, des propositions de parcours, une explication du rôle des psychologues. ☉ Suivi et accompagnement du groupe de réflexion des parents de Blossière et de La Source thématiques abordées, « Quel est le rôle du parents aujourd'hui, nouvelles technologies/autonomie des jeunes enfants.. ? », « L'adolescents aujourd'hui et ses comportement ... » ☉ Organisation de soirées et de demi-journées avec des associations sur des thématiques différentes. ☉ rencontre des parents dans les collèges Jeanne d'Arc, collège Doleit. ☉ Réunions dans les écoles maternelles et élémentaires. Présence aux 9 manifestations été punch 251 nouveaux parents touchés. 																		
			104 060,54 €															

<p>111 réunions mise en place en 2015, 81% des réunions proposées dans les quartiers prioritaires. Réunions une fois par mois au sein des 3 Maisons de la Réussite perdurent.</p> <p>Public touché : 1 399 parents dont 432 dans les quartiers de l'Argonne, 390 à La Source, 220 aux Blossières et 164 à Dauphine.</p>	
<p>Moyens humains mobilisés : une équipe de 2 professionnels (1 Coordinatrice à 80%, 1 Assistante à mi-temps) et 33 professionnels référents</p>	
<p>Le contrat de réussite éducative de la mairie d'Orléans</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source, Blossières et Dauphine</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif qui a pour but une approche globale pour mettre en place des parcours éducatifs individuel pour des enfants ou des jeunes âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. ➤ Aider les familles, sans se substituer à elles, dans l'accompagnement de leur mission éducatrice. ➤ Permettre aux enfants de se développer le plus harmonieusement possible et d'utiliser au mieux leurs potentialités. <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement individuel des familles et de l'enfant par des référents de parcours. ➤ Actions des parcours individuels mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Programme de thérapie familiale, prise en charge psychologique d'urgence et sophrologie. - Clubs « coup de pouce clé ». - Soutien éducatif personnalisé (école et collège). - Médiation par les pairs (apprentissage de la médiation entre élèves). - Projets d'Actions Educatives par la Jeunesse. - Alphabétisation, tutorat. - Conseil et soutien auprès des parents. - Sorties culturelles et familiales. <p>Public touché : 535 familles et 622 enfants dont 32 % de l'Argonne, 39 % de La Source, 14% des Blossières, 15% de Dauphine</p> <p>Moyens humains mobilisés : une équipe de 6 professionnels (1 Coordinatrice, 4 Référents de parcours, 1 Assistante administrative) à raison de 4,98 E.T.P. et 31 vacataires/prestataires pour le soutien éducatif personnalisé et le tutorat</p>	262 800 €
<p>Le service de prévention – médiation - réussite (S.P.M.R.) de la Mairie d'Orléans.</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source, Blossières.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention de la délinquance. ➤ Médiation sociale et réussite éducative. ➤ Etre à l'écoute et au service des habitants. ➤ Tisser des liens avec les partenaires. <p>Actions mises en œuvre :</p>	747 546,32 €

		190 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médiation (conflits de voisinage ou intra familiaux). ➤ Veille (humaine, technique et urbaine) de manière à préserver la tranquillité publique. ➤ Assistance aux personnes en difficulté. ➤ Prévention des conflits et de la délinquance. ➤ Accompagnement des services publics et des services d'urgence (E.D.F, G.D.F, La Poste, S.A.M.U, Pompiers...). ➤ Préserver la convivialité, favoriser le lien social (été punch, immeubles en fête...). ➤ Des agents de médiation de 16h00 à 23h00, 7 jours/7. <p>Moyens mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 22 Agents de médiation à temps plein. ➤ 5 Responsables à temps plein. 	<p>Service éducatif de prévention</p> <p>Quartier(s) concerné(s) : Argonne, La Source, Blossières, Centre Ville</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter au jeune un soutien éducatif et psychologique par un accompagnement individualisé afin de favoriser son développement et son autonomie. ➤ Eviter son basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et plus largement de la Loi. ➤ Développer les compétences éducatives des parents pour renforcer la supervision parentale. <p>Actions mises en œuvre :</p> <p>Passerelle : Dispositif qui prend en charge des Collégiens en situation de décrochage scolaire, et/ou d'exclusion sociale, orientés par les établissements scolaires. Objectif : Raccrocher le jeune à sa scolarité, éviter son basculement dans la délinquance</p> <p>Plateforme /Chantiers éducatifs et actions citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans une démarche globale de prévention, les chantiers éducatifs s'inscrivent dans le parcours d'insertion de jeunes en grande difficulté ➤ Objectifs : > Travailler le savoir-faire et le savoir-être. ➤ Proposer une expérience attractive et mobilisatrice participant au choix d'une formation professionnelle. <p>Moyens humains mobilisés : 5 éducateurs spécialisés à temps plein.</p> <p>Public cible : Collégiens en situation de risque de décrochage scolaire. Jeunes, de 16 à 21 ans, sortis du système scolaire sans aucun bagage, dans l'incapacité de s'adapter au fonctionnement des dispositifs de droit commun (Mission locale, Pôle Emploi, E2C...) et de se saisir des opportunités de formation ou d'emploi qui leur sont proposées.</p> <p>Public touché : 354 jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 193 dans le cadre du dispositif Passerelle ➤ 161 dans le cadre du dispositif Plateforme 	

Soutien à des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires

40 178 €

En 2015, des subventions Ville-Vie-Vacances ont été versées par la Mairie pour les actions suivantes :

As association	Action	Montant de la subvention (€)
Escale	Camps d'athlète	1 700,00
Escale	Mangacité	1 000,00
Libre de mots	Retour vers la paix	1 500,00
Maison animation CAF	Les chevaliers des temps modernes	2 500,00
Maison animation CAF	Eco surf	1 750,00
Maison animation CAF	Caisse à savon - Projet inter structure	1 500,00
Libre de mots	Réconciliation avec l'écrit (en lien avec l'A.J.L.A.) à l'Argonne	4 000,00
	TOTAL	13 950,00

En 2015, des subventions Politique de la Ville ont également été versées par la Mairie pour les actions suivantes :

Association	Action	Montant de la subvention (€)
Mouvement du nid	Prévention de la violence des jeunes	950
Ligue de l'enseignement	Maternelle comme outil d'intégration	2 330
Vivre et l'Ecrire Fédération	Plongeons en famille dans les livres	3 000
JAM (Jeunesse et Arts Martiaux)	Initiation à la lutte comme outil d'intégration	8 000
Initiatives Citoyennes	Accompagnement scolaire	2 000
Initiatives Citoyennes	Accompagnement à la parentalité	1 500
	TOTAL	17 780

La Mairie d'Orléans a également versé des subventions à des associations pour des aides aux loyers.

Association	Montant de l'aide au loyer
Parentèle	4 629,48
Relais Enfants Parents Val de Loire	3 818,52
TOTAL	8 448,00

Thème 4 : Jeunesse (2 039 632,24 €)																									
Soutien à des actions d'animation pour les jeunes des quartiers prioritaires																									
En application d'une convention d'objectifs, la Ville a versé à l'ASELQO une subvention de fonctionnement de 2 569 940 € pour le fonctionnement des 12 sites.	1 499 132 €																								
7 de ces sites sont implantés dans des quartiers prioritaires : (Dauphine, Blossières, Bolière, Romain Rolland, Sainte Beuve, Grand Villiers, Marie Stuart). La subvention versée pour ces 7 sites peut donc être estimée à 1 499 132 € (7 x 2 569 940 / 12).																									
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signature de conventions d'objectifs avec des associations agissant dans les quartiers au profit des jeunes : association ESCALE (129 960 €), D.E.F.I. (99 275 €), J.A.M. (81 415 €), A.J.L.A. (32 490 €), A.E.S.C.O. (13 538 €), U.P.A. (27 000 €), C.L.T.O. Section Hockey sur Gazon (27 000 €) 	410 678 €																								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ MAIRIE D'ORLÉANS : « Bourses projets jeunes » : soutien financier à un projet porté par des jeunes des quartiers prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Céline LEVESQUE (1 000 €), concert de rock/métal à l'Astrolabe ▪ Stevens LUCEREAU (800 €) Tous fou de foot. ▪ Irving JACQUET-ROBERT (1 000 €) Enregistrement d'un album, Groupe UPSSEEN ▪ Corinne ENG (1 000 €) Projet de coopération entre les jeunes d'Orléans et ceux de la province de Luang Prabang ▪ Pauline CONSTANT & Mathilde KERRIEN (1 000 €) Jeunes d'Orléans et jeunes burkinabés : agir pour le monde de demain. ▪ Julian LAURENCEAU (750 €) Béa JOHNSON à Orléans ▪ Katia OHANDZA (1 300 €) Espace de Coworking ▪ Mathéo CHOLET (1 300 €) Studio Trigone (studio/atelier de design global) 	8 150 €																								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ MAIRIE D'ORLÉANS : Subventions en soutien aux projets : ACTION « Ateliers de soutien créatifs audiovisuels pour la jeunesse, atelier périscolaires pour les collégiens et identification de l'association comme ressource pour les projets vidéos et numériques locaux » - 7 000 € / VEFA « Festival jeunes lire et écrire Argonne » - 950 € / DEFI « Festival un Autre Monde » - 4 000 € 	11 950 €																								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ MAIRIE D'ORLÉANS : Dispositif « Insertion par le sport » : subventions accordées à des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires en organisant notamment des stages à moindre coût, des initiations ou en participant aux frais de prise en charge des licences des jeunes et leurs équipements sportifs. 	2 650 €																								
<ul style="list-style-type: none"> ➤ MAIRIE D'ORLÉANS : « Orléans dynamique » Objectifs : proposer des animations/initiations sportives aux jeunes des quartiers qui ne sont pas rattachés à une structure. L'objectif est de les occuper sur le temps des vacances scolaires et de les amener vers une structure associative. 	35 000 € (frais de personnel inclus)																								
Soutien à des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires																									
En 2015, des subventions Politiques de la Ville ont également été versées par la Mairie pour les actions suivantes :	72 072,24 €																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Association</th> <th style="width: 40%;">Action</th> <th style="width: 30%;">Montant de la subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AESCO</td> <td>Energie en jeux</td> <td style="text-align: right;">6 650</td> </tr> <tr> <td>UPA</td> <td>Destination pétanque</td> <td style="text-align: right;">2 500</td> </tr> <tr> <td>UPA</td> <td>Pétanque Urban Tour</td> <td style="text-align: right;">7 500</td> </tr> <tr> <td>JAM</td> <td>Prévention des comportements</td> <td style="text-align: right;">5 000</td> </tr> <tr> <td>Escale</td> <td>Fonctionnement du lieu jeunes de La Source</td> <td style="text-align: right;">5 300</td> </tr> <tr> <td>Escale</td> <td>Animations de rues à La Bolière</td> <td style="text-align: right;">6 000</td> </tr> <tr> <td>DEFI</td> <td>Fonctionnement du local de l'Argonne</td> <td style="text-align: right;">4 500</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Action	Montant de la subvention (€)	AESCO	Energie en jeux	6 650	UPA	Destination pétanque	2 500	UPA	Pétanque Urban Tour	7 500	JAM	Prévention des comportements	5 000	Escale	Fonctionnement du lieu jeunes de La Source	5 300	Escale	Animations de rues à La Bolière	6 000	DEFI	Fonctionnement du local de l'Argonne	4 500	
Association	Action	Montant de la subvention (€)																							
AESCO	Energie en jeux	6 650																							
UPA	Destination pétanque	2 500																							
UPA	Pétanque Urban Tour	7 500																							
JAM	Prévention des comportements	5 000																							
Escale	Fonctionnement du lieu jeunes de La Source	5 300																							
Escale	Animations de rues à La Bolière	6 000																							
DEFI	Fonctionnement du local de l'Argonne	4 500																							

AJLA	Soutien à la réussite éducative	3 600
AJLA	Projet famille et jeunesse	8 000
	TOTAL	49 050

La Mairie d'Orléans a également versé des subventions à des associations pour des aides aux loyers.

Association	Montant de l'aide au loyer
AESCO	2 878,32
AESCO	4 201,08
AJLA	2 942,28
Escale	5 694,36
Escale	3 476,64
JAM	2 929,56
Escale	900,00
TOTAL	23 022,24

Thème 5 : Coordination des dispositifs (138 153 €)		
Coordination des dispositifs politique de la ville		
A l'occasion de la mutualisation des personnels de la Mairie et de l'Agglo d'Orléans, le service Politique de la Ville a été réorganisé :		
- ↳ Une équipe de 2 professionnels (1 Responsable du suivi des dispositifs d'insertion, une Assistante à temps partiel) sur la première partie de 2015. - ↳ Une équipe de 2 professionnels (1 Directeur du Contrat de Ville et un Attaché en charge de la politique de la ville sur la seconde moitié de 2015.		
Coordination des dispositifs de prévention et réussite		
↳ Une équipe de 2 professionnels (1 Responsable du Pôle prévention et réussite, une Assistante à temps plein)		
		43 339,90 €
		94 813,10 €

II. Les actions en investissement	Intitulé de l'action	Participation financière de la Mairie en 2015																																																				
<p>Opérations de renouvellement urbain sur le quartier de l'Argonne (programme A.N.R.U.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagements en MOA Ville : 162 498 € soit études urbaine et sociale 141 840 € et divers travaux avenue de la Marne 20 658 € ➤ Dépenses en maîtrise d'ouvrage déléguée relatives à la poursuite des études, honoraires et travaux soit 5 665 124 € de participations au mandataire. Les participations concernent les aménagements des abords du centre commercial Marie Stuart, la requalification des voiries avenue Wichita, rue des Jacobins et rue du Petit Pont ainsi que la création du Jardin Enchanté d'Alice et la construction de l'équipement sportif et culturel de l'Argonne. 			5 827 622 €																																																			
<p>Opérations de renouvellement urbain sur le quartier de La Source (programme A.N.R.U.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagements en MOA Ville : 116 434 € soit études Plan Stratégique Social (PSL) 81 684 € et travaux de parachèvement sur espace public 34 750 € ➤ Concession ZAC « Allées de la Source » : 444 100 € en participations versées à l'aménageur au titre de la convention d'aménagement du G.P.V. <p>Les participations concernent les aménagements de la résidentialisation ilot 3 et les lignes d'ingénierie communication et rémunération aménageur.</p>			560 534 €																																																			
<p>Opérations d'aménagement de l'espace public</p> <p>Le tableau suivant recense les opérations d'aménagement qui ont été réalisées en 2015 sur les quartiers de la Source et de l'Est :</p>			4 260 000 €																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="699 981 884 1621">Nature des opérations</th> <th data-bbox="699 981 884 1240">Quartier concerné</th> <th data-bbox="699 981 884 1621">Montant en k€</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Rue aux Ligneaux</td><td>Est</td><td>1 059</td></tr> <tr><td>Avenue de l'hôpital et échangeur NHO</td><td>La Source</td><td>1 900</td></tr> <tr><td>Parvis école Saint-Marc</td><td>Est</td><td>400</td></tr> <tr><td>Aménagement de la plaine du Belneuf</td><td>Est</td><td>800</td></tr> <tr><td>éolienne Etuvé</td><td>Est</td><td>50</td></tr> <tr><td>rue romain Rolland</td><td>La Source</td><td>2</td></tr> <tr><td>Vitesse excessive rue du Nécotin (entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue Marguerite Durand)</td><td>Est</td><td>3</td></tr> <tr><td>Organisation et création de stationnement dans le secteur de la rue Edith Piaf</td><td>Est</td><td>10</td></tr> <tr><td>Création d'un giratoire au carrefour des rues Nécotin et Jean Falaise</td><td>Est</td><td>5</td></tr> <tr><td>Aménagement d'une bande cyclable rue Théophile Naudy</td><td>Est</td><td>5</td></tr> <tr><td>Stationnement gênant sur trottoir rue de l'Abreuvoir</td><td>Est</td><td>3</td></tr> <tr><td>Création de 2 places handicapés près de la mosquée rue Jean d'Aulon</td><td>La Source</td><td>10</td></tr> <tr><td>Création de stationnement rue d'Alsace/rue Condorcet</td><td>La Source</td><td>3</td></tr> <tr><td>Amélioration de la sortie du parking du Complexe Sportif et de la Médiathèque rue Louis Pergaud</td><td>La Source</td><td>1</td></tr> <tr><td>Neutralisation du stationnement sur trottoir rue Léopold Sédar Senghor</td><td>La Source</td><td>9</td></tr> <tr><td>Synthétique Belneuf</td><td>Est</td><td></td></tr> </tbody> </table>			Nature des opérations	Quartier concerné	Montant en k€	Rue aux Ligneaux	Est	1 059	Avenue de l'hôpital et échangeur NHO	La Source	1 900	Parvis école Saint-Marc	Est	400	Aménagement de la plaine du Belneuf	Est	800	éolienne Etuvé	Est	50	rue romain Rolland	La Source	2	Vitesse excessive rue du Nécotin (entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue Marguerite Durand)	Est	3	Organisation et création de stationnement dans le secteur de la rue Edith Piaf	Est	10	Création d'un giratoire au carrefour des rues Nécotin et Jean Falaise	Est	5	Aménagement d'une bande cyclable rue Théophile Naudy	Est	5	Stationnement gênant sur trottoir rue de l'Abreuvoir	Est	3	Création de 2 places handicapés près de la mosquée rue Jean d'Aulon	La Source	10	Création de stationnement rue d'Alsace/rue Condorcet	La Source	3	Amélioration de la sortie du parking du Complexe Sportif et de la Médiathèque rue Louis Pergaud	La Source	1	Neutralisation du stationnement sur trottoir rue Léopold Sédar Senghor	La Source	9	Synthétique Belneuf	Est		
Nature des opérations	Quartier concerné	Montant en k€																																																				
Rue aux Ligneaux	Est	1 059																																																				
Avenue de l'hôpital et échangeur NHO	La Source	1 900																																																				
Parvis école Saint-Marc	Est	400																																																				
Aménagement de la plaine du Belneuf	Est	800																																																				
éolienne Etuvé	Est	50																																																				
rue romain Rolland	La Source	2																																																				
Vitesse excessive rue du Nécotin (entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue Marguerite Durand)	Est	3																																																				
Organisation et création de stationnement dans le secteur de la rue Edith Piaf	Est	10																																																				
Création d'un giratoire au carrefour des rues Nécotin et Jean Falaise	Est	5																																																				
Aménagement d'une bande cyclable rue Théophile Naudy	Est	5																																																				
Stationnement gênant sur trottoir rue de l'Abreuvoir	Est	3																																																				
Création de 2 places handicapés près de la mosquée rue Jean d'Aulon	La Source	10																																																				
Création de stationnement rue d'Alsace/rue Condorcet	La Source	3																																																				
Amélioration de la sortie du parking du Complexe Sportif et de la Médiathèque rue Louis Pergaud	La Source	1																																																				
Neutralisation du stationnement sur trottoir rue Léopold Sédar Senghor	La Source	9																																																				
Synthétique Belneuf	Est																																																					
<p>Subvention d'investissement versée à l'ASELQO</p> <p>En application d'une convention, la Ville a versé à l'ASELQO une subvention d'investissement de 50 000 € pour le patrimoine des 12 sites. 7 de ces sites sont implantés dans des quartiers prioritaires : (Dauphine, Blossières, Boilère, Romain Rolland, Sainte Beuve, Grand Villiers, Marie Stuart). La subvention versée pour ces 7 sites peut donc être estimée à 29 167 € (7 x 50 000 / 12).</p>			29 167 €																																																			
<p style="text-align: right;">Total global investissement</p>			10 677 323 €																																																			

N° 17 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET – Il s'agit d'attribuer des subventions présentées dans le détail dans la délibération pour un montant total de 72 649,50 €.

M. le Maire – La parole est à M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – Peut-on avoir un vote séparé pour certaines associations s'il vous plaît ?

M. le Maire – Que voulez-vous isoler ?

M. de BELLABRE – D'un côté, le planning familial et le G.A.G.L. 45, et de l'autre le reste des associations. Merci M. le Maire.

M. le Maire – Comme chaque année, on dissocie, c'est votre droit. Pas d'autres dissociations ?

M. LECOQ – C'est la même chose.

M. le Maire – J'oubliais que c'était deux groupes maintenant.

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 72 649,50 € pour l'exercice 2016.

A – ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
I - Soutien aux manifestations sportives		
Association Nouvelles Courses d'Orléans	<p>Les Foulées de la Source / Marathon Orléans - Sologne 19 & 20 novembre 2016 Avenue du Parc Floral</p> <p>Manifestation organisée sur deux jours, avec les "foulées de la Source" le samedi, course sur 5 km, avec actions solidaires. Pour chaque inscription, 1 € sera versés à une association de la Source et 1 € à une association de l'Université d'Orléans. Des animations autour des 7 - 12 ans et une information à l'Athlé santé seront mis en place le samedi.</p> <p>Dimanche matin, c'est l'épreuve du marathon avec départ et arrivée au niveau du site de l'UFRSTAPS, qui sera proposé à quelques 350 athlètes. Cette année encore, cette distance pourra être courue également en duo, sous la forme de 2 x fois 20 km chacun.</p>	2 000

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Orléans Beaugency Notre Dame de Cléry	<p>Organisation du défi Loire 2016 Dimanche 11 décembre 2016 Stade de l'Ile Arrault</p> <p>Cette randonnée, inscrite aux calendriers départementaux et nationaux, à vue la participation de 518 randonneurs pour l'édition 2015. Pour cette année, le départ sera donné à l'hippodrome de l'Ile Arrault et fera de nouveau une boucle particulièrement appréciée par les randonneurs dans les rues du vieil Orléans, avant de rejoindre les berges de la Loire. La participation toujours plus importante au fil des années, entraîne des frais toujours plus importants.</p>	200
Cercle d'Escrime Orléanais	<p>Coupe de Monde de sabre dames du 18 au 20 novembre 2016 Zénith</p> <p>La Ville d'Orléans accueillera une nouvelle fois une étape de la Coupe de Monde BNP Paribas de Sabre dames. Ce rendez-vous de renommée internationale, permettra aux 5 000 spectateurs attendus au Zénith, de découvrir des athlètes de retour des J.O. de Rio et tout particulièrement les escrimeuses locales retenues pour les épreuves individuelles et collectives de ce tournoi olympique.</p>	15 000
Cercle d'Escrime Orléanais	<p>Championnat d'Europe des clubs de sabre dames 21 novembre 2016 Palais des Sports</p> <p>C'est la 17ème édition de cette Coupe d'Europe des Clubs Champions de Sabre Dames que le club organise. Cette compétition internationale réservée aux clubs européens se déroule le dimanche suivant l'étape de Coupe du Monde individuelle. Les conditions d'accueil et les qualités d'organisation dans le respect des conditions d'organisation imposées par la CEE permettent à Orléans d'accueillir ce grand rendez-vous européen.</p>	3 000
Sous-total		20 200
II - Soutien à titre exceptionnel		
Amicale Boule Lyonnaise	<p>Qualification pour les 16ème et 8ème de finale du Championnat de France le 9 & 10 juillet - Poligny (Jura)</p> <p>Suite à son titre de champion régional obtenu le 22 mai dernier à Tours, le club s'est qualifié pour les premiers tours du Championnat de France de la discipline. En fonction des résultats, ce dernier pourra participer aux derniers tours de ce championnat national.</p>	200
Sous-total		200

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 septembre 2016 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
III - Soldes des subventions de fonctionnement 2016		
U.S.O. Comité directeur	Subvention de fonctionnement	2 250
Sous-total		2 250
TOTAL		22 650

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les quartiers)
Imputation : fonction 40, nature 6574, service gestionnaire SPO.

- M. SANKHON **Jeunesse**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Vivre et l'Ecrire	Salon du livre écrit par les jeunes L'association organise, pour la 11 ^{ème} année consécutive, le salon du livre écrit par les jeunes dans les locaux de la Maison de l'Animation. L'objectif de cette manifestation est d'encourager le jeune public à s'exprimer et à utiliser l'écriture comme moyen de se découvrir et de s'ouvrir aux autres.	1 500
TOTAL		1 500

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les quartiers)
Imputation : fonction 422, nature 6574, service gestionnaire JEU.

- Mme GRIVOT **Relations Internationales**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Association LOIRE VISTULE	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour permettre à l'association de mener des activités visant à favoriser la découverte de la culture polonaise et l'épanouissement des personnes d'origine polonaise en région orléanaise : organisation de conférences, d'expositions et de fêtes polonaises à Orléans.	570
Association FRANCO-ALLEMANDE	Attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'association qui œuvre pour le développement des relations amicales et culturelles entre la France et l'Allemagne en général et entre Orléans et sa ville jumelle « Münster » en particulier, au travers de l'organisation de nombreuses activités (réunions à thème, soirée repas...).	490
TOTAL		1 060

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 041, nature 6574, opération 0000932, service gestionnaire REP.

- Mme LOEILLET

Vie Associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Association des Amis de René Thinat	Attribution d'un prix « René Thinat » à un jeune élève ou apprenti méritant de l'Agglomération orléanaise. Ce prix sera remis cette année à un élève du Conservatoire d'Orléans.	450
Association Réseau Forum des Droits Humains	Attribution d'une subvention pour l'organisation du 14 ^{ème} Forum des Droits Humains sur le thème : «la culture et son importance pour les droits humains » qui aura lieu «entre octobre 2016 et juin 2017 ». Diverses animations seront organisées.	1 490
Association Délégation Départementale des Sapeurs Pompiers du Loiret	Participation aux Jeux mondiaux des Sapeurs-Pompiers et de la Police du 28 juillet au 06 août 2017 au Canada pour soutenir une œuvre caritative menée par l'Association des Brûlés de France.	2 500
TOTAL		4 400

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 025, nature 6574, opération 8007, service gestionnaire REP.

- M. MOITTE

Mémoire

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Amicale des Anciens du Huitième Régiment de Chasseurs	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la rénovation du monument aux morts du 8ème Régiment des Chasseurs situé aujourd'hui au quartier Valmy à Olivet. Ce monument élevé en 1934 à la gloire des Anciens du 8ème Régiment de Chasseurs à cheval a été transféré du quartier Sonis à Olivet suite à la requalification du quartier. Il reste aujourd'hui un lieu de commémorations pour la Ville d'Orléans.	1 000
TOTAL		1 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 025, nature 6574, opération 0000501, service gestionnaire REP.

- Mme de QUATREBARBES **Proximité et Cadre de Vie**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Les Amis des Roses Orléanaises	Subvention de fonctionnement	570
Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc	Subvention de fonctionnement	2 256
TOTAL		2 826

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)
Imputation : fonctions 823 et 824, nature 6574, services gestionnaires GEV et DVQ.

- Mme ANTON **Développement Durable**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Association Spéléologique Subaquatique du Loiret	Exploration, surveillance et topographie des circulations d'eau souterraine du Val de Loire.	540
Association S.C.E.V.E.	Connaissance de la biodiversité sur le quartier Dunois, animations et conception support de sensibilisation aux arbres du quartier	1 425
TOTAL		1 965

(avis de la Commission Développement Durable)
Imputation : fonctions 830 et 833, nature 6574, opérations 08B268 et DA2H003, service ENV.

- Mme LECLERC **Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
L.A.E.	Fonctionnement	17 100
Restos du Cœur 45	Insertion par le Judo	960
Banque Alimentaire	Opération Cirque Medrano	900
Club Amicale des Retraités des Aydes	Fonctionnement	650
TOTAL		19 610

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 520, nature 6574, service gestionnaire CAS.

- Mme ARSAC **Handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Valentin HAUY	Subvention de fonctionnement	500
TOTAL		500

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 521, nature 6574, service gestionnaire CAS.

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Association Santé Formation Développement A.F.M.	Subvention de fonctionnement (convention)	1 000
A.F.M.	Subvention de fonctionnement	5 000
Aspeed	Association récemment réactivée - Séjour éducatif et thérapeutique de courte durée en forêt de Fontainebleau pour adolescents diabétiques	450
TOTAL		6 450

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 512, nature 6574, service gestionnaire SAN.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT **Education**

Etablissement scolaire bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Projet pédagogique		
Elémentaire Lavoisier	Projet école et cinéma 2016-2017 Période de réalisation : année scolaire 2016-2017	135
Maternelle Roger Secrétain	Projet cinématernelle 2016-2017 Période de réalisation : année scolaire 2016-2017	127,50
Elémentaire GastonGalloux	Projet visite du pôle des Etoiles de Nancay Période de réalisation : 27 septembre 2016	161
TOTAL		423,50

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)
Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 72 226 €
- Subventions aux autres organismes : 423,50 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 62 384,50 € pour l'exercice 2016 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2016
Planning Familial	Stationnement du bus au parking du Baron	883
G.A.G.L. 45	Subvention de fonctionnement (loyer du local)	9 382
TOTAL		10 265

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 512, nature 6574, service gestionnaire SAN.

4°) approuver l'attribution des subventions présentées dans le tableau ci-dessus au profit du Planning Familial et du G.A.G.L. 45 pour l'exercice 2016 »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 18 – **Planification urbaine. Modification simplifiée n° 7 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Approbation.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 7 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), engagée afin d'apporter deux adaptations à l'emplacement réservé n° 69, situé dans la partie Sud-Est du quartier de La Source. La première concerne la suppression partielle du faisceau situé à la jonction de l'avenue de la recherche scientifique, dans la mesure où les terrains concernés sont déjà maîtrisés par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » dans le cadre du projet « AgreenTech ». La seconde prévoit la suppression de la branche Ouest située au niveau de l'avenue Buffon dans la mesure où le doublement du débouché sur cet axe est apparu peu pertinent.

En application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, un bilan est dressé devant le Conseil Municipal à l'issue de la mise à disposition qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié.

1) Déroulement de la mise à disposition

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 7 du P.L.U. s'est déroulée du 6 mai au 6 juin 2016 inclus, simultanément à l'enquête publique liée à la modification n° 8 du P.L.U. Le

dossier de modification et un registre d'observations permettant de recueillir les remarques ont été tenus à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture habituels du centre municipal et de la Mairie de proximité de La Source. Le site internet de la Mairie a également relayé les conditions de mise à disposition du dossier de modification et une boîte mail dédiée a été créée. Le public a par ailleurs été informé officiellement le 28 avril 2016 par l'insertion d'un avis dans deux journaux du département et par voie d'affichage en plusieurs lieux. Préalablement à la mise à disposition du public, le dossier de modification a été transmis aux personnes publiques associées le 14 mars 2016.

2) Bilan de la mise à disposition du public

Le dossier de modification simplifiée n'a fait l'objet d'aucune observation des personnes publiques ni du public, préalablement et durant la mise à disposition du dossier. Dans ces conditions, aucune adaptation n'est apportée aux pièces du dossier de modification simplifiée présentées au Conseil Municipal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le bilan de la mise à disposition du dossier de modification n° 7 du P.L.U. ;

2°) approuver la modification simplifiée n° 7, telle que jointe à la présente délibération, et qui sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par le Code de l'urbanisme ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 202, opération 10A021, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 19 – Planification urbaine. Modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
Approbation.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement de la procédure de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin d'adapter le zonage réglementaire du terrain supportant l'immeuble du Service Inter-régional de Traitement de l'Information (S.I.T.I.) protégé au titre des monuments historiques et de clarifier la réglementation applicable en matière de stationnement.

Par courrier du 29 septembre 2015, M. le Préfet du Loiret a également saisi la Mairie de la demande de M. l'Architecte des Bâtiments de France visant à modifier le périmètre de protection du bâtiment S.I.T.I. et demandé qu'en application de l'article L.621-31 du Code du patrimoine, la Mairie conduise une enquête publique unique. Le Conseil Municipal a répondu favorablement à ces demandes et l'enquête publique s'est ainsi tenue du 6 mai au 6 juin 2016 inclus.

1) Déroulement de la procédure

Préalablement à l'organisation de l'enquête publique, le dossier de modification n° 8 du P.L.U. a été transmis aux personnes publiques associées le 14 mars 2016. Il a ensuite été soumis, avec le projet de modification du périmètre de protection du bâtiment S.I.T.I., à l'enquête publique, dont les éléments ont été mis à disposition du public au centre municipal ainsi qu'à la Mairie de proximité de La Source.

Le public a par ailleurs été informé officiellement le 21 avril puis le 12 mai 2016 par l'insertion d'un avis dans deux journaux du département et par voie d'affichage en plusieurs lieux. Le site internet de la Mairie a également relayé les informations relatives à l'organisation de cette enquête publique.

Durant toute la durée de l'enquête, le public a également pu consigner ses observations soit sur les registres d'enquête joints aux dossiers de consultations, soit les adresser par écrit à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, soit les exprimer oralement lors de ses permanences ou encore les envoyer par courriel sur la boîte « P.L.U. » accessible depuis le site internet de la Mairie.

2) Bilan de la participation du public

Aucune observation des personnes publiques associées n'a été reçue préalablement et durant la tenue de l'enquête publique. Seules 2 personnes ont formulé des observations pendant l'enquête publique, qui ont porté sur les points suivants :

- l'utilisation de photographies jugées anciennes dans la notice de présentation relative à la modification du périmètre de protection ;
- l'absence de la nouvelle station de tram située avenue de l'hôpital sur les planches du P.L.U. ;
- le regret que les zones légales de 500 mètres autour des stations de tram soient déterminées à vol d'oiseaux sans tenir compte des circonstances locales ;
- le regret que les normes réglementaires de stationnement diminuent.

Le commissaire enquêteur a rendu, à l'issue de l'enquête publique unique, un avis favorable pour les deux dossiers de modification. Aucune des observations formulées par le public durant l'enquête n'entraîne de modification par rapport au contenu du dossier présenté, à l'exception de la réintégration sur les plans de zonage de la nouvelle station de tram.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public pendant un an sur les différents sites ayant accueilli l'enquête et sur le site internet de la Mairie.

Au regard de l'avancement de la procédure et des avis favorables recueillis, M. le Préfet du Loiret a approuvé la modification du périmètre de protection de l'immeuble S.I.T.I. le 13 juillet 2016.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification n° 8 du P.L.U., telle que jointe à la présente délibération, et qui sera exécutoire à compter de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par le Code de l'urbanisme ;

2°) prendre acte de la modification du périmètre de protection du bâtiment du Service Inter-régional de Traitement de l'Information (S.I.T.I.), par arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir de toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 202, opération 10A021, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Habitat. Foyers jeunes travailleurs Acacias et Colombier. Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F.O.N.J.E.P.) Attribution de deux subventions pour l'année 2016. Approbation d'une convention.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient l'action des deux foyers jeunes travailleurs, le Colombier et les Acacias, organisés en association « Résidences Jeunes Acacias Colombier » (R.J.A.C.), installée en centre-ville d'Orléans.

Cette association rassemble 341 logements conventionnés en résidence sociale et propose des services collectifs :

- un restaurant associatif fonctionnant 5 jours par semaine et couvrant les services du petit déjeuner, déjeuner et dîner,
- un accueil de jour avec des services administratifs et des services socio-éducatifs,
- un accueil de nuit par des agents de sécurité,
- des espaces de socialisation tels qu'une cafétéria, salles de réunion et salles d'activités.

L'association a pour objet :

- de favoriser l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes (16 à 30 ans) par l'habitat,
- de mettre à la disposition de tous ses membres les services liés à l'hébergement, à la restauration et aux activités socio-éducatives,
- de mettre en œuvre toute action de nature à faciliter l'accès des jeunes à un logement autonome,
- de participer à toute instance relative au logement et à l'insertion des jeunes.

Le bilan 2015 de l'association retrace l'activité et son évolution :

- 634 jeunes accueillis,
- 341 logements gérés dont 159 équipés avec une cuisine,
- 112 conçus pour accueillir des couples,
- 109 situés en diffus ou en résidence autonome sans service collectif,
- 45 % des jeunes accueillis s'installent ensuite dans l'agglomération.

Le taux d'occupation moyen se situe autour de 90 %.

L'association a fréquemment restructuré ses logements pour répondre aux évolutions des attentes des jeunes et améliorer leur qualité thermique et de confort. La typologie des logements a ainsi évolué vers un accroissement du nombre de logements en T1bis et T2. C'est ainsi que des travaux de rénovation sont actuellement en cours au foyer rue du Colombier visant à :

- améliorer la qualité de vie des résidents dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- gérer une gamme de logements permettant une mixité sociale et offrir une réponse logement personnalisée,
- faciliter l'adéquation entre l'objectif de l'autonomie et l'outil de travail éducatif,
- améliorer la rentabilité de la gestion du parc locatif et le taux d'occupation.

Les projets retenus pour 2016 sont :

- l'information du public, notamment suite aux récentes réformes prévues par la loi ALUR,
- la gestion du projet de cohabitation intergénérationnelle accompagnée,
- l'animation du réseau professionnel en faveur de l'accès au logement des jeunes,
- le développement de l'activité de prestation de services auprès des membres adhérents.

Le programme étant conforme aux attentes, une convention de partenariat 2016 est proposée afin de définir les conditions dans lesquelles la Mairie apporte son concours financier à la réalisation du programme d'actions de l'association. Elle prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle, à hauteur de 7 220 € par foyer, soit 14 440 € en 2016 pour les deux foyers jeunes travailleurs, montant similaire à celui versé en 2015.

En outre, dans le cadre d'une convention passée entre l'Etat, l'association « Résidence Jeunes Acacias Colombier », et la Mairie, cette dernière versera au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (F.O.N.J.E.P.) une subvention annuelle forfaitaire au titre de l'année 2016 d'un montant de 21 492 € correspondant au financement à hauteur de 50 % de 6 postes « F.O.N.J.E.P. cohésion » (postes de direction et d'animation socio-éducative).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat 2016 à passer avec l'association « Résidence Jeunes Acacias Colombier » ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 14 440 € à l'association « Résidence Jeunes Acacias Colombier » au titre de l'année 2016 ;

3°) attribuer une subvention de 21 492 € au F.O.N.J.E.P. au titre de l'année 2016 ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 72, nature 6574, service gestionnaire LOG. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 6 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 52 155 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
13Q rue du faubourg Saint Jean (2 façades)	Syndic bénévole	5 933		5 933
50 rue Saint Marceau	Indivision X	7 468		7 468
40 rue Etienne Dolet	S.C.I. PREMIUM	10 145	6 394	16 539
7 rue des Gobelets	M. X	8 288		8 288
9 rue Bannier	S.C.I. DEPHI BANNIER mandataire FONCIA BARBIER CUILLE	12 014		12 014
18 rue de Bourgogne (dernière tranche)	Syndic bénévole	1 570	343	1 913
TOTAL				52 155

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 1.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 22 – **Action foncière. Quartier Centre-Ville. Z.A.C. des Halles 1. Rétrocession d'un jardin.**

Mme CHERADAME – *Il s'agit dans la Z.A.C. des Halles d'une rétrocession de la S.E.M.D.O. à la Ville liée au fait que dans la délibération suivante, la n° 23, la Ville va céder le bien qui était l'ancien presbytère Saint-Donatien à l'association diocésaine et ainsi faire un lot entier.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Z.A.C. des Halles 1 a été créée par délibération du 23 février 2001. Une convention d'aménagement pour cette Z.A.C. a été signée le 24 décembre 2003 entre Mairie et la S.E.M.D.O.

Le programme de construction-restructuration prévoyait l'implantation de locaux commerciaux en accompagnement des bureaux et des logements collectifs, notamment rue des Halles et sur des emprises déclassées du domaine public communal et du domaine privé de la Mairie, autorité concédante.

Ainsi, par délibération n° 50 du 23 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé la cession à la S.E.M.D.O. du foncier, notamment une parcelle de 101 m² correspondant au jardin affecté à un immeuble servant alors de logement au prêtre de l'église Saint Donatien. Il était prévu sa reconstitution sur la dalle supérieure des nouveaux locaux commerciaux à construire dans le cadre de l'opération.

Ce jardin est ainsi défini par un volume.

L'aménageur rétrocède à la Mairie, après établissement de l'état descriptif de division en volumes le jardin ainsi reconstitué, correspondant au volume n° 5 de l'ensemble immobilier cadastré section BK n° 290-291-292-371-394-414 avec une limite basse à partir de l'étanchéité, celle-ci exclue. La cession intervient à titre gratuit conformément à la délibération du 23 juin 2006, frais d'actes à la charge de l'aménageur.

Le procès-verbal de remise de cet ouvrage est daté du 29 juin 2016, après réception par le maître d'ouvrage, la S.E.M.D.O., des travaux d'aménagement réalisés par l'entreprise BOURDIN le 14 janvier 2014.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir de la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C. des Halles 1, dont le siège social se situe 6 avenue Jean Zay à Orléans, le volume n° 5 de l'ensemble immobilier cadastré section BK n° 290-291-292-371-394-414 en nature de jardin ; le transfert de propriété intervient à titre gratuit, frais d'actes à la charge de l'aménageur ;

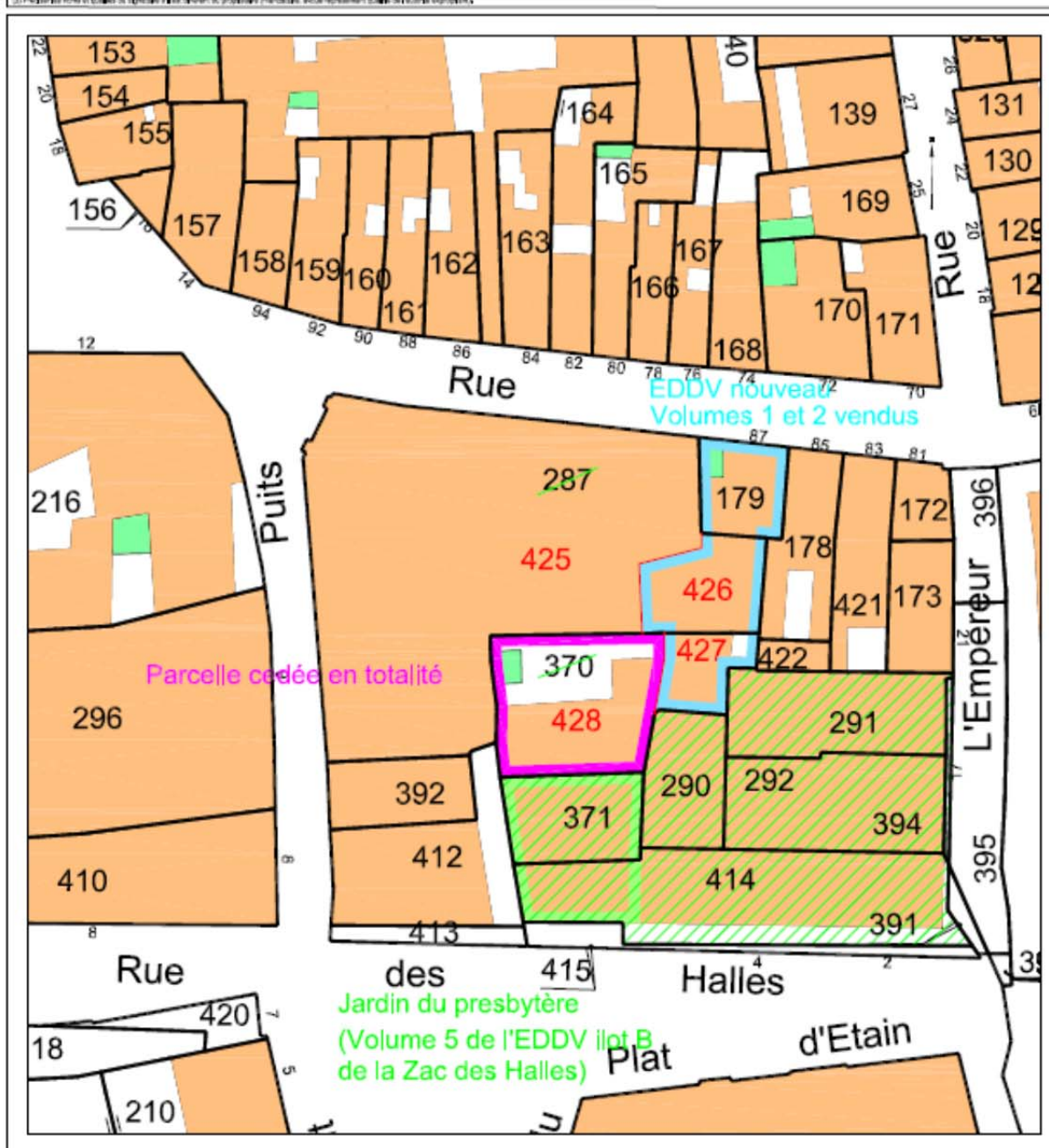
2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié afférent. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

CM du 19 septembre 2016

Commune : 45234 Orléans	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)	Cachet du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le A Par	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un pliageage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le par M géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A Orléans le 30/08/2016.....	Document dressé par Thomas Blanc..... à Orléans..... Date 05/09/2016..... Signature :
Section : BK Feuille(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/50 Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 05/09/2016	(1) Pour les communes de moins de 2000 habitants, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une évaluation plus récente par celle-ci ou à l'extérieur de la commune. (2) Ce document est personnel et ne peut être communiqué à des tiers. (3) Les propriétaires soussignés sont : (4) Le géomètre soussigné est :	



N° 23 – **Action foncière. Quartier Centre-Ville. Cession à l'association diocésaine.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Association diocésaine d'Orléans a demandé à acquérir un logement avec dépendances, bien du domaine privé de la Mairie, jouxtant l'église Saint-Donatien pour ses activités et a prévu à cet effet d'importants travaux.

L'immeuble a été acquis par acte du 30 novembre 1970, dans le contexte alors d'un avant-projet de voie de liaison entre la place du Châtelet et l'îlot de la Charpenterie, projet non réalisé.

Ce bien donné à bail vient d'être libéré. Aussi, il est proposé de répondre favorablement à cette offre d'achat, dans un objectif de gestion patrimoniale. Le bien immobilier défini pour certains de ses éléments en volumétries comprend :

- Sur la parcelle cadastrée section BK n° 428 : un bâtiment d'habitation constitué d'un rez-de-chaussée, d'un étage, et de combles aménageables avec cour.
- Le jardin attenant reconstitué dans le cadre de l'opération ZAC des Halles 1 dans une volumétrie (volume n° 5 de l'ensemble immobilier cadastré BK n° 290-291-292-371-394 et 414).
- Des dépendances définies par un état descriptif de division en volumes, dénommé ensemble immobilier 87 rue de la Charpenterie « Presbytère Saint-Donatien », établi sur les parcelles BK n° 426, BK n° 427 et BK n° 179 par suite de leur imbrication en élévation avec le chevet de l'église et la sacristie conservés par la Mairie (volume n° 3).

Sont ainsi cédés :

- Volume n° 1 : cave située sous l'église, comprenant la cuve à fuel pour le chauffage des bâtiments cédés.
- Volume n° 2 incluant l'accès côté rue de la Charpenterie, avec pièces à usage de bureaux, passage sous partie de l'église Saint-Donatien et sous la sacristie jusqu'à la cour.

L'accord intervient moyennant le prix de 202 500 € au vu de l'avis délivré par France Domaine le 9 juin 2016, marge de négociation de 10 % appliquée.

Considérant la situation des lieux, des servitudes sont constituées à l'acte de vente :

- Servitude de sortie de secours de l'église, fonds dominant parcelle cadastrée section BK n° 425 (l'église), grevant l'escalier, la cour et le volume 2 (circulations) permettant l'évacuation, le passage et la sortie jusqu'à la rue de la Charpenterie. Les équipements, aménagements, installations et éventuelles adaptations de la porte côté rue de la Charpenterie sont à la charge du propriétaire du fonds dominant avec la précision suivante, s'agissant de l'entretien de l'escalier en pierres sur la cour cédée, à savoir :
 - L'entretien courant par le nouveau propriétaire, l'association diocésaine : balayage, ramassage des feuilles, démoussage, y compris peinture des éléments du garde-corps et des mains courantes de l'escalier en pierres.
 - Les grosses réparations, notamment portant sur la structure de l'escalier à la charge du propriétaire du fonds dominant, la Mairie.
- Servitude de tour d'échelle grevant le volume n° 2 et la parcelle BK n° 428 pour l'entretien de la partie de l'église en surplomb ou au droit des emprises cédées.
- Servitude de passage pour l'accès aux installations et aux réseaux nécessaires pour le fonctionnement de l'église Saint Donatien, fonds grevés les biens et volumes cédés.

Outre les servitudes générales, prévues au cahier des charges de l'état descriptif de division en volumes dénommé 87 rue de la Charpenterie « Presbytère Saint-Donatien », des conditions particulières ont été convenues entre les parties pour des travaux prévus dans la cour située dans le volume n° 2 (fractions 2a et 2b) :

- Autorisation d'ancrer des éléments de couverture sur le linteau du mur du volume n° 3 (volume conservé par la Mairie) en s'obligeant à préserver l'éclairage naturel des deux fenêtres de la façade est de la sacristie dans ledit volume n° 3.
- L'acquéreur est autorisé à raccorder à ses frais la descente d'eaux pluviales du volume n° 3 dans le réseau d'évacuation enterré existant dans le sol du volume n° 2 (fraction 2a cour).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1°) céder à l'association diocésaine d'Orléans représentée par M. Vincent HERON, habilité par le conseil d'administration, l'immeuble et ses annexes, correspondant à la parcelle cadastrée section BK n° 428, soit une surface cadastrale de 192 m², et aux volumes n° 1 et n° 2 de l'ensemble immobilier dénommé 87 rue de la Charpenterie « Presbytère Saint-Donatien » cadastré section BK n° 179, BK n° 426 et BK n° 427, soit une contenance cadastrale de 275 m² ainsi que le jardin du presbytère volume n° 5 de l'ensemble immobilier dénommé rue des Halles « Z.A.C. des Halles 1 » cadastré BK n°290-291-292-371-394 et 414, moyennant le prix global de 202 500 euros ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier 87 rue de la Charpenterie « Presbytère Saint-Donatien » puis l'acte notarié de vente à intervenir ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 775, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

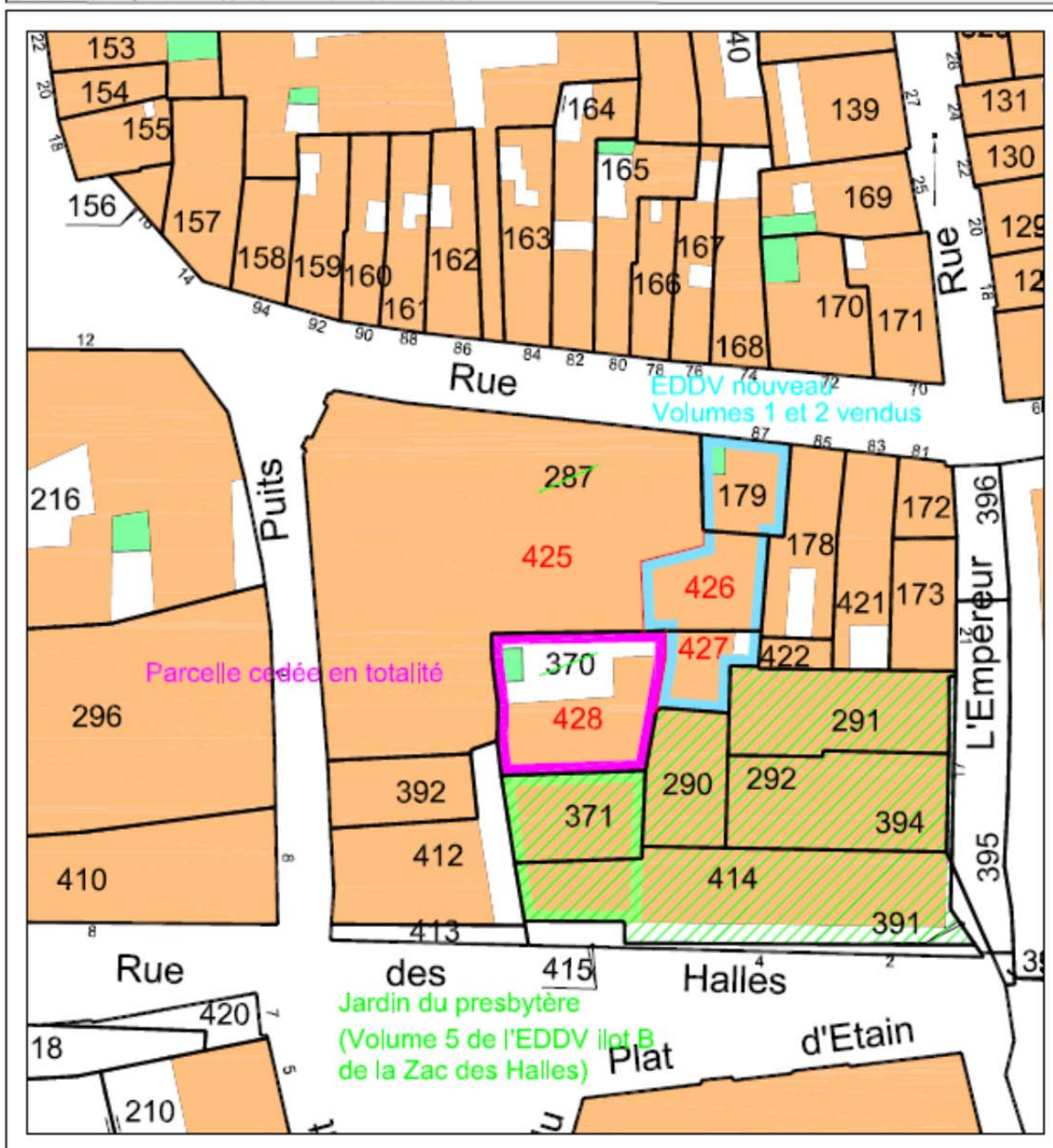
ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

CM du 19 septembre 2016

Commune : 45234 Orléans	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)	Cherchez du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le A Par	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie d'acte, dressé le par M. géomètre s..... Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A. Orléans....., le 30/08/2016.....	Document dressé par Thomas Blanc..... à Orléans..... Date 05/09/2016..... Signature :
Section : BK Feuille(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/60 Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 05/09/2016		

(1) Réviser les mentions indiquées, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition plus récente par vente ou rachat à tort, dans le cas contraire les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) S'agit-il de la personne agréée (géomètre expert, géomètre, géomètre ou bornier) ou du rédacteur du cadastre, etc...
 (3) Indiquer les noms et qualités de chacune et leur affiliation (propriétaires immobiliers, avocats représentant ou l'un de leurs clients, etc...)



N° 24 – **Action foncière. Quartier Saint Marc - Argonne. Transfert de propriété et classement dans la voirie communale de la rue Raymonde Glaume.**

Mme CARRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La rue Raymonde Glaume a été réalisée dans le contexte de la construction de deux ensembles d'habitations : le foyer logement des Hautes Maisons, propriété de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) ayant fait l'objet d'un permis de construire du 23 juillet 2002 et 8 maisons individuelles louées par l'O.P.H. – les résidences de l'Orléanais, autorisées par permis de construire du 18 mars 2003.

Au titre de son opération, l'O.P.H. – les résidences de l'Orléanais a été le maître d'ouvrage de la voie nouvelle avec subventionnement de la Mairie, celle-ci assurant directement les travaux de liaison entre la nouvelle voie commune et la rue du Grand Villiers.

La décision du Bureau de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », du 6 octobre 2015, d'accepter la mise à disposition des réseaux et ouvrages d'assainissement de cette voie nouvelle, était le préalable à la décision de classer la voie dans le domaine public communal. La deuxième condition était la prise en compte des délaissés de résidentialisation menée par le bailleur social dont les limites définitives ont pu être arrêtées courant 2016.

Les emprises à classer correspondent aux parcelles cadastrées section CL :

- n° 229p, soit 623 m² environ, pour la cession par l'A.P.A.J.H.,
- n° 238p, soit pour 72 m² environ, pour la cession par l'O.P.H. – les résidences de l'Orléanais,

en nature de voie, trottoirs, emplacements de stationnement collectifs et espaces verts.

Considérant l'intérêt de maîtriser la rue Raymonde Glaume sur son linéaire intégral pour une cohérence de gestion urbaine, notamment des réseaux, la Mairie accepte son transfert dans le domaine public communal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu des plans ci-annexés, décider d'accepter le transfert de propriété à titre gratuit des emprises cadastrées section CL :

- n° 229p, pour une surface de 623 m² environ, cédée par l'A.P.A.J.H., association domiciliée 45 rue de Châteaudun à Meung sur Loire, représentée par son Président, M. Didier MASSET, Maître DUPUY DENUS étant désigné pour établir l'acte de cession,

- n°238p pour une surface de 72 m² environ, cédée par l'O.P.H. – les résidences de l'Orléanais, domicilié 16 avenue de la Mouillère à Orléans, représenté par son Directeur Général, M. Pascal SIRY, Maître HATTON étant désigné pour établir l'acte de cession,

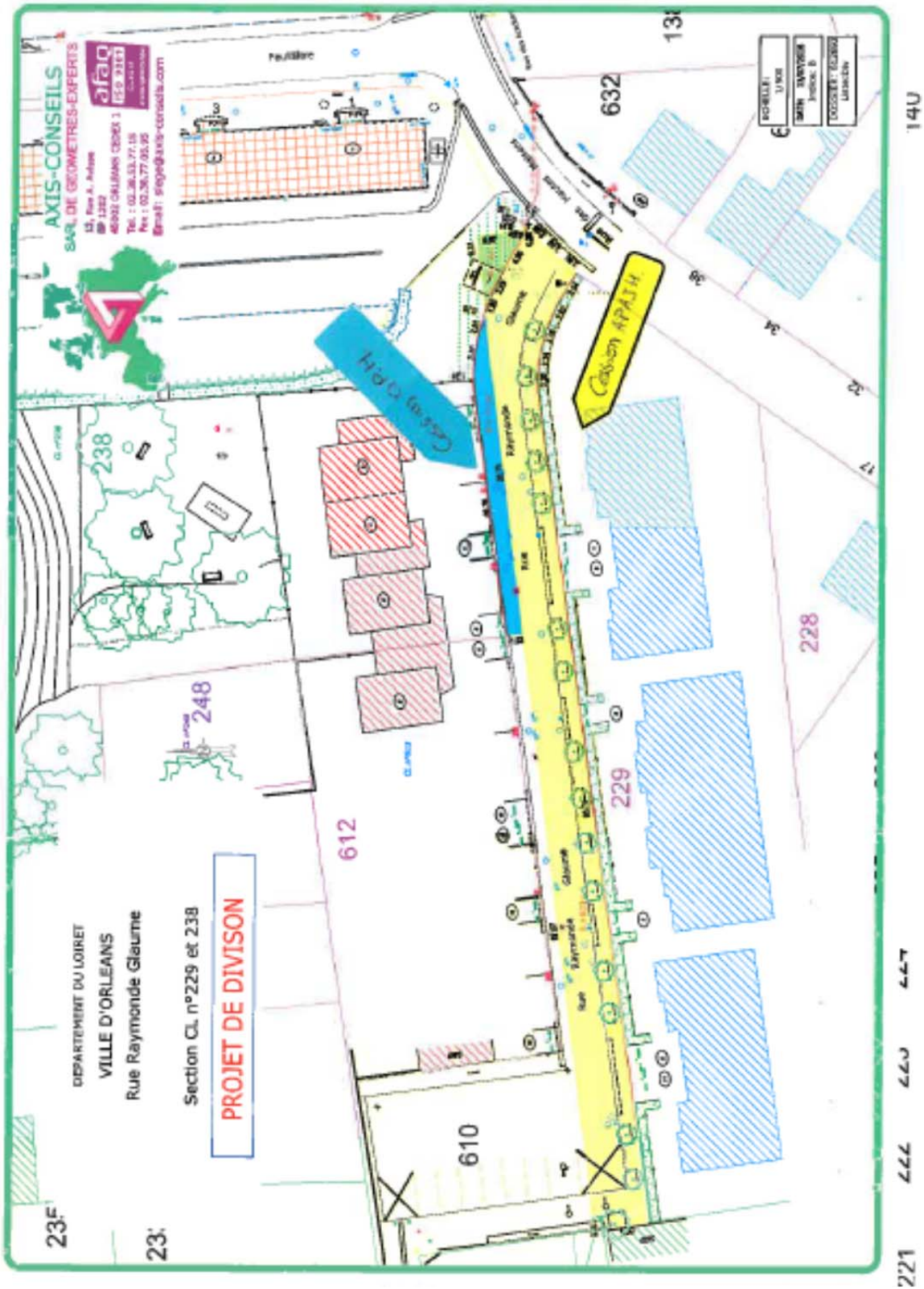
correspondant à des espaces à usage public, voie dénommée rue Raymonde Glaume, aires de stationnement collectif et espaces verts répondant à un intérêt communal car contribuant au maillage et à la desserte du quartier ;

2°) décider de classer ces emprises dans la voirie communale, en application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les actes notariés à intervenir, les frais d'acte, émoluments et droits fiscaux demeurant à la charge de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 2112, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° 25 – **Action foncière. Quartier Saint Marceau. Acquisition d'une parcelle grevée d'un emplacement réservé.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le contexte des études sur le secteur du Val d'Ouest, la Mairie a eu des contacts avec les propriétaires indivis d'une parcelle grevée d'une servitude pour l'emplacement réservé n° 12.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) identifie ainsi une réserve foncière à constituer pour un projet de connexion entre l'avenue de Saint-Mesmin et la rue du Pressoir Blanc, dans la continuité de la rue Piedgrouille.

L'accord intervient avec les deux indivisaires, MM. X (courriers d'acceptation en date du 18 juin 2016), propriétaires de cette parcelle cadastrée section DH n° 191 au prix de 228 000 € conforme à l'avis du service des évaluations domaniales, France Domaine, du 28 avril 2016.

La parcelle est classée en UJa-v2 au P.L.U. Le terrain, libre de toute occupation et exploitation, sera incorporé dans la réserve foncière communale dans l'attente de la définition de la future opération d'aménagement.

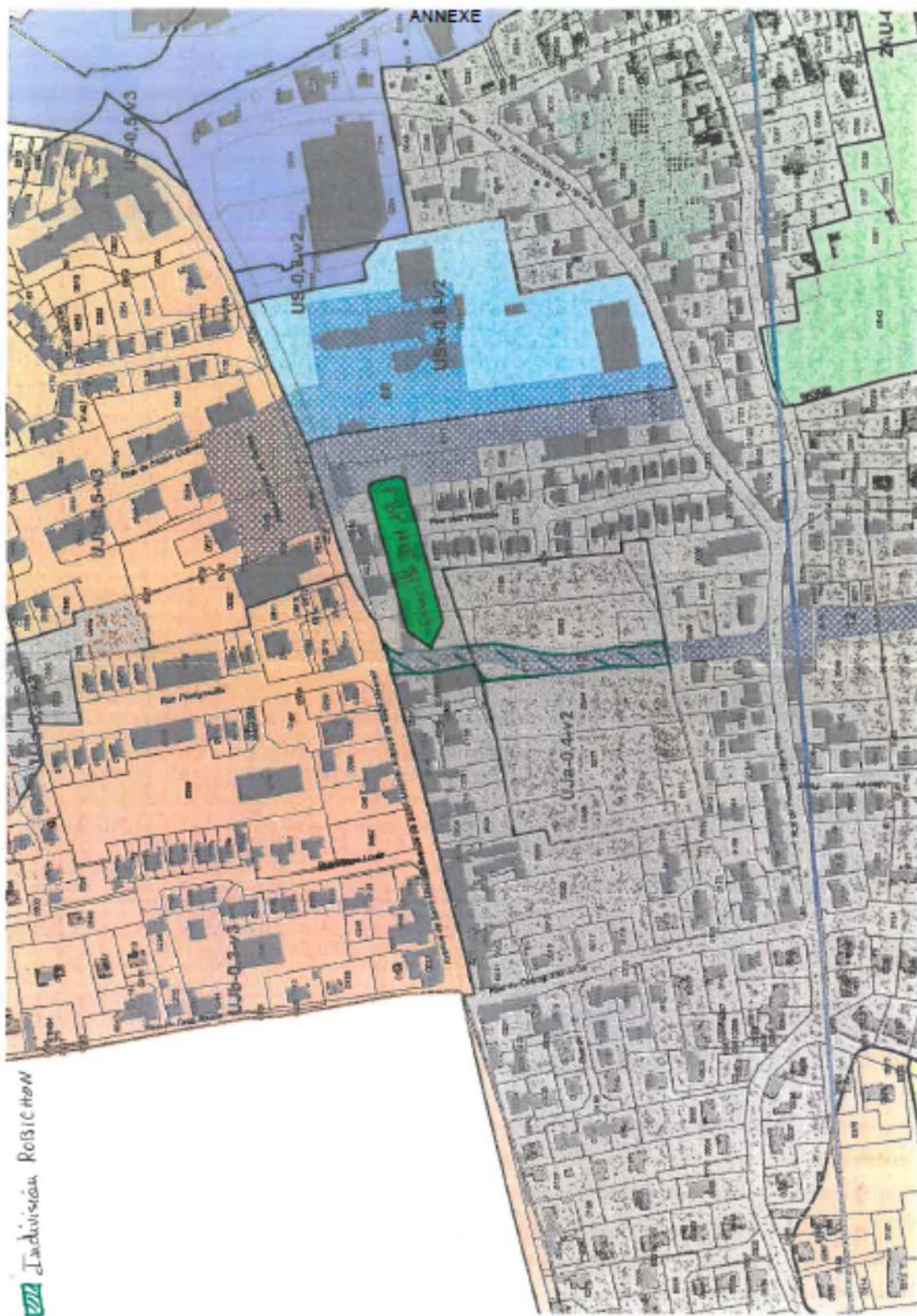
Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir la parcelle cadastrée section DH n° 191 d'une surface de 2 650 m² pour un prix global de 228 000 euros appartenant à l'indivision X, représentée par M. Y, demeurant à Saint-Jean-de-Braye, ayant désigné Maître BOUGRIER, notaire à Saint-Jean-de-la-Ruelle ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte constatant le transfert de propriété, les frais et émoluments seront à la charge de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 2111, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° 26 – **Habitat - Logement. O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 213 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 435 374 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu le 17 mai 2016, l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 1 435 374 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 213 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 : PAM

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 1 435 374 €
- Quotité garantie : 50 % soit 717 687 €
- Durée de la phase de préfinancement : aucun
- Durée de la période d'amortissement : 20 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : double révisibilité
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie de la Mairie d'Orléans est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder au retrait de la délibération n° 32 approuvée par le Conseil Municipal du 4 juillet 2016 ;

2°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 717 687 €, représentant 50 % d'un prêt PAM de 1 435 374 €, que l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

4°) approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie au nom de la Mairie. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 27 – Habitat - Logement. O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 209 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans. Garantie d'un emprunt de 667 774 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu le 17 mai 2016, l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 667 774 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt, est destiné à financer la réhabilitation de 209 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 : PAM

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 667 774 €
- Quotité garantie : 50 % soit 333 887 €
- Durée de la phase de préfinancement : aucun
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie de la Mairie d'Orléans est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder au retrait de la délibération n° 33 approuvée par le Conseil Municipal le 4 juillet 2016 ;

2°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 333 887 €, représentant 50 % d'un prêt PAM de 667 774 €, que l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

4°) approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie au nom de la Mairie. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 28 – Habitat - Logement. O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Construction de 6 logements collectifs situés rue du Docteur Guy Civil, clos de la Fontaine II à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 009 270 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu le 17 mai 2016, l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 1 009 270 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt, constitué de 2 lignes, est destiné à financer la construction de 6 logements collectifs situés rue du Docteur Guy Civil, clos de la Fontaine II à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 : PLUS

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 816 690 €
- Quotité garantie : 50 % soit 408 345 €
- Durée de la phase de préfinancement : 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne de prêt 2 : PLUS foncier

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 192 580 €
- Quotité garantie : 50 % soit 96 290 €
- Durée de la phase de préfinancement : aucun
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie de la Mairie d'Orléans est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais opte pour le paiement des intérêts de la période.

L'O.P.H. les résidences de l'Orléanais s'engage envers la Mairie d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-5 du Code de la construction et de l'habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Mairie sans que l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la construction et de l'habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder au retrait de la délibération n° 31 approuvée par le Conseil Municipal le 4 juillet 2016 ;

2°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 504 635 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 009 270 € que l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- **PLUS : 816 690 €, garantie à hauteur de 50 % soit 408 345 €**
- **PLUS foncier : 192 580 €, garantie à hauteur de 50 % soit 96 290 €;**

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

4°) approuver la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie au nom de la Mairie. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 29 – **Habitat - Logement. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Réhabilitation de 105 logements de la "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer et 4/6/8 place Louis Armand à Orléans. Garantie d'un emprunt de 83 200 € à hauteur de 50 %. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu le 9 mai 2016, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE sollicite la garantie financière de la Mairie d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 83 200 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt, constitué de 1 ligne, est destiné à financer la réhabilitation de 105 logements de la "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer et 4/6/8 place Louis Armand à Orléans.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt 1 : PAM

- Organisme prêteur : Caisse des dépôts et consignations
- Montant du prêt : 83 200 €
- Quotité garantie : 50 % soit 41 600 €
- Durée de la phase de préfinancement : aucun
- Durée de la période d'amortissement : 15 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,6 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité des échéances : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Mairie d'Orléans est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Mairie d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder au retrait de la délibération n° 21 approuvée par le Conseil Municipal le 6 juin 2016 ;

2°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 41 600 €, représentant 50 % d'un prêt de 83 200 €, que la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est constitué de 1 ligne - PAM : 83 200 €, garantie à hauteur de 50 % soit 41 600 €;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Caisse des dépôts et consignations et la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ;

4°) approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention de garantie au nom de la Mairie. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 30 – **Environnement. Dossier d'autorisation du plan d'épandage des cendres de chaufferie déposé par DALKIA BIOMASSE ORLEANS au titre de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre.**

Mme ANTON – *Il s'agit d'un avis à émettre. C'est DALKIA qui sollicite l'autorisation de valoriser les cendres produites par la chaufferie biomasse de La Source par épandage agricole. Cela représente 1 600 tonnes, au lieu de les enfouir dans une installation de stockage des déchets non dangereux.*

Une étude d'impact et de danger a été réalisée et la conformité à la réglementation est avérée. Les cendres vont être épandues sur une surface totale de 1 097 hectares de terres agricoles qui s'étend sur deux départements de la région : le Loiret et le Loir-et-Cher.

Il y a plusieurs intérêts majeurs : économique, agronomique, technique et environnemental.

Que vous dire d'autre, à part que l'épandage sera seulement fait après analyses. Je profite de cette délibération pour rebondir sur les bourses projet jeune et vous parler de la semaine de la transition menée justement à la faculté qui aura lieu du 10 au 14 octobre à l'initiative du collectif « Campus, source de transition ». Comme quoi les jeunes s'impliquent dans la transition énergétique et les étudiants aussi.

M. le Maire – *Il n'y a pas d'âge. Je vous consulte.*

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« DALKIA BIOMASSE ORLEANS (D.B.O.) exploite, depuis 2013, une chaufferie biomasse-bois d'une puissance de 28 MW située avenue Claude Guillemin. Cette chaufferie génère deux types de cendres à l'issue de la combustion :

- 1600 tonnes de cendres sous-foyer, dites humides (convoyées par eau) ;
- 100 tonnes de cendres volantes, dites sèches (pulvérulentes).

Les quantités de cendres produites dépendent de la qualité du bois consommé, de l'humidification des cendres et surtout des besoins en chaleur, variant d'une année sur l'autre.

DALKIA souhaite pouvoir obtenir l'autorisation d'épandre la totalité de la production des cendres sous-foyer sur un périmètre d'épandage en garantissant une parfaite conformité avec la réglementation (conformément à l'arrêté-type du 26 août 2013 relatif aux installations de combustion d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW soumises à autorisation au titre de la rubrique 2910 et 2931, qui prévoit la possibilité de pratiquer l'épandage agricole direct des cendres de biomasse comme une filière de valorisation possible (article 53), sous réserve de respecter l'ensemble des dispositions de la section 4 du chapitre V et des annexes associées de l'arrêté du 2 février 1998).

Le recyclage en agriculture des cendres sous-foyer de la chaufferie, présenté dans le dossier de demande, est justifié par plusieurs points :

- Intérêt agronomique : les cendres ont une valeur fertilisante et peuvent être recyclées en agriculture ;
- Intérêt technique : la filière fait appel à des moyens fiables et bien connus du monde agricole ;
- Intérêt économique : pour les agriculteurs, l'utilisation des cendres permet des apports en chaux, magnésium, potasse et phosphore utilisables par les plantes ;
- Intérêt environnemental : valorisation d'un sous-produit fertilisant, amendement et présentant les critères d'innocuité requis vis-à-vis de la réglementation.

Le périmètre d'épandage s'étend sur deux départements de la Région Centre-Val de Loire : le Loiret et Loir-et-Cher. Pour le Loiret cela concerne les communes de Darvov, Ferrolles, Isdes, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Sandillon et Vienne-en-Val.

Les cendres contiennent principalement des éléments minéraux tels que le calcium, le magnésium et le potassium, opportuns pour les sols acides de la région et les cultures pratiquées. La teneur en phosphore est faible et l'azote est présent uniquement sous forme de traces. Les cendres se présentent, après humidification, sous une texture sableuse et inodore.

Le milieu naturel et l'environnement ne présentent pas de contraintes particulières pour la filière d'épandage agricole envisagée : le parcellaire est vaste, isolé des habitations pour une partie du périmètre et des voies d'accès.

Les cendres sont minérales et assimilables visuellement à du sable gris : elles n'engendrent aucune nuisance olfactive ou visuelle et leur innocuité est confirmée par leur suivi analytique régulier.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande d'autorisation du plan d'épandage des cendres de la chaufferie biomasse exploitée par DALKIA BIOMASSE ORLEANS. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Dans ces cas-là, il faut faire confiance aux techniciens et aux scientifiques. De plus juridiquement, il y a beaucoup de précautions qui sont prises comme l'a rappelé Mme ANTON.*

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 31 – Tourisme. Fixation des tarifs de la taxe de séjour 2017.

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 20 février 2009, le Conseil Municipal a institué sur son territoire une taxe de séjour au réel pour les hébergements touristiques à titre onéreux.

En application de la loi de finances 2015 du 29 décembre 2014, le Conseil Municipal du 6 juillet 2015, a voté les tarifs de la taxe de séjour et les modalités d'exonération applicables au 1^{er} octobre 2015 et prévoyait leur revalorisation par application des tarifs plafonds au 1^{er} octobre 2016.

L'article L. 2333-30 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de finances du 29 décembre 2015, fixe les nouveaux barèmes planchers et plafonds de la taxe de séjour et précise que le Conseil Municipal doit fixer les tarifs avant le 1^{er} octobre, pour une application l'année suivante. Il est donc proposé d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour en appliquant le tarif plafond du barème, tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé et de proposer leur application au 1^{er} janvier 2017.

Le barème 2017 intègre les deux types d'hébergement en terrains de camping et de caravanage prévus dans le barème national.

La période de perception est proposée du 1^{er} janvier au 31 décembre et la facturation de la taxe de séjour au Trésor Public s'effectuera trimestriellement aux échéances suivantes : 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le barème de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques à titre onéreux d'Orléans tels qu'ils sont définis en annexe ;

2°) décider d'appliquer ce barème à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

3°) décider de fixer à 0 € le montant du loyer en deçà duquel les personnes occupant les locaux sont exonérées de taxe de séjour ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie fonction 95, nature 7362, opération 11B298, service gestionnaire TOU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *On verra d'ailleurs dans les débats au mois d'octobre qu'en fait cette taxe de séjour va être transférée à l'Agglomération comme on en a décidé le principe avec mes collègues maires.*

ANNEXE

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

Catégories d'hébergement	Par nuitée et par personne			
	Tarifs applicables depuis le 01-10-15 (CM du 06/07/2015)	Tarifs légaux 2016 (art. L.2333-30)		Tarifs applicables au 01-01-17
		Tarifs planchers	Tarifs plafonds	
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	Sans objet	0,70 €	4,00 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,50 €	0,70 €	3,00 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	0,70 €	2,30 €	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10 €	0,50 €	1,50 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	0,30 €	0,90 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €	0,20 €	0,80 €	0,80 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,60 €	0,20 €	0,80 €	0,80 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €	0,20 €	0,80 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	/	0,20 €	0,60 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	/	0,20 €	0,20 €	0,20 €

N° 32 – **Événementiel. Attribution d'une subvention à l'association Melles PAILLETES. Approbation de la mise à disposition gratuite du Campo Santo.**

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Melles PAILLETES souhaite organiser un marché des créateurs les 17 et 18 septembre 2016 sur le site du Campo Santo, avec entrée gratuite, afin de promouvoir les produits français et faire découvrir plus particulièrement les créateurs locaux au grand public. L'association prévoit d'accueillir une trentaine de créateurs dans les domaines de l'artisanat (bijoux, vêtements, etc.).

A cette fin, l'association a sollicité le soutien financier et logistique de la Mairie.

Afin de soutenir l'organisation de ce marché, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association et d'accorder, à titre exceptionnel et dérogatoire à la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2014, la mise à disposition gratuite du Campo Santo pour ces 2 journées dans le cadre de la convention type d'occupation temporaire du domaine public.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention à l'association « Melles PAILLETES » d'un montant de 1 200 € ;

2°) accorder la mise à disposition gratuite du Campo Santo à l'association les 17 et 18 septembre 2016 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, nature 6574, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Musiques actuelles. Délégation de service public pour la gestion du Zénith d'Orléans. Examen du rapport d'activités 2015.**

Mme KERRIEN – *Il s'agit du rapport d'activités 2015 du Zénith qui se porte bien avec un résultat net en augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente.*

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La société ORLEANS SPECTACLES, délégataire du service public pour la gestion du Zénith d'Orléans a remis son rapport pour l'exercice 2015.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du délégataire ORLEANS SPECTACLES pour la gestion du Zénith d'Orléans au titre de l'exercice 2015. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités du délégataire de service public

Exercice 2015

ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES, dont ORLEANS-GESTION (représenté par M. Olivier Rouet) est actionnaire majoritaire (97 % du capital), à l'issue d'une procédure de délégation de service public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité d'ORLEANS-SPECTACLES.

Le contrat d'affermage a été signé le 6 juin 2013 pour une durée de 29 mois jusqu'au 31 décembre 2015. Ce contrat a été prolongé d'un an par avenant délibéré le 6 juillet 2015 et donc valable jusqu'au 31 décembre 2016. Il sera lancé prochainement une nouvelle Délégation de Service Public.

I - L'ACTIVITE DU ZENITH

L'activité du Zénith pour 2015 peut se résumer ainsi :

	2015	2014	2013
Spectacles	53	50	41
Spectateurs	161 184	139 445	100 151
Economique et Sports	16	23	24
Total nombre d'évènements	69	73	65

Le nombre de séances de spectacle est toujours en croissance par rapport à 2014 (+ 6 %), ainsi que le nombre de spectateurs accueillis (+ 15,5 %). L'année 2015 a été propice aux grandes tournées françaises (Yannick Noah, Black M, Johnny Hallyday...) et enregistre 21 grandes jauges (+ de 4 000 spectateurs). Les petites jauges ont quant à elles diminué.

La baisse du nombre de manifestations économiques s'explique par la fin de l'organisation de la Foire Expositions sur le site. Cependant on note l'arrivée de nouveaux clients comme le Congrès Evangélique.

L'année 2016 s'annonce compliquée de par la situation économique mais également suite aux attentats (augmentation des frais de dispositifs de sécurité pour les producteurs).

Le calcul de la redevance sur l'exercice 2015 s'élève à 150 000 € TC (100 000 € précédemment) et la clause d'intéressement demeure à 80 %.

Conformément aux dispositions du contrat d'affermage, la S.A. ORLEANS SPECTACLES a acheté 15 300 € de places pour un « public » jeune (Keen'V ; Black M).

Sur 2015 de simples travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisés à hauteur de 30 000 € H.T.

II - LES RESULTATS FINANCIERS

A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en petite progression de 4,8 % : 1 846,1 K€ contre 1 761,6 K€ en 2014. L'activité spectacle en hausse de 19 % cette année, attribuée aux grandes et moyennes jauges compense la baisse d'activité économique et sport.

- La marge brute est passée de 1 176,1 K€ en 2013 à 1 295,4 K€ en 2015, soit + 10,1 %. L'augmentation d'activité spectacles de grandes jauges se retrouve dans la marge brute.

B - Les charges de gestion (en €)

en K€	2015	2014	2012 pour rappel
Frais de personnel	281,5	266,2	258,9
Impôts et taxes	23,2	24	21,7
Achats	44,3	38	43
Autres services extérieurs	247,8	265,1	268,9
Dotations aux amortissements	50,1	50	79,2
TOTAL	646,9	643,3	671,7

Les charges de gestion sont restées quasiment stables par rapport à 2014 (hausse de 0,5 %), synonyme d'une bonne maîtrise.

C - Le résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement de la Mairie s'est élevé à 68,1 K€ (contre 53,6 K€ en 2014, soit 27 % de plus).

N° 34 – Musiques actuelles. Délégation de service public pour la gestion de l'Astrolabe. Examen du rapport d'activités 2015.

Mme KERRIEN – *C'est aussi le rapport d'activités 2015 pour l'Astrolabe qui va bien aussi. J'en profite pour féliciter toute l'équipe de l'Astrolabe pour la belle réussite de leur 1^{er} Festival Hop Pop Hop qui avait lieu ce week-end et M. le Maire, il y avait beaucoup de monde sur l'espace public dans Orléans, devant la Cathédrale et dans tout ce secteur. C'était vraiment, je crois, une belle première édition saluée d'ailleurs par la presse nationale.*

M. le Maire – *Donc, nous félicitons M. ROBBE qui est un des initiateurs de cette belle opération et vive la culture à Orléans, vous avez raison de le souligner M. MONTILLOT.*

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'association l'Antirouille, délégataire du service public pour la gestion de la scène de musiques actuelles d'Orléans dénommée l'Astrolabe, a remis son rapport pour l'exercice 2015.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités du délégataire l'Antirouille pour la gestion de la scène de musiques actuelles d'Orléans dénommée l'Astrolabe au titre de l'exercice 2015. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE

**RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DE LA SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES
L'ASTROLABE**

Exercice 2015

La gestion de l'équipement l'Astrolabe fait l'objet d'une Délégation de Service Public (D.S.P.) auprès de l'association « l'Antirouille » depuis 2004.

La D.S.P. a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 en Conseil Municipal du 17 novembre 2014.

La Mairie verse à l'Antirouille une compensation de service public dont le montant a été fixé à 392 000 € pour 2015.

La Mairie a également passé une convention annuelle de soutien à l'équipement avec l'Antirouille en 2015, pour un montant 15 000 €.

D'autres financements publics ont été accordés à l'Antirouille au titre de 2015 :

- D.R.A.C. : 130 000 € (fonctionnement et service des publics au titre du label S.M.A.C.).
- Région Centre-Val de Loire : 100 500 € (politique culturelle, projet vidéo, Cap'asso, dotation exceptionnelle).

L'Astrolabe fait l'objet d'une convention d'objectifs triennale rédigée par la D.R.A.C. et co-signée avec la Ville et la Région Centre-Val de Loire, pour l'obtention du label S.M.A.C. (Scène de Musiques actuelles). La convention S.M.A.C. 2015 - 2018 a été adoptée en Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

I – BILAN D'ACTIVITÉ

A. Projet culturel et artistique

- Diffusion axée sur de nouveaux courants (indépendants, nouvelle chanson française, hip-hop et cultures urbaines, musiques du monde contemporaines) : 35 concerts par an répartis entre l'astrolabe (550 places) et l'astroclub (180 places).
- Accompagnement des pratiques artistiques : production/coproduction de créations originales, accueil de filage et de répétition scénique, accueil d'artistes en résidence, soutien aux groupes et artistes du territoire.
- Actions culturelles en direction du public : favoriser l'accès au plus grand nombre, sensibiliser les populations aux musiques actuelles et amplifiées, développer des actions culturelles auprès de différents publics (scolaires, public incarcéré, public en situation de handicap...).
- Accompagnement d'initiatives autour des musiques actuelles : un lieu structurant et référent pour la professionnalisation des musiques actuelles à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale, des coopérations à l'échelle internationale.
- Développement d'un département vidéo : captation de résidences, concerts, Astro TV...

B. La répartition de l'activité par secteur

Action culturelle	43 %
Diffusion Astrolabe	34 %
Création	10 %
Filages	7 %
Diffusion hors les murs	3 %
Accompagnement	3 %

C. Bilan de l'activité

- Evolution de l'activité entre 2013 et 2015 :

	2013	2014	2015
Nombre de manifestations organisées ou soutenues	57	61	56
Nombre de spectacles accueillis à l'astrolabe	47	53	53
<i>dont spectacle accueillis en production Antirouille</i>	39	44	35
<i>dont spectacles partenaires extérieurs</i>	8	9	17
<i>dont concerts Hors les Murs</i>	10	8	4
Formations accueillies	149	164	175
% Région Centre	35 %	35 %	36 %
% France	32 %	32 %	50 %
% International	33 %	24 %	14 %
Taux de fréquentation (club + grande salle)	60 %	67 %	61 %
Nombre de spectateurs (club + grande salle + hors les murs)	14 050	20 099	18 729
Prix moyen annuel du billet	15,11 €	16,58 €	16,18 €

- Répartition de la diffusion par style musical :

Electro	35 %
Pop-Rock	33 %
World-Reggae	10 %
Rap	9 %
Metal	7 %
Chanson	3 %
Jazz	2 %
Jeune Public	2 %

- Faits marquants 2015 :

Le nombre de spectacles accueillis ou soutenus par l'astrolabe en 2015 reste stable (56) par rapport à 2014 (61), on note le nombre de collaborations avec des partenaires extérieurs (associations locales) en nette hausse : 17 en 2015, contre 9 en 2014.

L'année 2015 était marquée par la dernière édition de la "tournée bistrophonique", temps fort de la programmation hors les murs de l'astrolabe. De nouveaux lieux ont été investis (C.C.N.O., Le 108, la salle de l'Institut, le jardin de l'Evêché) en préparation de la première édition d'un nouveau festival de musiques actuelles axé sur l'émergence organisé par l'astrolabe : Hop Pop Hop. Ce nouveau festival remplacera la tournée bistrophonique à partir de 2016.

Le festival « Hey Gamins » (4^{ème} édition) organisé à Chécy, s'installe dans le paysage des événements jeune public de la Région Centre-Val de Loire.

Le taux de fréquentation de la salle passe de 67 % en 2014 à 61 % en 2015, soit 18 729 spectateurs.

Au 31 décembre 2015, l'association l'Antirouille comptait 2 802 adhérents (membres usagers), 254 abonnés (dont 25 adhérents de Polysonik) et 70 membres actifs.

Les abonnés se répartissent ainsi :

- 51 % sont d'Orléans,
- 17 % viennent des communes de l'Agglo,
- 13 % viennent du reste du Loiret,
- 10 % viennent de la Région Centre-Val de Loire,
- 9 % viennent du reste de la France.

L'Astrolabe a consacré une part importante de son activité à l'action culturelle en 2015, en direction de différents publics. Ainsi 1 424 personnes ont été touchées par des projets spécifiques, dont 59 % en milieu scolaire, 28 % hors du temps scolaire et 13 % pour les professionnels (enseignants, intervenants artistiques, accompagnateurs...). En dehors du cadre scolaire, 396 personnes ont été touchées par des actions spécifiques de l'Astrolabe (adolescents, public en situation de handicap/hospitalisé, public familial, public en situation d'exclusion), parmi ces actions, notons le succès des « goûters Open mic » (ateliers d'écriture de morceaux pour adolescents en partenariat avec les structures d'accueil du Département du Loiret).

II – BILAN FINANCIER

Le résultat net de l'association en 2015 s'élève à 12 606 € contre 28 389,90 € en 2014.

Cette baisse du résultat s'explique notamment par une baisse de 25,40 % des recettes de billetterie.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 27 000 €, et les recettes de fonctionnement ont augmenté compensées par la hausse des recettes sur le fonctionnement de 31 000 €, due en grande partie à la hausse de la dotation de la Mairie d'Orléans (+ 28 000 €) dans le cadre de la nouvelle D.S.P.

Cet équilibre sur le fonctionnement est conforme au budget prévisionnel établi fin 2014 / début 2015. Celui-ci prévoyait de dégager 115 000 € de marge sur le fonctionnement, celle-ci est au réel de 125 000 €.

Les produits – 962 212,19 €(hors bénévolat) :

- Ils sont en baisse de 1,02 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les recettes de billetteries diminuent de 25,40 % et s'établissent à 113 360 € (contre 151 963 € en 2014).
- Les recettes de bar s'établissent à 61 912 € contre 75 273 € en 2014.
- Le taux de ressources propres s'établit à 35,96 % (38.84 % en 2014).

Les charges – 949 606,19 € :

- Les charges progressent de 5 846 €, soit + 0,62 %

A noter :

- Une augmentation des salaires de certains personnels dont la revalorisation avait été gelée dans l'attente du résultat de la négociation du contrat de D.S.P. (+ 16 000 €).
- La masse salariale représente le 1^{er} poste de dépense (44 % des charges) avec 447 905 € (contre 425 798 € en 2014), soit une hausse de 5,19 %.

- Une montée en charge des amortissements avec un programme de renouvellement de matériel engagé en même temps que la nouvelle D.S.P. (+ 5 000 €).

Le résultat net :

Il s'élève à **12 606 €** contre 28 389,90 € en 2014.

N° 35 – **Spectacle vivant. Conservatoire et Théâtre Gérard Philipe. Approbation de conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec des associations.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« D'une part, il est proposé de renouveler plusieurs conventions de soutien et de partenariat pédagogique et/ou culturel :

- La délégation d'Orléans des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.) a fait part à la Mairie de son souhait de poursuivre sa programmation de la cadre des salles de l'Institut et du Théâtre Gérard Philipe. Considérant que les objectifs de l'association J.M.F. sont en adéquation avec la politique de développement culturel et d'accueil du jeune public, il est proposé de reconduire le partenariat engagé depuis plusieurs saisons. La valorisation de ces accueils gratuits dans les deux salles est évaluée à 10 933 €.
- Il est proposé de mettre à disposition de l'association Bath'Art la salle de spectacle ainsi que le personnel technique nécessaire pour quatre spectacles de deux représentations chacun, pour une valeur de 11 748 €. L'association Bath'Art participe aux frais de location à hauteur de 3 000 €.
- Il est proposé de mettre à disposition de l'association Grossomodo la salle de spectacle ainsi que le personnel technique nécessaire pour cinq spectacles, pour une valeur de 9 005 €. L'association participe aux frais de location à hauteur de 2 500 €.
- Il est proposé de mettre à disposition des associations La Musique de Léonie et le Comité des Fêtes d'Orléans La Source, la salle de spectacle ainsi que le personnel technique nécessaire pour trois spectacles, pour une valeur de 2 295 €. Les associations participeront, à parité, aux frais de location à hauteur de 1 407 €.
- Il est proposé de reconduire l'accueil gratuit des concerts organisés par l'association Fortissimo au cours de la saison 2016/2017 salle de l'Institut. La valorisation de ces accueils est évaluée à 3 516 €.
- Il est proposé de reconduire l'accueil gratuit des cours et du stage organisés par l'association HarpEnsemble, dans les locaux du conservatoire au cours de l'année scolaire 2016/2017. La valorisation de cet accueil est évaluée à 2 240 €.
- Il est proposé de reconduire l'accueil des cours de danse contemporaine et de jazz, organisés pour l'association NC Danse, dans les locaux du conservatoire au cours de l'année scolaire 2016/2017. La valorisation de l'accueil gratuit des cours de danse contemporaine est évaluée à 384,75 € T.T.C. L'association prendra en charge la location des salles pour la danse jazz pour un montant de 384,75 € T.T.C.
- Il est proposé de reconduire l'accueil des cours organisés par l'association Flauto Dolce, dans les locaux du conservatoire au cours de l'année scolaire 2016/2017. La valorisation de cet accueil gratuit est évaluée à 846 €.

- L'association La Fabrique Opéra Val de Loire a sollicité l'équipe pédagogique du conservatoire pour faire participer l'ensemble de cuivres à la mise en œuvre de l'opéra *Aïda* qui sera donné en mars 2017. Le montage d'un opéra constitue une expérience exceptionnelle au cours d'un cursus d'élève, il est proposé d'organiser cette participation dans le cadre du parcours pédagogique.
- Il est proposé pour l'association La Rêveuse de mettre à disposition de l'association un espace-bureau au sein du Conservatoire et de reconduire l'accueil de ces cours dans l'établissement. La valorisation de ces accueils est évaluée à 2 328 €.

D'autre part, il est proposé de passer de nouvelles conventions de soutien et d'accueil en résidence artistique :

- La compagnie Offshore est un espace de création, de rencontres et de recherches dans les domaines du spectacle vivant et ses champs artistiques élargis. La compagnie a sollicité auprès de la Mairie d'Orléans un accueil en résidence au Théâtre Gérard Philipe pour la création du spectacle *Jeanne des Abattements*, à l'issue duquel une présentation publique du travail effectué sera organisée. Il est proposé de prendre en charge pour la compagnie Offshore, l'accueil de la résidence au Théâtre Gérard Philipe, correspondant à un soutien valorisé à 2 078 €.
- La compagnie Un Pavot dans la Mare est une jeune compagnie professionnelle qui vient perturber une vision du réel en le parsemant d'imaginaire et dont les créations se veulent être un lien ténu entre le ressentir et le comprendre. La compagnie a sollicité auprès de la Mairie d'Orléans un accueil en résidence au Théâtre Gérard Philipe pour la création du spectacle *Nœuds papillon*, qui se conclura par une présentation publique du travail effectué. Il est proposé de prendre en charge pour la compagnie Un Pavot dans la Mare, l'accueil de la résidence au Théâtre Gérard Philipe, correspondant à un soutien valorisé à 2 696 €.
- La compagnie Petite Nature est une compagnie professionnelle de spectacles vivants à destination du jeune public, qui travaille également à l'écriture et à la création de spectacles tout public. La compagnie a sollicité auprès de la Mairie d'Orléans un accueil en résidence au Théâtre Gérard Philipe pour la création du spectacle *Construire un feu*, qui se conclura par une présentation publique du travail effectué. Il est proposé de prendre en charge pour la compagnie Petite Nature, l'accueil de la résidence au Théâtre Gérard Philipe, correspondant à un soutien valorisé à 2 301 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de soutien et de partenariat culturel à passer avec les associations JMF, Bath'Art, Grossomodo, La Musique de Léonie et le Comité des Fêtes d'Orléans La Source, Fortissimo, Harpensemble, NC Danse, Flauto dolce, La Fabrique Opéra Val de Loire, La Rêveuse et les compagnies Offshore, un Pavot dans la Mare et Petite Nature ;

2°) en application des conventions passées avec les associations Bath'Art, Grossomodo, La Musique de Léonie et le Comité des Fêtes d'Orléans La Source, NC Danse, décider de percevoir une participation totale de 7 291,75 € au titre des frais de location ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 311 et 313, natures 6232 et 752, services gestionnaires TGP et CTO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Musée des beaux-arts. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Université du Temps Libre (U.T.L.).**

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Université du Temps Libre, service à comptabilité distincte de l'Université d'Orléans, organise des cycles de conférences culturelles à l'intention de ses adhérents, pour lesquels des activités intellectuelles, culturelles ou artistiques sont ressenties comme une nécessité au moment de la cessation de leur activité professionnelle. Ces conférences sont dispensées en semaine, principalement les mardis, jeudis et vendredis du mois de septembre 2016 au mois de juin 2017.

A cette fin, l'Université du Temps Libre a sollicité la Mairie pour bénéficier de l'auditorium du Musée des beaux-arts pendant les heures habituelles d'ouverture de l'établissement.

Afin de faciliter l'accès aux conférences, organisées par l'Université du Temps Libre dans le domaine des arts, la Mairie propose de les accueillir dans le cadre d'une convention de partenariat.

Par dérogation à la délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2016, cette mise à disposition serait assortie d'une redevance forfaitaire de location de 6 000 € T.T.C. pour 60 conférences pour la saison 2016-2017.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'Université du Temps Libre pour la mise à disposition de l'auditorium du Musée des beaux-arts moyennant le paiement d'une somme de 6 000 € T.T.C. pour 60 conférences, à compter du mois de septembre 2016 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 322, nature 752, service gestionnaire MBA. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 37 – **Musée des beaux-arts et musée historique et archéologique de l'Orléanais. Approbation d'une convention type de dépôt d'œuvre d'art.**

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie est souvent sollicitée par d'autres collectivités, établissements publics ou services de l'Etat pour le dépôt d'œuvres d'art appartenant aux collections du musée des beaux-arts ou du musée historique et archéologique de l'Orléanais afin soit de les exposer dans leurs salles d'exposition permanente soit pour décorer leurs locaux.

Afin de faciliter les démarches et sous la responsabilité scientifique de la direction des musées, une convention type de dépôt d'œuvres d'art est proposée reprenant les obligations du déposant et du dépositaire.

Les principes proposés du dépôt des œuvres, repris dans la convention type, sont notamment les suivants :

- la durée maximale du dépôt ne peut excéder six ans ;
- le dépôt est gratuit sauf frais de transports et d'assurance à la charge du dépositaire ;

- le cartel de présentation de l'œuvre, réalisé par le dépositaire, devra obligatoirement mentionner « Dépôt du Musée des beaux-arts d'Orléans ou du Musée historique et archéologique de l'orléanais » ;
- les conditions d'un droit de reprise temporaire sont également précisées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention type de dépôt d'œuvres d'art à passer avec des musées ou des administrations ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Développement commercial. Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Attribution de subventions d'équipement. Approbation de conventions.**

M. FOUSSIER – *Dans le cadre de la rénovation des devantures, deux subventions :*

- 7 240 € pour les Cafés Jeanne d'Arc, rue Royale ;
- 5 387 € pour la boulangerie David, rue Jeanne d'Arc.

M. RICOUD – *Je voudrais dire deux mots. Par rapport au problème du commerce, j'ai beaucoup de remontées d'habitants de La Source qui sont inquiets quant au dépérissement de certains commerces et j'aurai voulu savoir où en était la rénovation du centre commercial de la Bolière notamment. Les choses avancent-elles ? Est-il prévu des réunions avec les habitants ? Merci.*

M. FOUSSIER – *Aujourd'hui, le projet avance puisqu'on va décider du financement. Un courrier à ma signature va être adressé à tous les commerçants pour une réunion d'information tout début octobre sur ce projet.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie, par délibération du 26 octobre 2012, a défini les modalités d'attribution de subventions aux commerces de centre-ville pour la rénovation de leurs devantures commerciales.

Ce dispositif de soutien au commerce de centre-ville fait suite au programme F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) financé en partenariat avec l'Etat qui a permis notamment le financement de près de 90 commerces depuis 2005.

Cette opération de soutien aux devantures commerciales contribue à requalifier le bâti du centre-ville parallèlement au ravalement des façades et à la requalification des espaces publics. Cet accompagnement à la rénovation des boutiques participe au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville.

Les subventions, calculées à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes, sont plafonnées à 10 000 € pour des travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales.

Dans ces conditions et compte tenu du respect des conditions d'éligibilité, le dossier des établissements suivants sont retenus pour bénéficier de ce dispositif :

- S.A.R.L. SBG « CAFES JEANNE D'ARC », 16 rue Royale 45000 ORLEANS
- S.A.R.L. DF DAVID - 4 Bis rue Jeanne d'Arc 45000 ORLEANS

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer dans ce cadre avec les sociétés : S.A.R.L. SBG « LES CAFES JEANNE D'ARC » 16 rue Royale à Orléans ; S.A.R.L. DF DAVID 4 bis rue Jeanne d'Arc à Orléans ;

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention d'équipement de :

- 7 240 € à la S.A.R.L. SBG « Les cafés Jeanne d'Arc »
- 5 387 € à la S.A.R.L. DF David ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 94, nature 20422, opération KA1P016. service gestionnaire COM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

RENOVATION DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 20 % du montant des travaux, plafonnée à 10 000 €

DOSSIERS	Montant des travaux éligibles (H.T.)	Montant Subventions (en €)
LES CAFES JEANNE D'ARC – S.A.R.L. SBG 16 rue Royale	36 200 €	7 240 €
BOULANGERIE – S.A.R.L. DF DAVID 4 Bis rue Jeanne d'Arc	26 935 €	5 387 €
TOTAL	63 135 €	12 627 €

TERRITOIRES ET PROXIMITE

N° 39 – Police Municipale. Foulées Roses. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec la commune d'Olivet.

M. GEFROY – La commune d'Olivet sollicite la Ville d'Orléans pour la mise à disposition de policiers municipaux afin de l'aider à sécuriser une manifestation très importante qui s'appelle « Les Foulées Roses ». Et là, nous ne sommes pas dans la logique de métropole mais vraiment dans la logique de mutualiser et de s'entraider à l'intérieur d'un territoire. Evidemment, le Maire d'Orléans a tout à fait accepté le principe que des policiers municipaux volontaires d'Orléans puissent aller épauler leurs collègues d'Olivet dans le cadre d'une convention de mise à disposition et d'un arrêté du Préfet mettant en commun temporairement le dimanche 2 octobre en matinée ces ressources de police.

Cette convention est intéressante parce que vous vous rappelez qu'au moment des inondations, on avait spontanément et immédiatement aidé la commune de Chécy dans son malheur en quelque sorte. Aujourd'hui, c'est le moyen de répondre à des sollicitations identiques mais de le faire de manière organisée et donc peut-être pérenne pour d'autres communes.

M. le Maire – C'est ce que j'évoquais tout à l'heure en filigrane sur le rôle que pouvait avoir Orléans dans l'ensemble de la métropole. La parole est à Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. Vous avez dit tout à l'heure que vous aimiez voir du monde sur l'espace public, nous aussi. Nous approuvons naturellement cette convention qui vise à aider la Ville d'Olivet pour les Foulées Roses en lui prêtant des policiers municipaux.

Cette convention est intéressante car elle nous montre bien que, quand on est disposé à aider des partenaires en l'occurrence une ville amie, on trouve les marges de manœuvre. Vous m'objecterez certainement que cette mise à disposition se fait contre rémunération, puisque la Ville d'Olivet va défrayer la Ville d'Orléans du coût des policiers municipaux. Ceci dit, vous ne nous empêcherez pas de nous étonner du fait que si on peut aider la Ville d'Olivet pour les Foulées Roses, on n'a pas pu aider le vide-greniers Pasteur à organiser sa sécurité. Je me suis exprimée là-dessus. La question étant : Qu'aurions-nous pu faire pour aider cette association, par exemple en mettant à sa disposition des policiers municipaux ? Mais, je vois que les choses ont pu évoluer pour le vide-greniers de la Barrière Saint-Marc.

M. le Maire – Encore faut-il connaître les sujets, Mme MATET de RUFFRAY. La parole est à M. GEFROY.

Mme MATET de RUFFRAY – D'accord, je ne connais pas le sujet, très bien !

M. GEFROY – Cela me fait plaisir, Madame, que vous me donniez l'occasion de parler un petit peu de ce sujet.

Mme MATET de RUFFRAY – Je vous en prie.

M. le Maire – Non, ce n'est pas à vous, Mme de RUFFRAY, de donner la parole.

M. GEFROY – Effectivement, vous avez noté que, s'agissant de la Ville d'Olivet, on sollicitait la mise en commun de policiers municipaux et que la Ville d'Olivet, qui était organisatrice de la manifestation, allait défrayer l'intégralité du coût lié à la mise à disposition de ces policiers municipaux.

Le cas des vide-greniers n'a absolument rien à voir, puisque ce sont les comités des fêtes qui organisent les vide-greniers et donc la Ville d'Orléans n'est pas co-organisatrice mais aide énormément les vide-greniers et les comités des fêtes afin qu'ils puissent remplir leurs obligations liées à leur qualité d'organisateur de ces vide-greniers. Dans ce cadre-là, évidemment les organisateurs comme tous les organisateurs de manifestations, qu'elles soient sur la voie publique ou dans des salles, municipales ou autres, ont des obligations en matière de sécurité qui ne sont pas imposées par la Ville

d'Orléans, je voudrais le rappeler, mais imposées par un contexte. Je vous rappelle quand même que nous avons subi un certain nombre d'attentats sur le territoire national et que le plan vigipirate impose, et c'est normal, un certain nombre de précautions, et que chacun dans ces circonstances-là est amené à prendre sa part de responsabilité, les mairies comme les organisateurs de manifestations.

Ce que nous, nous essayons de faire vis-à-vis des comités des fêtes, mais pour d'autres naturellement, c'est de les aider à assumer cette responsabilité qui est la leur.

Quand vous dites qu'il faudrait mettre à disposition des policiers municipaux aux comités des fêtes et que les policiers municipaux finalement assurent la sécurité des vides-greniers, qui sont là encore je le répète des manifestations qui ne sont pas organisées par la Ville, cela n'est pas évidemment souhaitable. D'ailleurs, si je devais facturer aux associations le coût des policiers municipaux pour cette mise à disposition, ce serait un coût tout-à-fait prohibitif pour elles évidemment. En revanche, je précise premièrement que nous dialoguons énormément avec les comités des fêtes en amont pour les aider dans leur réflexion et dans les préconisations sur leur plan de sécurité. Vous avez évoqué la mise à disposition de bacs qui est une solution pas très satisfaisante mais qui est celle que nous avons pour l'instant, et qui peut se faire quand c'est possible. Cela a été possible pour le comité de la Barrière Saint-Marc pour la fête d'automne. Pour le comité Gare, cela n'a pas été possible, mais possible pour d'autres. On les a aidé notamment, c'est une mesure provisoire mais qui remplit là encore son office la lutte contre l'intrusion, on doit y faire face, la mise à disposition de véhicules. Certains comités des fêtes l'ont fait sans aucun problème. Le comité Gare-Pasteur-Saint-Vincent a choisi de ne pas le faire, c'est un choix qui lui est tout-à-fait propre.

Donc, ce que nous essayons de faire, c'est d'accompagner les associations dans l'exercice de cette responsabilité, mais la Mairie ne peut pas se substituer à tous les organisateurs, ce ne serait pas raisonnable. Nous sommes bien véritablement dans une logique d'accompagnement des organisateurs de manifestations.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme ODUNLAMI puis à M. MONTILLOT.

Mme ODUNLAMI – J'ajoute pour compléter le propos de mon collègue qu'effectivement on travaille en proximité avec ces comités des fêtes. Il y a très souvent une mise à disposition de matériels et on fait le maximum pour satisfaire leurs demandes.

Par rapport à ce que vous disiez à l'échelle de l'agglomération, cela fait très longtemps que nous aidons les autres communes en termes de matériels. On a parlé des Foulées Roses avec la mise à disposition de policiers, mais il y a également une grosse mise à disposition logistique de matériels de la part de la Ville d'Orléans.

M. MONTILLOT – M. le Maire, tout ce qui est excessif est vain et avec beaucoup de délicatesse Mme Marie-Emmanuelle MATET de RUFFRAY nous a expliqué et questionné sur la façon dont nous pouvions ici sécuriser versus la façon dont d'Olivet sécurise.

J'ai lu avec une grande délectation la prose toute en nuances de Mme Marie-Emmanuelle MATET de RUFFRAY sur effectivement l'annulation du vide-greniers du Parc Pasteur. Je lis parce que tout le monde n'a pas eu l'occasion de lire la prose : « Alors quelle ville voulons-nous ? Une ville cadenassée avec pont-levis, murailles et douves où plus rien ne peut se dérouler. L'état d'urgence et la menace terroriste ne peuvent pas justifier qu'on paralyse ainsi la vie des quartiers, sauf admettre que la terreur a gagné. »

Il se trouve qu'à la même période, nous avons reçu par les Préfets une instruction ministérielle qui a été dépêchée et co-signée par la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Mme Najat VALAUD-BELKACEM et M. le Ministre de l'Intérieur, M. Bernard CAZENEUVE qui indiquait ceci : « Dans le cadre de la sécurisation des espaces particulièrement vulnérables des écoles et des établissements scolaires, vous veillerez à ce que les collectivités puissent bénéficier de l'expertise du conseil de vos services pour identifier les travaux prioritaires. », tout cela étant joint à une lettre adressée à M. François BAROIN, Président de l'association des Maires de France ainsi qu'à M. Philippe RICHERT, Président de l'association des régions de France

et à M. Dominique M. BUSSEREAU, Président de l'assemblée des départements de France qui dit ceci : « L'implication des élus aux côtés de l'Etat est indispensable tant pour apporter un message de confiance que surtout pour la mise en œuvre de ces mesures de sécurité. La sécurisation des espaces particulièrement vulnérables des écoles, je cite : enceintes, accès isolés, façades exposées nous paraît constituer une priorité. » Alors, j'ai eu l'occasion de m'expliquer d'ailleurs sur le sujet, il se trouve qu'à Orléans, sur les 67 écoles, nous en avons 65 qui ont des façades exposées. Donc, je pose une question à Mme Marie-Emmanuelle MATET de RUFFRAY pour savoir s'il faut que je mette des bardages blindés, que je mure les fenêtres des écoles, car elles sont exposées, elles sont sur les rues directement accessibles ou voulons-nous transformer peut-être l'ancienne prison d'Orléans pour y mettre des écoles à l'intérieur ? Donc, je disais bien : ce qui est excessif est vain.

M. le Maire – Mme MATET de RUFFRAY, vous voulez dire un mot ?

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire, mais mon intervention ne visait pas les écoles et naturellement pas le bardage des écoles. Elle visait le fait que l'association qui a organisé le vide-greniers Pasteur n'a pas pu sécuriser son périmètre. Moi, je ne connais pas les questions logistiques, mais si on a pu mettre des plots en béton pour bloquer les rues au vide-greniers de la Barrière Saint-Marc, je me demande tout simplement pourquoi on n'a pas pu le faire pour le vide-greniers Pasteur, c'est tout !

M. le Maire – On a déjà expliqué dans la presse. Allez-y Mme ODUNLAMI.

Mme ODUNLAMI – J'ai une réponse assez concrète. Tout simplement, ce n'est la même configuration entre les deux vides-greniers. La proposition qui a été faite par le vide-greniers dont vous faites référence, c'est l'utilisation du Parc Pasteur qui n'était pas possible en l'état. Donc, c'est vrai que la proposition qui leur a été faite, il y a eu une réponse en face qui leur a dit que ce n'était pas la solution adéquate. Donc, ils ont choisi, parce qu'ils ne pouvaient pas sécuriser l'espace en question de l'annuler. Mais l'annulation ne vient en aucun cas de la Ville d'Orléans et c'était une décision concertée, en tout cas co-discutée avec la Ville d'Orléans sans obligation de notre part.

M. le Maire – Je voudrais simplement, et c'est pour cela que l'intervention de M. MONTILLOT avait un intérêt, montrer le climat global dans lequel nous nous trouvons, nous collectivité. C'est comme aujourd'hui, lorsque j'apprends que l'Etat a décidé un grand plan qui va être co-financé par les usagers et les collectivités pour faire les routes, dont je suis sûr que le Préfet sera présent pour les inaugurer.

Tout d'abord, je suis solidaire de l'Etat avec tout ce qu'il fait en ce moment face à la lutte contre le terrorisme. La question de la sécurité est une question dont on doit tous partager la responsabilité parce que c'est notre rôle. Par contre là-dedans, chacun doit assumer les responsabilités qu'il est en capacité de tenir, non pas de par son rang dans une norme hiérarchique, juridique, je ne sais pas, je ne connais pas, mais simplement par rapport à ce qu'on peut faire. Nous, sur notre territoire, on essaye de faire au maximum, sachant et vous imaginez bien que le maximum, cela ne veut pas dire « zéro risque ». On le fait aussi le plus possible en collaboration avec l'Etat et également avec les associations ou tous ceux qui veulent organiser des manifestations, c'est-à-dire des troupes, des concerts et ce, je l'espère, pour longtemps dans notre ville et notre agglomération.

Les dispositifs notamment par rapport à toutes ces grandes manifestations de brocantes, vides-greniers, etc qui sont quand même très nombreuses dans notre ville – je l'ai déjà souligné, on en a un certain nombre – Mme ODUNLAMI, rappelez-moi le nombre de manifestations par an tout confondu ?

Mme ODUNLAMI – Il y en a plus de 2 000.

M. le Maire – 2 000 sur la Ville d'Orléans pour lesquelles nous intervenons pour mettre trois barrières ou un dispositif plus important. Cela va du Set Electro, aux Fêtes de Jeanne d'Arc jusqu'à une petite manifestation sur les quais.

Par rapport à cela, c'est vrai qu'il y a quelques semaines, nos partenaires de l'Etat avaient tendance à dire : OK mais zéro risque et ils se sont vite aperçus qu'on rentrait en fait dans une sorte de

syndrome de Stockholm où ceux qui veulent faire taire cette vie qui fait notre vivre ensemble, finalement on va dans leur sens au nom de la sécurité. Et si jamais je n'y voyais pas des intentions d'attaques polémiques, je rejoindrais le souhait que vous exprimez sur le fait que je ne veux pas de cette ville-là, je suis le premier à le demander à tout le monde. Or, on rentre progressivement dans ce processus.

Et donc, ou on en est inconscient et on y va sans s'en rendre compte ou au contraire, on essaye de prendre, comme le soulignait Olivier GEFFROY, un certain nombre de dispositifs. Cela s'invente un peu en marchant en ce moment. Ainsi, j'ai présenté mes excuses à Corinne PARAYRE car je pense qu'elle a été la première à déclencher cette opération au moment où nous-mêmes, on n'avait pas encore stabilisé ce qu'on pouvait faire ou pas par rapport à cela. Par ailleurs, je pense qu'elle aurait pu aussi maintenir sa manifestation, mais elle n'a pas voulu assumer le moindre risque, je la comprends parfaitement bien. Vous voyez, c'est plus équilibré que ce que vous vouliez souligner.

Maintenant, on regarde tout ça au cas par cas. On aide les associations qui veulent faire des choses et on met aussi des moyens qu'on ne leur facture pas. Cependant, lorsqu'on déplace, comme cela a été le cas pour la Barrière Saint-Marc, un certain nombre d'obstacles, cela a un coût financier pour la Ville. Mais on est là aussi pour assumer un certain nombre de responsabilités collectives et moi, le collectif, c'est qu'une association participe à la vie de la Ville.

Ce sont donc tous ces équilibres-là sur lesquels on est en train de réfléchir. On réfléchit à la nature des obstacles qui peuvent être mis et cela dépend aussi des circonstances. La Barrière Saint-Marc est une rue avec des transversales, ce n'est pas la même chose que tout un périmètre où on rentre par de multiples endroits. C'est plus simple à sécuriser. Mais, ce que je vous dis là, tous les maires de l'agglomération y sont confrontés. Aussi, je pense qu'il faut que l'on travaille sur une réponse collective. C'est ce qu'on est en train de faire de façon ultra pragmatique.

Là, je vous livre tout car entre les injonctions que l'on a reçues à la rentrée, les associations et les réunions à la Préfecture, rien ne devait se passer, et puis on a dit que ce n'était pas possible et très concrètement qu'il fallait autoriser des choses. Aujourd'hui, on est dans cette atmosphère. D'ailleurs demandez à vos collègues des autres collectivités qui ont la charge de certaines manifestations, ils sont exactement dans la même situation. Il n'y a pas qu'Orléans, loin de là.

Vous êtes évidemment dans votre rôle, je n'ai rien à dire de particulier, mais ce sont des sujets sur lesquels la polémique ne me paraît pas être de bon aloi. On avait été interpellé sur les questions relatives à un groupe qu'on n'avait pas souhaité programmer. Vous êtes dans votre rôle de poser la question de la censure ou pas. Mais sur ces sujets-là qui interpellent l'ensemble de notre conscience républicaine et sur lesquels les agents, les techniciens, que ce soient ceux de l'Etat ou de la Ville font le maximum pour que justement la vie continue de façon la plus heureuse et souriant possible, là-dessus je pense qu'on a tous à être solidaires et je ne doute pas que nous le soyons.

M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la coopération des polices municipales, de l'entraide entre les communes et afin de poursuivre la dynamique intercommunale, la police municipale d'Olivet sollicite de la police municipale d'Orléans des moyens humains et matériels nécessaires à la sécurisation de la manifestation Les Foulées Roses qui se déroulera le 2 octobre 2016.

La mise en commun des polices municipales d'Olivet et d'Orléans est réalisée conformément à l'arrêté préfectoral.

Sur le plan juridique, ce dispositif est formalisé par une convention de mise à disposition temporaire du personnel municipal. Cette convention prévoit le nombre de postes en équivalent temps plein mis à disposition par la Mairie auprès de la commune d'Olivet ainsi que les missions qu'elle assure pour le compte de cette dernière. La convention proposée est conclue pour la journée du 2 octobre 2016, à raison de 5h, soit de 8h à 13h.

L'effectif du personnel mis à disposition est de 4 agents de la Police Municipale d'Orléans de catégorie C aux grades de gardien et de brigadier. La Mairie d'Orléans met également à disposition de la Mairie d'Olivet l'appui et l'expertise techniques de ses agents de police dans le domaine de la surveillance et de la sécurité.

Sur le plan financier, la convention prévoit le remboursement des frais du personnel affectés à la commune d'Olivet.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition temporaire du personnel à passer avec la commune d'Olivet ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Espace public. Lac de l'Orée de Sologne. Approbation d'un protocole d'accord définissant les servitudes et les charges d'entretien entre l'association syndicale libre des copropriétaires du lotissement, la Mairie, et la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire".**

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver un protocole d'accord pour définir les servitudes et les charges d'entretien entre l'association syndicale libre des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne, la Mairie et l'AgglO. C'est un vaste sujet et ce protocole d'accord était attendu depuis longtemps. Donc, tout est défini ligne par ligne, c'est très précis et je pense que les copropriétaires de lotissement seront satisfaits.*

M. le Maire – *Je l'espère. Cela va avec tout ce que l'on reprend également dans les lotissements sur une partie résidentielle des espaces publics de La Source.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'aménagement du quartier de La Source, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 29 octobre 1980 un protocole d'accord avec l'Association Syndicale Libre (A.S.L.) des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne, définissant les servitudes et la répartition des charges concernant le lac artificiel aménagé par la S.E.M.P.E.L. conjointement avec quatre lots destinés à la construction de maisons individuelles.

Ce plan d'eau, alimenté par un forage, constitue une partie commune de la copropriété et n'a jamais été rétrocédé.

Compte tenu de l'évolution des techniques d'exploitation des bassins d'eaux pluviales et de l'usage des lieux constaté, un avenant n° 1 à ce protocole a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 1996, afin de mieux préciser les obligations d'entretien à la charge de la commune.

Lors du transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » en 2000-2001, cette dernière et la Mairie se sont réparties les interventions prévues par ce protocole, chacune reprenant à son compte celles rattachées à sa compétence.

Un partage clair et définitif des responsabilités entre les deux collectivités devait être établi, notamment concernant l'entretien des pelouses et des équipements de sécurité.

Un protocole est donc proposé et a pour objet de fixer les règles de répartition des charges d'entretien du lac entre la Mairie, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et l'A.S.L. des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne.

La répartition des obligations et charges relevant de chacune des parties s'établit ainsi qu'il suit :

Pour l'A.S.L. des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne :

- Assurer et prendre en charge à leurs frais exclusifs le fonctionnement du forage nécessaire pour l'alimentation en eau du lac, les apports en eau nécessités pour le maintien du lac à un niveau constant ;
- Prendre en charge les consommations d'énergie nécessités par le fonctionnement du forage ;
- Assurer un rôle de veille et alerter la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire » lors de constatations d'anomalies.

Pour la Communauté d'Agglomération « Orléans–Val de Loire » :

- Assurer l'entretien et garantir le bon fonctionnement de la station de relevage ;
- Procéder à des mesures du taux d'envasement du lac tous les cinq ans ;
- Assurer l'élimination des gros débris et éléments grossiers constatés depuis les berges ;
- Vérifier l'étanchéité du bassin, de la couronne de promenade et de l'armoire bouée et en assurer la réfection ;
- Assurer l'entretien et garantir le bon fonctionnement des dessableurs-déshuileurs et des vannes, assurer le bon entretien des clôtures autour des dessableurs-déshuileurs ;
- Faire procéder annuellement par le service chargé de la police des rejets au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » à la vérification du degré de pollution du lac, et assurer à ce titre les analyses nécessaires ;
- Assurer la gestion et l'entretien d'une servitude de canalisation passant sous la maison du gardien ;
- Assurer la remise en état et l'entretien de la ligne de vie.

Pour la Maire :

- Autoriser seulement les piétons à circuler et stationner sur la promenade du lac : mise en place d'un règlement définissant les conditions d'utilisation du lac et de sa promenade, qui sera affiché à chaque entrée du site ;
- Prendre en charge l'entretien du chemin de promenade, du mobilier urbain et des appareils d'éclairage, ainsi que les frais de fonctionnement de ces appareils ;
- Procéder à ses frais exclusifs à l'entretien de toute la surface engazonnée et des espaces verts, y compris celle entourant le lac, à raison de deux tontes par an ; procéder au vidage des corbeilles deux fois par semaine ;
- Vérifier le bon état de la ligne de vie et alerter la Communauté d'Agglomération « Orléans–Val de Loire » en cas de dysfonctionnement.

Le protocole proposé est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le protocole d'accord à passer avec l'A.S.L. des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », définissant les servitudes et les charges d'entretien pour chacune des parties d'une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par tacite reconduction ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit protocole au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Espace public. Parcelle à usage de parking rue Albert Laville. Désaffectation et déclassement du domaine public.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La parcelle cadastrée 234 BS 225 sise rue Albert Laville à Orléans, propriété de la Mairie depuis 1962, est un parking ouvert à la circulation générale et affecté à l'usage du public. Toutefois lors de cette acquisition, cette parcelle n'a pas fait l'objet d'une délibération de classement dans la voirie publique communale, et ne constitue donc pas une dépendance de la voirie routière. Elle ne présente pas les caractéristiques d'une voie structurante pour le maillage du secteur.

Le Palais des sports accueille régulièrement des manifestations et des compétitions de haut niveau, nécessitant une logistique conséquente. Le bon fonctionnement technique de cet équipement suppose ainsi un nombre important de places de stationnement à proximité. A cet effet, le parking de la rue Albert Laville situé à l'arrière de cet équipement ainsi que la rue elle-même sont régulièrement fermés à la circulation par des arrêtés temporaires.

Afin de faciliter le fonctionnement du Palais des sports, il apparaît aujourd'hui nécessaire de lui réserver de façon pérenne l'usage de ce parking. L'aménagement envisagé sur ce parking consiste en la mise en place de sabots avec un système de clé, qui seraient relevés ou baissés en fonction des besoins.

Un arrêté du Maire en date du 12 septembre 2016 ferme la parcelle à la circulation publique.

Un accès sera maintenu aux propriétaires de la parcelle cadastrée 234 BS 0475, dont le seul accès à la voie publique s'effectue par l'intermédiaire d'un portail situé sur ce parking.

Il est par ailleurs précisé que la création d'une vingtaine de places de stationnement sera parallèlement réalisée boulevard Guy-Marie Riobé.

Dans ce contexte, considérant que cet espace de stationnement n'est pas une voie structurante et qu'il constitue une nécessité au bon fonctionnement logistique du Palais des sports, il est apparu souhaitable d'en réserver l'usage. Ainsi, il est proposé de constater la désaffectation de ce site, et de procéder à son déclassement consécutif du domaine public communal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

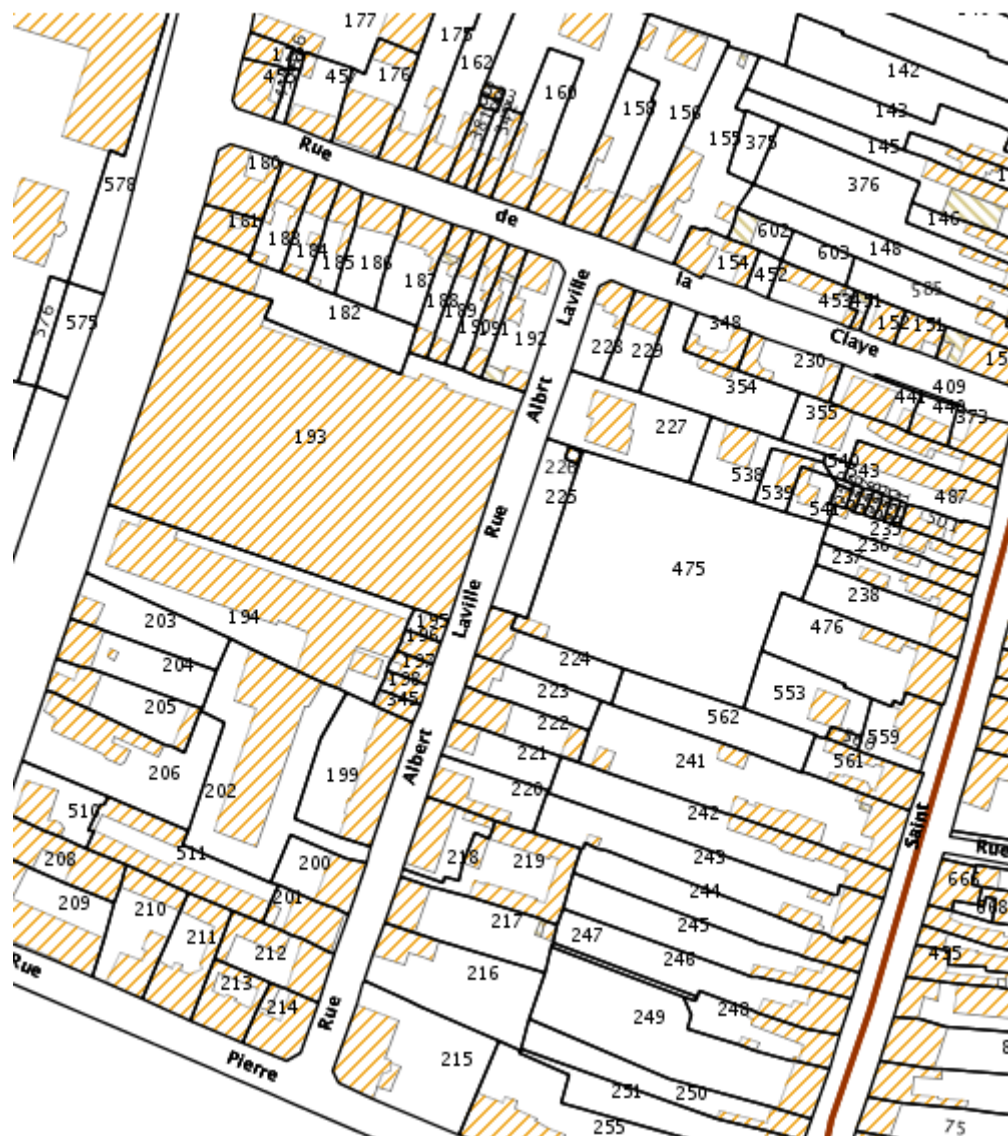
1°) vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et vu l'arrêté du Maire n° 2016P3350 du 12 septembre 2016 fermant la parcelle cadastrée 234 BS 225 sise rue Albert Laville à la circulation publique, constater la désaffectation de ce parking et décider le déclassement de cette parcelle du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la Mairie ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Rue Albert Laville – parcelle 234 BS 225



N° 42 – **Espace public. Allée Nicole Bérault entre la rue Pyrrhus d'Angleberme et la rue Saint-Yves. Désaffectation et déclassement de la voie du domaine public.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2012 pour des raisons de requalification des espaces et de sécurité, l'allée Nicole Bérault comprise entre l'angle de la rue Pyrrhus d'Angleberme et la rue François Rabelais a été déclassée du domaine public et cédée à la copropriété des Fougères, aboutissant ainsi à sa fermeture et à sa transformation en cour arborée.

L'évolution de ce site a contribué à renforcer le caractère peu fréquenté du cheminement piétonnier par la rue Pyrrhus d'Angleberme et la partie publique de l'allée Nicole Bérault qui est propriété de la Mairie et affectée à l'usage du public.

De plus, ces lieux sont situés en retrait par rapport aux autres voies circulantes dans l'îlot. Ils présentent de facto peu d'utilité pour le maillage du secteur, mais forment, de par cette configuration, un espace propice à des manifestations d'incivilités troublant la tranquillité publique et perturbant la sécurité des usagers.

Compte tenu de ces éléments, un arrêté permanent du Maire en date du 1^{er} août 2016 a réglementé la circulation dans la partie publique de l'allée Nicole Bérault ainsi que dans la rue Pyrrhus d'Angleberme en interdisant la circulation générale dans ces deux voies. Il est précisé que cette mesure n'est pas applicable aux occupants de l'immeuble sis au n° 1 bis de la rue Saint-Yves, aux personnes en charge de la maintenance de la cuve à fuel, ainsi qu'aux accès à l'issue de secours du centre commercial de la Place d'Arc donnant rue Pyrrhus d'Angleberme.

Dans ce contexte, considérant que la partie publique de l'allée Nicole Bérault entre la rue Pyrrhus d'Angleberme et la rue Saint-Yves n'est pas une voie structurante pour le maillage du secteur et qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de ces lieux, et compte-tenu de l'arrêté municipal interdisant la circulation, il est souhaitable de constater la désaffectation de cette voie et de procéder à son déclassement du domaine public communal, afin de pouvoir envisager à suivre une fermeture plus pérenne du site.

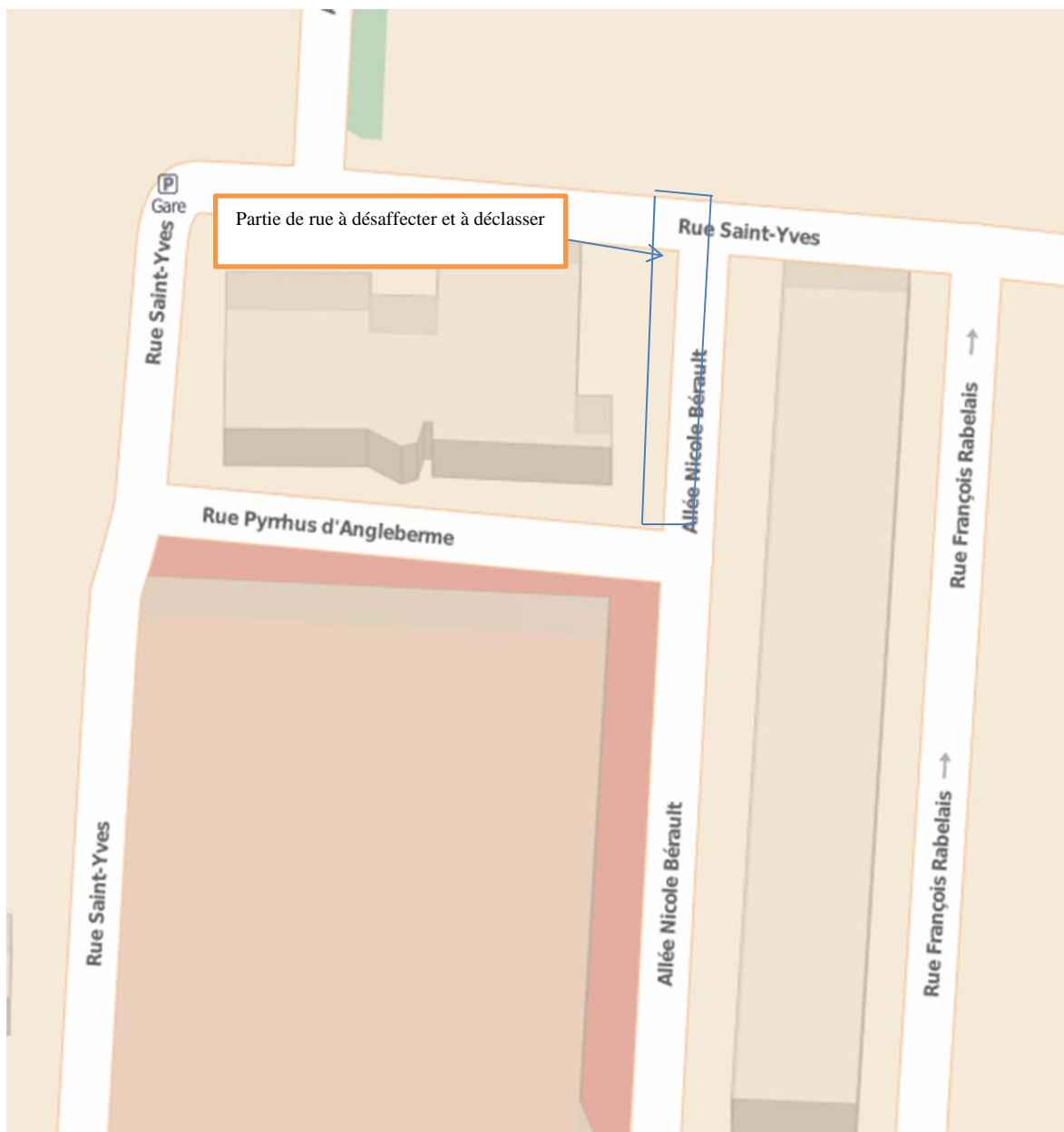
Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu l'arrêté n° 2016P3345 du 1^{er} août 2016 fermant la partie publique de l'allée Nicole Bérault comprise entre la rue Pyrrhus d'Angleberme et la rue Saint-Yves à la circulation publique, constater la désaffectation de cette voie, et décider de son déclassement du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé de la Mairie ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ALLEE NICOLE BERAULT



RESSOURCES

N° 43 – **Relations humaines. Mise à disposition de conservateurs des corps d'Etat au profit des bibliothèques municipales classées. Approbation d'une convention à passer avec l'Etat.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie dispose actuellement dans ses effectifs de 3 conservateurs d'Etat affectés à la médiathèque. La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 a introduit la possibilité pour les fonctionnaires de l'Etat d'être mis à disposition des collectivités territoriales. La loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale précise que la mise à disposition des conservateurs des bibliothèques, qui ont la qualité de fonctionnaires de l'Etat, auprès des collectivités territoriales pour exercer leurs fonctions dans les bibliothèques classées, n'est pas soumise à l'obligation de remboursement.

Dans le cadre de la réforme du dispositif de mise à disposition des conservateurs des corps d'Etat auprès des collectivités territoriales, la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique d'Etat a rendu obligatoire le conventionnement des mises à disposition au regard des nouvelles règles législatives.

Cette convention est élaborée conjointement par le ministère de la culture et de la communication et par le ministère de l'enseignement supérieur. Il appartient au Préfet de département de signer cette convention au nom de l'Etat.

Cette convention fixe les modalités de mise à disposition des 3 conservateurs d'Etat. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour s'achever le 31 décembre 2018. Au-delà de cette date, elle doit faire l'objet d'une reconduction expresse.

Il s'agit des postes suivants :

- directeur de la médiathèque et de son réseau ;
- conservateur responsable du pôle numérique ;
- conservateur responsable de l'unité patrimoine.

La rémunération des agents est prise en charge par le ministère de la culture. La collectivité prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement hors de leur résidence administrative, les frais de participation à des séminaires ou formations dont ils peuvent bénéficier.

La collectivité territoriale est exonérée du remboursement de la rémunération, des cotisations et contribution y afférentes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de cette mise à disposition gratuite de 3 conservateurs d'Etat auprès du réseau des bibliothèques ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Relations humaines. Mise à disposition d'un éducateur sportif municipal. Approbation d'une convention à passer avec le Rugby Club Orléans.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'un des objectifs prioritaires de la Mairie dans le domaine sportif, est de développer les actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires, établissements scolaires et associations sportives. C'est dans ce but qu'il est proposé de mettre à disposition un éducateur sportif municipal auprès de l'association Rugby Club Orléans qui conduit des actions importantes de formation auprès des jeunes.

L'association qui va bénéficier de cette aide spécifique, a été retenue sur la base de son projet de formation, en fonction de la disponibilité et de la qualification de l'éducateur sportif municipal intéressé.

Cette mise à disposition a pour objectif de contribuer à renforcer sur le plan pédagogique l'encadrement technique de l'association sportive. Ainsi, l'éducateur sportif municipal assure l'encadrement d'équipes pour le fonctionnement du club, et/ou participe à la formation de cadres sportifs au sein même de la structure en s'attachant à faire naître le goût des responsabilités aux jeunes qu'il encadre.

Ce dispositif concerne un éducateur pour une durée annuelle globale de 145,5 heures.

L'article 2 du décret du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition précise que l'organisme d'accueil doit rembourser à la collectivité territoriale, la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes. Ce remboursement sera demandé à l'issue de la période de mise à disposition.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif municipal, pour une durée annuelle globale de 145,5 heures, à passer avec le Rugby Club Orléans pour la saison sportive 2016-2017 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes au budget de la Mairie : fonction 40, nature 70878, opération 000863, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Je laisse la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Merci M. le Maire, je vais faire vite. Je me permets d'attirer votre plus grande attention sur l'annonce de la fermeture de l'entreprise HITACHI à Ardon qui entraînerait 170 licenciements.*

Il est utile de rappeler qu'HITACHI a un résultat net espéré de 1,62 milliard d'euros pour 2016, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2015.

De plus, cette entreprise a bénéficié d'aides publiques de 3,4 millions d'euros (1,62 million d'euros de la Ville d'Orléans et 1,62 million d'euros du Conseil Général du Loiret, devenu Conseil Départemental). Je vous joins à cet effet l'article paru dans la République du Centre du 11 mai 2006, l'article n'a jamais été démenti. 500 embauches étaient promises par HITACHI. Aujourd'hui, nous assistons à la fermeture de l'entreprise et au licenciement de 170 salariés.

Ma question est donc la suivante. Que comptez-vous mettre en œuvre afin que les fonds publics soient restitués à la Ville d'Orléans ? Que comptez-vous faire pour que cette entreprise ne ferme pas ? Et à quand un contrôle des fonds publics ? Nous avons connu les affaires SCOTT PAPER et GEMALTO. Maintenant, c'est le dossier HITACHI qui est sur la place publique. Merci de me répondre, M. le Maire.

M. le Maire – Je laisse la parole à M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Merci M. le Maire. Le groupe HITACHI est effectivement implanté sur le Parc de Limère depuis 1992. Le foncier qu'il a acquis à l'époque est de 72 hectares. Aujourd'hui, il a 50 hectares puisque 22 hectares ont été vendus : 20 hectares pour implanter Air Liquide Médical qui est devenu HEALTHCARE avec plus de 300 salariés et IKEA depuis peu, mais également 2 hectares ont été vendus à Terres et Eaux pour l'implantation du commerce que vous connaissez. Donc, aujourd'hui, sur ces 50 hectares, il y a une surface construite de 17 000 m² de bâtiments et HITACHI avait effectivement, vous avez raison, annoncé la création de 500 emplois au moment où il s'était implanté. Aujourd'hui, il en restait 170 qui sont menacés. Au plus fort de son activité, le site a eu jusqu'à 350 salariés, dont à peu près 60 à 70 intérimaires.

Je précise qu'HITACHI n'a reçu aucune aide économique des collectivités, ni de la Région, ni du Département, ni de la Ville d'Orléans. En fait, ce que vous mentionnez, c'est la prise en compte par les collectivités du déficit de la Z.A.C. de Limère qui a été aménagée par la S.E.M.D.O. au début des années 90 relatif aux dépenses de V.R.D., le carrefour Novotel, les abords du golf et cette zone comprenait à la fois l'ensemble des terrains économiques plus tous les habitats qui sont le long du golf. Vous aviez donc au total 81 millions de francs de dépenses et 60 millions de recettes dont 30 millions du terrain HITACHI. La vente du terrain au prix des Domaines à 6,4 €/m² représente la moitié des recettes de la zone. Donc, il n'y a pas eu d'aide aux entreprises mais un déficit de Z.A.C. comme vous l'avez dans toutes les zones d'activités, certaines sont bénéficiaires j'en conviens et c'est tant mieux. Mais c'est assez classique qu'il y ait une prise en compte par la collectivité d'une partie des viabilisations primaires. Ce sont donc 21 millions de francs de découvert qui ont été partagés entre le Département et la Ville d'Orléans.

Je rappelle aussi qu'HITACHI, avec lequel il y avait à l'époque une grande relation de confiance qui a été quelque peu brisée c'est le moins qu'on puisse dire dans les derniers temps, a versé 10 millions de francs de mécénat pour le Festival des parcs et jardins de Chaumont, mais également pour le Festival du cinéma japonais. De même HITACHI paye chaque année une fiscalité économique, dont une partie a été reversée à la Ville d'Orléans puis à l'Agglo et une partie à la commune d'Ardon et au Département. Cela n'empêche pas que cela soit un drame cette fermeture brutale d'HITACHI, que la manière dont cela a été annoncée est tout-à-fait choquante. Et donc notre Député-Maire Olivier CARRE a adressé un courrier au Président d'HITACHI Global, M. Toschiaki HIGASHIHARA, pour lui demander de revenir sur sa décision de fermeture du site, parce qu'on sait depuis un bon moment que la question des productions du site était menacée, le marché n'étant pas au mieux, mais cela fait déjà 5 ou 6 ans qu'on envisageait d'autres productions d'HITACHI sur le site et en particulier HITACHI, il y a moins d'un an, a racheté en région parisienne une boîte de services et c'est vraiment dommage qu'il n'y ait pas eu une concertation avec nous pour pouvoir l'implanter sur le site d'Ardon.

Parallèlement de mon côté, j'avais reçu avec les services de l'Agglo et de la Ville, les syndicats et nous avons, avec François BONNEAU, Hugues SAURY, Jean-Pierre SUEUR reçu les dirigeants d'HITACHI, à la suite de quoi nous avons nous aussi co-signé une lettre dans le même sens que celle d'Olivier CARRE. Nous sommes également en concertation pour essayer de voir avec le gouvernement pour savoir s'il y a des actions possibles. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de réponses, mais évidemment nous ferons tout notre possible pour essayer de préserver un site. La direction d'HITACHI a annoncé une décision irrévocable. Nous souhaitons tous que cette décision ne soit pas irrévocable et qu'on puisse trouver des solutions pour maintenir d'une part les 170 emplois qui sont sur le site et d'autre part pour retrouver a minima une industrialisation de ce site extrêmement important pour notre territoire.

M. le Maire – Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

* La séance est levée à 17 h 35 *